

unine

UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

Institut de géographie

Espace Louis-Agassiz 1

CH - 2001 Neuchâtel

MÉMOIRE DE LICENCE
sous la direction du Dr.
Patrick Rérat

Novembre 2011

Yann Dubois

Vivre la frontière

*Pratiques spatiales
transfrontalières dans l'espace La
Chaux-de-Fonds-Le Locle-Villers-
le-Lac-Morteau*



Source : Google Street View

RESUME

En lien avec la construction européenne et la mondialisation, les frontières sont en pleine mutation depuis la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Certaines d'entre elles deviennent plus perméables, permettant à des régions situées des deux côtés de la frontière de se rapprocher et de constituer des espaces transfrontaliers.

Pour aborder la question des frontières et des espaces transfrontaliers, nous avons décidé de nous intéresser aux pratiques spatiales des habitants de deux localités françaises de l'Arc jurassien - Morteau et Villers-le-Lac - situées à proximité de la frontière suisse. De nombreuses études ne prennent en compte que le travail frontalier pour aborder l'interaction transfrontalière ; notre recherche, au contraire, s'intéresse à d'autres aspects de la vie quotidienne, tels que les réseaux sociaux (amis, famille, associations), les loisirs et les achats. La plupart des études qui portent sur l'Arc jurassien concernent le travail frontalier et certaines d'entre elles abordent les pratiques de consommation des Suisses en France. Notre étude s'attèle à combler le manque de connaissance lié aux pratiques spatiales transfrontalières (autres que le travail) des Français dans l'Arc jurassien suisse.

Notre recherche a deux objectifs principaux : elle vise à décrire les pratiques spatiales transfrontalières et à comprendre quels en sont les mécanismes sous-jacents.

Les résultats de cette recherche montrent que les habitants de la zone frontalière française ne se rendent en Suisse pas uniquement pour travailler, mais aussi dans le cadre de leurs loisirs ou pour leurs achats, ainsi que pour rendre visite à des amis. Différents facteurs influencent ces pratiques spatiales : le prix et le taux change ont certes une grande importance, mais d'autres facteurs liés à l'offre et la proximité, ainsi que des facteurs socio-culturels entrent en jeu. Finalement, nous constatons qu'une grande partie des pratiques spatiales transfrontalières sont dirigées vers La Chaux-de-Fonds, qui constitue la ville-centre de cet espace transfrontalier.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tout particulièrement le Dr. Patrick Rérat, directeur de ce mémoire, pour le temps qu'il m'a consacré et la précieuse aide qu'il m'a apportée tout au long de mon travail. Toute ma gratitude va également à Kevin Gertsch et à Clémence Merçay, les deux assistants qui ont suivi ce travail.

Je suis également très reconnaissant de l'aide financière apportée par le service économique de la ville de La Chaux-de-Fonds, ainsi que celle de l'Université de Neuchâtel : sans ces aides, ce mémoire n'aurait pas pu être réalisé sous cette forme. Je tiens aussi à remercier l'Institut de Géographie de l'Université de Neuchâtel pour son aide logistique, et plus particulièrement, Noémie Béguelin, secrétaire de cet institut.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers mes proches pour l'aide fournie : réalisation des feuillets pour le questionnaire, mise sous pli des envois, relecture, etc.

Finalement, je remercie les nombreux habitants de Morteau et de Villers-le-Lac qui ont pris part à mon questionnaire : sans leur contribution, cette enquête n'aurait pu être possible.

TABLE DES MATIERES

Résumé.....	2
Remerciements.....	2
Liste des illustrations.....	6
Première partie.....	9
Introduction	
1. Introduction.....	10
2. Contexte.....	11
Deuxième partie.....	15
Problématique	
3. Frontières :.....	16
3.1. Définition de la frontière.....	16
3.2. Approches de la frontière.....	17
3.2.1. La frontière : ligne ou zone ?.....	18
3.2.2. Frontières naturelles ou frontières artificielles ?.....	18
3.2.3. La classification des frontières.....	19
3.2.4. Renouveau dans l'approche des frontières.....	20
3.3. Fonctions et effets.....	20
4. Régions frontalières.....	23
4.1. Typologie des régions selon l'interaction transfrontalière.....	24
4.2. Intégration transfrontalière.....	26
4.2.1. Circulation des personnes.....	28
4.2.2. Circulation des biens personnels de consommation.....	30
4.3. Intégration formelle des zones frontalières franco-suissees :.....	32
5. Pratiques spatiales transfrontalières.....	34
5.1. Pratiques spatiales.....	34
5.2. Déterminants des pratiques spatiales.....	36
5.2.1. Eléments théoriques.....	36
5.2.2. Facteurs influençant les pratiques spatiales.....	38
5.2.2.1. Logique calculatrice et économique.....	38
5.2.2.2. Logique utilitaire.....	39
5.2.2.3. Logique socio-culturelle.....	39
5.3. Pratiques spatiales transfrontalières.....	40
Troisième partie.....	45
Objet d'étude, Objectifs, Méthodologie	
6. Objet de l'étude.....	46
6.1. Raisons du choix de Morteau et Villers-le-Lac.....	46
6.2. Portrait de l'espace transfrontalier.....	48
6.2.1. Economie et population.....	49
6.2.2. Mobilité dans l'espace transfrontalier.....	50

6.2.3. Formation	52
6.3. Interactions transfrontalières.....	53
6.3.1. Evolution historique.....	54
6.3.2. Connaissances actuelles des relations transfrontalières dans l'Arc jurassien.....	55
7. Objectifs et hypothèse.....	58
8. Méthodologie.....	59
8.1. Choix du mode de diffusion du questionnaire	59
8.2. Population cible	59
8.3. Echantillon	60
8.3.1. Taille de l'échantillon	61
8.3.2. Choix de l'échantillon.....	61
8.4. Questionnaire	61
8.4.1. Renseignements personnels	62
8.4.2. Loisirs.....	62
8.4.3. Achats	63
8.4.4. Amis, collègues, associations.....	64
8.5. Bilan du questionnaire	64
8.5.1. Analyse du questionnaire	66
Quatrième partie.....	67
Résultats	
9. Profil socio-démographique de l'échantillon.....	68
9.1. Type et Taille des ménages.....	68
9.2. Sexe	69
9.3. Âge	70
9.4. Formation	71
9.5. Nationalité.....	73
9.6. Activité principale.....	73
9.7. Lieu de travail.....	74
9.8. Informations complémentaires.....	77
9.8.1. Nombre d'années de travail en Suisse	77
9.8.2. Années vécues en Suisse	78
9.8.3. Suivi de l'actualité suisse.....	79
11. Réseaux sociaux	81
11.1. Famille	81
11.2. Amis	83
11.2.1. Sorties avec les amis et collègues.....	84
11.2.2. Déterminants des relations amicales transfrontalières	86
11.3. La vie associative.....	88
11.3.1. Vie associative transfrontalière.....	90
11.3.2. Déterminants de la fréquentation transfrontalière d'association(s).....	92
11.4. Synthèse : Réseaux sociaux.....	98

12.	Loisirs.....	100
12.1.	Pratique des loisirs.....	100
12.2.	Infrastructures de loisirs dans l'espace transfrontalier	101
12.3.	Loisirs pratiqués en Suisse.....	102
12.3.1.	Participation à des manifestations collectives en Suisse (fêtes populaires, événements sportifs).....	105
12.3.2.	Moment de la pratique des loisirs en Suisse.....	107
12.4.	Communes fréquentées.....	108
12.5.	Déterminants de la pratique transfrontalière de loisirs.....	110
12.6.	Synthèse : Loisirs	117
13.	Achats	120
13.1.	Offre dans l'espace transfrontalier	120
13.2.	Différents types d'achats	121
13.2.1.	Achats de produits courants.....	121
13.2.2.	Achats de produits non-courants	123
13.2.3.	Moments où sont effectués les achats en Suisse	125
13.3.	Communes fréquentées.....	126
13.3.1.	Communes fréquentées pour les achats de produits courants	126
13.3.2.	Communes fréquentées pour les achats de produits non-courants.....	128
13.3.3.	Types de magasins fréquentés.....	129
13.3.3.1.	Centres commerciaux.....	129
13.3.3.2.	Petits commerces	130
13.3.4.	Communes fréquentées pour le shopping.....	131
13.4.	Déterminants de la pratique transfrontalière d'achats.....	133
13.5.	Synthèse : Achats.....	142
Cinquième partie.....		145
Conclusion		
14.	Conclusion	146
14.1.	Principaux résultats et retour sur les hypothèses	146
14.1.1.	Pratiques spatiales transfrontalières.....	146
14.1.2.	Déterminants des pratiques spatiales transfrontalières.....	147
14.2.	Quatre éléments relatifs aux pratiques spatiales transfrontalières.....	149
14.3.	Pistes de réflexion	151
Sixième partie.....		153
Bibliographie, Annexes		153
15.	Bibliographie	154
15.1.	Ouvrages.....	154
15.2.	Articles publiés dans une revue, dans un ouvrage collectif.....	155
15.3.	Sites internet	158
15.4.	Rapports.....	159
15.5.	Autres : Encyclopédies, Textes de lois, Médias	159

16.	Annexes :.....	161
I.	Compléments historiques (approches de la frontière).....	161
II.	Objet de l'étude.....	163
III.	Profil socio-démographique des conjoints	164
IV.	Réseaux sociaux.....	166
V.	Loisirs	167
VI.	Achats	167
VII.	Questionnaire	168

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1: Modèles d'intégration aux frontières (MARTINEZ 2005 :3).....	25
Figure 2: Définition d'achats dans une zone frontalière (source : site des douanes allemandes).....	31
Figure 3 : Pratiques spatiales (inspiré de BOLZMAN, VIAL 2007 ; MERLIN 1998).....	36
Figure 4: Zone de l'étude	47
Figure 5: Représentation graphique des distances entre les centres-villes des communes.....	48
Figure 6 : Mobilité dans l'espace transfrontalier.....	51
Figure 7 : Evolution du nombre de frontaliers dans le canton de Neuchâtel depuis 1970.....	55
Figure 8 : Lieu de travail des actifs de Morteau.....	75
Figure 9 : Lieu de travail des actifs de Villers-le-Lac	75
Figure 10: Pays de travail selon la commune	76
Figure 11 : Fréquentation d'associations selon la commune d'habitation	89
Figure 12 : Fréquentation d'associations en Suisse	90
Figure 13 : Loisirs pratiqués selon la commune d'habitation	100
Figure 14: Fréquence des loisirs en Suisse	103
Figure 15: Destination des pratiques de loisirs	110
Figure 16: Fréquence d'achats en Suisse de produits courants.....	122
Figure 17 : Achats transfrontaliers de produits ciblés	124
Figure 18 : Communes concernées par l'achat de produits courants.....	127
Figure 19: Communes concernées par l'achat de produits non-courants.....	128
Tableau 1 : Quantités admises en franchise quantitative.....	31
Tableau 2: Connaissances sur les pratiques spatiales transfrontalières dans l'Arc jurassien	57
Tableau 3 : Bilan des retours du questionnaire	65
Tableau 4 : Taille des ménages selon la commune d'habitation	68
Tableau 5: Type de ménage selon la commune d'habitation.....	69
Tableau 6: Ménages avec enfants selon la commune d'habitation	69
Tableau 7: Sexe selon la commune d'habitation.....	70
Tableau 8: Age selon la commune d'habitation	71
Tableau 9: Formation (le plus haut diplôme acquis) selon la commune d'habitation	72
Tableau 10 : Niveau de formation selon la commune d'habitation	72
Tableau 11: Nationalité selon la commune d'habitation.....	73
Tableau 12: Activité principale selon la commune d'habitation.....	74
Tableau 13: Activité principale au niveau du couple selon la commune d'habitation.....	74
Tableau 14: Nombre d'actifs dans le couple et lieu de travail selon la commune d'habitation.....	77
Tableau 15: Nombre d'années travaillées en Suisse selon la commune d'habitation.....	78
Tableau 16: Nombre d'années de travail en Suisse selon l'activité principale.....	78
Tableau 17: Nombre d'années vécues en Suisse selon la commune d'habitation	79
Tableau 18: Suivi de l'actualité suisse selon la commune d'habitation.....	80
Tableau 19: Suivi de l'actualité suisse (frontaliers et non-frontaliers).....	80
Tableau 20: Répartition géographique de la famille proche selon la commune d'habitation	82
Tableau 21: Répartition géographique de la famille proche (frontaliers et non-frontaliers)	82
Tableau 22: Répartition géographique des amis autour de la frontière selon la commune d'habitation.....	83
Tableau 23: Répartition géographique des amis autour de la frontière (frontaliers et non-frontaliers).....	84

Tableau 24: Localisation des activités/sorties avec les collègues et les amis français selon la commune d'habitation	85
Tableau 25: Localisation des activités/sorties avec les collègues et les amis suisses selon la commune d'habitation	85
Tableau 26: Caractéristiques socio-économiques des individus et réseau d'amis	88
Tableau 27: Nombre de type d'associations fréquentées dans les deux pays ou en Suisse uniquement selon la commune d'habitation.....	91
Tableau 28 : Fréquentation transfrontalière d'associations (frontaliers et non-frontaliers)	91
Tableau 29: Caractéristiques socio-économiques des individus et de la fréquentation d'associations en Suisse.....	94
Tableau 30: Raisons invoquées pour la fréquentation d'associations en Suisse, selon la commune d'habitation	95
Tableau 31: Raisons invoquées pour la non-fréquentation d'associations en Suisse selon la commune d'habitation	97
Tableau 32: Raisons invoquées pour la fréquentation et la non-fréquentation d'associations en Suisse (frontaliers et non-frontaliers).....	98
Tableau 33: Pratique des loisirs en Suisse selon la commune d'habitation	104
Tableau 34: Pratique des loisirs en Suisse (frontaliers et non-frontaliers)	105
Tableau 35: Participation à des manifestations populaires en Suisse selon la commune d'habitation .	105
Tableau 36: Participation à des manifestations populaires en Suisse (frontaliers et non-frontaliers)...	106
Tableau 37 : Participation à des événements sportifs selon la commune d'habitation	106
Tableau 38: Participation à des événements sportifs en Suisse (frontaliers et non-frontaliers)	106
Tableau 39: Moments de la pratique des loisirs en Suisse selon la commune d'habitation	107
Tableau 40: Moment de la pratique des loisirs en Suisse (frontaliers et non-frontaliers).....	107
Tableau 41: Moment de la pratique des loisirs selon l'activité principale et sa localisation	108
Tableau 42 : Caractéristiques socio-économiques des individus et de la pratique transfrontalière de loisirs.....	112
Tableau 43: Facteurs influençant les pratiques transfrontalières de loisirs selon la commune d'habitation	116
Tableau 44: Facteurs influençant les pratiques transfrontalières de loisirs (frontaliers et non-frontaliers)	117
Tableau 45: Intensité de la pratique transfrontalière de loisirs selon la commune d'habitation.....	118
Tableau 46: Intensité de la pratique transfrontalière de loisirs (frontaliers et non-frontaliers).....	118
Tableau 47: Achats transfrontaliers de produits courants selon la commune.....	122
Tableau 48: Achats transfrontaliers de produits courants (frontaliers et non-frontaliers)	123
Tableau 49: Achats transfrontaliers de produits non-courants selon la commune	124
Tableau 50: Achats transfrontaliers de produits non-courants (frontaliers et non-frontaliers).....	125
Tableau 51: Moment des achats en Suisse selon la commune d'habitation	125
Tableau 52: Moment des achats en Suisse (frontaliers et non-frontaliers)	126
Tableau 53: Fréquentation de centres commerciaux selon la commune d'habitation.....	129
Tableau 54: Fréquentation de centres commerciaux (frontaliers et non-frontaliers).....	129
Tableau 55: Localisation des centres commerciaux fréquentés en Suisse selon la commune d'habitation	130
Tableau 56: Fréquentation de petits commerces selon la commune d'habitation	130
Tableau 57: Fréquentation de petits commerces (frontaliers et non-frontaliers)	131
Tableau 58: Localisation des petits commerces fréquentés en Suisse selon la commune d'habitation	131
Tableau 59: Communes concernées par le shopping selon la commune d'habitation	132
Tableau 60: Communes concernées par le shopping (frontaliers et non-frontaliers)	133
Tableau 61: Caractéristiques socio-économiques des individus et de la pratique transfrontalière d'achats.	135
Tableau 62: Facteurs influençant les pratiques transfrontalières d'achats selon la commune d'habitation	140
Tableau 63: Facteurs influençant les pratiques transfrontalières d'achats (frontaliers et non-frontaliers)	141
Tableau 64: Intensité de la pratique transfrontalière d'achats selon la commune d'habitation	142
Tableau 65: Intensité de la pratique transfrontalière d'achats (frontaliers et non-frontaliers).....	143
Tableau 66 : Communes concernées par les achats (courants et non-courants) selon la commune d'habitation	143

Première partie

INTRODUCTION

1. INTRODUCTION

Les frontières nationales sont depuis longtemps un objet d'étude privilégié de la géographie, mais pas uniquement : juristes, sociologues, anthropologues ou économistes se sont aussi penchés sur ce thème. Evoluant en fonction des différents courants de pensée, des différents contextes géopolitiques ou des différentes époques, de nombreux aspects de la frontière ont été étudiés : leurs classifications, leurs fonctions, leurs effets économiques ou encore leurs disparitions. Les frontières ont été analysées de manière normative, descriptive ou explicative ; ces études ont été entreprises ou utilisées, entre autres, à des fins militaires, idéologiques, politiques ou encore économiques. Différents types de frontières ont été étudiées, qu'elles soient terrestres, maritimes, ou aériennes, qu'elles soient mentales ou symboliques. Certaines études se sont intéressées à la ligne-frontière, d'autres se sont plutôt penchées sur les territoires adjacents de celle-ci, aux territoires frontaliers ou transfrontaliers. Lors des dernières décennies, des changements majeurs dans l'organisation et le fonctionnement du monde ont eu de nombreuses répercussions sur les frontières (principalement leur défonctionnalisation, ce qui entraîne un accroissement des flux à travers celles-ci) et sur les approches scientifiques de la frontière.

Ce mémoire s'inscrit également dans le vaste champ de recherche des frontières et des territoires qui les entourent. Plus particulièrement, il y est question d'étudier les relations et les interactions entre deux régions situées des deux côtés d'une frontière. Dans la littérature scientifique, les relations et les interactions entre deux régions frontalières sont souvent abordées à travers la mobilité liée au travail frontalier (BOLZMAN, VIAL 2007 ; SOUTIF 1999 ; CHEVAILLER 1990), ainsi qu'à la coopération transfrontalière (EDER, SANDTNER 2002 ; MINGHI 2002 ; AMILHAT-SZARY, FOURNY 2006). Dans ce mémoire, par contre, nous avons pour but d'approcher les interactions et les relations entre deux régions frontalières à travers les pratiques spatiales transfrontalières de leurs habitants. Même si les questions liées au travail frontalier sont abordées, l'accent de la recherche est mis sur des pratiques spatiales traitées moins fréquemment dans la littérature, comme les pratiques d'achats, de loisirs, ainsi que la fréquentation d'amis, de famille ou d'associations situés de l'autre côté de la frontière. Cette recherche ne vise pas uniquement à faire la description des différentes pratiques transfrontalières, mais elle a pour but d'essayer de distinguer certains mécanismes qui influencent ces pratiques.

Dans cette étude, le cas particulier qui nous intéresse, est celui de deux communes françaises se situant à quelques kilomètres de la frontière franco-suisse dans l'Arc jurassien : Morteau et Villers-le-Lac. A travers les pratiques spatiales (transfrontalières) de leurs habitants, nous cherchons à mettre en lumière les relations et les interactions avec la Suisse. Si la mobilité des Français liée au travail frontalier dans cette région est bien connue, ainsi que dans une moindre mesure les pratiques de consommation des Suisses en France, il n'en va pas de même concernant les pratiques de consommation ou de loisirs par exemple des Français en Suisse¹. Cette étude vise par conséquent à combler ce vide dans la littérature scientifique.

Les principaux objectifs de cette recherche consistent, d'une part, à identifier les pratiques spatiales transfrontalières des habitants de ces communes et d'autre part, à mieux en comprendre les mécanismes sous-jacents.

¹ Il existe tout de même quelques études qui traitent de ce sujet, comme celle de BOLZMAN et VIAL (2007) sur les pratiques spatiales des frontaliers à Genève.

2. CONTEXTE

Pour pouvoir mieux cerner l'étude, nous allons aborder brièvement quelques éléments de contexte importants. Dans un premier temps, des éléments directement en rapport avec la thématique des frontières sont mentionnés, qu'ils soient politiques ou économiques. Comme l'étude s'intéresse aux pratiques spatiales des individus, à la vie quotidienne, nous abordons dans un second temps certains changements fondamentaux dans l'organisation de la société et dans le mode de vie des habitants: étalement urbain (augmentation de la mobilité individuelle) et développement d'une société de consommation et de loisirs.

Le XX^{ème} siècle et son prolongement dans le début du XXI^{ème} ont été le théâtre de nombreux changements dans l'organisation du monde qui ont eu un grand impact sur les frontières en Europe. La première partie du XX^{ème} siècle a été témoin des deux guerres mondiales ; la deuxième partie, quant à elle, connaît des changements économiques et politiques majeurs. Peu de temps après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les principaux pays d'Europe décident de lier leur futur. Cette décision a amené progressivement à la formation de l'Union européenne avec notamment l'introduction du marché unique en 1993 « *avec la mise en place des «quatre libertés»: celles de la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux²* », ainsi que l'introduction de la monnaie unique, l'Euro, en 2002. De six pays à sa création en 1952, elle est passée aujourd'hui à vingt-sept.

Parallèlement à ce processus que l'on qualifie d'intégration européenne, la deuxième moitié du XX^{ème} siècle (et le XXI^{ème} siècle aussi d'ailleurs) est marqué par la mondialisation. De nombreux scientifiques se sont penchés sur ce processus et l'ont défini comme une compression de l'espace spatio-temporel, une interdépendance accrue entre les économies ou encore la conscience d'une condition globale (HELD 2003 :3). On pourrait définir la mondialisation comme un élargissement, un approfondissement et une accélération de l'interconnexion à l'échelle du monde (au niveau économique, mais de loin pas uniquement) ; la mondialisation a un aspect hautement matériel dans la mesure où elle est induit des flux de capitaux, de personnes, d'informations et de marchandises (HELD 2003 :3). Bien que ce processus soit déjà en cours dans les années 1980, c'est avec la chute du Mur de Berlin et l'effondrement du bloc soviétique, qu'il s'accroît véritablement et prend une dimension mondiale.

Même si certains auteurs, comme O'BRIEN (1992) par exemple, affirmaient que la mondialisation signifiait « la fin de la géographie », un système où la localisation des activités ne compte plus, c'est bien dans les villes ou dans des régions urbaines que le développement économique y est le plus important : « *C'est une erreur fondamentale qu'assimiler la mondialisation à l'idée que le développement aujourd'hui implique une simple dispersion de l'activité économique [...]. Au contraire, la mondialisation s'est accompagnée de l'affirmation et de la réaffirmation des tendances à l'agglomération dans de nombreuses régions du monde* » (SCOTT, STORPER 2006 : 172). L'importance prise par certaines régions ou villes et par les multinationales, parfois au détriment des Etats-nations à travers ce processus de globalisation (en lien également à l'intégration européenne et à l'effondrement du bloc soviétique) ont amené certains chercheurs à parler de « monde sans frontières » à l'image d'OMAHE (1991). Pour lui, les frontières nationales ainsi que les Etats-nations perdent de leur importance devant l'augmentation des flux transnationaux de personnes, de marchandises, de

² Site de l'Union européenne: http://europa.eu/about-eu/eu-history/index_fr.htm

capitaux et de technologie. Cette approche, selon DIENER et HAGEN, peut être qualifiée de « strong globalization » et ses plus fervents promoteurs sont souvent en lien avec le monde économique (2009 : 1201).

Même si d'une certaine manière, certaines frontières ont perdu de leur fonction de contrôle et permettent plus facilement la circulation des marchandises et des personnes (ainsi que des capitaux et de l'information), - ce qui va dans le sens d'un « borderless world »-, elles restent souvent bien réelles en matière politique, sociale, culturelle ou économique. L'idée d'un « monde sans frontières » ne vaut pas nécessairement pour tous les habitants de la planète : bien souvent, les plus pauvres voient leurs mouvements fortement entravés par des politiques migratoires restrictives. On peut parler d'effets inégaux de la frontière selon la classe ou la provenance géographique. De plus, on constate l'édification de barrières à certaines frontières (aux USA ou en Israël par exemple), « depuis 1991, plus de 26 000 kilomètres de nouvelles frontières internationales ont été instituées, [...]. Jamais il n'a été autant négocié, délimité, démarqué, caractérisé, équipé, surveillé, patrouillé » (FOUCHER 2007 :7). Ceci démontre que les frontières sont toujours d'actualité même dans un monde fortement globalisé.

Le XX^{ème} siècle n'a pas vu uniquement des changements dans la structure économique du monde, mais aussi dans les modes de vie des habitants. Les quelques éléments mentionnés ci-dessous permettent de mieux comprendre les thèmes abordés par l'étude, comme la mobilité transfrontalière - dans le cadre du travail, des loisirs ou de la consommation - mais plus généralement l'émergence d'« espaces de vie » qui dépassent les frontières nationales.

Ainsi, tout d'abord aux Etats-Unis, puis en Europe et en Suisse, on constate un étalement urbain ; bien que la part de la population urbaine augmente en Suisse³ comme dans le reste du monde, c'est surtout dans la périphérie des villes et non dans les villes-centres que se concentre cette augmentation (RERAT 2008 :9). Le développement de l'étalement urbain doit être mis en lien avec l'augmentation de la mobilité individuelle (automobile); il en résulte bien souvent une fragmentation fonctionnelle de l'espace, les villes-centres concentrent les services ainsi que les places de travail, la périphérie a par contre une vocation plus résidentielle, ce qui implique une forte augmentation de la mobilité à l'intérieur des agglomérations⁴ (villes-centres et couronnes) (RERAT 2008 :9-10). Il n'est pas rare que la couronne d'une ville-centre dépasse les frontières nationales, on parle dès lors d'agglomération transfrontalière ; depuis l'an 2000 on en recense dix en Suisse, dont Bâle, Genève, ainsi que l'agglomération La Chaux-de-Fonds-Le Locle-Morteau⁵. Cette augmentation de la mobilité et de la fragmentation fonctionnelle, qu'elle soit transfrontalière ou non, pose de nombreux problèmes pour les villes-centres (mais pas uniquement) en matière de gestion de trafic par exemple, mais aussi de gestion des infrastructures et des coûts qui y sont liés : les utilisateurs d'une infrastructure située dans une commune ne sont pas forcément citoyens de cette commune, ils utilisent l'infrastructure sans forcément y contribuer financièrement à travers leurs impôts (en l'absence d'une péréquation financière).

On peut encore noter deux éléments, parmi d'autres, qui nous semblent importants : le développement des loisirs et l'importance prise par la consommation dans la société actuelle,

³ 73.3% de la population vit dans des zones urbaines.

⁴ L'OFS définit l'agglomération selon des critères démographiques (ensemble de 20 000 habitants au moins), morphologique (continuité du bâti) ou encore liés au travail (navetteurs provenant de la périphérie en direction de la commune-centre). http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/11/geo/analyse_regionen/04.html

⁵ Site de l'OFS http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/11/geo/analyse_regionen/05.html

souvent appelée « société de consommation» (BAUDRILLARD 1970). Ainsi, les conditions de travail et le niveau de vie n'ont cessé de s'améliorer depuis la révolution industrielle et surtout dès la fin de la Seconde Guerre mondiale : on constate une augmentation des salaires importante et une diminution du temps de travail, laissant de plus en plus de temps et d'argent à consacrer à d'autres activités comme les loisirs ou la consommation (COULANGEON 2008 ; HAIRAULT 2008). Par exemple, selon le micro-recensement de l'OFS, les déplacements pour les loisirs sont devenus les plus nombreux et les plus longs (41% des déplacements et 47% des distances parcourues le sont pour la pratique des loisirs) (2007 : 44).

Nous avons essayé ici, de donner quelques clés de lecture pour faciliter la compréhension de cette recherche et de pouvoir mieux contextualiser les thèmes que nous allons aborder : les frontières, les régions frontalières, mais aussi des questions liées à la consommation, aux loisirs et plus généralement à la mobilité.

Deuxième partie

PROBLÉMATIQUE

3. FRONTIERES

Avant d'aborder les pratiques spatiales transfrontalières des habitants de Morteau et de Villers-le-Lac, il convient de s'intéresser à la question des frontières en général et plus précisément aux interactions transfrontalières. Nous désirons en effet mettre en lumière dans un premier temps certains aspects de la frontière, ses fonctions, ses effets, mais aussi son histoire, ainsi que les différentes approches qui ont caractérisé l'étude des frontières. Dans un deuxième temps, la thématique des régions frontalières et des interactions qui y prennent place ainsi que les pratiques spatiales complètent la partie sur les frontières. En guise d'introduction à cette problématique, nous nous intéressons aux limites, notion fortement liée à celle de frontière.

Comme le notent LUSSAULT (2007 : 68) ainsi que DI MEO et VEYRET (2002 ; 5) la question des limites et leur franchissement est une composante nécessaire de la géographie et de sa compréhension. La limite, comme l'explique RENARD, « *permet de circonscrire un ensemble spatial donné, une région, une construction sociale et politique ; elle peut être associée aux notions de territoire, d'appropriation, d'identité, de pouvoir, de frontière, de représentation* » (2002 : 40). C'est bien ces limites et plus précisément les frontières (nationales) qui nous intéressent, mais aussi leurs liens avec un territoire, une région et les représentations et pratiques qui en découlent.

3.1. DEFINITION DE LA FRONTIERE

Etymologiquement, le mot « frontière » vient du provençal « *fronteira* » qui signifie « front » : « *la frontière est au sens ancien du mot, à la fois le « front » d'une formation militaire et une façade, le « front » d'entrée d'un pays* » (WACKERMANN 2003 :9). En français, le mot « frontière » a plusieurs acceptions, il n'est pas uniquement utilisé dans le sens de frontière « nationale » mais peut aussi désigner dans un sens plus large la ligne qui divise une unité spatiale (ou un groupe) d'une autre. En anglais, par contre, plusieurs termes relativement proches, tous liés à la frontière, désignent différents aspects de celle-ci, ce qui contribue à créer quelques malentendus quant à leurs utilisations. Ainsi, le mot « *frontier* », qui ressemble le plus au mot français « frontière » n'a pas exactement la même signification. En anglais, le mot « *frontier* » désigne deux choses selon PRESCOTT : la division politique entre deux pays ou la division entre les parties habitées d'un pays et celles qui ne le sont pas (il fait référence à la « *frontier* » de Turner ; dans ce sens, ce terme est équivalent en français à « *front pionnier* ») (1987). Le terme « *boundary* » quant à lui désigne la ligne-frontière, mais est aussi utilisé dans un contexte plus large pour désigner une limite, celle d'un groupe social par exemple. Le terme « *border* » est à nouveau plus ambigu puisqu'il est utilisé dans deux sens bien différents : tout d'abord dans un contexte officiel, il est équivalent à « *national boundary* » mais il possède également un caractère zonal puisqu'il peut aussi désigner une marge, une périphérie. On retrouve le mot « *border* » dans « *borderland* » qui signifie zone frontière ou zone frontalière. Ce terme de « *border* » tend à s'imposer dans la littérature scientifique anglophone qui aborde la thématique des frontières (nationales) ; on parle en général de « *border studies* ».

Les frontières ont deux propriétés fondamentales : tout d'abord, elles renvoient à l'idée de séparation, de limite, de démarcation, de différence. Mais elles servent également à organiser l'espace, à l'image des Etats qui s'articulent autour de différentes frontières institutionnelles : nationales tout d'abord, puis régionales, communales (le nombre d'échelon institutionnel et

leur dénomination varient selon les pays). Mais les frontières qui nous intéressent dans cette étude, sont les frontières d'Etat, les frontières nationales. Même si les frontières peuvent être maritimes, aériennes ou terrestres, seules les frontières terrestres sont l'objet de cette étude.

Les frontières nationales servent avant tout à délimiter la souveraineté d'un pays. Elles peuvent être définies « *comme des structures spatiales élémentaires, de forme linéaire, à fonction de discontinuité géopolitique et de marquage, réel et symbolique* »⁶ Ainsi, un pays donné ne pourra exercer son autorité uniquement à l'intérieur de son territoire ; une personne franchissant une frontière, sait en la traversant qu'elle est sur un autre territoire où seules les règles et lois du pays dans lequel elle se trouve ont cours. C'est donc « *par l'établissement de [ces] limites que le politique s'inscrit dans l'espace* » (FOUCHER 1986 : 22). Toutefois, pour que les frontières fonctionnent et puissent organiser le monde, elles doivent être reconnues internationalement ou du moins par les deux pays qu'elles séparent (GOTTMANN 1980 : 53).

Par son marquage, la frontière rend visible de nombreuses discontinuités et différences dans l'organisation et les modes de vies des deux pays qu'elle sépare : « *elle représente une rupture souvent franche entre deux modes d'organisation de l'espace, entre des réseaux de communication, entre des sociétés souvent différentes et parfois antagonistes. La frontière a donc une forte implication géographique* » (Baud, Bourgeat et Bras, cité par WACKERMANN 2003 :10).

C'est précisément cette implication géographique de la frontière sur les modes de vie des habitants des zones frontalières qui nous intéresse dans ce travail. Ce point est traité plus en détail dans les parties concernant les régions frontalières et les pratiques spatiales transfrontalières, ainsi que dans l'analyse de notre étude de cas.

3.2. APPROCHES DE LA FRONTIERE

Dans cette partie, sont mentionnés de manière succincte quelques éléments historiques relatifs à la frontière, ainsi que certains « débats » qui ont marqué l'étude des frontières⁷.

La frontière, dans son sens général, comme nous l'avons vu, renvoie à l'idée de limite, de délimitation, de séparation. Cette volonté de délimitation est naturelle. Tout comme l'animal qui cherche à délimiter son territoire grâce à des marqueurs odorants, l'Homme cherche également à s'approprier un territoire. Toutefois, la notion de frontière telle qu'elle existe actuellement, n'apparaît que progressivement dès le XVII^{ème} siècle, avec le processus de création des Etats-nations : *As the sovereign state has replaced earlier forms of large political regions, it has become essential that sovereignty should have a known exact extent, a territory under exclusive jurisdiction limited by state boundaries* » (DO ALAMAR 2005: 21). Jusqu'à ce moment-là, tant dans l'Antiquité qu'au Moyen-Âge, les frontières sont plutôt floues et imprécises : on parle plutôt de marches (marches-frontières), des zones de contacts où les droits se superposent (BATTISTI 2008).

Les premiers scientifiques à s'intéresser à la question des frontières sont issus de l'Ecole allemande de géographie, avec notamment F. Ratzel qui développe une théorie selon laquelle les Etats sont des organismes vivants. Leurs frontières sont mouvantes et évoluent en fonction des besoins d'espace de leur population. L'époque qui suit la Première Guerre mondiale est également très fertile pour l'étude des frontières : on s'évertue à redéfinir et à

⁶ Lévy, J. et Lussault, M. 2003 : *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin, 384-385.

⁷ Pour plus de précisions concernant l'histoire de la frontière et de ses approches, voir Annexe I.

redélimiter de nombreux territoires lors de différentes réunions internationales qui ont suivi la fin de la guerre. Les débuts de l'étude des frontières sont marqués entre autres par trois « débats » qui sont abordés ci-dessous.

3.2.1. La frontière : ligne ou zone ?

L'histoire de l'étude des frontières a été marquée par de grands débats comme celui de savoir si la frontière est une ligne ou une zone. Ce débat remonte déjà à l'époque de Friedrich Ratzel et de l'École allemande de géographie. Ratzel est convaincu que la frontière est une zone : cette perception soutient sa théorie qui fait de la frontière un organisme capable de se déplacer : « *Der Grenzraum ist das Wirkliche, die Grenzlinie ist die Abstraktion davon* » (Ratzel, cité par MAULL 125 :139). Otto MAULL est aussi de cet avis, pour lui, la ligne-frontière a quelque chose de très artificiel (1925). Comme nous l'avons vu dans la partie sur l'histoire de la frontière, jusqu'à la Renaissance, la frontière-ligne n'existe pas vraiment. La frontière serait par conséquent dotée d'une certaine épaisseur, où les cultures se chevauchent, où les identités sont parfois mixtes et où il règne parfois une instabilité politique⁸.

Même si la plupart des géographes sont de cet avis, d'autres scientifiques mettent en avant la frontière-ligne comme Gottmann dans les années 1950 : « *la frontière est une ligne ; elle limite l'espace sur lequel s'étend une souveraineté nationale* » (cité par FOUCHER 2007 : 21). D'un point de vue strictement juridique, il est clair que la frontière se limite à une ligne.

Ce débat portant sur la ligne ou la zone peut être pourtant évité en admettant que la frontière est formée tant d'un caractère zonal que linéaire. House, par exemple, conçoit la frontière comme une zone qui s'étend des deux côtés d'une ligne-frontière (cité par FOUCHER 1986 : 37-38). Moodie propose quant à lui de définir la ligne comme un concept politique et juridique, la zone comme un concept géographique (cité par FOUCHER 1986 : 39). GOTTMANN, dans un texte plus récent, reconnaît que la frontière est une ligne et une zone. Il résume à notre avis bien la situation : « *La frontière devrait toujours être considérée à la fois comme une ligne, avec les caractéristiques inhérentes à son tracé, et comme une zone. Les deux notions se complètent, engendrant des conséquences diverses et qui peuvent parfois se contredire. Disons que toute frontière, en termes d'analyse spatiale agit à la fois par son tracé, donc en tant que ligne, et par son épaisseur, qui est complexe, en tant que zone. Elle devrait être envisagée comme barrière, ce qu'elle est par définition, et comme charnière* » (GOTTMANN 1980 : 55). Le passage de la conception de ligne à celle de zone se fait presque de lui-même, avec l'ouverture des frontières ; celles-ci passent ainsi du rôle de barrières à celui de zones de contacts.

3.2.2. Frontières naturelles ou frontières artificielles ?

Un autre point de discussion concernant les frontières, plus normatif cette fois, a été de distinguer les frontières artificielles des frontières naturelles, les « mauvaises » frontières des « bonnes » frontières. Cette distinction apparaît déjà chez MAULL, notamment dans sa « *Politische Geographie* » : il considère les frontières comme « anti-structurelles » (« *strukturwidrig* »), donc mauvaises, lorsque celles-ci ne s'appuient, ni sur une réalité physique (une montagne, une forêt, un fleuve), ni sur une réalité anthropogéographique (c'est-à-dire, des limites culturelles, sociales, linguistiques ou religieuses par exemple) (1925 : 141). Maull se montre d'ailleurs très critique avec les découpages qui suivent la Première

⁸ Johnston, R. J. (ed) 2003: *The dictionary of human geography*. Oxford: Blackwell, 50.

Guerre mondiale considérant de nombreuses frontières comme « mauvaises » (cité par VAN HOUTUM, SCOTT 2005 : 6-7). Boggs, un géographe américain cherche également dans ses travaux à distinguer les « bonnes » et « mauvaises » frontières (cité par GUICHONNET, RAFFESTIN 1974 : 32). Même si cette volonté normative n'a plus cours chez les scientifiques et fut largement critiquée, elle n'en reste pas moins vivace, notamment parce qu'elle est simple et claire selon GUICHONNET et RAFFESTIN (1974 : 55). De plus, son ancienneté joue également en sa faveur ; de nombreuses frontières déjà dans l'Antiquité reposaient sur des fleuves, montagnes ou forêts. Les dirigeants de la toute jeune République française ont aussi cherché à donner des frontières naturelles à leur patrie, tout en justifiant par la même occasion leur expansion territoriale : *« C'est en vain qu'on veut nous faire craindre de donner trop d'étendue à la République. Ses limites sont marquées par la nature. Nous les atteindrons toutes des quatre coins de l'horizon, du côté du Rhin, du côté de l'Océan, du côté des Pyrénées, du côté des Alpes. Là sont les bornes de la France ; nulle puissance humaine ne pourra nous empêcher de les atteindre, aucun pouvoir ne pourra nous engager à les franchir⁹ »*. Même s'il n'est pas judicieux de vouloir distinguer les « bonnes » des « mauvaises » frontières, les frontières naturelles des frontières artificielles, - les frontières sont de toute façon des constructions territoriales politiques et *« tout tracé résulte d'un choix, d'un arbitrage entre différentes solutions, en fonction d'une combinaison géopolitique particulière et datée »* (FOUCHER 1986 :10-11) - ce débat a toutefois le mérite de mettre en exergue que certains tracés de frontières ne correspondent à aucune réalité et sont souvent à la source de nombreux conflits (WACKERMANN 2003 :12). On peut penser aux tracés géométriques utilisés pour découper l'Afrique entre les puissances coloniales : ces tracés font fi de toute présence humaine et de leurs « bassins de vie » et sont à l'origine de nombreuses tensions.

3.2.3. La classification des frontières

Pour finir notre tour d'horizon de la question de l'approche des frontières à travers différents débats et étapes qui l'ont marquée, nous souhaitons aborder la classification des frontières. Bien que cela ne constitue pas réellement un débat en soi, la volonté des scientifiques de classer les frontières est une constante de l'étude des frontières. Dès le début, comme nous l'avons vu, les chercheurs ont classé les frontières en deux types : artificielles ou naturelles. Nous ne pouvons bien sûr pas mentionner toutes les classifications existantes, mais nous allons nous attarder sur quelques-unes qui nous semblent importantes.

En 1936 HARTSHORNE propose une classification des frontières qui intègre le facteur « temps ». Il distingue trois grands types de frontière en fonction du moment où elles ont été établies (56-57). Tout d'abord, les « antecedent boundaries » qui ont été établies avant que les populations aient mis en place les principaux éléments du paysage humanisé (« cultural landscape ») (GUICHONNET, RAFFESTIN 1974 : 59) ou avant que l'homme ne s'installe dans la région tout simplement (HARTSHORNE parle dans ce cas-là de « totally antecedent boundary » ou « pioneer boundary » (1936 : 57)). La deuxième classe se compose des frontières qui ont été établies plus ou moins en même temps que les populations s'installaient (« subsequent boundaries ») et finalement les « surimposed boundaries », qui ont été établies après l'installation des populations. GUICHONNET et RAFFESTIN donnent des exemples pour illustrer ces catégories : ainsi, la frontière entre les Etats-Unis et le Canada est une frontière antécédente, celle de la France subséquente et celle d'Israël surimposée (1974). On comprend bien que ce dernier type peut être problématique, car les frontières établies après l'installation

⁹ Danton, dans un célèbre discours à la Convention du 31 janvier 1793, cité dans DURAND 2008.

humaine peuvent poser des problèmes et mener à des conflits. Israël, Etat créé en 1948 dans une région déjà habitée par d'autres groupes ethniques, est l'exemple-type d'une frontière surimposée qui amène à de nombreux conflits.

La classification de BOGGS - que GUICHONNET et RAFFESTIN considèrent comme la plus classique et la plus utilisée (1974 ; 57)- propose de catégoriser les différentes frontières en quatre grands types : physiographique, géométrique, anthropogéographique et composite ou complexe (1940 : 25). Le premier type comprend les frontières qui prennent leurs supports sur des éléments naturels (montagnes, lignes de partage des eaux, déserts, marais, lacs, etc.) ; le type géométrique correspond aux lignes dessinées par l'homme (arcs de cercles, méridien, ligne droite, etc.) ; le type anthropogéographique suit les contours de l'implantation humaine en fonction de différents critères (frontières tribales, linguistiques, économiques, historiques, culturelles ou selon les propriétés privées et les lignes cadastrales) ; le type composite ou complexe correspond aux frontières qui se réfèrent à deux ou plusieurs de ces types (BOGGS 1940 : 26).

Il existe bien sûr d'autres classifications des frontières que nous n'avons délibérément pas choisies de présenter ici ; nous revenons sur la question de la classification des frontières dans la partie consacrée aux régions frontalières. En effet, les changements économiques et politiques qu'a connus le monde ces dernières décennies ont passablement modifié les frontières et par conséquent leur approche ; on ne s'intéresse plus uniquement à la frontière en soi, mais également aux régions qui l'entourent.

3.2.4. Renouveau dans l'approche des frontières

L'étude des frontières - même si certains auteurs considèrent la période qui suit la Première Guerre mondiale comme son apogée (HÄKLI, KAPLAND 2002 ; 1) - connaît un regain d'intérêt dans les années 80 et ce jusqu'à aujourd'hui, suite aux nombreux changements politiques et économiques (mondialisation, construction européenne, chute du bloc soviétique) que nous avons déjà évoqués. Elle n'est toutefois jamais tombée en désuétude : entre la fin de la Première Guerre mondiale et les années 80, des éminents spécialistes de l'étude des frontières ont continué à écrire sur ce sujet comme Prescott, Minghi, House ou encore dans la littérature francophone Guichonnet et Raffestin ou Foucher par exemple. Ce nouvel intérêt s'accompagne également de changements dans les approches, mais aussi dans les thèmes étudiés : ainsi, on s'intéresse à la construction des frontières, à leurs représentations, à la coopération transfrontalière, ainsi qu'aux interactions entre régions frontalières. Van Houtum, Newmann, Paasi et Martinez sont, entre autres, des scientifiques contemporains qui incarnent ces nouvelles thématiques de l'étude des frontières.

3.3. FONCTIONS ET EFFETS

Les scientifiques attribuent différentes fonctions aux frontières. Les fonctions de la frontière servent entre autres à interdire, stimuler et inciter ; « *la frontière est un véritable instrument géographique à la disposition de l'Etat* » (GUICHONNET, RAFFESTIN 1974 :49).

Selon BLAKE, l'approche traditionnelle des frontières distingue quatre fonctions majeures : tout d'abord, elles délimitent la souveraineté nationale ; deuxièmement, elles permettent aux gouvernements de contrôler les mouvements et flux qui la traversent ; troisièmement elles constituent une enveloppe protectrice et militaire afin de défendre le territoire et finalement, ces trois fonctions deviennent des instruments pour construire l'identité nationale (2000 :9).

GUICHONNET et RAFFESTIN (1974) proposent une classification en trois fonctions majeures accompagnées de deux fonctions complémentaires qui ressemblent passablement à celles que BLAKE (2000 :9) qualifie de traditionnelle. La première fonction est légale : c'est-à-dire que la frontière délimite une aire, un territoire dans le lequel s'applique le droit d'un Etat donné (GUICHONNET, RAFFESTIN 1974 :49). L'Etat est souverain uniquement dans un territoire donné, son territoire. Cette fonction est à la base de la définition de la frontière. La deuxième fonction de la frontière est quant à elle une fonction fiscale et vise à défendre le marché national et à assurer des revenus à l'Etat : en prélevant des taxes sur les produits importés par exemple, les Etats freinent d'une part les importations et d'autre part alimentent leur budget (GUICHONNET, RAFFESTIN 1974 :50). La troisième consiste en la surveillance et le contrôle du territoire, des hommes ou des produits qui entrent dans le territoire national (GUICHONNET, RAFFESTIN 1974 :51). Même si elle est peut-être la fonction la plus symbolique et correspond à l'image populaire de la fonction d'une frontière, elle n'a jamais pu empêcher tout franchissement (elle n'est par ailleurs pas forcément la fonction la plus importante de la frontière). A côté de ces trois fonctions principales de la frontière, ces deux mêmes auteurs ajoutent les fonctions militaire et idéologique : ces fonctions servent à défendre le territoire national d'un point de vue militaire, la deuxième d'un point de vue idéologique (GUICHONNET, RAFFESTIN 1974 :51). Cette fonction idéologique a été longtemps symbolisée par le « Rideau de fer », frontière entre deux mondes, entre deux modes de pensée. La fonction idéologique peut être très contraignante et est souvent matérialisée par des barrières à l'image de la partition du monde durant la guerre froide (GUICHONNET, RAFFESTIN 1974 :52).

Ces fonctions qu'exerce l'Etat à travers la frontière ont bien évidemment des effets sur les pays et les régions qui bordent la frontière. LEVY¹⁰ distingue trois types d'effets spatiaux de la frontière : celui de barrière (sa raison d'être), celui d'interface (la frontière filtre et canalise des relations entre espaces qui auraient lieu de manière plus diffuse sans elle) et celui de territoire (elle crée un territoire frontalier).

D'autres auteurs se sont penchés sur les effets économiques de la frontière. Dans l'approche classique de l'économie, la frontière a été vue uniquement comme un frein au développement économique. Dans la théorie des lieux centraux développée par Christaller et Lösch, la question des frontières y est aussi abordée. RATTI nous en propose une synthèse : « *La frontière est reconnue comme un élément artificiel de distorsion des aires de marchés et des places centrales, qui ne permettra, dans les régions où ses effets se manifestent, qu'un développement économique limité. La frontière est un facteur provoquant le fractionnement des hinterlands des places centrales* » (1991). Par conséquent, les lieux centraux ne se développeraient pas dans les régions frontalières, les entreprises cherchant plutôt à s'installer là où elles peuvent profiter d'une aire de marché la plus grande possible (WACKERMANN 2003 : 61). L'éloignement des régions frontalières, leurs situations marginales et périphériques par rapport au centre(s) politique(s) ou économique(s) du pays est également responsable du développement économique plus faible et plus lent de ces régions selon Hansen (cité par RATTI 1991). Ce retard et/ou faiblesse de développement est encore accentué du fait que bien souvent, la région frontière n'a rien ou peu à dire concernant les questions liées aux frontières (concernant les modalités de passage de la frontière pour les personnes ou objets). Ainsi, comme le note RATTI, les fonctions (légales, fiscales et de contrôle) de la frontière sont du ressort de l'Etat et pas de la région. L'Etat joue donc un rôle de frein au développement et

¹⁰ Lévy, J. et Lussault, M. 2003 : *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin, 384-385.

au « pouvoir » de la région (1991). Même si dans une situation de fermeture quasi-totale, on peut trouver certains avantages à une frontière (comme les « tarif factories », « *c'est-à-dire des investissements dans les zones limitrophes étrangères afin de pénétrer plus aisément le marché de l'autre pays* » (RATTI 1991)), malgré cela c'est surtout quand la frontière devient perméable que les effets positifs se font sentir.

Ainsi, l'effet négatif de la frontière-barrière s'atténue lorsque celle-ci s'ouvre : « *du statut de barrière qui restreint toute diffusion et entraîne une sorte de juxtaposition de deux espaces distincts, elle peut devenir un filtre, une ligne de contact, passant du statut de « coupure » à celui de « couture », pour reprendre l'expression bien connue* » (LELOUP, MOYART 2006 : 40). Cette perméabilité accrue des frontières résulte d'une défonctionnalisation des frontières, due comme nous l'avons déjà mentionné, d'une part à la mondialisation de l'économie et d'autre part, bien souvent, également à une volonté politique. En Europe, si la fonction légale reste déterminante, en revanche la fonction de contrôle (accords de libre circulation par exemple) et la fonction fiscale (à travers des accords de libre-échange) deviennent de moins en moins importantes (BLAKE 2000 :10-11). Cette défonctionnalisation est par conséquent partielle et ne signifie en aucun cas (du moins pour l'instant) un abandon complet des frontières.

Les fonctions de la frontière produisent des réalités bien souvent très différentes des deux côtés de la frontière ; par exemple, par sa fonction légale, la frontière limite la souveraineté d'un Etat sur son territoire, par conséquent il existera des règlements, des lois différentes de chaque côté de la frontière. La frontière, comme l'expliquent LELOUP et MOYART, « *donne lieu à des asymétries politiques et juridictionnelles qui se traduisent par des divergences de comportements, économiques, sociaux, voire culturels* » (2006 : 39). Ces différences et asymétries entre les deux régions adjacentes à la frontière peuvent profiter économiquement parlant aux régions (au moins pour l'une d'entre elles) (WASTL-WALTER 2009 : 332). Une région peut donc profiter d'une main d'œuvre plus nombreuse ou plus avantageuse qui habite de l'autre côté de la frontière ou une entreprise peut voir son aire de marché s'étendre au pays voisin. Ceci peut se traduire par de nombreux flux et une mobilité accrue entre les deux régions frontalières non seulement au niveau du travail, mais aussi au niveau des autres aspects de la vie de tous les jours tels que les achats ou les loisirs.

4. REGIONS FRONTALIÈRES

Comme nous venons de le voir, les fonctions des frontières et par conséquent les effets qu'elles produisent sur les territoires adjacents, sont en pleine mutation depuis quelques décennies (en Occident du moins).

La fixation des frontières, principalement en Europe et en Amérique du Nord, ainsi qu'une envie de collaboration a permis à de nombreuses régions frontalières de se développer. Ces territoires qui se trouvaient aux limites géographiques de leurs pays respectifs se retrouvent dès lors au centre d'enjeux internationaux¹¹. Ces enjeux sont principalement d'ordre économique - de nombreux territoires frontaliers, économiquement en marge, profitent de leur nouvelle « centralité » ; les entreprises peuvent profiter de marchés plus grands - mais aussi symboliques puisque les habitants ne font plus autant attention à la frontière nationale : traverser la frontière devient si naturel que l'on peut parler d'espaces transfrontaliers (MINGHI 2002). Ces régions transfrontalières ne naissent pas uniquement de la volonté de collaborer des pouvoirs politiques mais sont issues d'une réalité vécue par un grand nombre d'habitants des régions frontalières.

Il existe de nombreux exemples en Europe, où des régions frontalières décident de coopérer entre elles pour faire profiter à leurs citoyens, mais également aux entreprises de nouvelles possibilités offertes par l'ouverture des frontières. L'Union européenne offre différentes plateformes et accords-cadres pour permettre aux régions et communes intéressées de coopérer plus facilement. Ces accords-cadres peuvent concerner des projets d'agglomération transfrontalière, mais également d'autres projets plus précis concernant des thèmes comme les transports, la santé ou l'environnement. Le programme INTERREG institué dans les années nonante par la Commission européenne soutient financièrement des projets transfrontaliers dans l'Union européenne mais aussi dans les pays limitrophes comme la Suisse et vise à encourager la coopération transfrontalière¹².

La Suisse bien que non-membre de l'UE, est active sur le plan de la coopération transfrontalière, notamment à travers la ville de Bâle et son agglomération tri-nationale (Suisse, Allemagne et France). La Regio Basiliensis est souvent donnée en exemple comme un modèle de réussite de coopération transfrontalière. De plus, l'impulsion a été donnée par les milieux économiques, donc par une initiative privée et non par la volonté des gouvernements (qui par la suite ont permis de réaliser le projet avec d'autres partenaires dont INTERREG) (EDER, SANDTNER 2002 :152). Le symbole de cette coopération transfrontalière est l'Euroairport, aéroport trinational (Bâle, Mulhouse et Freiburg), situé dans l'agglomération bâloise¹³.

Ce genre de projet ne concerne pas uniquement des pays de l'Europe de l'Ouest, les pays de l'Est, fraîchement intégrés dans l'UE, cherchent aussi à coopérer entre eux ou avec l'Allemagne, l'Autriche ou l'Italie par exemple. Il existe bien évidemment d'autres exemples de coopération au niveau mondial, notamment en Amérique du Nord.

¹¹ Toutefois certaines régions frontalières à l'image de celles de Genève et de Bâle ont toujours été des centres économiques importants.

¹² Site INTERREG/regiosuisse : http://www.regiosuisse.ch/cte/interreg-1/interreg-1?set_language=fr

¹³ L'accord entre la France et la Suisse pour la construction de l'aéroport avait déjà été signé en 1949. Site de l'Euroairport: <http://www.euroairport.com/FR/euroairport.php?PAGEID=83&lang=FR>

Il ne faut pas considérer uniquement le développement des régions frontalières à travers le prisme de la coopération transfrontalière, mais également à travers les flux qui les traversent : des flux de capitaux, de marchandises, d'informations mais surtout d'humains. Ce sont principalement les flux d'humains à travers les frontières qui nous intéressent dans cette étude. Ainsi, des centaines de milliers de frontaliers traversent chaque jour en Europe une frontière pour aller travailler (AUBURTIN 2005 : 200) : rien qu'entre la France et la Suisse, plus de 100 000 Français se rendent chaque jour en Suisse pour y travailler (RAYNER 2008).

A côté de ces mouvements liés au travail, tous les autres aspects de la vie (santé, loisirs, achats, formation, etc.) peuvent se traduire également par des mouvements transfrontaliers. Cette interaction transfrontalière entre les habitants donne vie aux régions transfrontalières et par la même occasion donne une raison d'être aux politiques de coopération transfrontalière.

4.1. TYPOLOGIE DES REGIONS SELON L'INTERACTION TRANSFRONTALIERE

Suite à l'importance prise par les régions frontalières sur la scène économique mais aussi dans le débat sur les frontières, certains chercheurs se sont affairés à classer ces régions. Une typologie assez basique serait de comparer les régions des deux côtés de la frontière en se basant sur des analogies ou des oppositions au niveau économique, démographique, culturel, linguistique ou encore social; toutefois, ces typologies présentent un défaut très important car elles ne prennent en compte ni les relations, ni les contacts ou les flux (économiques ou de personnes) entre les deux régions frontalières (GUICHONNET, RAFFESTIN 1974 : 60).

Devant le constat qu'une plus grande interdépendance entre les pays engendre plus d'interactions, de contacts entre les populations des zones frontalières, MARTINEZ propose, dans un article intitulé « The dynamics of border interaction », une classification basée sur les contacts transfrontaliers (2005¹⁴) (Figure 1).

L'auteur reconnaît que les zones frontalières varient énormément de l'une à l'autre, mais pense qu'à travers l'analyse des contacts transfrontaliers, on peut faire des généralisations et proposer une classification (MARTINEZ 2005 : 1-2). Dans cette classification, les régions frontalières sont classées en quatre catégories, des contacts les plus faibles aux contacts les plus intenses.

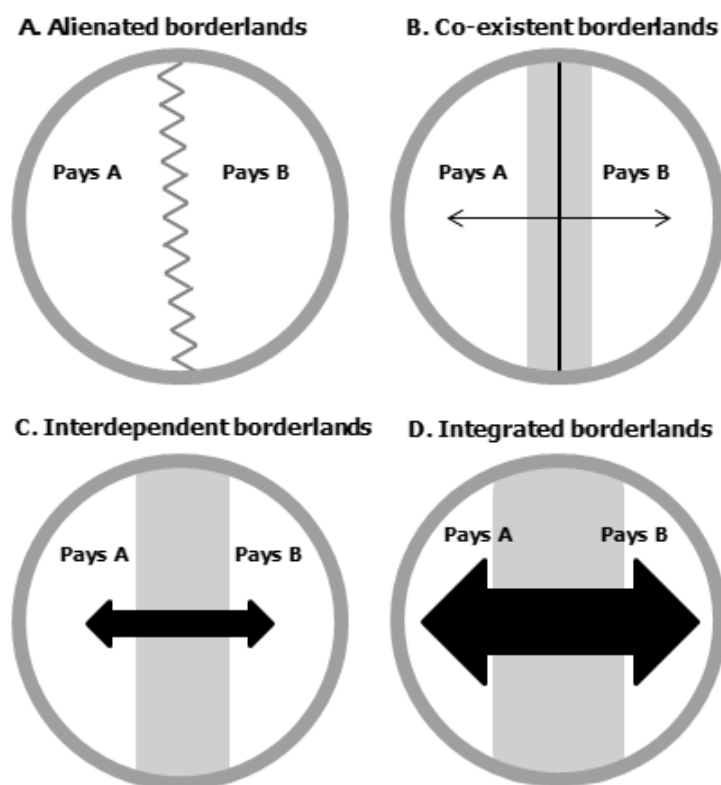
La première catégorie, les « alienated borderlands » se réfère à des régions frontalières où les contacts sont quasiment inexistantes, où les habitants ne peuvent traverser la frontière régulièrement, en raison de conditions défavorables : guerres, conflits politiques, nationalisme intense, etc. (MARTINEZ 2005 : 2) (Figure 1A). L'archétype de cette situation est le « Mur de Berlin » qui avait été érigé par le gouvernement est-allemand afin d'empêcher la fuite de ses ressortissants vers l'Ouest et plus généralement pour limiter les contacts entre les deux parties. Actuellement, la construction du mur entre Israël et la Palestine a également comme but de limiter les contacts entre les deux populations.

Les « co-existant borderlands » font référence à une situation où les conflits entre deux pays se sont apaisés récemment et par conséquent les contacts transfrontaliers sont à nouveau possibles (Figure 1B). Toutefois, ces contacts restent épisodiques, parfois mal vus par les gouvernements ou la population et ne permettent pas une interaction transfrontalière significative. Il faut souvent une période relativement conséquente pour permettre de

¹⁴ Publié pour la première fois en 1994.

normaliser les relations internationales entre ces pays, pour panser les blessures d'un conflit. L'auteur cite l'exemple de la frontière entre l'Équateur et le Pérou, où la tension s'est apaisée en 1998 après plusieurs décennies de conflits et où il faudra du temps pour laisser les plaies se panser et pour permettre un développement transfrontalier (MARTINEZ 2005 :2-3).

Figure 1: Modèles d'intégration aux frontières (MARTINEZ 2005 :3)



La troisième catégorie est celle des « interdependent borderlands » (Figure 1C). Dans cette situation, de nombreux flux de ressources économiques ou humaines lient les deux régions frontalières entre elles : « *A condition of borderlands interdependence exists when a border region in one nation is symbiotically linked with the border region of an adjoining country* » (MARTINEZ 2005 : 4). Cette interdépendance implique que le développement soit plus ou moins symétrique des deux côtés de la frontière, mais dans la réalité les différences sont souvent importantes ; on parle plutôt d'interdépendance asymétrique. Cette catégorie est très vaste et comprend par exemple les régions frontalières entre les USA et le Mexique (développement très asymétrique entre les deux parties) - malgré que le passage, notamment pour les personnes y soit fortement entravé et qu'une barrière y soit construite - mais aussi des régions frontalières européennes où le développement économique y est plus ou moins semblable et l'interaction transfrontalière très importante. La frontière de l'Arc jurassien se situerait dans cette catégorie.

Finalement, les « integrated borderlands » constituent le stade ultime de l'interaction transfrontalière : les deux régions frontalières ne font plus qu'une, toutes les barrières qui entravaient les contacts ont été enlevées et on voit se développer une certaine conscience transnationale (MARTINEZ 2005 :6) (Figure 1D). Cette situation serait l'idéal de l'Union européenne, l'objectif à atteindre. L'auteur s'interroge quant à l'existence de ce type de région frontalière, mais selon lui, s'il existe c'est dans l'Union européenne (MARTINEZ 2005 : 5) Si

nous changeons d'échelle et nous intéressons aux frontières intra-nationales et non internationales, on voit que, en Suisse par exemple, certaines limites administratives comme les districts ou les communes à l'intérieur des agglomérations, n'ont plus de grande importance et pourrait symboliser cette catégorie.

4.2. INTEGRATION TRANSFRONTALIERE

Pour compléter la typologie de MARTINEZ (2005) concernant l'interaction entre les territoires frontaliers, que nous venons d'aborder, nous allons utiliser la notion d'« intégration » dans le cadre des relations entre territoires frontaliers (DE OLIVEIRA 2009 ; REITEL 2007 ; SOHN&WALTHER 2009 ; RENARD 2007, WONG GONZALEZ 2004). L'intégration selon LEVY « *peut être utilisée à chaque fois que la rencontre entre deux réalités distinctes donne lieu à un mélange dissymétrique (intégration n'est pas fusion) produisant une nouvelle réalité*¹⁵ ». Cette notion nous permettra donc de comprendre à quel point les territoires étudiés- les zones frontalières franco-suisse - sont intégrés. Dans ce sous-chapitre, quelques théories et formulations (bien que sensiblement différentes, elles sont toutefois très proches) concernant l'intégration de régions frontalières sont présentées.

Dans son article concernant les frontières en Amérique du Sud DE OLIVEIRA (2009) propose de classer les régions frontalières selon leur degré d'intégration *formelle* et *fonctionnelle*. L'intégration « fonctionnelle » rassemble pour lui les liens économiques, comme par exemple « *le commerce de la petite production industrielle, les services de toutes sortes, [...] l'achat d'immeubles, les petites transactions de capitaux, la location de machines, instruments et équipements [surtout dans le secteur rural]* » ou encore le travail frontalier (DE OLIVEIRA 2009 ; 25). Il faut toutefois noter que le contexte socio-économique de son étude (Amérique du Sud) est radicalement différent du contexte européen et par conséquent certains de ces exemples ont une composante rurale et artisanale beaucoup plus importante qu'en Europe. Il note également qu'à côté des échanges qui sont soumis à des cadres légaux, il existe d'autres types d'échanges : d'une part les échanges qui ne sont pas encadrés par la loi mais qui sont tolérés (liés à une certaine permissivité aux frontières sud-américaines), l'auteur parle de « complémentarité visible », d'autre part il observe une « participation invisible » qui fait référence à la contrebande ou au trafic de drogues (DE OLIVEIRA 2009 ; 26). L'intégration « formelle »- la complémentarité juridique de l'intégration fonctionnelle- regroupe quant à elle, les différents accords signés entre les deux pays pour régir les différents points spécifiques aux frontières, que cela concerne la circulation des personnes aux frontières, les différentes taxes et formalités douanières ou encore divers programmes de coopérations scientifiques ou sanitaires par exemple (DE OLIVEIRA 2009 ; 27).

WONG GONZALEZ propose également d'étudier l'intégration selon la fonctionnalité et la formalité entre les Etats frontaliers de Sonora au Mexique et de l'Arizona aux Etats-Unis. Il note que l'intégration « fonctionnelle » (de facto) la plus ancienne résulte entre autres des pratiques des acteurs sociaux et de l'ouverture des économies et concerne uniquement la région frontalière (là où les échanges et les flux sont les plus importants). Par contre l'intégration « formelle » (de jure) est plus récente et résulte d'une volonté délibérée et non d'un état de fait comme l'intégration fonctionnelle. De plus, elle inclut une aire géographique nettement plus grande puisqu'elle englobe le territoire des deux Etats. Elle vise à formaliser

¹⁵ Lévy, J. et Lussault, M. 2003 : *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin, 384-385.

les relations préexistantes et à en favoriser de nouvelles, que cela soit au niveau économique, social, culturel ou de la santé par exemple (2004 ; 138-141).

Bernard REITEL, quant à lui, s'intéresse aux agglomérations transfrontalières françaises et essaye d'évaluer le degré d'intégration de ces espaces urbains (2007). Il prend en compte toute une série de critères regroupés selon deux types d'intégration : « spatiale » et « territoriale ». Le premier groupe comprend l'organisation spatiale, les navetteurs, les différentes pratiques ou l'existence d'un réseau de transports transfrontaliers ; « *ils cherchent à traduire l'existence d'une réalité transfrontalière* » (REITEL 2007 ; 8). Cette intégration « spatiale » se rapproche beaucoup de la notion d'intégration « fonctionnelle » utilisée par DE OLIVEIRA (2009) et WONG GONZALEZ (2004) que nous avons mentionnée plus haut. Le deuxième groupe de critères retranscrit l'intensité de la coopération transfrontalière : type de projets, vision commune, noms ou structure d'encadrement (REITEL 2007 ; 8). Cette typologie prend moins en compte les aspects légaux et les accords-cadres qui régissent les pratiques spatiales transfrontalières, mais vise à décrire les actions mises en place à travers la coopération transfrontalière à un niveau local. Ainsi, l'auteur classe en cinq catégories les différentes agglomérations selon le degré d'intégration « spatiale » et « territoriale ». La première fait référence à une faible intégration spatiale et territoriale, dans le deuxième cas l'intégration territoriale est en développement mais reste tout de même assez faible : ces deux catégories correspondraient à des territoires coexistant selon la typologie de Martinez (page 24) que nous avons abordée précédemment (REITEL 2007 ; 9-11). Les trois autres catégories sont des espaces interdépendants (MARTINEZ) qui présentent une intégration spatiale forte, seules des petites différences au niveau des aspects de l'intégration territoriale expliquent la mise en place de catégories différentes (REITEL 2007 ; 9-12).

Toujours dans le même ordre d'idée, SOHN et WALTHER proposent de concevoir l'intégration sur un axe « fonctionnel » et un axe « institutionnel » : « *l'intégration fonctionnelle se rapporte alors à la forme et à l'intensité des interactions socio-économiques observées de part et d'autre d'une frontière, [...] tandis que l'intégration institutionnelle concerne la forme et l'intensité des interactions entre les acteurs politiques éventuellement disposés à collaborer* » (2009 ; 53). Les deux auteurs, en ne précisant pas à quelle échelle (locale, régionale ou nationale) les collaborations entre les acteurs politiques ont lieu, permettent d'adapter la théorie aux différents cas de figure.

Finalement, Jean-Pierre RENARD, en préambule d'un colloque concernant « les frontières et l'aménagement », définit l'intégration comme plurielle : l'intégration peut être politique et voulue, économique ainsi que sociale et concerner « *diverses réalités comme le travail transfrontalier, la résidence, les achats, les loisirs, tous les flux qui créent des bassins de vie transfrontaliers* » (2007 ; 13).

Grâce à ces différentes conceptions de l'intégration des territoires frontaliers, nous allons pouvoir formuler notre conception de l'intégration qui convient à notre cas d'étude, ainsi qu'à nos objectifs. Nous utiliserons pour notre étude la formulation de DE OLIVEIRA (2009) et WONG GONZALEZ (2004), c'est-à-dire : intégration « fonctionnelle » et intégration « formelle ».

Par intégration « fonctionnelle », nous entendons les pratiques spatiales transfrontalières (travail frontalier ou achats et loisirs par exemple) ; dans ce sens nous nous approchons de la définition de la composante sociale de l'intégration de RENARD (2007 ; 13). C'est bien les

relations entre des individus qui nous intéressent et non pas l'ensemble des relations économiques entre la France et la Suisse.

Au niveau de l'intégration « formelle », nous nous éloignons quelque peu des théories développées par les auteurs cités précédemment concernant l'intégration « formelle », « territoriale » ou « institutionnelle » ; ces auteurs s'intéressent principalement à la coopération transfrontalière au niveau local (au niveau de l'agglomération voire au niveau de la région). Dans un souci de concision et comme le sujet de notre étude n'est pas la coopération transfrontalière mais les pratiques spatiales transfrontalières, nous n'allons pas aborder ce thème. Par contre, nous entendons par « intégration formelle », les différents accords au niveau national entre la France et la Suisse qui forment le cadre juridique des flux liés à l'intégration fonctionnelle. Même s'il aurait été intéressant de prendre en compte la coopération locale dans notre définition de l'intégration formelle, elle n'aurait de toute manière que peu d'influence sur les pratiques spatiales des individus, ainsi que peu de poids et de marge de manœuvre par rapport aux cadres légaux mis en place au niveau national par les deux pays.

Par conséquent, nous allons nous intéresser à des accords qui règlent certains points des relations des individus à la frontière au niveau de la circulation des personnes (et du travail en Suisse) et de la circulation des biens personnels de consommation.

4.2.1. Circulation des personnes

Au niveau de la circulation des personnes deux points proches l'un de l'autre, mais néanmoins différents vont nous intéresser. D'une part le franchissement à proprement parler de la frontière, et d'autre part la possibilité de travailler de l'autre côté de la frontière.

Même si le franchissement des frontières en Europe dans un but touristique est possible sans obtention de visa particulier depuis de nombreuses décennies, les accords de libre circulation et la création de l'espace Schengen ont contribué à le faciliter. La Suisse a depuis quelques années également ratifié ces accords et ces derniers entrent progressivement en vigueur. L'accord de Schengen, tout d'abord, « favorise la mobilité en Europe [y compris en Suisse] grâce à la suppression des contrôles de personnes aux frontières entre les Etats Schengen » (entrée en vigueur en 2008)¹⁶. Parallèlement, à cette suppression des contrôles systématiques d'identité, l'accord prévoit un renforcement de la coopération policière. Ceci ne signifie toutefois pas une suppression totale de tous les contrôles : en effet, la Suisse ne faisant pas partie de l'Union douanière européenne, le transport des biens personnels de consommation et plus généralement des marchandises est soumis à des dispositions particulières (cf. 4.2.2, page 30). De plus des contrôles d'identité sont toujours effectués mais de manière plus épisodique. Jusqu'à la ratification de ces accords par la Suisse, la frontière suisse était considérée comme la limite extérieure de l'espace Schengen, donc théoriquement soumise à d'intenses contrôles. Les pays voisins comme la France ou l'Italie n'ont que rarement appliqué à la lettre les dispositions légales prévoyant un contrôle systématique des identités ; en revanche en mars 2004 l'Allemagne a intensifié ses contrôles douaniers à Bâle notamment, provoquant une dizaine de kilomètres de bouchons à la frontière¹⁷. L'accord de Schengen vise entre autres à éviter ce genre de problèmes, à faciliter la mobilité transfrontalière pour les touristes, mais aussi pour les travailleurs frontaliers et plus généralement à tous ceux qui

¹⁶ Bureau de l'intégration, DFAE /DFE, Schengen/Dublin, Août 2011, www.admin.ch

¹⁷ Archives de la TSR, 19:30, 9 mars 2004, <http://www.tsr.ch/video/info/journal-19h30/114873-bale-les-douaniers-allemands-creent-des-bouchons-a-la-frontiere.html>

veulent traverser une frontière. Concrètement, pour l'espace transfrontalier que nous étudions, cet accord doit théoriquement accélérer le franchissement de la frontière (moins de contrôle) et permettre une mobilité aisée dans l'espace transfrontalier, tant pour les pratiques spatiales liées au travail, que pour celles liées aux loisirs ou aux achats.

Les accords qui règlent actuellement la possibilité de travailler en Suisse (travail frontalier ou travail et résidence en Suisse) pour des ressortissants de l'Union européenne et vice-versa sont les accords de libre circulation des personnes (entrée en vigueur progressive dès 2002)¹⁸. Ces accords permettent d'une part le franchissement de la frontière, mais aussi le séjour ainsi que la pratique d'une activité économique. Une clause importante en lien avec l'activité économique est l'abandon de la préférence de la main-d'œuvre indigène lors d'embauche. Pour les frontaliers, on constate de nombreuses améliorations : « *Ainsi, depuis juin 2002, les frontaliers ne sont plus contraints de retourner à leur domicile chaque jour, mais une fois par semaine ; ils peuvent changer librement d'emploi à l'intérieur de la zone frontalière (mobilités géographique et professionnelle) ; ils n'ont plus l'obligation d'avoir résidé pendant au moins six mois dans la zone frontalière pour obtenir un permis G [permis de travail pour les frontaliers]* » (CREVOISIER, MOINE 2006 :6). Ces nouvelles dispositions améliorent les possibilités pour les frontaliers de travailler en Suisse et ouvrent de nouvelles possibilités pour des personnes ne résidant pas dans les zones frontalières. Comme les frontaliers ne doivent plus rentrer chaque jour à leur domicile, des personnes de régions plus éloignées peuvent travailler en Suisse et garder leur domicile dans un autre pays¹⁹. De plus, il n'existe plus de délai de six mois de résidence dans la zone frontalière pour pouvoir prétendre au statut de frontalier. L'abandon de cette disposition a attiré dans la zone frontalière (comme à Villers-le-Lac ou à Morteau) des personnes provenant d'autres régions françaises pour la plupart; ces personnes sont parfois appelées « nouveaux frontaliers » (CREVOISIER, MOINE 2006 : 8, Annexe 4). Il est toutefois difficile de mesurer l'ampleur de ce phénomène : une étude de l'OSTAJ parle de 1700 frontaliers qui ont migré récemment dans les zones frontalières franc-comtoises (sur 22 500 travailleurs frontaliers francs-comtois), ce qui représente un peu moins de 8% des frontaliers²⁰. Cette même étude, montre que ces nouveaux arrivants (dans la zone d'emploi de Morteau) proviennent principalement de Lorraine, de Rhône-Alpes et d'Ile-de-France.

Finalement, l'accord de libre circulation des personnes autorise le travail en Suisse pour une durée maximale de 90 jours sans avoir besoin de permis de travail. Selon CREVOISIER et MOINE, cette possibilité a été utilisée par de nombreuses entreprises et personnes (habitants des zones frontalières ou non), souvent comme première étape avant de recevoir un permis pour une longue durée (comme le permis G pour les frontaliers) (2006 : 8-9, Annexe 4)²¹.

Dans l'ensemble, la ratification par la Suisse des accords de libre circulation et de Schengen ont facilité le franchissement de la frontière, notamment en effectuant moins de contrôles d'identité aux frontières ce qui contribue à fluidifier le trafic, ainsi qu'en favorisant le travail frontalier (permis de travail ou embauche par exemple). On peut considérer qu'il est très aisé

¹⁸ Confédération suisse, texte de loi, 0.142.112.681, *Accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes*. Etat le 1er juin 2011.

¹⁹ Ces personnes doivent par contre s'acquitter de leurs impôts en Suisse : <http://www.travailler-en-suisse.ch/imposition-suisse.html>

²⁰ OSTAJ, 2011 : *Profil du travailleur franc-comtois*, 14-15.

²¹ L'accord de libre circulation des personnes autorise également le travail des « prestataires de services » et des travailleurs indépendants en Suisse.

de traverser la frontière et qu'il est assez facilement possible de travailler en Suisse pour les habitants des zones frontalières.

4.2.2. Circulation des biens personnels de consommation

Le droit européen prévoit une législation sur l'importation de marchandises par les particuliers dans un but non-commercial, c'est-à-dire des biens personnels de consommation. Toute personne revenant dans son pays après un séjour à l'étranger peut ramener une certaine quantité de biens personnels de consommation sans avoir à payer de taxes. A l'intérieur de l'Union européenne les droits de douane ont été supprimés pour tous les produits (mise à part l'alcool et le tabac) qui sont ramenés dans un but non-commercial (depuis un autre pays membre de l'UE). Toutefois les limites admises (hors taxes) pour l'alcool et le tabac sont importantes et à priori ne doivent pas freiner les achats des Européens : par exemple, il est possible d'importer jusqu'à 5 cartouches de cigarettes sans formalité, 110 litres de bière ou 90 litres de vin (par véhicule ou par personne de plus de 17 ans dans les transports collectifs)²².

Pour les voyageurs revenant d'un pays non-européen, comme la Suisse par exemple, les quantités admises exonérées de taxes (franchises) sont plus faibles. Ces franchises sont soit quantitatives et concernent le tabac, les boissons alcoolisées, les carburants et les médicaments, soit elles sont « en valeur » et concernent tous les autres types de produits. En franchise quantitative sont admis par exemple 4 litres de vin, 16 litres de bière ainsi que 200 cigarettes. Concernant les autres biens personnels de consommation, les voyageurs peuvent en ramener pour 300 euros²³. Pour les produits dépassant ces quantités et valeurs admises, des droits de douane (différents pour chaque sorte de marchandises : ordinateur ou vêtement par exemple), ainsi que la TVA doivent être payés dans le pays d'arrivée. Il semble assez difficile pour le citoyen lambda de pouvoir prévoir combien l'achat de divers produits dans un pays non-membre de l'Union européenne va réellement lui coûter.

Les frontaliers, les résidents d'une zone frontalière et les employés d'une entreprise de transport international disposent de franchises nettement inférieures à celles des autres citoyens lors de leurs achats effectués en dehors de l'Union européenne. Le droit européen définit la zone frontalière ainsi : « *une zone qui ne peut excéder 15 kilomètres de profondeur à vol d'oiseau à compter de la frontière d'un État membre et qui comprend les communes dont le territoire se trouverait compris en partie dans celle-ci* »²⁴. Une autre disposition précise que l'achat doit être effectué dans la zone frontalière du pays voisin²⁵ (Figure 2). Par exemple, des achats effectués au Tessin par un Allemand qui habite à quelques kilomètres de la frontière germano-suisse ne sont pas considérés de la même manière, que des achats effectués en Suisse à quelques kilomètres de son lieu de domicile.

²² Site des douanes françaises : <http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=47>

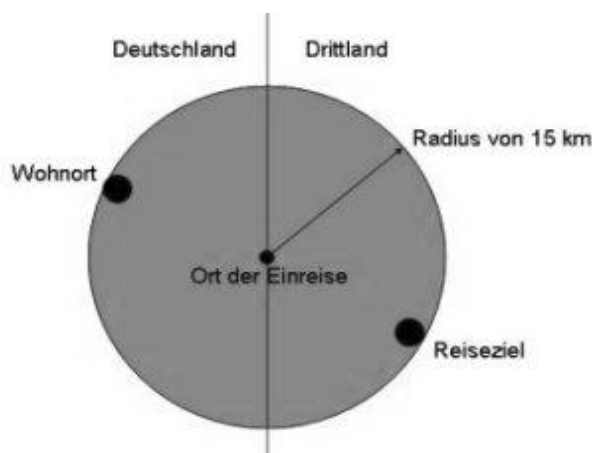
²³ Cette somme dépend du type de transport et de l'âge : 300 euros (pour tous types de transport non maritime ou aérien), 430 euros (transport aérien ou maritime), 130 euros pour les voyageurs de moins de 15 ans. Site des douanes françaises : <http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=16>

²⁴ Conseil de l'Union européenne : *DIRECTIVE 2007/74/CE DU CONSEIL du 20 décembre 2007 concernant les franchises de la taxe sur la valeur ajoutée et des accises perçues à l'importation de marchandises par des voyageurs en provenance de pays tiers droit européen*. Chapitre 3, article 13, 2).

²⁵ « *Le paragraphe 1 [relatif aux seuils réduits pour certaines catégories de voyageur] n'est pas applicable lorsqu'un voyageur relevant d'une des catégories [frontalier, habitant d'une zone frontalière, ou employé d'une entreprise de transport international] qui y sont citées apporte la preuve qu'il se rend hors de la zone frontalière d'un État membre ou qu'il ne revient pas de la zone frontalière du pays tiers voisin* »

(Conseil de l'Union européenne : *DIRECTIVE 2007/74/CE DU CONSEIL du 20 décembre 2007 concernant les franchises de la taxe sur la valeur ajoutée et des accises perçues à l'importation de marchandises par des voyageurs en provenance de pays tiers droit européen*. Chapitre 3, article 13, 1).

Figure 2: Définition d'achats dans une zone frontalière (source : site des douanes allemandes)



Comme notre étude porte sur les habitants de deux localités se trouvant à moins de 15 kilomètres à vol d'oiseau de la frontière, ils font partie de la catégorie « habitants d'une zone frontalière » indépendamment de leur lieu de travail (Suisse ou France). Ils ont donc le droit d'acheter en Suisse et de ramener en France sans déclarer et sans payer de taxes pour 75 euros²⁶ de biens personnels de consommation ; les produits soumis aux franchises quantitatives sont indiquées dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Quantités admises en franchise quantitative²⁷

Tabac :	Alcool :	Médicaments :	Carburant :
40 cigarettes	0.5 litre de vins tranquilles (non mousseux)	quantités correspondant aux besoins du voyageur.	quantités contenues dans le réservoir normal du véhicule + un bidon de réserve d'une capacité maximale de 10 litres.
20 cigarillos	4 litres de bière		
10 cigares	0.25 litre de boissons titrant à plus de 22°		
50 gr. Tabac à rouler	0.5 litre de boissons titrant à moins de 22°		

Nous pouvons constater que ces quantités sont réellement limitées : un habitant de la zone frontalière ne peut pas ramener une bouteille de vin de taille « standard » (0.75 litre), sans s'acquitter d'une taxe. De même, la personne qui s'achète par exemples des habits en Suisse pour 80 euros devra également payer une taxe de douane. En cas de dépassement des limites, des droits de douane sont à payer selon les produits (par exemple 0% du prix d'achat pour un ordinateur ou 14% du prix d'achat pour un caméscope) ainsi que la TVA (en France 19.6%)²⁸. Toutefois, une disposition du droit européen permet aux Etats membres « *de décider de ne pas percevoir de TVA ou d'accises lors de l'importation de marchandises par un voyageur lorsque le montant de la taxe qui devrait être perçu est égal ou inférieur à 10 EUR* »²⁹. Dès lors, on peut imaginer que la France applique aussi cette règle, ce qui donnerait

²⁶ 45 euros pour les personnes de moins de 15 ans.

²⁷ Site des douanes françaises : <http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=16>; le droit européen donne un cadre, mais laisse une certaine liberté aux pays, notamment pour les quantités admises. L'Allemagne par exemple ne prévoit pas de quantité d'alcool hors taxe pour les frontaliers ou habitants de zone frontalière.

²⁸ Site des douanes françaises : <http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=18#3>

²⁹ Conseil de l'Union européenne : *DIRECTIVE 2007/74/CE DU CONSEIL du 20 décembre 2007 concernant les franchises de la taxe sur la valeur ajoutée et des accises perçues à l'importation de marchandises par des voyageurs en provenance de pays tiers droit européen*. Chapitre 4, article 14.

une souplesse supplémentaire quant à l'importation de produits par des particuliers. Malgré cela, le manque de transparence relatif aux taxes à payer variant selon les produits, doit probablement poser des problèmes aux consommateurs transfrontaliers lors d'achats importants.

On peut toutefois noter une volonté d'assouplir les règles concernant l'importation de biens personnels de consommation au fil du temps. Ainsi, en 1959, DAVEAU observait que la douane était très stricte par rapport à ce genre d'importations : vêtements, appareils photo ou machines à écrire (1959 :310). On peut comprendre par-là que les frontaliers ne pouvaient ramener des biens personnels de consommation de cette sorte sans payer de taxes. Un guide pratique pour les travailleurs frontaliers publié en 2004 donne des indications concernant les franchises : ainsi à ce moment-là les résidents de la zone frontalière ne pouvaient ramener en France que pour 45.73 euros (22.87 pour les moins de 15 ans)³⁰ de biens personnels de consommation, contre 75 euros actuellement, soit sept ans plus tard.

4.3. INTEGRATION FORMELLE DES ZONES FRONTALIERES FRANCO-SUISSES :

En regardant de plus près ces accords concernant la circulation des personnes et des biens personnels de consommation, nous voyons qu'il est très aisé de traverser la frontière sans formalités dans la plupart des cas. Il est par conséquent possible d'aller travailler dans le pays voisin, d'y consommer, d'y voir des amis ou d'y pratiquer ses loisirs.

Concernant le travail, les dispositions entrées en vigueur avec l'accord de libre circulation des personnes facilitent encore plus le travail frontalier, notamment en l'étendant à des personnes qui ne résident pas dans la zone frontalière. Il est par conséquent assez aisé pour un ressortissant français d'accéder au travail frontalier en Suisse.

Par rapport à la pratique des loisirs en Suisse ou lorsqu'une personne désire traverser la frontière pour aller voir des amis ou de la famille, les dispositions sont claires et permettent une circulation facilitée entre les deux pays. Les contrôles à la douane ne sont plus systématiques et seule une carte d'identité est demandée pour pouvoir traverser la frontière. Pour ce genre de pratiques (ainsi que pour le travail), nous pouvons dire que l'intégration formelle, à savoir les accords entre la Suisse et la France (ou l'UE) est très forte.

Par contre, les différentes réglementations concernant les biens personnels de consommation admis en franchise sont assez restrictives pour les habitants de la zone frontalière. Comme le dit DE OLIVEIRA : « *l'intégration formelle est aussi, de ce fait, un instrument pour freiner les circulations fonctionnelles* », ces accords ont une fonction de contrôle (2009 ; 26-27). On voit bien que les accords mis en place visent bien à freiner, en partie, les pratiques spatiales transfrontalières de consommation. Toutefois, en plus de l'absence de contrôle systématique, l'existence d'une disposition permettant une certaine souplesse pour les petits dépassements des quantités admises sans le paiement de taxes (droits de douanes et TVA) va dans le sens d'une facilitation des achats liés aux besoins quotidiens ; seuls les gros achats en Suisse seraient soumis à ces taxes.

En analysant ces aspects du franchissement de la frontière (circulation des personnes et des biens personnels de consommation) pour les résidents de la zone frontalière, nous constatons que l'intensité de l'intégration formelle varie selon les domaines. Si les dispositions concernant

³⁰ Groupement transfrontalier européen : *Guide du transfrontalier*. www.frontalier.com

la circulation des personnes sont très permissives et donnent l'image d'une frontière passablement effacée, les lois sur les droits de douane montrent que la frontière a toujours une fonction fiscale (GUICHONNET, RAFFESTIN 1974 :51) importante. Cette fonction fiscale « importante » est toutefois nuancée par la disposition permettant un léger dépassement des quantités admises, non-soumises à des taxes supplémentaires ; cette disposition facilite, à notre avis, quelque peu les achats à l'étranger. Par conséquent, nous considérons **l'intégration formelle des zones frontalières franco-suissees comme relativement importante**, avec une nuance toutefois concernant les limites douanières des achats transfrontaliers.

5. PRATIQUES SPATIALES TRANSFRONTALIERES

Comme nous l'avons déjà évoqué, nous nous intéressons aux pratiques spatiales transfrontalières comme indicateur de l'intégration fonctionnelle des régions frontalières. Dans notre étude de cas, nous allons dans un premier temps les définir (le type), les localiser dans l'espace (les communes concernées) et déterminer leur fréquence. Dans un second temps, nous souhaitons mieux les cerner en comprenant les mécanismes sous-jacents de ces pratiques spatiales transfrontalières. Pour cela, nous prenons appui sur certaines théories économiques qui permettent de comprendre les pratiques d'achats ou de loisirs.

5.1. PRATIQUES SPATIALES

L'étude des pratiques spatiales vise à comprendre le comportement spatial des individus. Bien qu'elle prenne ses racines dans les théories économiques (géographie économique et analyse spatiale), l'étude des pratiques spatiales traverse dorénavant tous les paradigmes et intéresse de nombreuses autres branches de la science.

Le terme de pratique spatiale est fortement lié à celui d'interaction spatiale. Ce dernier « *contient une hypothèse fondamentale pour la géographie : ce qui se passe ou est en un lieu n'est pas indifférent à ce qui est ou se produit dans d'autres lieux* » (PUMAIN, SAINT-JULIEN 2001 : 5). Le terme d'interaction est formé d'« action » et d'« inter », le premier « *fait appel à la notion de « forces, à la faculté « d'agir »* », le deuxième fait lui référence « *à la position géographique des lieux : « entre », « parmi » [...]* »³¹. Ces forces créent donc des rapports, des liens, des flux entre les lieux : c'est ce que propose d'étudier l'interaction spatiale. Les différents lieux et acteurs, les différentes positions dans l'espace sont souvent résumés par la « distance ». Celle-ci « *matérialise une séparation, une difficulté d'accès, mesurée en effort, en coût, en temps, en acquisition d'informations [...]* », elle influence également la fréquence et l'intensité des relations, puisque ces dernières « *décroissent, plus vite que linéairement* », lorsque la distance grandit (PUMAIN, SAINT-JULIEN 2001 : 5). Dans le cas d'une interaction spatiale « transfrontalière », la frontière ajoute à la « distance » une dimension supplémentaire, symbolique et légale, mais bien souvent tout autant effective.

L'interaction spatiale s'intéresse aux déplacements entre les différents lieux qu'ils soient des flux de personnes, de marchandises, d'informations, etc. Elle renvoie également à des contacts entre les individus, « *mais ne recouvre pas l'ensemble de ces interactions sociales, mais seulement celles qui ont lieu entre des individus localisés à des endroits différents* » (PUMAIN, SAINT-JULIEN 2001 :6).

Le terme de pratique spatiale est défini comme « *un ensemble de comportements d'un opérateur en relation avec un espace qui constitue pour lui un contexte* »³². Ce terme « *renvoie à un mode de vie, au sens où une pratique peut être habituelle, liée à la vie quotidienne* »³³. JUAN explique qu'il existe deux regards pour approcher la notion de « vie quotidienne », dont un qui est très semblable à ce que nous entendons par pratique spatiale : « *le premier [regard] se penche sur l'action, plus ou moins routinière, des personnes, sur l'examen des pratiques et des conduites de consommation, de sociabilité ou relatives à des activités : celui du vécu* ». (1997 : 13). D'autres auteurs comme FREMONT, HERIN,

³¹ Lévy, J. et Lussault, M. 2003 : *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin, 518.

³² Lévy, J. et Lussault, M. 2003 : *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin, 740.

³³ Lévy, J. et Lussault, M. 2003 : *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin, 741.

CHEVALIER et RENARD par exemple, s'intéressent également à la vie quotidienne et aux lieux dans lesquels elle s'inscrit (1984 :167-168).

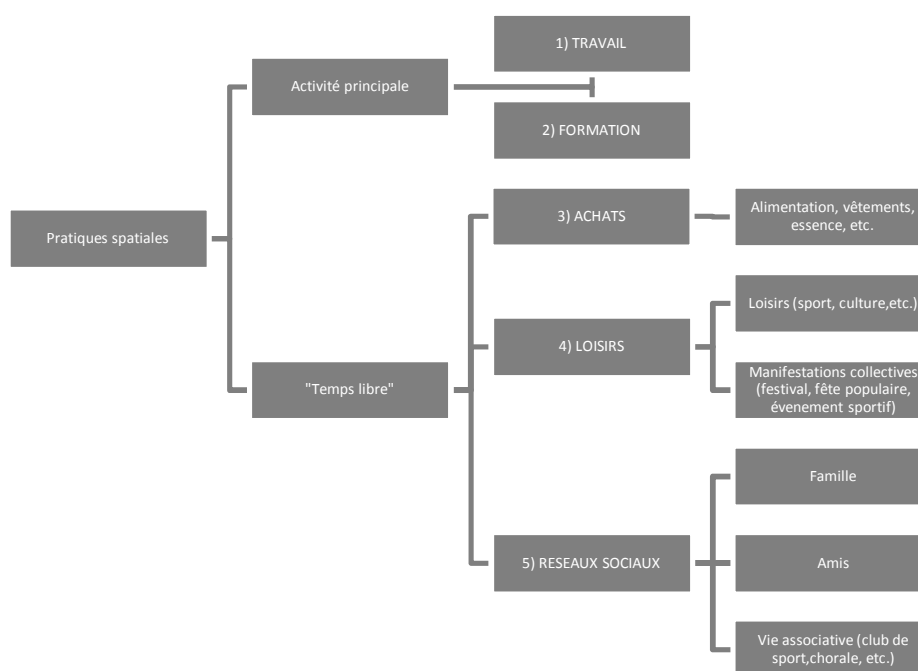
Ces mêmes auteurs démontrent que ces pratiques ne se déroulent que rarement dans le même lieu, mais plutôt dans une multitude de lieux correspondant à différentes pratiques (l'habitat, le travail, les pratiques d'achats ou de loisirs, etc.) (1984 :172-173). Ainsi, mis ensemble, ces lieux constituent un « espace de vie » (FREMONT, HERIN, CHEVALIER, RENARD 1984), un « espace de vie quotidienne éclaté » pour accentuer la dissémination des différentes activités dans l'espace selon JUAN (1997), un « bassin de vie » (CREVOISIER, MOINE 2006), un « espace d'interaction » (« *l'ensemble des lieux visités par une même personne au cours d'une journée, d'une année* », PUMAIN, SAINT-JULIEN 2001 : 10-12) ou encore un « Aktionsraum » (« *Menge aller von [einer Person] in einem definierten Zeitraum aufgesuchten Orte in einer Stadt oder einem Gebiet* » (Friedrichs, cité dans HOORN 2006 :23). Dans les deux dernières définitions, nous voyons que la dimension temporelle y est mentionnée : pour notre étude, c'est la « vie quotidienne » en tant que « mode de vie » ou « routine » qui constitue notre composante temporelle.

Dans cette étude, c'est bien la « vie quotidienne » des habitants des zones frontalières ainsi que leurs « espaces de vie (transfrontaliers)» qui nous intéressent. Appréhender cette « vie quotidienne », ces pratiques spatiales implique de s'intéresser aux déplacements pour se rendre dans les différents lieux où se déroule les différentes activités (travail, consommation, loisirs), donc plus largement à la mobilité quotidienne. MERLIN classe les motifs de déplacements liés aux pratiques spatiales en 6 catégories : les migrations alternantes (domicile-travail), les déplacements scolaires, les déplacements professionnels (effectués dans le cadre du travail), les déplacements d'achats (également achats de services), les déplacements de loisirs (culture, sport, visite aux amis et familles) et les déplacements de services (accompagner un enfant à l'école, une personne à la gare, etc.) (1998 : 144). Cette même catégorisation est utilisée par le micro-recensement de 2005 sur la mobilité en Suisse de l'OFS (2007).

BOLZMAN et VIAL (2007) classifient les différentes pratiques spatiales de la vie des travailleurs frontaliers à Genève en trois grands groupes et plusieurs sous-groupes : le travail, les pratiques de consommation et de loisirs (les achats, les loisirs, les manifestations collectives) et les réseaux sociaux (famille, collègues/amis et vie associative). Ces catégories de pratiques spatiales s'approchent du « regard » de la vie quotidienne de JUAN qui prend en compte les pratiques de consommation, de société ou relatives à des activités (1997 : 13), que nous venons d'évoquer.

Pour notre recherche, nous nous inspirons principalement de la classification de BOLZMAN et VIAL (2007), tout en l'adaptant à nos besoins. En effet, nous avons décidé de ne pas prendre en compte les motifs « déplacements professionnels » ainsi que « rendre service à quelqu'un » utilisés par MERLIN (1998) et par le micro-recensement de l'OFS (2007), car ils ne nous semblaient que peu pertinents pour notre recherche. Par contre, nous avons voulu donner plus de poids aux pratiques spatiales liées aux réseaux sociaux (par exemple rendre visite à sa famille ou à ses amis) comme le font BOLZMAN et VIAL (2007) et le préconise JUAN (1997) car à notre avis les réseaux sociaux ont une valeur symbolique très forte dans un « espace transfrontalier ». Nous avons par conséquent choisi de séparer les catégories de pratiques spatiales en deux grands groupes : les pratiques spatiales liées à l'activité principale et celles liées au « temps libre ». Le premier groupe comprend le travail et la formation, le deuxième comprend les achats, les loisirs et les réseaux sociaux.

Figure 3 : Pratiques spatiales (inspiré de BOLZMAN, VIAL 2007 ; MERLIN 1998)



5.2. DÉTERMINANTS DES PRATIQUES SPATIALES

Les études portant sur les pratiques spatiales ont cherché à mieux les comprendre, à déterminer quels facteurs les influençaient. Ce sont principalement les pratiques d'achats qui ont été disséquées notamment à travers de nombreuses théories économiques.

5.2.1. Éléments théoriques

Dès le XIX^{ème} siècle et jusqu'à la moitié du XX^{ème}, c'est l'approche économique, symbolisée par « l'homo oeconomicus » qui fut la principale théorie du comportement spatial du consommateur (BREE 2009 :15). « L'homo oeconomicus » cherche à maximiser son utilité, c'est-à-dire qu'il achète « *les produits qui lui apportent le maximum d'utilité (de satisfaction)* » (BREE 2009 :15). L'utilité, la satisfaction est notamment conçue selon le prix le plus bas ou

selon la distance (le consommateur cherche à limiter ses déplacements)³⁴. Dans cette théorie, les consommateurs sont rationnels, de plus « *ils ne doivent pas seulement être à même de connaître l'ensemble de l'offre disponible, ils doivent aussi pouvoir cerner l'éventail de leur besoin, hiérarchiser parfaitement leurs préférences et anticiper avec exactitude les conséquences de leurs choix* » (BREE 2009 :15). Dès la moitié du XX^{ème} siècle, certains théoriciens ont remis en cause cette théorie car elle posait des problèmes quant à son application : le consommateur n'est pas rationnel et ne dispose pas de tous les prérequis pour acheter ce qui maximisera sa satisfaction. Même si cette théorie n'est généralement plus appliquée en géographie, elle reste d'actualité dans de nombreuses autres branches, notamment dans les sciences économiques.

En réponse à ces problèmes, les théories behaviouristes (dont la géographie du comportement) se développent et visent à étudier le comportement spatial des individus, notamment en fonction de stimuli³⁵. Le concept des stimuli-réponses est plus ou moins déterministe puisqu'il prévoit qu'un changement dans la structure (par exemple un nouveau centre commercial) implique forcément que le consommateur va réagir à travers un changement dans ses pratiques spatiales d'achats : ainsi si ce nouveau centre commercial est considéré comme plus intéressant (prix, offre, distance, etc.), le consommateur « doit » réagir et le fréquenter (VAN DER VELDE 2000 : 4). Les behaviouristes se sont également attelés à approfondir les concepts liés à l'approche classique telles que la rationalité, la maximisation de l'utilité ou l'information dont l'individu dispose. Ainsi, certains auteurs ont montré que les individus ne font pas des choix rationnels, mais cherchent à trouver une solution satisfaisante et pas forcément optimale (concept de « satisficers » développé par Simon en 1957³⁶). D'une part, les individus ne disposent pas de la capacité à analyser et connaître toutes les possibilités qui se présentent à eux, et d'autre part des valeurs ou des envies importantes à leurs yeux, ainsi que des habitudes les empêchent d'agir totalement rationnellement (Pred 1967)³⁷. Très proche, le concept de « rationalité limitée » met en exergue la vision simplifiée et déformée de la réalité perçue par les individus : ceci implique que leurs comportements spatiaux sont influencés par des perceptions individuelles (RERAT 2010 : 29).

Une autre approche, basée sur les actions des individus, est utilisée également pour expliquer le comportement des pratiques spatiales. Les principales composantes des théories de l'action sont l'intentionnalité et la réflexivité des actions humaines (WERLEN, 1993). Ainsi, les intentions de l'acteur sont à la base de cette théorie et sont influencées par différentes circonstances dans l'environnement physique et social (dont les facteurs économiques et sociaux, tels que l'âge, le revenu, le sexe, etc.) (SCHEINER 1998 : 14). La structure spatiale est à considérer comme le produit de ces actions intentionnelles dans le passé (VAN DER VELDE 2000 :4) ; elle offre ainsi à l'acteur des possibilités d'agir (infrastructures de transports) mais pose également des contraintes (distance, frontières) (SCHEINER 1998 : 14). La perception de cette structure spatiale (« mental map ») joue un rôle entre les intentions, les influences de l'environnement physique et social et l'espace dans lequel prennent place ces actions.

Le plus important dans cette théorie est de considérer les activités humaines comme basées sur des choix délibérés : l'acteur est libre de choisir différentes options. Il ne faut toutefois pas

³⁴ Lévy, J. et Lussault, M. 2003 : *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin, 741.

³⁵ Lévy, J. et Lussault, M. 2003 : *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin, 741.

³⁶ Johnston, R. J. (ed) 2003: *The dictionary of human geography*. Oxford: Blackwell, 43.

³⁷ Johnston, R. J. (ed) 2003: *The dictionary of human geography*. Oxford: Blackwell, 43.

oublier que dans beaucoup d'actions, l'acteur ne fait plus de choix délibérés mais qu'il suit une sorte de routine ou d'habitude (VAN DER VELDE 1999 : 6).

L'idée dans cette partie n'était pas choisir l'une ou l'autre des théories, mais plutôt de montrer que les pratiques spatiales ne sont pas uniquement influencées par des facteurs liés au prix ou à la maximisation de la satisfaction (« homo oeconomicus »), mais aussi et surtout par de nombreux autres facteurs. Dans la partie suivante, certains facteurs qui déterminent les pratiques spatiales sont présentés.

5.2.2. Facteurs influençant les pratiques spatiales

Comme nous ne nous intéressons pas uniquement à des pratiques de consommation mais aussi à des pratiques de loisirs, nous avons aussi cherché dans ce domaine ce qui influence positivement ou négativement les pratiques spatiales en matière de loisirs. Dans cette partie, nous évoquons certains facteurs ou contraintes qui déterminent par exemple le choix d'un magasin ou la participation ou non à une activité de loisirs (ex : visite d'un musée). Nous nous intéressons au choix des magasins plutôt qu'au choix des produits ; il ne faut pas oublier que notre recherche vise à comprendre pourquoi les habitants de la zone frontalière fréquentent telles ou telles communes situées en Suisse dans le cadre de leurs pratiques spatiales et non quelles marques de produits ils achètent et pourquoi. Bien que nous nous basions sur des théories destinées principalement à expliquer les achats, nous faisons également appel à des théories pour expliquer les pratiques de loisirs, comme celle des contraintes qui vise à expliquer la « non-fréquentation » (KAY, WONG, POLONSKY 2009). Pour structurer cette partie consacrée aux différents facteurs qui influencent les pratiques spatiales, ces facteurs sont classés selon trois logiques : *économique et calculatrice*, *utilitaire* et *socio-culturelle* (BOLZMANN, VIAL 2007 : 110-111). Même si ces logiques ont été mises en lumière pour expliquer les pratiques spatiales transfrontalières des frontaliers à Genève, elles s'appliquent également pour les pratiques spatiales en général. Ces trois logiques servent de base à notre analyse, ainsi qu'à l'élaboration de notre questionnaire. Il existe de très nombreux facteurs qui peuvent influencer les pratiques spatiales : nous avons retenus ici ceux qui nous semblaient les plus pertinents et qui ont servis à l'élaboration de notre questionnaire. Ainsi, nous n'allons pas prendre en compte par exemple, les attributs physiques des magasins ou des infrastructures de loisirs (propreté, ambiance, etc.) ou dans le cas d'un évènement sportif ou culturel, la présence d'athlètes ou d'artistes de renom ou la qualité de jeu/artistique (FUNK 2008 : 119).

5.2.2.1. Logique calculatrice et économique

Le **prix**, le facteur le plus facilement évoqué, a une influence sur les pratiques de consommation, mais n'est de loin pas le seul facteur qui entre en compte ; de plus, il faudrait plutôt considérer la gamme de prix proposé par le magasin (BLACKWELL, MINIARD, ENGEL 2006: 161). Par exemple, une étude sur les facteurs influençant les pratiques d'achats en Belgique montre que le prix est un des facteurs les plus déterminants dans le choix d'un magasin tant alimentaire que non-alimentaire: ainsi, entre 15% et 19% des personnes interrogées citent le prix comme le facteur déterminant³⁸. KAY, WONG et POLONSKY dans un article sur les différentes barrières et contraintes empêchant la pratique d'activités culturelles montrent que le prix (le coût) est très souvent étudié et cité comme contrainte, qu'il soit réel ou perçu (de nombreuses personnes évoquent le prix, mais ne savent en fait pas combien

³⁸ Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs, 2008 : *Consumer Behavior Choice*, Bruxelles.

cela coûte réellement) (2009 : 842). Une autre étude de 1997 montre que 8.1% des « non-visiteurs » de musée et 32.8% des « non-visiteurs » de théâtre citent le prix comme contrainte (PRENTICE, DAVIES, BEEHO : 54). D.C. FUNK mentionne également le prix comme facteur déterminant pour la pratique ou non d'une activité sportive (2008 : 119).

5.2.2.2. Logique utilitaire

La **localisation du magasin** ou de l'activité de loisirs regroupe en fait de nombreuses composantes : proximité, distance perçue, accessibilité (véhicule privé, transports publics), les parkings, le budget-temps à consacrer pour s'y rendre (BLACKWELL, MINIARD, ENGEL 2006 :160). Comme on peut l'imaginer, la localisation et ses multiples composantes est un facteur très important pour l'explication des pratiques spatiales. Ainsi l'étude sur les déterminants du choix d'un magasin (Belgique, 2008) montre que c'est la proximité du lieu de travail ou de domicile qui est le plus important dans le choix d'un magasin (alimentaire ou non-alimentaire). Ce facteur est également évoqué pour la pratique d'une activité sportive (FUNK 2008 : 119) notamment à travers la proximité géographique ou les parkings. Dans les théories des contraintes, la localisation importe également, par exemple en matière d'accès physique (proximité, budget-temps, etc.), mais aussi en matière d'accès personnel (les désagréments liés au trajet, mais aussi la difficulté d'accès en raison d'un problème médical, comme un handicap qui rend la visite inconfortable) (KAY, WONG, POLONSKY 2009 :841).

L'**offre** est également un facteur qui peut influencer les pratiques spatiales. Elle est à concevoir en termes de qualité (fraîcheur, aspect) ou de diversité (large choix, disponibilité du produit, articles de marque) pour les pratiques d'achats (BLACKWELL, MINIARD, ENGEL 2006 :161). Concernant les pratiques de loisirs, il faut plutôt considérer la présence ou non d'infrastructures de loisirs dans telles ou telles communes ainsi que l'adéquation de cette offre avec les intérêts personnels. Environ un tiers des « non-visiteurs » de musée et de théâtre évoque un manque d'intérêt pour expliquer leur non-fréquentation (PRENTICE, DAVIES, BEEJO 1994 : 54).

Les **services offerts** comprennent le personnel de vente (ou d'accueil) et leurs connaissances, la possibilité de paiement en devises étrangères ou par cartes bancaires (ou de crédit) ainsi que tous les autres services mis à disposition (un restaurant par exemple) par le point de vente ou par l'infrastructure de loisirs (BLACKWELL, MINIARD, ENGEL 2006).

5.2.2.3. Logique socio-culturelle

La **publicité et la promotion** (l'information) sont des facteurs qui peuvent influencer le choix des consommateurs (achats mais aussi loisirs). La non-connaissance, le manque d'informations ou le manque de visibilité peuvent influencer très négativement la fréquentation d'un magasin ou d'une installation de loisirs (BLACKWELL, MINIARD, ENGEL 2006 :163; KAY, WONG, POLONSKY 2009 : 844-845).

Le **type de clientèle d'un magasin ou de visiteurs d'un musée** influence aussi la fréquentation. Tant dans un magasin que dans un musée ou dans une installation de loisirs (tous types confondus), la personne qui fréquente cet endroit souhaite se sentir en adéquation, à l'aise avec les autres personnes qui s'y rendent également. Par exemple un magasin ou un restaurant qui est fréquenté principalement par des personnes âgées ne sera que très peu attractif pour des jeunes (BLACKWELL, MINIARD, ENGEL 2006 :167-168) ; de même dans un musée ou pour une activité sportive. KAY, WONG et POLONSKY parle plutôt de « socialisation » (2009 : 844). De manière plus générale, la consommation et les pratiques

spatiales sont influencées par l'environnement socio-culturel. Ainsi, la classe sociale, le style de vie ou le genre ont un impact sur les pratiques spatiales, que ce soit inconsciemment ou consciemment dans une volonté de distinction (BOURDIEU 1979 ; DUBOIS 2008). Par conséquent, nous prenons en compte dans notre analyse certaines **caractéristiques personnelles** des individus telles que la formation, l'âge, le sexe, etc.

D'autres facteurs s'apparentant à la logique socio-culturelle influencent également les pratiques spatiales comme les **habitudes**, la routine et les goûts personnels.

5.3. PRATIQUES SPATIALES TRANSFRONTALIERES

Cette partie consacrée aux pratiques spatiales transfrontalières se découpe en deux sous-parties : en premier des exemples d'études concernant les pratiques spatiales transfrontalières sont présentés, puis les facteurs explicatifs de ces pratiques sont synthétisés.

Les pratiques spatiales transfrontalières sont des pratiques spatiales comme nous les avons définies auparavant, mais qui ont comme composante principale de se dérouler à travers une frontière, dans deux pays limitrophes.

Il existe en somme assez peu d'études ayant comme sujet principal les pratiques spatiales transfrontalières. Elles sont mentionnées par contre dans de nombreuses études mais rarement réellement quantifiées. Cependant, une exception existe concernant le travail frontalier, qui lui est bien connu ; bien souvent l'étude des pratiques spatiales transfrontalières se résume au travail frontalier. Les pratiques d'achats, de loisirs ou sociabilité (réseaux sociaux) ne sont quant à elles qu'étudiées sporadiquement.

Comme nous l'avons déjà indiqué le travail frontalier est dans l'ensemble un phénomène bien connu, tant par les scientifiques que par les instituts de statistiques (en Suisse, l'OFS recense régulièrement le nombre de frontaliers). Les études n'ont pas uniquement porté sur leur nombre mais également sur les motivations qui amènent les frontaliers à traverser une frontière pour travailler. Wagnon démontre que le travail frontalier n'est pas uniquement motivé par un différentiel salarial, contrairement à ce que l'on pourrait penser ; ainsi la pénurie de travail dans le pays de résidence, une recherche d'adéquation avec la formation reçue, de meilleures conditions de travail motivent également le travail frontalier (cité dans BELKACEM, BORSENERGER, PIGERON-PIROTH 2006 : 73). Dans sa thèse, Véronique SOUTIF observe également qu'une multitude de facteurs - et pas uniquement le salaire - influence la décision de penduler en direction d'un autre pays (1999). BOLZMAN et VIAL se sont intéressés aux motivations des travailleurs frontaliers à Genève et montrent que les motivations les plus citées par les frontaliers sont : le meilleur salaire, mais aussi, le nombre d'emplois plus important, le fait de se sentir bien à Genève/en Suisse et les meilleures conditions de travail (2007 : 86). Concernant les travailleurs frontaliers dans l'Arc jurassien, une étude a mis en exergue leurs motivations : le salaire, le chômage en France (plus de travail en Suisse), et les conditions de travail (promotion professionnelle et l'ambiance de travail) (CHEVAILLER 1990 : 142-143). On remarque que les motivations invoquées sont plus ou moins semblables, bien que ces études soient faites dans des régions différentes : le différentiel salarial mais aussi l'offre d'emploi plus large ou mieux adaptée et les conditions de travail entrent en jeu.

Concernant les autres pratiques spatiales transfrontalières, il existe moins d'études « globales » qui s'intéressent à plusieurs pratiques. La plupart d'entre elles se concentrent sur

un aspect spécifique des pratiques spatiales transfrontalières, ce qui permet de bien en comprendre les détails, mais ne donnent pas une vision d'ensemble de l'intensité de l'interaction transfrontalière dans une région donnée.

Nous n'avons trouvé que très peu de références sur l'étude des réseaux sociaux transfrontaliers (amis, famille, vie associative). Un rapport sur les frontaliers au Luxembourg de 1991 donne quelques indications sur la présence d'amis ou de famille dans le pays de travail : ainsi 25% des frontaliers ont de la famille et 66% des amis au Luxembourg³⁹. Une étude s'intéresse à la nuptialité à la frontière (HAMEZ 2005), aspect que nous ne traitons toutefois pas dans notre recherche. BOLZMAN et VIAL donnent par contre de précieuses informations sur les réseaux sociaux transfrontaliers (amis, famille et vie associative) des travailleurs frontaliers : par exemple, 31% des frontaliers (non-suisses) ont un réseau d'amis transfrontaliers, 21% ont de la famille des deux côtés de la frontière (5% ont de la famille uniquement en Suisse) et 30% font partie d'associations dans les deux pays (2007 :119, 127, 133).

Concernant la pratique transfrontalière de loisirs, plusieurs auteurs se sont penchés sur cette thématique. Même si l'étude de WACKERMAN (1973) date et ne fournit que peu d'informations en terme quantitatif, l'auteur fait toutefois certaines observations intéressantes. Il note que les frontaliers travaillant dans le pays voisin sont plus tentés le week-end de traverser à nouveau la frontière pour y pratiquer leurs loisirs : selon l'auteur, la connaissance du territoire, la curiosité ainsi que l'envie d'acheter des produits de meilleure qualité sont, entre autres, les facteurs qui poussent ces travailleurs frontaliers à avoir des pratiques spatiales transfrontalières (WACKERMANN 1973 : 177). MICHNA recense diverses études qui ont porté sur les pratiques spatiales transfrontalières dans l'espace rhénan et note entre autres que les habitants de cette région traversent la frontière principalement pour pratiquer des activités de loisirs ainsi que pour les achats (hors travail) (2006 : 85). Il s'intéresse également à certaines attractions (loisirs, culture) et à la provenance des visiteurs : certaines sont particulièrement « transfrontalières », comme Europapark en Allemagne avec 20% de visiteurs suisses et 20% de visiteurs français ou la Laguna (grande piscine) en Allemagne également avec un tiers de visiteurs suisses et un tiers de visiteurs français, le zoo de Bâle quant à lui, attire entre 5-10% de visiteurs français et 10-15% de visiteurs allemands (MICHNA 2006 :87)⁴⁰. Pourtant le potentiel de loisirs transfrontaliers est loin d'être entièrement exploité par les habitants de la région car la frontière serait encore fortement ancrée dans les représentations collectives ; le manque d'informations traversant la frontière pourrait être également un obstacle aux pratiques spatiales transfrontalières (MICHNA 2006 : 81). Dans l'espace transfrontalier du Pays basque, une étude observe que les jeunes Français traversent la frontière pour aller faire la fête en Espagne (VELASCO-GRACIET 2005 : 3). CROZAT constate le même mouvement dans l'Eurométropole⁴¹ : beaucoup de Lillois se rendent en Belgique pour fréquenter bars et discothèques⁴². L'espace SarLoLux⁴³ est aussi le

³⁹ Info Institut, 2005 : *Les frontaliers vers un espace de vie et de travail intégré dans la Grande Région*. Documentation de l'atelier-débat de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi. Sarrebrück, 17.02.2005, 43.

⁴⁰ Ces attractions attirent entre 3.7 et 0.45 millions de visiteurs par an, ce qui par conséquent implique de nombreux mouvements transfrontaliers.

⁴¹ L'Eurométropole comprend entre autres Lille (en France), Courtrai et Tournai (en Belgique).

⁴² Article publié uniquement sur Internet (Géoconfluences) datant de 2008 : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/frontier/FrontScient4.htm>

⁴³ L'espace SarLoLux regroupe des régions et villes situées en Allemagne (Saarland), en France (Lorraine) et au Luxembourg.

cadre de différentes pratiques transfrontalières. Ainsi, les Allemands se rendent en France pour la nourriture, le vin, les restaurants, et les loisirs en général ; les Français se rendent en Allemagne pour les sorties nocturnes ou pour des achats (BERTRAND 2003 : 133). Ces quelques exemples ne renseignent malheureusement pas vraiment sur la part des habitants de cette région qui entreprennent des pratiques spatiales transfrontalières. L'étude de BOLZMAN et VIAL montre qu'une part importante des frontaliers pratiquent des activités de loisirs de l'autre côté de la frontière, par contre elle ne donne pas d'indications sur le reste de la population: 22% des frontaliers (non-suisse) ne pratiquent pas de loisirs en Suisse, 46% ont une pratique transfrontalière modérée (1-2 activités) et 32% ont une pratique transfrontalière en matière de loisirs intense (3 à 7 activités) (2007 : 104). Dans cette étude de cas, la Suisse semble être particulièrement prisée pour ses infrastructures culturelles (musées, théâtres, salles de spectacle) (BOLZMANN, VIAL 2007 :102).

Plusieurs recherches portent sur les pratiques transfrontalières d'achats et sur leurs motivations, en plus de celles que nous avons mentionnées auparavant. L'une d'entre elles s'intéresse aux dépenses des travailleurs frontaliers français, belges et allemands au Luxembourg et montre que 43% de leurs dépenses concerne des produits peu taxés au Luxembourg mais soumis à d'importantes taxes dans leur pays respectif tels que l'alcool, les cigarettes ou les voitures (SCHULLER, ZANARDELLI 2002: 4). Une autre étude portant sur la frontière entre le Danemark et l'Allemagne, constate que les Danois se rendent en Allemagne principalement pour le différentiel de prix, alors que les Allemands cherchent une offre différente que dans leur propre pays (BYGVRA 1998). La recherche d'une offre plus large est également mise en avant dans l'étude de Laurence BERTRAND sur l'espace SarLoLux, l'auteur note que l'arrivée de grandes enseignes internationales à Sarrebruck : « *est un facteur d'attractivité commerciale supplémentaire [...] et banalise son statut de « grande ville » en réduisant sa connotation étrangère pour la clientèle française voisine* » (2003 : 133). On voit dans cette citation que l'offre joue un rôle, mais également le registre des représentations (que les Français ont de la frontière et de l'Allemagne). Un chercheur néerlandais s'est intéressé aux pratiques transfrontalières d'achats entre les Pays-Bas et l'Allemagne il remarque que pour les pratiques d'achats quotidiennes, les personnes achètent très proche de leur domicile, ce qui favorise l'achat à l'intérieur des frontières, par contre, pour des achats plus ciblés, le pays voisin devient une réelle alternative (VAN DER VELDE 1999). BOLZMAN et VIAL donnent une idée plus précise de la part de personnes concernées par l'achat transfrontalier : 57% des frontaliers (non-suisse) achètent des produits en Suisse (les vêtements sont les produits les plus achetés) (2007 : 97-99). Ces deux auteurs, dans leur étude sur les frontaliers à Genève, mettent en évidence le fait que le prix (en lien avec le taux de change) (*logique économique et calculatrice*) n'est pas l'unique facteur et dans de nombreux cas, il n'est qu'un facteur parmi d'autres. Ils montrent que par exemple la proximité, la commodité (*logique utilitaire*), ainsi que la routinisation, les habitudes ou la socialisation secondaire⁴⁴ (*logique socio-culturelle*) ont également une grande influence (BOLZMANN, VIAL 2007 :110-111). Il convient de préciser toutefois qu' « *il est difficile de dissocier ce qui relève des propriétés strictes de la frontière (différenciation) et ce qui relève des effets de polarisation (centralités), les deux se confondant parfois* » (REITEL 2007 ; 12). Ceci ne vaut pas uniquement pour les achats, mais également pour les autres pratiques spatiales.

⁴⁴ « *À savoir certaines adaptations progressives des attitudes et des comportements au milieu dans lequel on se trouve inséré* » (Berger et Luckmann 1996) Cité dans : BOLZMAN, VIAL 2007 : 110.

Pour résumer : les pratiques spatiales d'un individu sont influencées par de nombreux facteurs en plus des caractéristiques personnelles (tels que l'âge, le niveau de formation, le sexe, etc.). Nous avons vu dans la partie 5.2 les facteurs et caractéristiques qui influencent les pratiques spatiales en général, certains facteurs doivent être rajoutés en raison du caractère transfrontalier des pratiques spatiales que nous étudions : taux de change (logique économique et calculatrice) et « consommation ethnocentriste⁴⁵ » (logique socio-culturelle).

Dans le questionnaire, nous avons incorporé des affirmations⁴⁶ que nous avons basées sur les différents facteurs évoqués dans cette partie concernant les pratiques spatiales. Les affirmations concernent les facteurs suivants : le prix (*prix et taux de change*), la localisation et l'accessibilité (*distance, parking, gain de temps, heures d'ouvertures des magasins*), l'offre (*offre de magasins/loisirs/associations, offre de produits dans les magasins, offre pendant les périodes de fêtes*), la publicité et promotion (*non-connaissance des possibilités en Suisse*), l'adéquation avec le type de clientèle/visiteur d'une infrastructure de loisirs, (*la différence de mentalité entre Français et Suisse*), les services offerts (*possibilité de payer en Euro*), l'habitude et la « consommation ethnocentriste » (*préférence pour l'offre française*)⁴⁷.

⁴⁵ Ce concept a été développé par Shimp et Sharma (1987) pour expliquer la préférence des consommateurs pour les produits nationaux (acte patriotique, bon pour l'économie, etc.) ; il est utilisé pour expliquer la non-consommation à l'étranger (même si le produit en question y est moins cher par exemple) par PIRON (2002).

⁴⁶ Ces affirmations sont à choisir pour la participation à la vie associative et à « évaluer » selon le degré d'acceptation pour les loisirs et les achats.

⁴⁷ Nous avons ajouté une affirmation plus subjective pour expliquer la participation à une association en Suisse: « je me plais en Suisse ». Certaines de ces affirmations concernent seulement une des trois catégories (loisirs, achats, associations).

Troisième partie

**OBJET D'ÉTUDE,
OBJECTIFS,
MÉTHODOLOGIE**

6. OBJET DE L'ETUDE

Notre étude sur les pratiques spatiales transfrontalières aura comme cadre géographique celui de deux petites communes françaises, Morteau et Villers-le-Lac, qui se situent à quelques kilomètres de la frontière suisse. Situées dans l'Arc jurassien, ces deux communes comptent respectivement 6824 et 4537 habitants. Elles possèdent une caractéristique importante, celle d'approvisionner les communes suisses proches en travailleurs frontaliers: ainsi, plus de 2500 travailleurs frontaliers habitent à Morteau et plus de 1000 à Villers-le-Lac⁴⁸, ce qui représente respectivement 45% et 52% du nombre total d'actifs⁴⁹.

6.1. RAISONS DU CHOIX DE MORTEAU ET VILLERS-LE-LAC

Une partie importante des études sur les régions frontalières portent sur des espaces transfrontaliers structurés autour d'une ou plusieurs grandes villes. A titre d'exemple, l'espace transfrontalier de Genève est construit principalement autour de cette ville; l'espace SarLoLux, en revanche, qui comme son nom l'indique, comprend des régions du Saarland (Allemagne), de la Lorraine (France) et du Luxembourg, est structuré autour de nombreuses villes de tailles plus ou moins comparables dans ces trois pays, comme Sarrebruck en Allemagne, Metz et Nancy en France et la ville de Luxembourg.

Notre étude prend place dans l'Arc Jurassien, une région à cheval sur la frontière franco-suisse, s'étendant entre Genève et Bâle, le long de la chaîne de montagne du Jura. La région de l'Arc jurassien franco-suisse n'est pas structurée autour d'une ou plusieurs grandes villes, mais autour de nombreux pôles régionaux plus petits. Il est par conséquent particulièrement intéressant d'aborder la problématique des frontières et des espaces transfrontaliers à travers un espace qui propose une structure urbaine différente.

Notre étude porte plus particulièrement sur une partie de l'Arc jurassien structurée autour de deux villes suisses, l'une de taille moyenne, La Chaux-de-Fonds (37 523 habitants), l'autre plus petite, Le Locle (10 052 habitants), et qui s'étend bien entendu de l'autre côté de la frontière⁵⁰. Du côté français de l'espace transfrontalier se trouvent de nombreuses petites communes; les plus grandes (plus de 2000 habitants) d'entre-elles sont Morteau (6824 habitants), Villers-le-Lac (4537 habitants), Maïche (4292 habitants), Les Fins (3039 habitants), Charquemont (2439 habitants), Le Russey (2115) habitants. Les villes de tailles plus importantes comme Montbéliard (26 827 habitants) ou Pontarlier (19 450 habitants) se situent dans d'autres espaces frontaliers. Besançon (121 671 habitants), le chef-lieu du département du Doubs n'est pas considéré comme faisant partie d'un espace transfrontalier⁵¹. Sur la Figure 4 se trouvent les différentes communes mentionnées dans le texte ci-dessus, ainsi que quelques autres communes suisses jugées importantes pour l'espace transfrontalier.

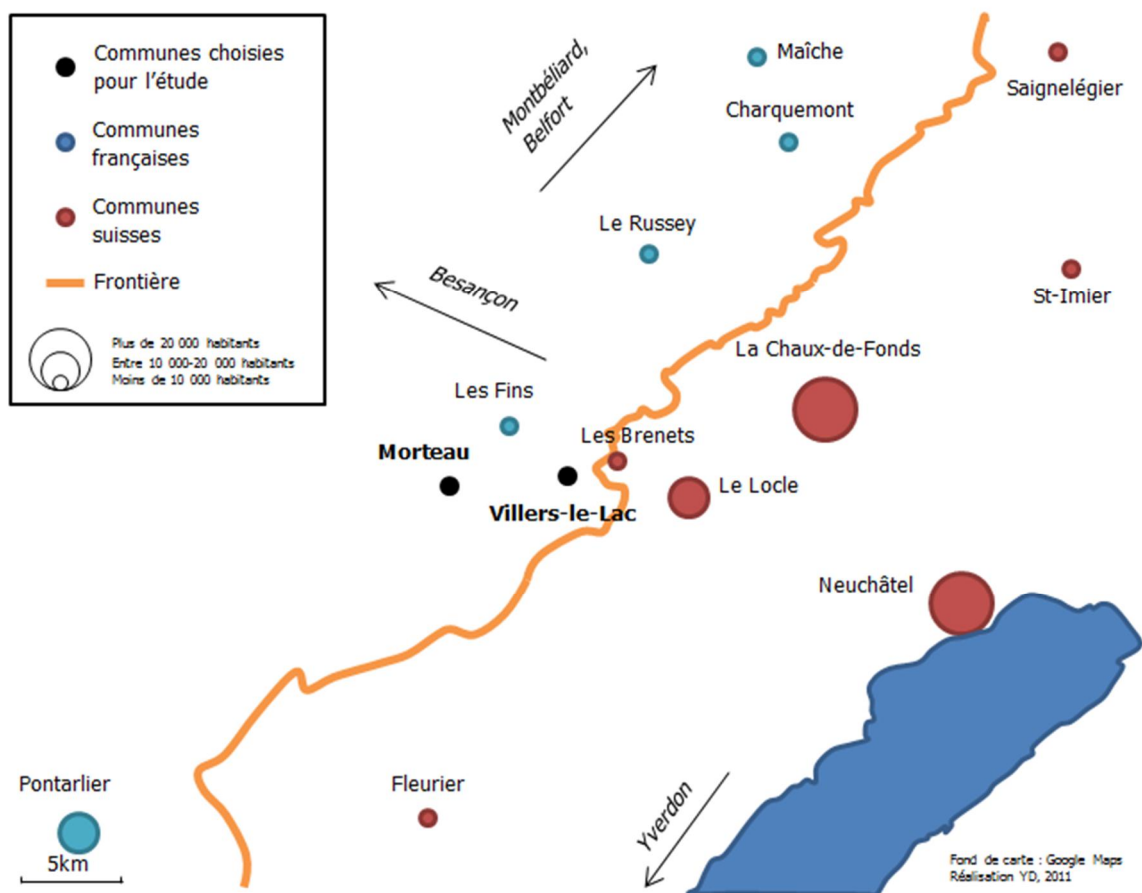
⁴⁸ IGN, INSEE, OFS 2011 : *Autorisations frontalières*. Statistiques des frontaliers en décembre 2009.

⁴⁹ INSEE 2008, Recensement de la population, (chiffres par commune).

⁵⁰ Pour les communes neuchâteloises, statistiques du canton de Neuchâtel 2010; pour les communes françaises, recensement de la population 2010 INSEE.

⁵¹ Montbéliard se trouve à environ 75km de La Chaux-de-Fonds (env. 1h25 de voiture), Pontarlier à environ 50 km (1h) et Besançon à 85km (1h25). Besançon se situe à environ 50km à vol d'oiseau de la frontière la plus proche. Estimations des temps de parcours et des kilométrages faites avec Google Maps. Ceci vaut également pour les indications futures. <http://maps.google.ch/maps?hl=fr&tab=wl>

Figure 4: Zone de l'étude



Bien que les communes de Maïche, du Russey, de Charquemont et des Fins (Figure 4) se trouvent à des distances plus ou moins semblables des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds⁵² que celles de Morteau et de Villers-le-Lac, nous ne les avons pas prise en compte pour plusieurs raisons. Premièrement d'un point de vue géographique, Maïche, le Russey et Charquemont ne se trouvent pas exactement dans la même région que Morteau et Villers-le-Lac. Ces deux dernières communes se situent dans l'axe La Chaux-de-Fonds-Le Locle sur la route de Besançon (Route des Microtechniques) alors que les autres communes se trouvent sur un haut plateau coupé de la Suisse par les gorges du Doubs, ce qui implique de prendre une route sinueuse (par Biaufond). Deuxièmement, les communes de Morteau et Villers-le-Lac (ainsi que Montlebon et les Fins) sont considérées par la Confédération comme faisant partie de l'agglomération transfrontalière de La Chaux-de-Fonds/Le Locle.

Les communes de la Chaux-de-Fonds, du Locle, de Villers-le-Lac et de Morteau montrent une volonté de coopérer entre elles. Après un processus démarré en 2006 (déclaration d'intention de collaboration en vue d'élaborer un projet d'agglomération transfrontalière), un groupement de réflexion territoriale transfrontalière (GRITT) a été constitué et porte le nom d'*Agglomération urbaine du Doubs (AUD)*⁵³. Les thèmes principaux sur lesquels travaille ce groupement sont l'économie, la formation, la mobilité et l'aménagement du territoire. Toutefois, il est difficile de faire un bilan des divers projets réalisés sous l'égide de

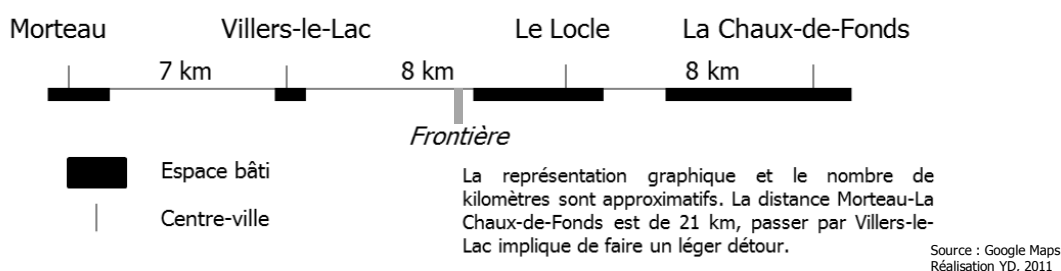
⁵² Maïche est la commune la plus éloignée des deux villes suisses : ainsi, il faut environ 40 minutes (32km) pour rejoindre La Chaux-de-Fonds.

⁵³ Les communes de Montlebon et des Fins ne font pas partie de cet ensemble, raison pour laquelle, nous avons concentré notre enquête de terrain sur Morteau et Villers-le-Lac.

l'Agglomération urbaine du Doubs, par manque de données⁵⁴ ; cette volonté de collaboration semble en être encore à un stade embryonnaire.

Les communes de Morteau et de Villers-le-Lac fournissent de nombreux travailleurs aux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle ; c'est d'ailleurs une des zones de l'Arc jurassien où les flux de travailleurs frontaliers sont les plus importants (CREVOISIER & MOINE 2006 :30, Annexe 2). Environ 6000 frontaliers travaillent dans ces deux villes, dont plus de 2500 en provenance des communes de Morteau et de Villers-le-Lac⁵⁵. Ces interactions liées au travail frontalier font de ces quatre communes « une aire de proximité⁵⁶ », un point de passage important entre la France et la Suisse.

Figure 5: Représentation graphique des distances entre les centres-villes des communes



En parallèle aux nombreuses interactions entre ces quatre communes liées au travail frontalier, elles sont également situées proches l'une de l'autre (Figure 5). Ainsi il n'y a pas plus de 10 kilomètres entre chaque commune, elles peuvent être considérées comme un ensemble urbain, même si celui-ci est non contigu. Si l'on considère la taille des espaces non-bâti entre chaque ville (ou village), celle-ci est nettement plus petite que les distances entre les centres-villes, notamment entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle puisque l'espace non-bâti est d'un peu moins de 2 kilomètres (alors que la distance entre les centres-villes de ces deux communes est d'environ 8 kilomètres). Selon CREVOISIER et MOINE, « cet espace transfrontalier [Morteau-Villers-le-Lac-Le Locle-La Chaux-de-Fonds] est unique dans l'Arc jurassien, en effet les binômes frontaliers sont en général disjoints et n'offrent pas la sensation d'une destinée commune aussi étroite » (2005 :13, Annexe 2). A titre d'exemple, Pontarlier et Yverdon, un autre binôme transfrontalier de l'Arc jurassien, sont séparés par une quarantaine de kilomètres.

6.2. PORTRAIT DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER

Pour mieux comprendre le fonctionnement de cet espace transfrontalier et afin de pouvoir analyser dans les meilleures conditions les pratiques spatiales transfrontalières des habitants de Morteau et de Villers-le-Lac, nous souhaitons aborder, avant l'analyse des résultats, les thèmes suivants : économie et population, accessibilité et formation. D'autres informations

⁵⁴ Il n'existe que très peu d'informations sur l'AUD sur les sites internet des communes concernées (mis à part la déclaration d'intention de collaborer). Seul un projet concernant le covoiturage a pu être trouvé : BYSAETH, L. *L'Impartial*, 8.12.2010.

⁵⁵ IGN, INSEE, OFS 2011 : *Autorisations frontalières*. Statistiques des frontaliers en décembre 2009.

⁵⁶ La Conférence transjurassienne, structure visant à favoriser la coopération entre la France et la Suisse autour de l'Arc jurassien, définit quatre « aires de proximité » autour de la frontière : le Haut Jura/Vallée de Joux, Mont d'Or/Chasseron (avec entre autres la région de Pontarlier, Yverdon et du Val-de-Travers), Belfort/Canton du Jura (Montbéliard fait partie de cet ensemble) et finalement Morteau/La Chaux-de-Fonds et le Locle. (LERESCHE, MALATESTA, BASSAND 1998 :27).

complémentaires se trouvent dans l'analyse sur les infrastructures de loisirs, d'achats ou sur la vie associative de ces communes.

6.2.1. Economie et population

Même si les communes de Morteau et Villers-le-Lac, à travers leurs habitants, prennent une place importante dans notre étude, c'est bien l'espace transfrontalier qui est au centre de celle-ci. Ainsi, il convient de s'intéresser également aux communes suisses qui font partie de cet espace transfrontalier : La Chaux-de-Fonds, et le Locle en sont le cœur, mais de nombreuses autres petites communes du canton de Neuchâtel (et des alentours) ainsi que la ville de Neuchâtel ont des relations plus ou moins fortes avec la région frontalière française⁵⁷.

Morteau, la plus grande commune du côté français, compte un peu moins de 7000 habitants et est le chef-lieu du canton du Val-de-Morteau. Cette commune a d'ailleurs vu croître sa population de 6.9% entre 1999 et 2010⁵⁸. La commune de Morteau fait également office de petit centre régional puisqu'elle offre une quantité relativement importante d'emplois pour la région (3883). Près de 500 établissements se situent sur la commune (secteur industriel surtout, notamment l'horlogerie et la microtechnique). La commune de **Villers-le-Lac**, plus petite, offre moins d'emplois (1003) et moins d'entreprises y sont établies (137) : le nombre d'emplois par habitants (0.22) et le nombre d'entreprises pour 1000 habitants (30.2) sont considérablement plus faibles qu'à Morteau (0.56 et 69.61). Villers-le-Lac est moins développée économiquement que Morteau ; elle assume plutôt une fonction de commune résidentielle⁵⁹. Il faut noter que le nombre d'habitants est en constante augmentation à Villers-le-Lac depuis la fin des années nonante (+8.17% entre 1999 et 2010).

Du côté suisse de l'espace transfrontalier, la ville de **La Chaux-de-Fonds** (37 523 habitants), plus grande ville du canton de Neuchâtel, est le moteur économique du haut du canton en accueillant sur son territoire près de 23 000 emplois (près de la moitié dans le secteur secondaire ; l'horlogerie, mais aussi la microtechnique y sont importantes comme dans le reste du canton d'ailleurs). En 2008, 14.2% des emplois étaient occupés par des frontaliers (3303 emplois), ce qui montre l'importance des frontaliers dans l'économie de la ville. La population de La Chaux-de-Fonds a dans l'ensemble peu évolué cette dernière décennie (+0.57%). La ville du **Locle**, troisième ville du canton avec 10 052 habitants, est également une commune industrielle. Elle accueille aussi un grand nombre d'emplois par rapport à sa taille (7859 emplois), dont 33.9% sont occupés par des frontaliers. On voit que le travail frontalier est encore plus important pour la ville du Locle que celle de La Chaux-de-Fonds. Le Locle, plus que La Chaux-de-Fonds, souffre d'un déficit d'attractivité et voit sa population diminuer (-3.5%, entre 2001 et 2010). **Neuchâtel**, chef-lieu du canton du même nom, compte 32 973 habitants et est la ville qui compte le plus d'emplois sur son territoire (26 270, en 2008). Même si le secteur secondaire est également important à Neuchâtel (avec des entreprises telles que Phillip Morris ou Baxter par exemple), le secteur tertiaire y est beaucoup plus représenté que dans les villes du haut du canton. Le travail frontalier, contrairement au Locle et à La Chaux-de-Fonds, est très peu développé : il représente seulement 1.9% des emplois. La ville de Neuchâtel contrairement aux deux villes du haut du canton a vu sa population augmenter de 4.38% durant la même période. **Les autres communes** du canton

⁵⁷ Les chiffres présentés dans cette partie proviennent du site de l'INSEE et du site du canton de Neuchâtel.

⁵⁸ Un graphique représentant l'évolution de la population dans les communes mentionnées dans cette partie se trouve en Annexe II.

⁵⁹ Cette fonction résidentielle tend à se renforcer puisqu'entre 1999 et 2008, un seul emploi supplémentaire a été créé alors que 221 nouveaux habitants s'y sont installés.

de Neuchâtel accueillent 37.57% des emplois restants (34184 emplois) : la commune du Val-de-Travers (4493), La Tène (4080) et Boudry (2858) sont les plus importantes au niveau du nombre d'emplois. Concernant la part de l'emploi frontalier dans les autres communes du canton de Neuchâtel, c'est aux Brenets, commune limitrophe de Villers-le-Lac, qu'elle est la plus grande avec 66.1% de l'emploi total. De même, dans les trois communes du Val-de-Travers, la part de l'emploi frontalier est relativement importante (entre 15.1 et 19.9%), ce qui représente près de 800 emplois. Cette région est principalement alimentée par le bassin d'emploi de Pontarlier et des alentours, plutôt que par Villers-le-Lac et Morteau (moins de 100 frontaliers en provenance de ces deux communes). On trouve également une part importante d'emplois occupés par des frontaliers dans d'autres communes du canton de Neuchâtel, mais aussi à l'extérieur dans des communes des Franches-Montagnes (Les Bois, Le Noirmont, Les Breuleux), du Vallon de St-Imier (Villeret et Sonceboz-Sombeval) ou du Nord Vaudois (Ste-Croix). Toutefois, les flux de travailleurs frontaliers de Morteau et de Villers-le-Lac en direction de ces communes sont faibles : les localités où le nombre de frontaliers est le plus élevé après La Chaux-de-Fonds et Le Locle, sont Les Brenets et Neuchâtel⁶⁰. De manière générale, les communes limitrophes de la frontière, ont une proportion plus élevée de frontaliers.

6.2.2. Mobilité dans l'espace transfrontalier

A propos de l'infrastructure routière, les deux communes françaises sont reliées à la frontière suisse (douane du Col-des-Roches) par la route départementale 461 qui passe par Morteau, mais contourne Villers-le-Lac. La distance entre le centre de Morteau et de La Chaux-de-Fonds est d'environ 21 kilomètres et prend environ 30 minutes. Il est possible de rejoindre la Suisse par deux itinéraires principaux depuis Villers-le-Lac, soit en prenant la même route qui relie Morteau à la Suisse, soit en passant par la douane des Brenets et le village du même nom ; les deux routes se rejoignent peu après la douane du Col-des-Roches en direction du Locle. Depuis Villers-le-Lac, qui se situe plus près de la Suisse, le temps de parcours est plus court. Le trajet pour les Brenets (commune suisse) est même extrêmement court, puisqu'il faut moins de 5 minutes pour rejoindre l'entrée de cette commune. Il y a de plus une quasi-continuité du bâti entre le quartier des Pargots (commune de Villers-le-Lac) et le bas de la commune des Brenets. D'autres routes relient notamment Morteau à Besançon (environ 1h), à Pontarlier (environ 35 min), à Belfort (1h25) via Montbéliard (environ 1h15), à Maïche (environ 30 min)⁶¹ ou à d'autres points d'entrées en Suisse⁶².

La route départementale 461 qui mène les Français en Suisse se mue en H20 dès le passage de la frontière. La H20 traverse le centre-ville du Locle, ce qui entraîne de nombreux embouteillages aux heures de pointe ; par conséquent le temps de parcours France-Suisse y est fortement rallongé. Après un court tronçon de semi-autoroute au Crêt-du-Locle, la H20 traverse la ville de La Chaux-de-Fonds puis continue en direction de Neuchâtel, à nouveau sous forme de semi-autoroute en passant par un tunnel sous la Vue-des-Alpes dont la mise en service en 1994 a considérablement rapproché le haut et le bas du canton⁶³. Il existe deux projets de contournement du Locle et de La Chaux-de-Fonds pour faire face aux problèmes d'embouteillages causés par le trafic de transit passant par le centre-ville. Ainsi les travailleurs frontaliers en provenance de Morteau et de Villers-le-Lac circulent en majorité à travers Le

⁶⁰ IGN, INSEE, OFS 2011 : *Autorisations frontalières*. Statistiques des frontaliers en décembre 2009.

⁶¹ Depuis Villers-le-Lac, il faut ajouter environ 6 min pour Pontarlier et Besançon, pour les autres destinations le temps de parcours est quasiment le même que depuis Morteau.

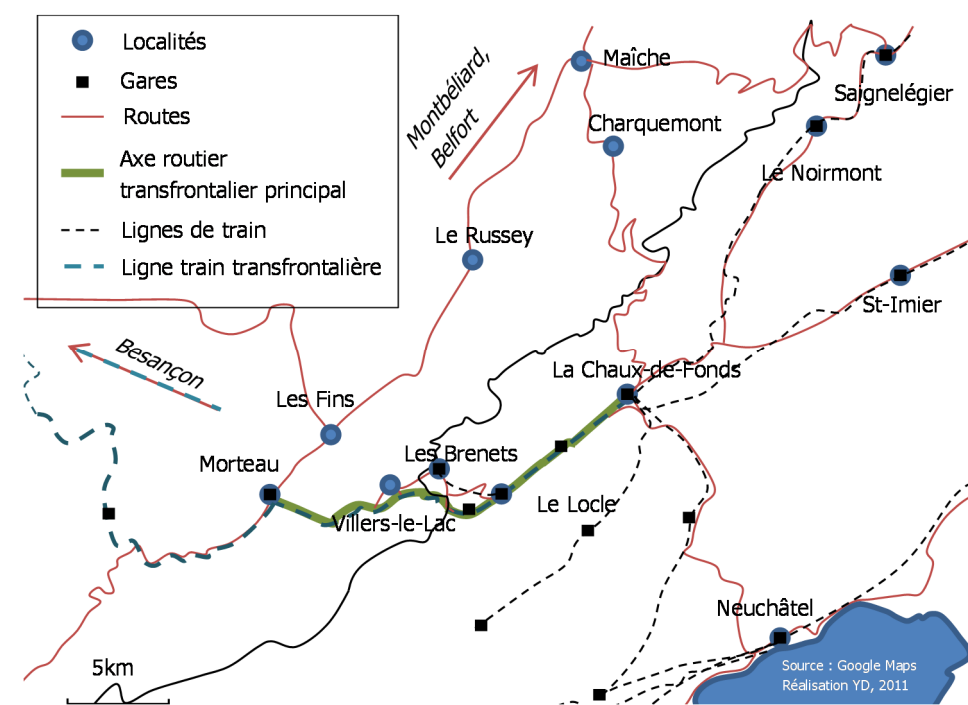
⁶² Pour un comptage du trafic aux différents points de passage, cf. Tableau : Nombre approximatif de pendulaires frontaliers par douane de passage (2006) autour de La Chaux-de-Fonds et du Locle, Annexe II.

⁶³ Il faut une vingtaine de minutes pour rejoindre Neuchâtel depuis La Chaux-de-Fonds.

Locle pour se rendre sur leur lieu de travail ; ce trafic transfrontalier pose des problèmes (sécurité routière, nuisances sonores, embouteillages) aux habitants des zones traversées (le centre-ville du Locle, mais également des routes de villages et/ou de quartiers). L'infrastructure routière du côté suisse est également complétée par une autoroute longeant le Littoral neuchâtelois et de nombreuses routes régionales desservant les différentes communes du canton.

A côté de l'infrastructure routière, il existe différentes offres de transports en commun. Au niveau des chemins de fer, la commune de Morteau se trouve sur la ligne Besançon-Le Locle-La Chaux-de-Fonds ; bien que non-électrifiée et ne proposant que relativement peu de liaisons par jour (7 entre Morteau et La Chaux-de-Fonds et 3 entre Besançon et La Chaux-de-Fonds⁶⁴) ; elle connaît une très forte augmentation de fréquentation (89% entre 2002 et 2008⁶⁵). Du côté suisse, il existe également plusieurs lignes de chemin de fer pour différentes destinations. Les trois villes du canton sont reliées entre elles par une ligne de chemin de fer : cette ligne, héritage du XIX^{ème} siècle, ne correspond plus aux attentes des voyageurs et des besoins de la population⁶⁶, un projet existe pour changer le tracé afin de réduire le temps de parcours et d'introduire un cadencement au quart d'heure. Des lignes régionales desservent également des zones plus rurales du canton de Neuchâtel : Les Brenets depuis Le Locle, la vallée de la Sagne depuis La Chaux-de-Fonds, le Val-de-Travers ainsi que le Littoral neuchâtelois depuis la ville de Neuchâtel. Cette dernière est la ville la mieux desservie du canton de Neuchâtel puisqu'elle se trouve sur les lignes des Intercity (trains rapides interurbains suisses reliant les grandes villes de Suisse). Finalement, il existe une ligne depuis La Chaux-de-Fonds en direction de Bienne qui irrigue le Vallon de St-Imier et une qui traverse les Franches-Montagnes (jusqu'à Glovelier).

Figure 6 : Mobilité dans l'espace transfrontalier



⁶⁴ Cette ligne s'arrête au Col-des-Roches, au Locle et au Crêt-du-Locle.

⁶⁵ <http://www.macommune.info/actualite/compte-rendu-du-comite-de-ligne-besancon-morteau-la-chaux-de-fonds-7556.html>

⁶⁶ Il faut 30 minutes (1 seul train direct par heure) pour relier La Chaux-de-Fonds à Neuchâtel contre environ 15 minutes en voiture.

En complément à l'infrastructure ferroviaire, une ligne de bus relie Pontarlier à Morteau et à Villers-le-Lac et une autre relie Pontarlier à Montbéliard en passant par Morteau mais pas par Villers-le-Lac. En Suisse, chacune des trois villes du canton disposent de son service de bus (urbain), une ligne relie également Le Locle à La Chaux-de-Fonds ; des lignes de bus pour les autres villages du canton partent en général d'une de ces trois villes.

En analysant les infrastructures de transports dans la région, on voit qu'il est aisé en véhicule privé de circuler à l'intérieur de l'espace transfrontalier depuis Villers-le-Lac ou Morteau. Les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds sont plus proches que les autres villes françaises ; Pontarlier, la ville la plus proche, est à 35 minutes de Morteau, contre 30 minutes pour La Chaux-de-Fonds et 20 minutes pour Le Locle (Villers-le-Lac est à environ 10 minutes du Locle et 20 de La Chaux-de-Fonds). Ces temps de parcours sont toutefois rallongés aux heures de pointe. Les transports publics transfrontaliers et en France n'offrent par contre pas les mêmes possibilités : Morteau est relié à Besançon et à la Suisse par le train, ainsi qu'à Pontarlier et Montbéliard, pour ne citer que les grandes villes, par le bus. Villers-le-Lac quant à elle n'est reliée qu'à Morteau et Pontarlier. Par conséquent, il semble difficile de se déplacer dans la région sans voiture. Le manque de transports transfrontaliers, notamment sans liaison directe entre Villers-le-Lac et la Suisse et avec peu de trajets par jour depuis Morteau, peut être considéré comme un frein aux pratiques spatiales transfrontalières, du moins pour les personnes non-motorisées. Des réflexions sont menées et des solutions doivent être trouvées pour améliorer la gestion des transports, en lien notamment avec le trafic important sur l'axe Morteau-La Chaux-de-Fonds. Une meilleure offre de transports en commun, ainsi que des axes routiers moins encombrés, pourraient en « rapprochant » les deux pays augmenter les pratiques spatiales transfrontalières.

6.2.3. Formation

Du côté français de l'espace transfrontalier, nous voyons tout d'abord qu'à Villers-le-Lac, il n'y a pas de structure proposant des formations post-obligatoires : l'enseignement proposé s'arrête à la fin de l'école obligatoire (école maternelle, primaire et collège). A Morteau en revanche, en plus de l'école obligatoire, des formations post-obligatoires sont proposées au Lycée Edgar-Faure. Ce lycée propose, en plus de ce qui correspond en Suisse à la maturité gymnasiale, des formations professionnelles (BEP, CAP, Bac Pro, etc.) qui correspondent au niveau de formation secondaire II⁶⁷ principalement dans le domaine de l'industrie (par exemple pour l'horlogerie et les microtechniques), mais aussi dans d'autres domaines (ex : commerce). De plus, il propose également quelques formations de niveau tertiaire (BTS ou licence professionnelle) dans les domaines techniques⁶⁸. Un choix plus large de formation est proposé dans les villes de Montbéliard et de Pontarlier notamment dans certains domaines (écoles de commerces ou d'infirmières par exemple). Toutefois l'offre la plus diversifiée, principalement dans les formations « tertiaires », se trouve à Besançon (Université de Franche-Comté, écoles sociales et sanitaires⁶⁹).

Dans la partie suisse de l'espace transfrontalier, des écoles primaires et secondaires qui dispensent la scolarité obligatoire des élèves suisses, se trouvent dans les trois villes du canton de Neuchâtel, ainsi que dans certaines autres communes. A La Chaux-de-Fonds (1), à

⁶⁷ Cette catégorisation est utilisée par l'OFS (3 catégories : sans formation post obligatoire, secondaire (II), tertiaire) <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/02/key/ind5.informations.51131.511.html>

⁶⁸ Pour les formations de niveau tertiaire, le lycée Edgar-Faure est partenaire de l'Université de Franche-Comté.

⁶⁹ Site internet du Conseil régional de Franche-Comté : <http://www.franche-comte.fr/politiques-regionales/formation-professionnelle/metiers-des-secteurs-sanitaire-social-et-paramedical.html>

Neuchâtel (2⁷⁰) et à Fleurier (1) se trouvent des lycées qui proposent des formations de type « maturité gymnasiale ». Concernant les autres formations du secondaire II, elles sont regroupées dans le haut du canton sous l'égide du CIFOM (Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises) avec notamment l'école technique au Locle, l'école d'arts appliqués, l'école du secteur tertiaire (vente, commerce, santé et sociale) et l'école Pierre Coullery (santé et social) à La Chaux-de-Fonds : différents types de formations et de filières y sont possibles comme le Certificat fédéral de capacité ou la maturité professionnelle. Dans le reste du canton se trouvent le CPLN et le CPMB qui offrent des formations de niveau secondaire II dans différents domaines : bâtiment, santé, social, commercial, etc.⁷¹ Les formations de niveau tertiaire se trouvent depuis la rentrée 2012 principalement à Neuchâtel, depuis le transfert des sites du haut du canton de la HE-ARC⁷² (Ecole d'ingénieurs et de restauration/conservation) dans le chef-lieu cantonal. L'Université de Neuchâtel se trouve dans la ville du même nom. Seule la HEP-BEJUNE⁷³ propose des formations de niveau tertiaire dans le haut du canton de Neuchâtel.

En prenant contact avec le CIFOM situé à La Chaux-de-Fonds et au Locle ainsi qu'avec la HE-Arc, nous avons constaté qu'il y avait très peu d'étudiants frontaliers, c'est-à-dire, d'étudiants domiciliés en France et qui étudient en Suisse. Ainsi au CIFOM, 19 étudiants sont domiciliés en France, ce qui représente 0.6% du nombre total d'étudiants. A la HE-ARC, qui jusqu'à la rentrée de septembre 2011 dispensait des cours au Locle et à La Chaux-de-Fonds, on comptait 48 étudiants domiciliés en France. Parmi eux seuls 3 habitent Villers-le-Lac, 6 Morteau et 21 autres sont domiciliés dans d'autres communes du Doubs. Concernant les 18 autres, seuls 5 d'entre eux sont domiciliés à moins de 100km de La Chaux-de-Fonds⁷⁴ et pourraient faire le trajet domicile-études chaque jour ; on peut penser que les autres disposent d'un pied à terre dans la région, tout en gardant leur domicile légal dans le reste de la France. Tant au CIFOM qu'à la HE-ARC, deux institutions situées à proximité de la frontière et donc susceptibles d'intéresser les étudiants de la région frontalière française, le nombre d'étudiants frontaliers est très faible. Par conséquent, nous pouvons supposer que cette constatation est plus ou moins généralisable pour l'ensemble de la région (et de l'Arc jurassien). LERESCHE, MALTESTA et BASSAND vont également dans cette direction, puisqu'ils constatent que la frontière constitue un obstacle dans la région à certaines activités comme pour la formation (1998 : 29). Malheureusement, il n'existe pas, du moins à notre connaissance, d'études sur ce thème dans la région pour confirmer notre hypothèse.

6.3. INTERACTIONS TRANSFRONTALIERES

Pour terminer cette partie destinée à mieux cerner l'objet de notre étude, nous allons dans un premier temps aborder l'évolution des interactions transfrontalières de la région à travers l'histoire. Dans un second temps, nous avons essayé de dresser le portrait des connaissances actuelles sur les pratiques spatiales transfrontalières dans cet espace à cheval sur deux pays.

⁷⁰ Le Lycée Jean-Piaget propose également en plus de la maturité gymnasiale, la maturité professionnelle commerciale, certificat de culture générale et une filière de maturité spécialisée.

⁷¹ Le CPLN se situe à Neuchâtel avec une antenne à Cernier, le CPMB à Colombier.

⁷² Haute Ecole de l'Arc Jurassien (Haute Ecole Spécialisée) : domaine de la santé, de la gestion, de la conservation/restauration et de l'ingénierie. Il existe d'autres sites à St-Imier et à Delémont.

⁷³ La Haute école pédagogique a également des sites à Bienne et à Porrentruy (déménagement prévu à Delémont).

⁷⁴ Située entre Le Locle, Neuchâtel et St-Imier.

6.3.1. Evolution historique

Certaines routes commerciales traversant la chaîne du Jura se sont développées suite à la conquête romaine (reprenant probablement des tracés celtiques préexistants), en reliant notamment Yverdon à Besançon en passant par Pontarlier ; une autre voie romaine d'importance reliait la région de Bienne (Studen) à Bâle ou à la France en traversant le Jura notamment vers Pierre Pertuis (tunnel datant de l'époque romaine près de Sonceboz, dans le Jura bernois) (WALTHER et PAUNIER 2004). A côté de produits artisanaux (poterie ou objets en métal), le commerce du sel était très important et le restera pendant de plusieurs siècles (la saline de Salins-les-Bains fut exploitée pendant 1200 ans et ce jusqu'en 1962⁷⁵).

Au Moyen-Age, les relations franco-suisse se multiplient. C'est aussi à cette époque que l'on commence à défricher les terres situées dans la montagne jurassienne et à s'y implanter (Le Locle, La Sagne puis La Chaux-de-Fonds au XIV^{ème} siècle). Un exemple intéressant de lien « franco-suisse » est qu'en 1325, les Comtes de Neuchâtel deviennent « gardiens » du Val de Morteau, puis en 1476 les habitants de ce même Val de Morteau ainsi que ceux de régions avoisinantes se mettent sous la protection du Sénat de Berne (DAVEAU 1959 : 87). Il faut noter qu'à cette époque les Suisses et les Franc-comtois ne parlaient pas les mêmes dialectes : les premiers parlaient un dialecte franco-provençal et les autres un dialecte franc-comtois (domaine de la langue d'oïl) (KRISTOL 1999) ce qui n'empêchait pas les contacts. Ainsi, pendant cette période, les rapports sont très bons, les relations d'affaires fréquentes, les contacts entre les montagnons franc-comtois et suisses quotidiens et les mariages « transfrontaliers » communs ; mais durant le XVI^{ème}, un fort décalage entre les aspirations des habitants de la zone frontalière et celles des Etats-nations se fait sentir, principalement à cause de la Réforme à Neuchâtel (la Franche-Comté reste catholique) (DAVEAU 1959 : 89). Ce décalage entraîne de nombreuses restrictions au niveau de la législation, pas toujours respectées par les habitants des zones frontalières, plus ou moins limitatives selon les moments (DAVEAU 1959 : 99, 122-123). Toutefois, on n'assiste pas à un abandon total des contacts et des échanges transfrontaliers, de marchandises ou de forces de travail. On note des contacts dans le milieu agricole (on coupe du bois, on loue une ferme de l'autre côté de la frontière ou on y envoie paître ses vaches) et on remarque également les prémices du travail frontalier (certains ouvriers traversent la frontière pour travailler à la journée ou à la semaine), le commerce de marchandises est également important : au milieu du XIX^{ème} siècle on voyait arriver sur les marchés de La Chaux-de-Fonds « *une file de Franc-Comtois, marchands d'œufs, de galette ou de pains d'épices* », de même à Besançon où de nombreux Loclois et Chaux-de-Fonniers venaient s'y approvisionner (DAVEAU 1959 : 123, 162-163, 487, 515). Les idées traversent également la frontière : on trouve à La Chaux-de-Fonds de nombreux partisans de la Révolution française, on y plante même symboliquement « des arbres de la Liberté » (COP 2006 : 160).

On peut toutefois considérer que c'est l'horlogerie et sa diffusion d'abord dans les Montagnes neuchâteloises, puis en Franche-Comté en direction de Besançon qui posera les jalons des interactions transfrontalières futures. L'industrialisation et la spécialisation horlogère des deux côtés de la frontière assurent dans un premier temps un commerce important de pièces détachées puis de nombreuses décennies plus tard, la Franche-Comté fournira plusieurs milliers de travailleurs frontaliers à la Suisse, pour travailler en grande partie dans le secteur industriel et plus précisément dans l'horlogerie.

⁷⁵ Site internet de l'UNESCO : <http://whc.unesco.org/fr/list/203>

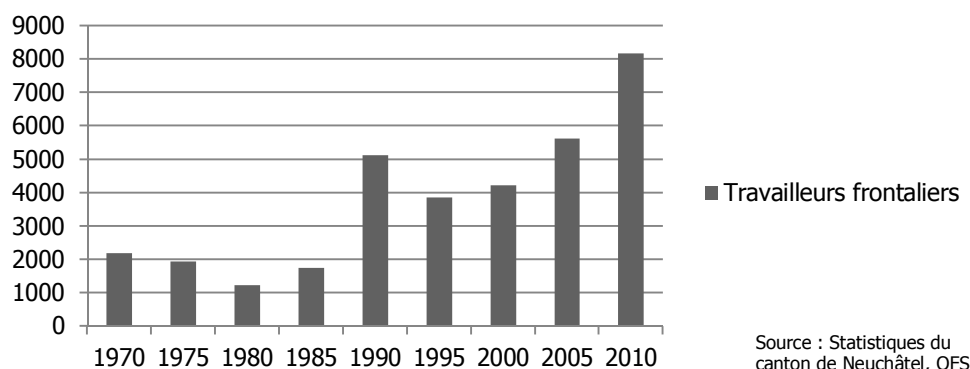
6.3.2. Connaissances actuelles des relations transfrontalières dans l'Arc jurassien

Une des problématiques les plus connues des relations transfrontalières, et pas uniquement dans l'Arc jurassien, est celle du travail frontalier. Même si, comme on l'a lu dans la partie précédente, on remarque les prémices du travail frontalier il y a plusieurs siècles déjà, c'est essentiellement dans les années soixante qu'il prend une ampleur considérable.

Suzanne DAVEAU, dans sa monographie sur la montagne jurassienne, qui date de la fin des années cinquante, explique que le travail frontalier existait déjà dans l'Arc jurassien mais à une échelle très réduite : avant la guerre de 1939-1945, le travail frontalier ne semble avoir existé qu'entre Villers-le-Lac et Les Brenets (où une chocolaterie emploie des Françaises), ainsi qu'entre le Val de Jougne et les usines de Vallorbe (1959 : 473). Lors de la rédaction du livre de Suzanne Daveau, le phénomène du travail frontalier est encore très restreint : en 1952 on comptait 119 travailleurs frontaliers français dans le canton de Neuchâtel, 108 dans le canton de Vaud et 152 dans celui de Berne (les travailleurs frontaliers sont à cette époque essentiellement des femmes)⁷⁶ (DAVEAU 1959 : 473-475).

Nous ne disposons malheureusement pas de données très précises pour les années cinquante ou soixante afin de constater le premier décollage du nombre de travailleurs frontaliers dans le canton de Neuchâtel. Par contre, l'étude de GARUFO sur l'emploi frontalier dans l'entreprise TISSOT (horlogerie au Locle) nous donne quelques indications concernant l'évolution du travail frontalier : on constate que les premiers engagements de frontaliers datent du tout début des années soixante et s'accroissent dès 1966 (2009 : 29). Nous disposons, en revanche, de données pour l'ensemble du canton de Neuchâtel depuis l'année 1970. On remarque qu'en 1970 déjà 2202 travailleurs frontaliers sont actifs dans le canton de Neuchâtel, ce qui est un nombre conséquent par rapport aux 119 travailleurs frontaliers recensés en 1952 (près de 20 fois plus). L'évolution n'est par contre pas linéaire, on remarque une baisse importante de l'effectif frontalier entre 1970 et 1980, ce qui correspond à la crise horlogère qui toucha de plein fouet l'économie de la région (Figure 7). Après une nette augmentation dans les années quatre-vingts, les effectifs baissent à nouveau dans les années nonante, ce qui correspond à une nouvelle crise, moins importante toutefois que la précédente. La reprise est d'autant plus forte, le nombre de travailleurs frontaliers double entre 1995 et 2010. Même si elle n'apparaît pas sur ce graphe, la crise financière de 2008 a fait baisser les effectifs de frontaliers, puis ceux-ci ont à nouveau augmenté avec la reprise économique.

Figure 7 : Evolution du nombre de frontaliers dans le canton de Neuchâtel depuis 1970



⁷⁶ En 1950, on recense également trois habitants du Locle et de La Chaux-de-Fonds qui travaillent en France.

Les connaissances sur la problématique du travail frontalier ne se limitent pas à un recensement, mais aussi, comme nous l'avons vu auparavant aux raisons qui motivent les frontaliers à travailler dans le pays voisin. Ces mêmes motivations ont été mises en avant pour les travailleurs francs-comtois en Suisse (cf. chapitre 5.3, page 40)

D'autres recherches ou enquêtes se sont penchées sur des pratiques spatiales transfrontalières d'autres types, telles que celles liées aux achats ou aux loisirs. Les pratiques spatiales transfrontalières d'achats des Suisses en France sont bien connues de la population, relayées entre autres maintes fois par les médias (un des derniers articles date du 25 juillet 2011 et fait état de nombreuses différences de prix entre les deux pays⁷⁷). Le groupe Coop (grande distribution suisse) estimait à 1.8 milliard de francs en denrées alimentaires et biens de consommation courante dépensés dans les zones frontalières entourant la Suisse (ANWANDER PHAN-HUY, HOFER, THOMA, WEHRLE, 2009).

Plusieurs enquêtes de terrains ont pu constater que certains résidents suisses de l'Arc jurassien effectuent des achats en France voisine. Une enquête menée à la fin des années nonante montre que le nombre de voitures immatriculées en Suisse sur les parkings de supermarchés dans la zone frontalière française est important : sur le parking de l'Intermarché à Morteau 162 véhicules immatriculés en Suisse sont comptés le 13 décembre 1997 et 258 le 25 avril 1998 (Verdier, cité par Cité dans CREVOISIER, MOINE 2006). Ces pratiques d'achats seraient hebdomadaires et concentrées sur la fin de semaine (vendredi, samedi) (CREVOISIER, MOINE 2006 :42). Il serait également possible que certains Suisses soient attirés en France pour des services dans le domaine de la santé comme les médecins ou les dentistes pour profiter de tarifs avantageux ; toutefois, de l'avis des chercheurs, il manque des données pour confirmer cette supposition (CREVOISIER, MOINE 2006 : 43). Ces enquêtes toutefois ne donnent pas d'informations sur la part de personnes faisant ses courses en France, il est par conséquent difficile de se faire une idée de l'ampleur de ce phénomène.

Il existe toutefois une étude qui estime que 10.2% des Chaux-de-Fonniers et 12.7% des Loclois font leurs achats (toutes catégories confondues) en Franche-Comté (99.4% d'entre eux le font rarement !). Par contre, pour des achats plus précis, cette proportion augmente considérablement comme pour l'alimentaire : 27% des Chaux-de-Fonniers et 35.1% des Loclois achètent des produits alimentaires en Franche-Comté. Les « médicaments et cosmétiques » représentent la deuxième catégorie la plus importante d'achats effectués en Franche-Comté (11.5% des Chaux-de-Fonniers et 12.9% des Loclois ; GERMANA 2006 : 75-81).

Les pratiques spatiales transfrontalières d'achats en sens inverse, c'est-à-dire des franc-comtois (et plus généralement des habitants des zones frontalières de la Suisse) en Suisse, sont très peu connues. En 2009, la Coop observait une augmentation du tourisme d'achat en Suisse (ANWANDER PHAN-HUY, HOFER, THOMA, WEHRLE, 2009). Un article publié le 8 juillet 2011 dans L'Impartial sous le titre « Les frontaliers injectent de l'argent dans l'économie neuchâteloise » faisait aussi mention d'un intérêt pour certains produits : essence, cigarettes, mais aussi vêtements ou matériel photographique. Un reportage de la chaîne locale de télévision Canal Alpha datée du 24 mai 2011 s'intéressait au recul de ces pratiques spatiales transfrontalières à cause de l'appréciation du franc suisse face à l'Euro ; les clients français de la Migros de Porrentruy étaient estimés à 30% du total à Pâques 2011. Malgré ces enquêtes, il manque des données systématiques concernant l'ensemble de la population de la zone

⁷⁷ FREDA, S. « En Suisse, c'est très simple, nous sommes des vaches à traire », L'Impartial, 25.07.11

frontalière. Pourtant la plupart des études n'hésitent pas à parler de « *bassins de vie transfrontaliers, mais qui profitent à la France* » (CREVOISIER, MOINE 2006 : 41), ou de « *flux de consommation, gouvernés avant tout par un différentiel de prix* » (MAILLAT 1995 : 145), sans connaître l'ampleur réelle de ce phénomène et les facteurs les influençant.

Par rapport aux loisirs (et aux réseaux sociaux), à notre connaissance, seule l'étude de Claudio GERMANA nous donne des indications concernant la part des habitants des deux villes du haut du canton de Neuchâtel se rendant en France pour pratiquer leurs loisirs : 11.1% des Chaux-de-Fonniers et 13.7% des Loclois se rendent en Franche-Comté pour les loisirs, mais environ 95% d'entre eux ne le font que rarement (2006 : 66-73). Pour certains types de loisirs, ce taux augmente, comme pour les « activités extérieures non-sportives⁷⁸ » (23.2% des Chaux-de-Fonniers) ou pour la catégorie « visites⁷⁹ » (24.7% des Loclois) (GERMANA 2006 : 66-73).

Les différentes connaissances sur les interactions transfrontalières (pratiques spatiales transfrontalières), ainsi que les études qui y sont liées, apparaissent dans le Tableau 2.

Tableau 2: Connaissances sur les pratiques spatiales transfrontalières dans l'Arc jurassien

	Français vers la Suisse	Suisses vers la France
Travail	Flux important <i>Plusieurs études et statistiques (CREVOISIER, MOINE 2006 ; CHEVAILLER 1990 ; OSTAJ 2011 ; Statistique Neuchâtel)</i>	Flux très faible (quelques centaines pour toute la Suisse) <i>RAYNER, 2008</i>
Formation	Très faible flux (Cf. 9.4, page 71) <i>Pas d'étude</i>	Néant ?/Inconnu <i>Pas d'étude</i>
Achats	Flux existant mais pas quantifié <i>Pas d'étude, quelques articles de presse</i>	Flux existant en partie quantifié (env. 12% de la population des villes du haut du canton de Neuchâtel) <i>Etudes : CREVOISIER, MOINE, 2006 ; VERDIER, 1998 ; GERMANA, 2006</i>
Loisirs et réseaux sociaux	Flux existant mais pas quantifié <i>Pas d'étude</i>	Flux existant en partie quantifié (env. 12% de la population des villes du haut du canton) <i>Etude : GERMANA, 2006</i>

Dans cette partie concernant l'objet de l'étude, c'est-à-dire l'espace transfrontalier formé autour de l'axe Morteau-Villers-le-Lac-Le Locle-La Chaux-de-fonds, nous avons tout d'abord constaté, que le travail frontalier (des Français en Suisse) joue un rôle vital pour l'économie locale et que la mobilité dans cet espace frontalier est aisée, mais dominée par les transports privés. Nous avons également remarqué que les étudiants frontaliers français étaient très peu nombreux dans les centres de formations du côté suisse ; pour cette raison, nous laissons la formation de côté dans l'analyse des pratiques spatiales transfrontalières. De même, le travail frontalier (principalement les motivations du travail frontalier) n'est pas un thème central de notre étude, puisque, comme nous l'avons vu, plusieurs études (dont certaines spécifiquement sur la région) se sont déjà penchées sur la question et arrivent au même constat concernant les motivations du travail frontalier ; de plus, de nombreuses statistiques mises à jour régulièrement rendent compte de la situation du travail frontalier. Pour ces raisons, **l'analyse se concentre sur les pratiques spatiales transfrontalières du « temps libre » : achats, loisirs et réseaux sociaux.**

⁷⁸ Activités extérieures non sportives (promenade, randonnée, ...) (GERMANA 2006 : 36).

⁷⁹ Visites (familles, amis, connaissances, collègues de travail, ...) (GERMANA 2006 : 36).

7. OBJECTIFS ET HYPOTHESE

Les parties précédentes nous ont permis d'avoir les bases théoriques ainsi que des connaissances spécifiques de la région, qui sont nécessaires pour appréhender les pratiques spatiales transfrontalières que nous souhaitons étudier. Cette recherche a deux objectifs principaux : le premier objectif est de nature descriptive, le deuxième est plutôt explicatif.

Objectif 1 : Le premier objectif de la recherche consiste à identifier les pratiques spatiales transfrontalières des habitants de Morteau et de Villers-le-Lac ainsi que de déterminer leur fréquence et les communes suisses concernées par celles-ci.

***Hypothèse 1:** Malgré le fait que les accords et les lois entre la France et la Suisse permettent un passage aisé de la frontière ainsi qu'un accès au marché du travail et au marché des biens et services pour les résidents français (intégration formelle), la part et la fréquence des pratiques spatiales transfrontalières-hormis au niveau du travail- restent faibles (intégration fonctionnelle). On voit un décalage entre l'intégration formelle et l'intégration fonctionnelle.*

Objectif 2 : Le deuxième objectif consiste à comprendre les mécanismes sous-jacents aux pratiques spatiales transfrontalières, c'est-à-dire d'une part les raisons et les motivations qui poussent les habitants de Morteau et de Villers-le-Lac à « pratiquer » le territoire suisse, et d'autre part ce qui les en retient.

***Hypothèse 2** : Les raisons (motivations ou freins) qui expliquent les pratiques spatiales transfrontalières des habitants de Morteau et de Villers-le-Lac répondent à trois logiques différentes. La première logique est d'ordre économique et calculatrice (le prix, le salaire dans le cas du travail, le taux de conversion), la seconde logique est utilitaire (accessibilité, proximité, diversité de l'offre) et la troisième logique est socio-culturelle (représentations, socialisation secondaire, préférence nationale, habitudes, connaissance du territoire suisse, préférences et goûts personnels).*

De cette hypothèse en découle une autre :

***Hypothèse 2.1.** Les personnes travaillant en Suisse sont plus enclines à se rendre en Suisse pour leurs pratiques spatiales d'achats, de loisirs et celles liées à des réseaux sociaux que les personnes qui n'y travaillent pas ; et ce pour différentes raisons liées aux logiques économique et calculatrice, utilitaire et socio-culturelle.*

Ces objectifs nous permettent de dresser un portrait précis des pratiques spatiales transfrontalières des habitants de Morteau et Villers-le-Lac ainsi que de comprendre les motivations, les mécanismes sous-jacents aux pratiques transfrontalières et de distinguer certains lieux spécifiques où elles prennent place.

8. METHODOLOGIE

Pour cette recherche portant sur les pratiques spatiales transfrontalières des habitants de Morteau et de Villers-le-Lac, nous avons opté pour une approche quantitative (questionnaire). Par cette méthode, nous souhaitons pouvoir travailler avec un grand nombre de données. Les approches quantitatives, notamment à travers l'élaboration d'un questionnaire, « *conviennent mieux [que les approches qualitatives] pour mesurer des fréquences, faire des comparaisons, observer des relations entre variables, expliquer les déterminants de conduites, repérer le poids des facteurs sociaux* » (BERTHIER 2006 ; 27). Comme nous souhaitons décrire les pratiques spatiales d'une population donnée, notamment au niveau de la fréquence, du type, de la localisation et des motivations sous-jacentes (cf. Objectifs, 7, page 58), nous estimons que l'utilisation d'une approche quantitative est parfaitement adaptée.

8.1. CHOIX DU MODE DE DIFFUSION DU QUESTIONNAIRE

Comme nous l'avons précédemment mentionné, nous avons opté pour un questionnaire dont la diffusion s'est faite par voie postale. Cette méthode nous paraissait idéale puisqu'elle permettait de toucher plus ou moins l'ensemble de la population des deux localités et par conséquent de pouvoir généraliser nos résultats à tous les habitants de Morteau et de Villers-le-Lac. L'administration d'un questionnaire peut avoir quelques désavantages : en plus d'un taux de réponses faible, « *on risque une autosélection des enquêtés (par le biais des non-réponses)* » ; ainsi, il est possible que les personnes de certaines classes sociales par exemple, ou dans notre cas les personnes qui ne traversent jamais la frontière, ne répondent pas (BERTHIER 2006 : 206)

Bien que nous ayons fait face à divers problèmes administratifs, principalement d'ordre financier, mais également « *transfrontaliers* » (différences de fonctionnement de la Poste française pour le prix et le poids des envois, taux de change, problèmes avec les administrations françaises), des solutions, notamment sur le plan financier, ont été trouvées et nous avons pu opter pour l'envoi postal. Des fonds de la Ville de La Chaux-de-Fonds (Service économique de la Ville) principalement, mais également de l'Université de Neuchâtel ont permis de couvrir les frais d'affranchissement. L'impression et les enveloppes ont, quant à elles, été fournies par l'Institut de Géographie de l'Université de Neuchâtel. Certes, les problèmes liés au caractère transfrontalier de l'enquête n'ont pas été insurmontables, mais ont pris beaucoup de temps et sont assez révélateurs des difficultés auxquelles sont confrontées les personnes ou institutions engagées dans des activités transfrontalières.

8.2. POPULATION CIBLE

Pour notre enquête, nous avons souhaité étudier les pratiques spatiales des habitants de deux localités françaises (voir les raisons de ce choix plus haut) : par conséquent, notre population cible se compose des personnes habitant ces deux communes.

Nous avons sollicité les communes concernées afin d'utiliser les listes répertoriant les habitants des deux communes ainsi que leurs coordonnées⁸⁰. Malheureusement, ces démarches ont été compliquées par le fait que l'enquête se déroule à cheval sur deux pays et

⁸⁰ En Suisse, les communes peuvent mettre à disposition ce genre de liste pour des recherches scientifiques. (Par exemple, GERMANA 2006 : 43).

que les administrations ne fonctionnent pas de la même manière en Suisse et en France. Ainsi, la commune de Villers-le-Lac nous a dit qu'elle ne disposait pas de ce genre de listes. La commune de Morteau, quant à elle, ne souhaitait pas transmettre ce type d'informations, bien qu'il ait été précisé que ces listes n'auraient été utilisées que dans un cadre scientifique et que les données auraient été traitées de manière anonyme.

Suite à ce refus, des contacts ont été pris avec un bureau d'études à Besançon pour essayer de trouver d'autres solutions pour constituer une base de données d'adresses. L'utilisation des listes électorales⁸¹ a été évoquée, mais il aurait sûrement été nécessaire de passer par une société de routage pour des questions de confidentialité. Devant de telles lourdeurs administratives et financières, l'utilisation des listes électorales a été abandonnée. Finalement, nous avons opté pour l'annuaire téléphonique comme base de sondage, bien qu'il existe certains défauts quant à son utilisation.

Nous avons trouvé un annuaire qui regroupe les numéros de téléphone et adresses des abonnés de toutes les compagnies de téléphone françaises, ce qui nous a permis d'avoir une base d'adresses avec un grand nombre d'entrées. Toutefois, l'utilisation de l'annuaire comporte un grand problème : les personnes n'ayant pas le téléphone n'y sont pas inscrites et ceux possédant uniquement un numéro de téléphone portable doivent faire une demande pour y figurer. Nous avons dès lors compté le nombre d'entrées dans l'annuaire et l'avons comparé avec le nombre de ménages dans les deux communes. Si le nombre d'entrées et le nombre de ménages sont plus ou moins proches, cela signifie que la plupart des ménages sont recensés dans l'annuaire. Nous avons répertorié pour Morteau 2639 entrées pour 2990 ménages⁸² et pour Villers-le-Lac 1744 entrées dans l'annuaire pour 1923 ménages. Les deux nombres étant relativement proches, nous avons décidé d'utiliser l'annuaire téléphonique comme base de sondage. Même si nous avons utilisé le nombre de ménages pour vérifier l'exploitabilité de l'annuaire, il convient de préciser que notre étude s'intéresse aux individus et non aux ménages. L'utilisation de l'annuaire téléphonique comporte un biais supplémentaire ; il est très probable que les jeunes adultes ne soient que très peu représentés dans l'annuaire téléphonique, puisque la plupart habitent encore avec leurs parents, notamment ceux qui sont encore en formation. Nous risquons d'avoir donc une sous-représentation des jeunes adultes dans notre base de sondage.

Bien que nous soyons pleinement conscients des désavantages liés à l'utilisation de l'annuaire téléphonique - devant les problèmes administratifs comme le manque de moyen financier pour envisager d'autres solutions - nous avons considéré que cette solution était la plus adaptée.

8.3. ECHANTILLON

Comme il est logistiquement très difficile, d'envisager d'interroger toute la population des deux communes concernées, nous avons utilisé la méthode des échantillons. Nous avons donc dû répondre à deux questions fondamentales pour l'élaboration d'un échantillon : quelle taille aura notre échantillon et qui en fera partie ?

⁸¹ Les listes électorales en France regroupent tous les électeurs d'une commune. Elles ne constituent toutefois pas une base de données totalement fiable, car elles ne sont mise à jour qu'une fois par année. De plus, de nombreuses personnes n'y sont pas inscrites.

⁸² INSEE : Résultats du recensement 2008, chiffres par commune.

8.3.1. Taille de l'échantillon

Pour pouvoir travailler avec des résultats statistiquement fiables, nous avons dû déterminer la taille de l'échantillon. Ainsi, nous avons calculé une limite minimale du nombre de réponses pour que les résultats soient significatifs. Pour un niveau de confiance de 95% et une marge d'erreur de + ou - 6%, il faudrait 267 personnes sondées⁸³. Dans les enquêtes par voie postale, on peut en général compter sur un taux de retour se situant entre 20 et 30% ; mais dans notre cas, l'étude se déroulant sur deux pays, nous ne savions pas exactement si les sondés allaient répondre à notre enquête, se sentant peut-être moins concernés. De plus, la Poste française nous avait indiqué qu'en général 10 à 15% des envois ne pouvaient pas être acheminés, car l'adresse figurant dans la base de données (dans notre cas, l'annuaire téléphonique) n'était plus à jour. Dans ce genre d'envois, il faut également prendre en compte une marge d'erreur pour les questionnaires non-utilisables, car mal remplis, illisibles ou vides. Avec 1000 envois, nous aurions pu espérer entre 200 et 300 retours (20 à 30% de taux de retour), ce qui nous semblaient trop risqué; avec 1500 envois, nous aurions pu compter sur un nombre de retours entre 300 et 450, ce qui aurait pu convenir, mais qui laissait très peu de marge de manœuvre en cas de bulletin non-utilisables ou si le fait de traverser la frontière allait faire baisser le taux de réponses. Par conséquent, nous avons envoyé un peu plus de questionnaires, c'est-à-dire 2000 questionnaires. Avec ce nombre d'envois, nous étions presque sûrs d'atteindre les 267 réponses nécessaires pour fournir des observations statistiques avec une marge d'erreur de + ou - 6% (avec un niveau de confiance de 95%).

8.3.2. Choix de l'échantillon

Pour constituer notre échantillon, nous avons utilisé la méthode du tirage systématique, ce qui signifie que toute la population présente dans l'annuaire a la même chance d'être sélectionnée. Notre population-cible se compose des habitants des deux communes ; comme ces dernières ne sont pas de la même taille, Morteau compte environ 1.5 fois plus d'habitants que Villers-le-Lac, nous avons décidé de reporter ce ratio sur notre échantillon. Par conséquent, nous avons décidé d'envoyer 1.5 fois plus de questionnaire à Morteau (1200 questionnaires), qu'à Villers-le-Lac (800 questionnaires). Après avoir défini quelles tailles auraient les deux échantillons, nous avons procédé au tirage systématique, en sélectionnant 1 personne sur 2.

8.4. QUESTIONNAIRE

Le questionnaire, partie centrale de cette recherche, a été conçu de manière à répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés. Pour favoriser la participation à l'enquête, nous avons opté pour l'élaboration d'un questionnaire sous forme de petit feuillet attractif. Grâce à une présentation soignée et sobre, ainsi qu'à un grand nombre de questions fermées, nous avons essayé d'augmenter la facilité d'accès au questionnaire.

Pour accompagner le questionnaire, une lettre explicative a été jointe aux envois. Dans la lettre, les grandes lignes de la recherche étaient expliquées ; il a également été indiqué que toutes les réponses seraient traitées de manière anonyme et confidentielle et ce dans un but strictement scientifique. Dans cette lettre, nous avons insisté sur le fait que cette recherche était celle d'un étudiant et que la participation des sondés était absolument nécessaire pour le bon déroulement de l'enquête. Pour qu'un nombre maximum de personnes répondent au

⁸³ Site de Global Market Insite, Inc ; qui permet de calculer la taille de l'échantillon : <http://fr.gmi-mr.com/solutions/resources.php/sample-size-calculator.php>

questionnaire, nous avons joint à l'envoi une enveloppe pré-timbrée facilitant grandement le renvoi. De plus, toujours dans le but d'encourager la participation à l'enquête, nous avons pris contact avec un journaliste de la région du Val-de-Morteau pour qu'il puisse annoncer l'étude dans la presse locale : un article a été publié dans le journal local « C'est-à-dire » fin février, quelques jours après la réception du questionnaire par les habitants des deux localités concernées par l'étude.

Le questionnaire est divisé en quatre parties distinctes : la première s'intéresse aux renseignements personnels et les trois suivantes aux pratiques spatiales choisies pour l'enquête : les loisirs, les achats et les réseaux sociaux (amis, collègues, associations). Nous avons préféré les questions fermées aux questions ouvertes même si les réponses sont moins diversifiées, elles sont nettement plus adaptées aux comparaisons, entre autres par leur facilité à être traitées statistiquement (BERTHIER 2006 ; 96). Après chaque partie, ainsi qu'à la fin du questionnaire, un espace a été laissé pour permettre aux sondés de préciser leurs réponses ou d'y ajouter un commentaire s'ils en éprouvaient le besoin. Ces commentaires sont utilisés de manière qualitative dans l'analyse en complément aux résultats quantitatifs.

Afin de créer un questionnaire qui puisse refléter au mieux la réalité des pratiques spatiales transfrontalières des habitants des communes de Morteau et de Villers-le-Lac, nous avons interrogé de manière informelle deux habitants de la zone frontalière, pour nous renseigner sur leurs pratiques, ainsi que sur celles de leurs connaissances et de leurs familles. Ces entretiens nous ont permis de modifier certains aspects du questionnaire, d'ajouter ou d'enlever certains éléments. Parallèlement, un collaborateur du service économique de La Chaux-de-Fonds, nous a indiqué quelques pistes et suggestions provenant de l'expérience du service économique. Le questionnaire a été ensuite pré-testé auprès d'une quinzaine de personnes de notre entourage, ainsi qu'auprès des deux frontaliers déjà évoqués auparavant. Certains points ont été modifiés pour faciliter leur compréhension notamment aux niveaux des tableaux. Le questionnaire a été également approuvé par le directeur de ce mémoire.

8.4.1. Renseignements personnels

Dans cette partie du questionnaire, des informations sur l'activité principale des sondés sont demandées, comme l'âge, le sexe, la formation ou sur le type de ménage. Ces informations nous permettront de définir le profil socio-démographique des sondés.

D'autres questions portant plutôt sur le côté transfrontalier de l'étude sont également posées : à propos du lieu de travail, de la formation et de la carrière en Suisse, du suivi des médias, ainsi que sur la répartition spatiale de la famille.

8.4.2. Loisirs

Dans cette partie, tout comme dans les deux suivantes qui concernent les achats et les réseaux sociaux, les questions sont réparties en deux grandes catégories : tout d'abord, sur les pratiques spatiales (fréquence et répartition spatiale) et ensuite sur les motivations et/ou freins qui influencent les pratiques spatiales.

Dans le but de réduire la longueur du questionnaire, nous avons opté pour l'utilisation de tableaux, comme par exemple à la question 10 (cf. Annexe VII). Ce tableau regroupe en fait 10 activités de loisirs avec trois questions pour chaque activité (« Pratiquez-vous ces activités ? » ; « Si oui, à quelle fréquence pratiquez-vous les activités en Suisse ? » ; « Si vous pratiquez ces activités en Suisse : dans quelle commune le faites-vous ? »). Ces trois questions nous permettent de savoir si les sondés pratiquent l'activité, la fréquence de sa

pratique en Suisse, ainsi que la commune où l'activité est éventuellement pratiquée. Pour ce tableau, nous avons choisi dix activités, qui impliquent une pratique dans un lieu donné, donc une mobilité. Nous avons pris en compte différents types de loisirs, qu'ils soient sportifs ou culturels. De plus, nous avons créé une catégorie à part entière pour le Bois-du-Petit Château, un élément incontournable de l'offre de loisirs dans le haut du canton de Neuchâtel qui n'entrait pas dans les catégories utilisées. Le Bois-du-Petit Château est un parc animalier situé à La Chaux-de-Fonds, dont l'entrée est gratuite : plus de 120 000 personnes le fréquentent chaque année⁸⁴.

Voici les catégories de loisirs utilisées dans le tableau⁸⁵ :

Promenade

Piscine

Patinoire

Sports, activités de plein-air

Sport en salle (par ex : squash, tennis, fitness)

Événement sportif (spectateur)

Théâtre/Spectacle/Concert/Musée/ Événement culturel

Bar/Restaurant/Discothèque

Cinéma

Bois-du-Petit-Château à La Chaux-de-Fonds

Concernant les fréquences de pratique en Suisse, nous les avons réparties en quatre catégories : une ou plusieurs fois par semaine ; une ou plusieurs fois par mois ; moins d'une fois par mois ; jamais. Dans un troisième temps, nous nous sommes intéressés aux communes en Suisse où sont pratiqués ces loisirs et nous les avons divisées en quatre différentes catégories : les trois villes du canton de Neuchâtel (La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel) ainsi que les « autres communes suisses ». Bien que nous perdions en qualité de l'information en utilisant une catégorie très large, telle que « autres communes suisses », nous gagnons en efficacité en utilisant uniquement des catégories fermées.

A côté de ce tableau, deux questions concernant le moment des pratiques, ainsi que la participation à des manifestations collectives ont été posées.

Dans la deuxième partie sur la pratique des loisirs, qui se penche plus particulièrement sur les motivations et les freins, nous avons également utilisé un tableau croisé. Les sondés devaient répondre à diverses affirmations en mentionnant leur degré d'approbation. Ce dernier était divisé en quatre catégories : pas du tout d'accord, plutôt en désaccord, plutôt d'accord, tout à fait d'accord. Nous avons volontairement évité une case indifférent, pour « pousser » les sondés à donner leur avis.

8.4.3. Achats

Cette partie commence également par un tableau, qui comporte deux questions concernant la fréquence des achats en Suisse et leur localisation. Nous avons utilisé la même catégorisation que dans la partie sur les loisirs pour les fréquences et les localisations. Nous avons opté pour huit catégories d'achats⁸⁶ :

⁸⁴ WEBER, B. *L'Impartial*, 16.12.2009.

⁸⁵ D'autres loisirs, comme rencontrer des amis sont évoqués dans la dernière partie du questionnaire.

⁸⁶ Nous avons choisi ces différentes catégories en nous inspirant des travaux de BOLZMAN et VIAL (2007) sur les pratiques spatiales transfrontalières, ainsi que de GERMANA (2006), sur les pratiques spatiales des habitants du

Produits alimentaires

Cigarettes

Vêtements/articles de sport

Electroménager/HIFI

Produits liés à l'équipement de la maison (meubles, décorations)

Montres/Bijoux

Cosmétiques/Bien-être/Salon de coiffure⁸⁷

Essence

Nous avons également posé quelques questions complémentaires sur les pratiques d'achats, notamment sur le moment des achats (semaine ou week-end). De plus, nous avons cherché à avoir des précisions concernant le type de magasins fréquentés (petits commerces/centres commerciaux), ainsi que sur le shopping⁸⁸ : avec ces questions notre but est de voir dans quels pays et dans quelles communes ces différentes pratiques d'achats ont lieu.

A la fin de cette partie sur les achats se trouve également un tableau portant sur les motivations/freins avec toute une série d'affirmations.

8.4.4. Amis, collègues, associations

Dans la dernière partie du questionnaire, nous abordons les réseaux sociaux (terme que nous avons évité dans le questionnaire pour faciliter la compréhension) à travers la fréquentation de différentes associations, clubs ou groupements, ainsi qu'au niveau des fréquentations d'amis ou de collègues. Comme dans les parties sur les loisirs et les achats, le lieu de ces pratiques a retenu notre attention. Dans le tableau concernant les associations, nous cherchons à savoir si les sondés fréquentent ce genre d'institution en Suisse ou en France ; nous n'avons ici pas cherché à différencier les résultats par commune. Nous avons classé les différentes associations ou groupements selon les catégories suivantes :

Club de sport

Syndicat/association lié au travail ou études

Groupe musical/chorale/théâtre

Association à but social/culturel/environnemental

Groupement à but religieux/spirituel

Nous avons également cherché à savoir pour quelles raisons les sondés fréquentaient ce genre d'associations en Suisse ou au contraire n'en fréquentaient pas en Suisse.

Parallèlement à cela, nous nous sommes intéressés dans cette partie au cercle d'amis, ainsi qu'aux activités entreprises avec les amis ou les collègues.

8.5. BILAN DU QUESTIONNAIRE

Avant de commencer à analyser les résultats, il nous semble important de faire un bilan du questionnaire, par rapport au nombre de retours, ainsi que concernant le remplissage des questions.

Locle et de La Chaux-de-Fonds, tout en rajoutant ou modifiant certaines catégories suite à différents entretiens ou lectures, comme l'essence par exemple.

⁸⁷ Même si le « salon de coiffure » n'est pas un achat à proprement parler, mais plutôt un service, il fait, selon nous, partie de cette catégorie et il ne nous semblait pas problématique de l'y ajouter.

⁸⁸ A considérer comme un genre de loisirs, comme des achats sans but précis, de la flânerie.

Nous sommes très satisfaits du nombre de questionnaires reçus, puisque nous avons reçus 670 réponses. Ce nombre élevé de réponses nous permet d'abaisser la marge d'erreur à + ou - 4%, ce qui est statistiquement très intéressant. Sur nos 2000 envois, 130 n'ont pas pu être délivrés car les adresses n'étaient plus à jour, pour cause de décès, de déménagement ou pour des raisons inconnues, ce qui représente 6.5% des envois. Ce taux est plus faible que les 10 à 15% d'envois non-délivrés que La Poste prévoyait. A ces envois non-délivrés s'ajoutent des questionnaires renvoyés vides ou inutilisables (15)⁸⁹. Dans le tableau qui suit, nous présentons les différents taux de retour dans les deux communes.

Tableau 3 : Bilan des retours du questionnaire

	Morteau	Villers-le-Lac	Total
Nombre d'envois	1200	800	2000
Nombre d'envois délivrés⁹⁰	1117	753	1870
Taux de retour	31.33%	42.5%	35.82%
Bulletins vides ou inutilisables	11	6	17

Concernant le remplissage, nous avons remarqué que certaines questions n'ont pas été bien remplies, notamment par les personnes âgées ou les personnes ne se rendant jamais en Suisse.

Tout d'abord, la question qui porte sur la nationalité n'a pas été répondue par un grand nombre de sondés (seuls 56.57% des sondés y ont répondu). Même si cette question ne semble pas poser de problèmes de compréhension, il est possible que les sondés l'aient trouvée trop logique et n'y ont par conséquent pas répondu.

Dans le tableau sur les loisirs (question 10), le fait que trois questions soient regroupées dans un tableau, ont posé quelques problèmes aux sondés au niveau de la compréhension. Lors du pré-test, ce tableau avait déjà posé problème et avait été modifié en conséquence. La deuxième version avait été considérée comme beaucoup plus claire et plus facile à comprendre par les pré-testeurs.

Les tableaux relatifs aux affirmations (motivations ou freins aux pratiques) ont été assez souvent laissés vides par les personnes ne pratiquant rien en Suisse, alors que certaines affirmations auraient pu expliquer leur non-venue. Le fait de ne pas avoir ajouté la possibilité aux sondés de dire qu'ils n'avaient pas d'avis ou que l'affirmation ne les concernait pas, a également augmenté le nombre de réponses vides dans ces tableaux. Il est tout à fait compréhensible qu'une personne n'étant jamais venue en Suisse (ou n'ayant jamais cherché à y venir) ait du mal à donner un avis sur le prix des loisirs en Suisse ou le nombre de places de parking pour faire ses achats en Suisse. De plus, suite à des problèmes d'impression, certaines taches sont apparues sur certains questionnaires, rendant plus difficile la lecture de ces questions.

Même si certains groupes de personnes, comme les personnes âgées ou les personnes ne venant jamais en Suisse, ont eu tendance à laisser plus de questions sans réponses, le grand nombre de répondants (670) nous permet de compenser ce problème et de disposer malgré cela de résultats statistiquement significatifs.

⁸⁹ Plusieurs questionnaires nous ont été renvoyés avec une petite note nous indiquant que le destinataire était décédé. Deux autres questionnaires ont été déclarés inutilisables : ils étaient quasiment vides.

⁹⁰ Certaines adresses n'étaient plus à jour : décès, déménagements ou autres.

Finalement, il semblerait que le fait d'avoir indiqué dans la lettre d'accompagnement que l'étude provenait d'un étudiant et d'avoir utilisé un ton plus « personnel » a influé positivement sur le taux de retour ; de très nombreuses personnes ont notamment adressé des encouragements pour la réalisation du travail.

8.5.1. Analyse du questionnaire

Les réponses du questionnaire ont été codées pour faciliter leurs saisies informatiques, phase obligatoire avant toute analyse statistique.

L'analyse de notre questionnaire est illustrée à l'aide de tableaux et de graphiques. Afin de faciliter la lecture et la compréhension, nous avons systématiquement éliminé les réponses laissées vides. Lorsque nous présentons des résultats sous forme de pourcentages, les résultats en nombres absolus sont indiqués dans les tableaux entre parenthèses. Les résultats sont présentés en général tout d'abord pour les deux communes (Morteau et Villers-le-Lac) ainsi que pour le total, ensuite se trouvent éventuellement des croisements avec d'autres variables explicatives.

Quand nous présentons des résultats croisés avec des variables explicatives, nous avons procédé à des tests statistiques pour vérifier leur significativité. Le test d'indépendance du Khi-carré mesure l'écart entre la distribution des effectifs observés (les résultats) et celle des effectifs théoriques et vérifie si cet écart est significatif (les deux variables sont dépendantes) ou s'il est dû aux fluctuations d'échantillonnage, ou exprimé plus simplement, au hasard (les deux variables sont indépendantes). Le risque d'erreur est fixé, comme dans la plupart des études, à 5%. La valeur-P quant à elle indique la probabilité que les résultats soient imputables au hasard : une valeur-P inférieure à 0.05, à 0.01 ou 0.001 (les trois seuils utilisés) signifie que le résultat a, respectivement, moins de 5 chances sur 100, moins de 1 sur 100 ou moins de 1 sur 1000, d'être dû au hasard.

Ainsi, pour chaque croisement, la valeur-P (P) ainsi que le Khi-carré (χ^2) sont inscrits sur le tableau. Si les résultats sont considérés comme non-significatifs, nous le précisons également (N.S.).

Lorsque nous utilisons les termes « Suisses » ou « Français », nous considérons le lieu de domicile uniquement, même si nous savons pertinemment qu'il peut s'agir de personnes d'autres nationalités. Toutefois, lorsque nous nous intéressons spécifiquement à la nationalité, ces deux termes ne sont plus synonymes d'habitant de la Suisse ou de la France, mais se réfèrent à la nationalité.

Quatrième partie

RÉSULTATS

9. PROFIL SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DE L'ÉCHANTILLON

Pour commencer l'analyse des résultats de notre enquête, nous allons nous intéresser dans un premier temps au profil socio-démographique des personnes ayant répondu à l'étude à travers sept variables : le type et la taille du ménage, le sexe, l'âge, la nationalité, la formation, l'activité principale, ainsi que le lieu de travail⁹¹. Dans un second temps, quelques autres variables, qui donnent des informations complémentaires sur trois thèmes liés aux relations qu'entretiennent les sondés avec la Suisse, sont présentées : années travaillées en Suisse, années vécues en Suisse et le suivi de l'actualité suisse.

9.1. TYPE ET TAILLE DES MENAGES

Pour commencer ce profil socio-démographique, intéressons-nous à la taille des ménages. Nous remarquons sur le Tableau 4 qu'environ 40% de notre échantillon vit dans un ménage composé de deux personnes et ce tant à Morteau qu'à Villers-le-Lac. Cette catégorie est la plus importante car elle regroupe toutes les personnes qui vivent en couple mais n'ont pas d'enfant (ou dont les enfants ont quitté le domicile familial), mais aussi les personnes seules avec un enfant ou celles qui vivent avec un parent. Concernant les ménages de plus de deux personnes, nous voyons que la taille de ménage la plus courante est celle de trois (13.87%) ou quatre personnes (15.40%). On ne remarque pas de différence majeure au niveau de la taille des ménages entre les deux localités, mis-à-part peut être la différence de cinq points pour les ménages composés d'une seule personne entre Morteau (26.10%) et Villers-le-Lac (20.95%).

Tableau 4 : Taille des ménages selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
1 personne	26.10%	20.95%	23.63%
2 personnes	39.88%	40.0%	39.94%
3 personnes	13.49%	14.29%	13.87%
4 personnes	14.08%	16.82%	15.40%
5 personnes	4.69%	6.67%	5.64%
6 personnes ou plus	1.76%	1.27%	1.52%
Total	100% (341)	100% (315)	100% (655)

Non-significatif (N.S.)

En analysant le type de ménage dans lesquels vivent les habitants de Morteau et de Villers-le-Lac (Tableau 5), nous voyons que plus d'un quart des répondants est marié et a des enfants (27.13%) ; un autre quart est marié mais n'a pas d'enfant (ou les enfants ont quitté le domicile familial). Nous constatons par conséquent que plus de la moitié de l'échantillon est « mariée ». Ensuite, 155 sondés (23.63% de l'échantillon) vivent seuls et 29 répondants sont des ménages monoparentaux (4.42%). Une seule personne déclare vivre en colocation : cette faible représentation de ce type d'habitat peut découler du fait qu'il y ait une faible proportion

⁹¹ Des informations concernant le profil socio-démographique du conjoint se trouvent en Annexe III.

de jeunes dans notre échantillon (cf. 9.3, page 70). Finalement, 1.68% des sondés vivent dans un autre type de ménage : deux sondés sont pacsés avec un enfant, un est pacsé sans enfant, un jeune habite encore chez ses parents et cinq habitent avec un parent⁹².

Tableau 5: Type de ménage selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Couple marié sans enfant	23.17%	27.30%	25.15%
Couple non marié sans enfant	9.68%	6.67%	8.23%
Personne vivant seule	26.10%	20.95%	23.63%
Couple marié avec enfant(s)	25.51%	28.89%	27.13%
Couple non marié avec enfant(s)	8.80%	10.48%	9.61%
Personne seule avec enfant(s)	3.81%	5.08%	4.42%
Colocation	0.29%	0.0%	0.15%
Autre	2.64%	0.63%	1.68%
Total	100% (341)	100% (315)	100% (656)

N.S.

En regardant de plus près les ménages et en s'intéressant à la question des enfants (Tableau 6), nous voyons qu'à Villers-le-Lac, il y a plus de « familles⁹³ » (44.44%), qu'à Morteau (38.71%). Cette différence de six points pourrait s'expliquer par le caractère plus résidentiel de Villers-le-Lac, où de nombreuses maisons individuelles se sont construites ces dernières années (269 entre 1990 et 2005)⁹⁴.

Tableau 6: Ménages avec enfants selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Avec enfants	38.71%	44.44%	41.46%
Sans enfants	61.29%	55.56%	58.54%
Total	100% (341)	100% (315)	100% (656)

N.S.

9.2. SEXE

Sur le Tableau 7, nous remarquons d'emblée que nous avons dans notre échantillon une proportion plus importante d'hommes que de femmes : 61.17% d'hommes et 38.83% de femmes. Les résultats sont très semblables dans les deux communes.

⁹² Une personne a déclaré vivre dans un autre type de ménage, mais n'a pas donné de précision.

⁹³ On entend par là un ménage composé au moins d'un adulte avec un ou plusieurs enfants.

⁹⁴ INSEE : Résultats du recensement 2008, chiffres par commune : <http://www.recensement.insee.fr/home.action>

Tableau 7: Sexe selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Homme	60.64%	61.76%	61.17%
Femme	39.36%	38.24%	38.83%
Total	100% (343)	100% (306)	100% (649)
N.S.			

Cette répartition montre clairement une « sur-représentation » masculine parmi les personnes ayant répondu à notre enquête. Nous pensons que ce taux peu élevé de femmes n'est pas signe d'un désintérêt de leur part pour ce genre de thématique, mais est plutôt dû au fait que notre base de sondage comptait plus d'hommes que de femmes : il est fortement probable que dans l'annuaire téléphonique les couples mariés soient enregistrés uniquement sous le nom du mari. Par conséquent, la sous-représentation des femmes seraient plutôt due à un biais de notre base de données.

9.3. ÂGE

Pour l'analyse des âges, nous avons procédé à une mise en classes à intervalle de 5 ans, ce qui nous permet de mieux lire les résultats. Dans le Tableau 8, nous voyons en premier lieu, le faible nombre de jeunes présents dans notre échantillon : nous n'avons aucun jeune entre 16 et 20 ans et uniquement 17 répondants entre 21 et 25 ans (2.59% du total). Cette répartition ne nous surprend guère, car comme nous l'avons indiqué dans la méthodologie (cf. 8.2, page 59), nous nous attendions à avoir une faible proportion de jeunes (moins de 25 ans).

Le trois-quarts de nos répondants ont entre 26 et 65 ans ; les trois classes les plus représentées sont, dans un ordre décroissant, celle des 61-65 ans (11.26% du total), celle des 51-55 ans (10.65%) et celle des 46-50 ans (9.89%). Il est intéressant de noter que plus de 6% de nos répondants ont plus de 81 ans. L'âge de nos répondants est très semblable dans les deux communes étudiées ; il n'y a pas de différences importantes selon les classes d'âge et l'âge moyen se situe à environ 52 ans dans les deux communes. Nous remarquons toutefois que les classes les plus jeunes (21-25 et 26-30) comptent pour 13.37% du total à Morteau et seulement 8.95% à Villers-le-Lac. Cette tendance est également illustrée par l'âge minimal des sondés qui est de 22 ans à Morteau (pour 4 individus) et 23 ans à Villers-le-Lac (1 seul individu). Morteau accueille une proportion de jeunes plus importante qu'à Villers-le-Lac.

Tableau 8: Age selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
16-20 ans	0%	0%	0%
21-25 ans	3.20%	1.92%	2.59%
26-30 ans	10.17%	7.03%	8.68%
31-35 ans	8.72%	9.27%	8.98%
36-40 ans	10.17%	8.63%	9.44%
41-45 ans	5.23%	9.90%	7.46%
46-50 ans	10.17%	9.59%	9.89%
51-55 ans	11.05%	10.22%	10.65%
56-60 ans	7.56%	10.22%	8.83%
61-65 ans	10.47%	12.14%	11.26%
66-70 ans	7.27%	7.99%	7.61%
71-75 ans	4.94%	4.15%	4.56%
76-80 ans	4.07%	3.51%	3.81%
81 ans ou plus	6.98%	5.43%	6.24%
Total	100% (344)	100% (313)	100% (657)
Moyenne d'âge	52.07 ans	52.37 ans	52.12 ans
Age minimum	22 ans (4)	23 ans (1)	22 ans (4)
Age maximum	98 ans (1)	91 ans (1)	98 ans
N.S.			

9.4. FORMATION⁹⁵

Nous pouvons constater sur le Tableau 9 que quatre catégories sur les six que nous avons choisies représentent des parts plus ou moins semblables (entre environ 15% et 19%). Ainsi, il y a 17.34% de « sans formation post-obligatoire », 16.70% de « Bac, Bac professionnel, Brevet Professionnel, Brevet de Technicien », 15.88% de « Bac +2, BTS, DUT, DEUG, Ecoles des formations sanitaires ou sociales, etc. » et 18.96% de « Supérieur à Bac +2 (licence, maîtrise, master, doctorat, diplôme, diplôme de grande école) ».

Les diplômes du BEP (brevet d'études professionnelles) et du CAP (Certificat de capacité professionnelle) sont les plus représentés dans notre échantillon (ils correspondent plus ou moins au CFC (Certificat fédéral de capacité en Suisse)), avec une part de 29.50%. Il est intéressant de noter que dix personnes ont indiqué avoir obtenu un CFC (1.62%), d'autres personnes ont également mentionné avoir suivi une formation en Suisse, sans toutefois en

⁹⁵ Nous n'avons pas pris en compte les non-réponses (44), car nous ne pouvons pas définir si elles indiquent que la personne n'a pas envie de répondre ou si elle n'a pas répondu car elle n'a pas de formation. Nous n'avons également pas pris en compte les formations que nous n'arrivons pas à classer dans les catégories choisies (9). Finalement, nous avons regroupé les personnes qui se déclaraient « sans formation » avec celles qui n'ont pas achevé d'autres formations après l'école obligatoire (même si en France des diplômes étaient délivrés à la fin de l'école primaire ou sont encore délivrés à la fin de l'école obligatoire, il n'existe pas de tel diplôme en Suisse). Par conséquent, nous regrouperons les « sans formation » (12), les personnes ayant eu un Certificat d'études primaires (34), ainsi que ceux ayant eu un Diplôme national du brevet (ou Brevet des Collèges, BEPC) (61) dans la catégorie « sans formation post-obligatoire ».

préciser le type⁹⁶. Dans l'ensemble, comme nous l'avions supposé, peu d'habitants de la région frontalière de Morteau et de Villers-le-Lac suivent ou ont suivi une formation en Suisse. On ne remarque pas de réelles différences entre les communes de Morteau et de Villers-le-Lac par rapport à la formation.

Tableau 9: Formation (le plus haut diplôme acquis) selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Sans formation post-obligatoire	17.13%	17.57%	17.34%
CFC (formation suisse)	1.56%	1.69%	1.62%
BEP, CAP	28.66%	30.40%	29.50%
Bac, Bac professionnel, Brevet Professionnel, Brevet de Technicien	17.45%	15.88%	16.70%
Bac +2, BTS, DUT, DEUG, Ecoles des formations sanitaires ou sociales, etc.	16.51%	15.20%	15.88%
Supérieur à Bac +2 (licence, maîtrise, master, doctorat, diplôme, diplôme de grande école)	18.69%	19.26%	18.96%
Total	100% (321)	100% (296)	100% (617)
N.S.			

Pour la suite de l'analyse et dans un souci de clarté, nous avons classé dans le Tableau 10 ci-dessous ces différentes formations en trois « niveaux de formation⁹⁷ » : sans formation post-obligatoire, secondaire II (BEP, CAP, Bac, Bac professionnel, Brevet professionnel, Brevet de technicien) et tertiaire (Bac+2, BTS, DUT, DEUG, Ecoles des formations sanitaires ou sociales, ainsi que les formations supérieures à Bac+2). Nous pouvons voir sur le Tableau 10 que près de la moitié (47.81%) de notre échantillon possède une formation de niveau secondaire et près de 20% n'a pas suivi de formation après l'école obligatoire. Un tiers environ possède une formation de niveau tertiaire.

Tableau 10 : Niveau de formation selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Sans formation post-obligatoire	17.14%	17.57%	17.34%
Secondaire	47.66%	47.97%	47.81%
Tertiaire	35.20%	34.46%	34.85%
Total	100% (321)	100% (296)	100% (617)
N.S.			

⁹⁶ Il est fort probable que les Suisses qui ont déménagé dans ces deux communes aient effectué une formation en Suisse. De plus, on peut également imaginer que quelques autres personnes n'aient pas mentionné avoir suivi une formation en Suisse.

⁹⁷ Cette catégorisation est utilisée par l'OFS :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/02/key/ind5.informations.51131.511.html>. De plus, nous avons, dans un souci de clarté, écarté de l'analyse 9 individus dont les formations étaient inclassables.

9.5. NATIONALITE

Comme nous l'avons mentionné dans la méthodologie, les répondants n'ont que peu rempli la question portant sur la nationalité. Parmi les personnes qui ont répondu, nous pouvons constater sur le Tableau 11 qu'une large majorité est de nationalité française. Le second groupe en termes d'importance est composé des personnes ayant la double nationalité française et suisse (27 personnes). Ensuite, viennent les Suisses qui représentent 3.17% de notre échantillon. Finalement, le groupe le moins représenté est celui des « autres nationalités » (2.90%). Parmi eux se trouvent cinq personnes originaires de Turquie, trois du Portugal, une de Belgique et une de Chine. En comparant la répartition selon la commune d'habitation, toujours sur le Tableau 11, nous voyons qu'à Villers-le-Lac, il y a une plus grande proportion de Suisses et de binationaux franco-suisses (ainsi que d'autres nationalités) qu'à Morteau, ce qui pourrait être lié à la situation géographique de Villers-le-Lac. Les Suisses (ou Franco-Suisses) qui désirent aller habiter en France, pour des raisons fiscales par exemple, pourraient être amenés à vivre le plus proche possible de la frontière. Les différences entre les deux communes ne sont toutefois pas statistiquement significatives.

Tableau 11: Nationalité selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Français	89.80%	83.61%	86.81% ⁹⁸
Suisses	2.04%	4.37%	3.17% ⁹⁹
Binationaux (Franco-Suisses)	5.61%	8.74%	7.12%
Autres	2.55%	3.28%	2.90%
Total	100% (196)	100% (183)	100% (379)
N.S.			

9.6. ACTIVITE PRINCIPALE

Concernant l'activité principale dans notre échantillon, nous pouvons voir sur le Tableau 12 que les personnes actives correspondent à plus de la moitié des répondants avec une proportion de 63.86%. La deuxième catégorie la plus importante est celle des rentiers/ières et retraité(e)s avec 30.88% de l'échantillon. Les trois autres catégories, à savoir les hommes et femmes au foyer, les personnes en formation et celles à la recherche d'un emploi sont très faiblement représentées. Il n'y a par exemple aucune personne dans notre échantillon qui suit une formation et habite à Villers-le-Lac ; ceci pourrait s'expliquer également par le fait que nous avons dans notre échantillon relativement peu de jeunes (cf. Tableau 8, page 71). Comme on peut le voir ci-dessous, les différences sont minimales entre les deux communes.

⁹⁸ Dont un Franco-Italien, un Franco-Portugais et un Franco-Tunisien.

⁹⁹ Dont un Helvético-Portugais.

Tableau 12: Activité principale selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Actif/ve	63.50%	64.26%	63.87%
Rentier/ière, retraité(e)	31.32%	30.41%	30.88%
Homme/femme au foyer	2.59%	1.88%	2.25%
A la recherche d'un emploi	1.15%	3.45%	2.25%
En formation	1.44%	0.00%	0.75%
Total	100% (348)	100% (319)	100% (667)
N.S.			

Pour finir, intéressons-nous aux couples et à leurs activités principales (Tableau 13) : on remarque que dans la plupart des couples, les deux partenaires travaillent (56.57%). Les couples dans lesquels aucun membre du couple ne travaille, correspond en grande partie à des retraités. Les couples où un seul membre est actif sont assez peu nombreux et représentent moins du 20% des couples. On remarque certaines différences entre Morteau et Villers-le-Lac : il y a moins de couple sans aucun actif (24.45%) ou avec un seul actif (15.72%) à Villers-le-Lac qu'à Morteau (25.91% et 20.91%), mais plus de couples où les deux membres travaillent (59.83% contre 53.18%).

Tableau 13: Activité principale au niveau du couple selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

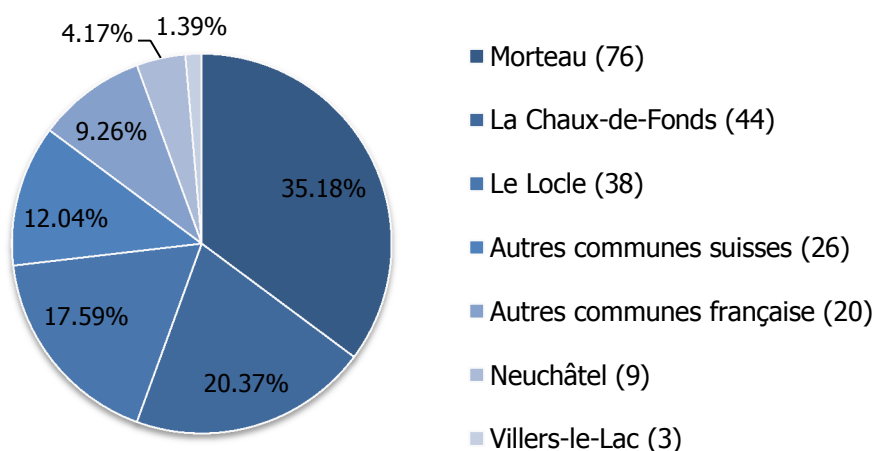
	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Aucun membre du couple ne travaille	25.91%	24.45%	25.17%
Un seul membre du couple travaille	20.91%	15.72%	18.26%
Les deux membres du couple travaillent	53.18%	59.83%	56.57%
Total	100% (220)	100% (229)	100% (449)
N.S.			

9.7. LIEU DE TRAVAIL

Pour finir ce profil socio-démographique et pour compléter les informations concernant l'activité principale, nous allons nous intéresser au lieu de travail. Ceci signifie que nous prendrons en compte uniquement les personnes actives.

Commençons par les 216 actifs de notre échantillon qui habitent à Morteau (Figure 8) : nous voyons tout d'abord que seuls 35.18% d'entre eux travaillent dans leur commune de domicile, ce qui signifie qu'une majorité est pendulaire et se rend chaque jour dans une autre commune pour travailler. La deuxième commune qui attire le plus de travailleurs mortuaciens est la ville de La Chaux-de-Fonds avec environ 20% des travailleurs, suivie de près par Le Locle avec 17.59%.

Figure 8 : Lieu de travail des actifs de Morteau (source : enquête par questionnaire, 2011)

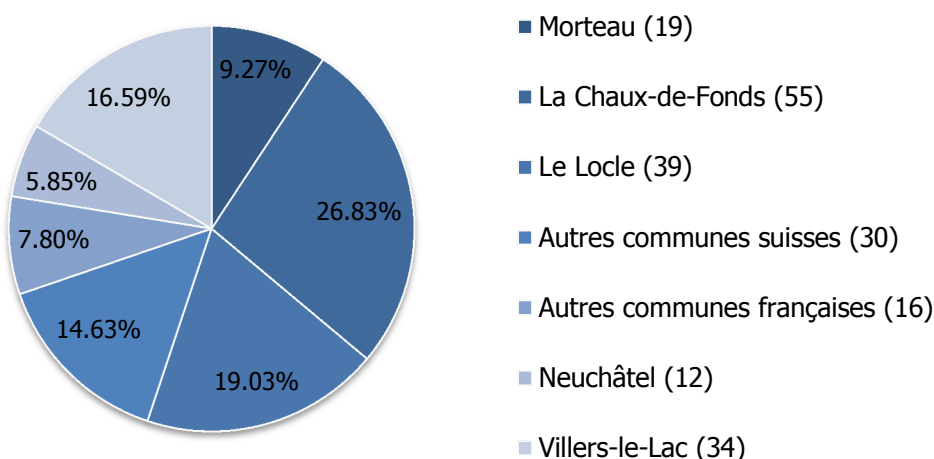


Nous remarquons que dans les trois communes qui accueillent le plus de travailleurs en provenance de Morteau deux sont suisses, ce qui montre l'importance du travail frontalier pour la commune de Morteau. On constate que très peu d'actifs de Morteau travaillent à Villers-le-Lac, bien que cette commune soit limitrophe de celle de Morteau.

Les 205 actifs de Villers-le-Lac travaillent, comme pour Morteau, en grande majorité (83.41%) à l'extérieur de leur commune. La Chaux-de-Fonds (26.83%) et Le Locle (19.03%) accueillent le plus de travailleurs de Villers-le-Lac (Figure 9).

Villers-le-Lac, leur commune de domicile n'arrive qu'en troisième position (16.59%), devant les « autres communes suisses » (14.63%), Morteau (9.27%), les « autres communes françaises » (7.80%) et finalement Neuchâtel (5.85%).

Figure 9 : Lieu de travail des actifs de Villers-le-Lac (source : enquête par questionnaire, 2011)



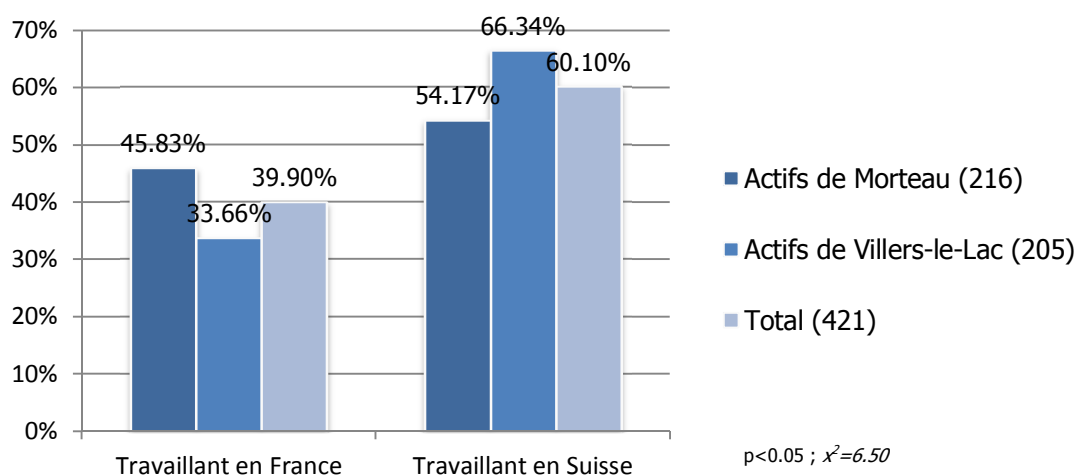
En comparant le lieu de travail des actifs des deux communes, nous remarquons une forte tendance à la pendularité dans les deux communes (plus forte à Villers-le-Lac qu'à Morteau). Morteau attire plus de travailleurs qu'ils soient locaux ou provenant de Villers-le-Lac, que l'inverse, ce qui peut s'expliquer par la taille plus importante de la commune ou par les

fonctions de petit centre régional de Morteau. Toutefois, l'attraction de Morteau reste bien plus faible que celle exercée par les communes suisses, principalement par La Chaux-de-Fonds et Le Locle. La prépondérance de la fonction résidentielle de Villers-le-Lac est clairement mise en exergue par ces résultats.

La faible part de personnes travaillant dans leur commune de domicile est probablement due à une importante fragmentation fonctionnelle de l'espace : le domicile est à Villers-le-Lac ou à Morteau, mais le travail se trouve bien souvent dans une autre commune française ou en Suisse. Cette forte fragmentation fonctionnelle de l'espace implique un grand nombre de déplacements et met en lumière le rôle de couronnes résidentielles joué par ces deux communes (principalement Villers-le-Lac) dans l'agglomération de La Chaux-de-Fonds-Le Locle.

Sur la Figure 10, nous pouvons constater que seulement 39.90% des actifs de notre échantillon travaillent en France, contre 60.10% en Suisse. On remarque à ce propos des différences entre les deux communes. Ainsi 66.34% des actifs de Villers-le-Lac travaillent en Suisse contre « seulement » 54.17% de ceux de Morteau. Ces chiffres montrent bien l'importance du travail frontalier pour les habitants des deux localités françaises. Par sa position géographique très proche de la frontière, il est possible que Villers-le-Lac attire plus les travailleurs frontaliers qui cherchent, tout en restant en France, la plus grande proximité possible avec leur lieu de travail. Nous avons cherché à comparer ces proportions de frontaliers avec celles trouvées par les services statistiques français : en 2008, l'INSEE recensait une proportion d'actifs qui travaillent en dehors de France (on peut supposer qu'ils travaillent en Suisse) de 44.9% à Morteau et de 51.7% à Villers-le-Lac. Ces proportions sont un peu plus faibles que celles trouvées dans notre échantillon¹⁰⁰ ; il est possible que nous ayons une sur-représentation de travailleurs frontaliers dans notre échantillon. Dans l'analyse, nous présentons les résultats pour la population totale, mais aussi spécifiquement pour les frontaliers et non-frontaliers, d'une part pour contourner ce biais potentiel (sur-représentation des frontaliers) et d'autre part, car il est intéressant de mieux distinguer l'influence du lieu de travail sur les pratiques spatiales transfrontalières (hypothèse 2.1).

Figure 10: Pays de travail selon la commune (source : enquête par questionnaire, 2011)



¹⁰⁰ Il est toutefois difficile de réellement comparer ces deux résultats, puisque les analyses n'ont pas été effectuées la même année (2011 pour notre étude et 2008 pour l'INSEE : Recensement de la population, chiffres par commune).

Pour finir cette partie sur le lieu de travail, nous allons nous intéresser au(x) pays dans lequel(s) travaillent les membres du couple. Sur le Tableau 14, nous remarquons que moins d'un tiers des couples (30.35%) a une activité uniquement en France. Ceci montre l'ampleur du phénomène du travail frontalier pour la région, puisqu'il touche plus de deux tiers des couples de notre échantillon. Dans 13.99% des couples, un seul membre du couple est actif et travaille en Suisse, dans 26.49% des couples les deux travaillent en Suisse et dans 29.17% un membre du couple travaille en Suisse et l'autre en France. C'est cette dernière catégorie qui est la plus représentée.

Tableau 14: Nombre d'actifs dans le couple et lieu de travail selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
1 seul travaille (en France)	11.66%	9.25%	10.41%
2 travaillent (en France)	26.38%	13.87%	19.94%
1 seul travaille (en Suisse)	16.56%	11.56%	13.99%
2 travaillent (en Suisse)	19.63%	32.95%	26.49%
1 travaille en France, l'autre en Suisse	25.77%	32.37%	29.17%
Total	100% (163)	100% (173)	100% (336)
$p < 0.01$; $\chi^2 = 15.43$			

9.8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dans cette partie, nous donnons quelques informations complémentaires sur notre échantillon à propos de trois thèmes portant sur leurs relations avec la Suisse : nombre d'années de travail en Suisse, années vécues en Suisse et suivi de l'actualité suisse.

9.8.1. Nombre d'années de travail en Suisse

Dans la partie précédente -le profil socio-démographique de l'échantillon- nous avons déjà abordé le thème du travail et notamment du travail frontalier. L'indicateur que nous avons utilisé rend uniquement compte de la situation actuelle des personnes et par conséquent ne reflète pas leur carrière : de nombreux retraités ont travaillé durant des années en Suisse et l'indicateur du lieu de travail (actuel) ne reflète pas cette réalité. C'est pourquoi nous avons choisi d'ajouter également un indicateur sur le nombre d'années travaillées en Suisse.

Nous voyons tout d'abord sur le Tableau 15, qu'un peu moins de la moitié (41.24%) de notre échantillon n'a jamais travaillé en Suisse, environ un tiers (30.51%) a travaillé entre 1-10 années en Suisse et 28.25% ont travaillé longtemps en Suisse (11 ans ou plus, une personne a même travaillé pendant 50 ans en Suisse). Il existe des différences assez marquées entre les deux communes ; nous pouvons constater une différence de 11 points concernant la proportion de sondés n'ayant jamais travaillé en Suisse (46.84% à Morteau contre 35.03% à Villers-le-Lac). On voit également des proportions plus grandes à Villers-le-Lac concernant les trois tranches supérieures à dix années travaillées en Suisse. On remarque ici à nouveau la plus grande influence du marché du travail suisse sur les sondés de Villers-le-Lac.

Tableau 15: Nombre d'années travaillées en Suisse selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Jamais	46.84%	35.03%	41.24%
1-10 années	33.34%	27.39%	30.51%
11-20 années	8.33%	11.15%	9.67%
21-30 années	6.32%	11.78%	8.91%
31 ou plus	5.17%	14.65%	9.67%
Total	100% (348)	100% (314)	100% (662)
p<0.001 ; $\chi^2=29.70$			

En comparant, le nombre d'années de travail en Suisse entre les actifs et les retraités (Tableau 16), nous voyons certes que la proportion de retraités n'ayant jamais travaillé en Suisse est plus grande (55.88%) que celle des actifs (35%), mais elle démontre que le travail frontalier, comme nous l'avons indiqué dans la problématique, n'est pas un phénomène récent. La différence entre les actifs et les rentiers peut s'expliquer par l'intensification du travail frontalier durant ces dernières décennies.

Tableau 16: Nombre d'années de travail en Suisse selon l'activité principale (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Actif/ve	Rentier/ère, retraité(e)
Jamais	35.00%	55.88%
1-10 ans	34.76%	19.12%
11-20 ans	11.43%	6.37%
21-30 ans	11.43%	4.90%
31 ans ou plus	7.38%	13.73%
Total	100%(420)	100%(204)
p<0.001 ; $\chi^2=41.38$		

9.8.2. Années vécues en Suisse

Nous ne nous sommes pas seulement intéressés aux années où les individus de notre échantillon ont travaillé en Suisse mais également à celles où ils y ont éventuellement vécu. Cet indicateur nous permet de voir quelle proportion d'habitants de Morteau et de Villers-le-Lac a déjà habité en Suisse et ainsi nous faire une idée du mouvement migratoire provenant de la Suisse en direction de la France.

En premier lieu, on constate que la grande majorité (85.95%) de notre échantillon n'a jamais vécu en Suisse, un peu moins de 10% y ont vécu entre 1 et 10 ans et environ 6% y a vécu plus de 10 ans. Il n'y a par conséquent pas de mouvement très important de personnes qui quittent la Suisse pour s'établir en France : ce phénomène reste marginal. Concernant les Suisses qui émigreraient dans la zone frontalière de Morteau et Villers-le-Lac, un rapport français portant sur l'économie frontalière de la Franche-Comté montre que les acquisitions de biens immobiliers par des Suisses dans la zone frontalière franc-comtoise (pas uniquement dans le Val de Morteau) sont en augmentation (trois en 1995 contre 25 en 2005), mais restent proportionnellement à toutes les acquisitions dans cette même zone extrêmement

faibles (0.45% en 1995 et 0.57% en 2005)¹⁰¹. Nous n'avons malheureusement pas de chiffres plus récents. Toutefois nous pouvons penser que les acquisitions suisses en zone frontalière de Franche-Comté ont continué d'augmenter, mais restent très marginales.

Tableau 17: Nombre d'années vécues en Suisse selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Jamais	90.29%	81.19%	85.95%
1-10 années	6.57%	9.72%	8.07%
11-20 années	0.86%	2.51%	1.65%
21-30 années	1.71%	3.13%	2.39%
31 années et plus	0.57%	3.45%	1.94%
Total	100% (350)	100% (319)	100% (669)
p<0.01 ; $\chi^2=14.93$			

9.8.3. Suivi de l'actualité suisse

Pour finir, cette partie complémentaire du profil socio-démographique de notre échantillon, nous allons nous intéresser au suivi de l'actualité suisse pour essayer de comprendre dans quelle mesure l'actualité et d'autres informations (informations culturelles ou publicité par exemple) traversent la frontière.

Nous voyons que seule une petite proportion des sondés (8.32%) ne suit jamais l'actualité suisse ou celle du canton de Neuchâtel et que 17.70% la suit très rarement. Par conséquent, près des trois-quarts des habitants de Morteau et de Villers-le-Lac suivent au moins de temps en temps l'actualité suisse. Il est à noter que près d'un tiers de l'échantillon (33.28%) déclare suivre souvent l'actualité suisse. A Villers-le-Lac, il y a plus de personnes qui déclarent suivre « souvent » (40.19%) ou « de temps en temps » (42.41%) l'actualité suisse qu'à Morteau (26.96% et 39.13%).

Nous ne savons pas exactement à travers quels médias les personnes de Morteau et Villers-le-Lac suivent l'actualité suisse, mais nous pouvons supposer que certains des travailleurs frontaliers ont accès sur leur lieu de travail aux journaux régionaux (*L'Impartial* ou *L'Express*) ou nationaux (*Le Matin* ou *Le Temps*, par exemple), ainsi qu'aux quotidiens gratuits comme le *20 Minutes*. Toutefois, il semblerait que très peu de personnes de la région frontalière soient abonnées au journal régional *L'Impartial*, bien qu'il y ait eu pendant de longues années une page dédiée à l'actualité de la région frontalière. De plus, il n'existe pas de service de distribution en France, le journal arriverait donc par la poste avec un jour de retard¹⁰². Tous ces journaux s'achetant également en kiosque, il est impossible de savoir dans quelle proportion ils sont achetés et lus par les habitants de Morteau et Villers-le-Lac. Concernant les autres médias, certains sondés ont mentionné la TSR, qui par ailleurs serait devenue plus difficile à capter selon un sondé. Nous imaginons que selon la technique d'accès à la télévision (satellite, analogique, numérique), la chaîne n'est pas disponible. Il est également possible de recevoir certaines stations de radios suisses en France.

¹⁰¹ Prognos, Viaregio (cabinets), 2007 : *L'économie frontalière franc-comtoise à la croisée des chemins*. Chambres de commerce et d'industrie du Doubs. 3.

¹⁰² Renseignement pris au bureau de *L'Impartial* (sept. 2010).

Tableau 18: Suivi de l'actualité suisse selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Souvent	26.96%	40.19%	33.28%
De temps en temps	39.13%	42.41%	40.70%
Très rarement	22.90%	12.02%	17.70%
Jamais	11.01%	5.38%	8.32%
Total	100% (345)	100% (316)	100% (661)

$p < 0.001$; $\chi^2 = 26.42$

Pour faciliter la compréhension, nous avons regroupé dans une même classe les personnes qui suivent l'actualité suisse très rarement et ceux qui ne la suivent pas. Les chiffres du Tableau 19 indiquent clairement que les frontaliers suivent beaucoup plus l'actualité suisse que les non-frontaliers (qu'ils soient actifs ou non) : on voit que seuls 7.97% des frontaliers ne suivent que très rarement ou jamais l'actualité suisse contrairement à 36.94% des non-frontaliers. On retrouve des proportions semblables de personnes qui suivent l'actualité de temps en temps chez les frontaliers et les non-frontaliers. Par contre, on voit qu'un peu plus de la moitié des frontaliers suit souvent l'actualité suisse (contre 22.17% chez les non-frontaliers).

Ce plus grand suivi de l'actualité suisse par les frontaliers est probablement dû à un meilleur accès à l'information (journaux par exemple, radios écoutées sur lieu de travail), mais aussi à un intérêt plus grand pour le pays voisin, celui où ils se rendent quotidiennement pour travailler.

Tableau 19: Suivi de l'actualité suisse (frontaliers et non-frontaliers) (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Frontaliers	Non-frontaliers
Souvent	51.39%	22.17%
De temps en temps	40.64%	40.89%
Très rarement ou jamais	7.97%	36.94%
Total	100%(251)	100% (406)

$p < 0.001$; $\chi^2 = 90.09$

11. RESEAUX SOCIAUX

Après avoir analysé le profil socio-démographique de notre échantillon, nous allons nous intéresser aux réseaux sociaux. Nous souhaitons commencer avec cette thématique car plusieurs des indicateurs, tels que la répartition géographique de la famille ou des amis, peuvent être utilisés pour mieux comprendre les autres pratiques spatiales (vie associative, loisirs, achats).

11.1. FAMILLE

Dans le Tableau 20 est présentée la répartition géographique de la famille proche¹⁰³ ; pour répondre à cette question, les sondés pouvaient indiquer plusieurs régions géographiques (trois en France, deux en Suisse et une pour l'étranger)¹⁰⁴. Nous pouvons voir que plus des trois-quarts des répondants (79.22%) ont de la famille proche qui habite le département du Doubs (Morteau et Villers-le-Lac s'y trouvent). Les régions limitrophes du Doubs, à savoir le reste de la Franche-Comté (20.33%) et l'Arc jurassien suisse (13.86%) ne sont pas les régions qui sont le plus indiquées comme lieu de résidence de la famille proche. La deuxième région la plus représentée est le « reste de la France » (43.37%) ; on remarque par conséquent une certaine dispersion (et pas uniquement dans un rayon proche) des familles des habitants de Morteau et Villers-le-Lac. A noter qu'assez peu de personnes ont de la famille à l'étranger : 16.87% en Suisse (dont 13.86% dans l'Arc jurassien) et 8.13% dans d'autres pays. Ce constat renvoie également à la faible part d'étrangers dans ces deux communes (6.07%) déjà évoqué dans le profil socio-démographique.

Nous pouvons également remarquer certaines différences entre les deux communes, notamment une différence de près de dix points concernant la proportion de familles habitant dans l'Arc jurassien suisse : les habitants de Villers-le-Lac ont plus de famille dans l'Arc jurassien suisse (ainsi que dans le reste de la Suisse). A l'inverse à Morteau, on trouve une part plus grande de personnes ayant de la famille proche dans le département du Doubs et dans le reste de la France.

¹⁰³ Notre définition de la « famille proche » correspond aux parents, frère(s)/sœur(s), beaux-parents, beau(x)-frère(s)/belle(s)-sœur(s), enfant(s), petit(s)-enfant(s).

¹⁰⁴ 574 indications pour Morteau ; 552 pour Villers-le-Lac (total 1126).

Tableau 20: Répartition géographique de la famille proche selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Dans le département du Doubs	79.60%	78.80%	79.22%
Ailleurs en Franche-Comté	18.68%	22.15%	20.33%
Dans le reste de la France	44.83%	41.77%	43.37%
En Suisse (total)	11.78%	22.47%	16.87%
Dans l'Arc jurassien suisse (NE, JU, BE, VD)	9.48%	18.67%	13.86%
Ailleurs en Suisse	3.45%	6.01%	4.67%
Dans d'autres pays	8.91%	7.28%	8.13%

$p < 0.05$; $\chi^2 = 14.32$

Ci-dessous, dans le Tableau 21, nous pouvons constater que la répartition géographique de la famille proche est dans l'ensemble assez semblable entre les frontaliers et les non-frontaliers. On trouve toutefois quelques différences : ainsi, les non-frontaliers ont proportionnellement plus de famille dans le Doubs (différence de 13.83 points) que les frontaliers, par contre ils ont moins de famille dans le reste de la France (différence de 4.41 points). Ceci peut provenir de l'attrait des territoires frontaliers et du travail frontalier pour des personnes qui n'ont pas forcément de racines dans la région et y viennent pour travailler en Suisse. On voit qu'environ 20 % des frontaliers et des non-frontaliers ont de la famille en Suisse, on constate une légère différence toutefois : les frontaliers ont proportionnellement plus de famille dans un rayon proche (Arc jurassien) que dans le reste de la Suisse, pour les non-frontaliers, on remarque l'inverse.

Tableau 21: Répartition géographique de la famille proche (frontaliers et non-frontaliers) (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Frontaliers	Non-frontaliers
Doubs	70.52%	84.35%
Ailleurs en Franche-Comté	19.52%	20.78%
Reste de la France	46.22%	41.81%
En Suisse (total)	19.52%	18.83%
Dans l'Arc jurassien suisse (NE, JU, BE, VD)	16.33%	12.47%
Ailleurs en Suisse	2.39%	6.11%
Autres pays	7.57%	9.05%

$p < 0.05$; $\chi^2 = 11.23$

Dans l'ensemble, on peut dire qu'assez peu de personnes ont de la famille en Suisse (16.87%). De plus, la proportion de personnes ayant de la famille en Suisse couplée à la proportion relativement faible de Suisses vivant du côté français de l'espace transfrontalier (environ 10%, Tableau 11) ainsi que la proportion d'habitants de Morteau et de Villers-le-Lac n'ayant jamais vécu en Suisse (85.95%, Tableau 17), peut laisser penser à une faible mobilité résidentielle dans l'Arc jurassien franco-suisse. A titre d'exemple, dans la ville de française de Hendaye (frontière avec le pays Basque espagnol) près de 30% de la population serait espagnole et continuerait majoritairement à travailler en Espagne (VELASCO-GRACIET 2005 :4). Dans l'échantillon sur lequel porte une étude sur les frontaliers à Genève on trouve

environ 16% de binationaux et 3% de Suisses, ainsi que moins de 1% d'autres nationalités (BOLZMAN, VIAL 2007) (contre 7.12% de binationaux, 3.17% de Suisses et 2.96% de ressortissants d'autres pays dans notre échantillon, (Tableau 11)). Dans ces deux exemples, on remarque une mobilité résidentielle transfrontalière plus importante que dans notre cas.

11.2. AMIS

Comme deuxième indicateur des réseaux sociaux, nous avons choisi celui des relations amicales. En effet, nous considérons le fait d'avoir des amis de l'autre côté de la frontière comme un élément très important, du moins au niveau symbolique, d'un espace transfrontalier. Ainsi, nous pouvons constater sur le Tableau 22, qu'environ un tiers de notre échantillon a uniquement un cercle d'amis en France ; 29.89 % des sondés disent avoir la plupart de leur amis en France. Dans ces deux classes, qui correspondent à près de 62% du total, on voit une prédominance du réseau d'amis autour du lieu de résidence, c'est-à-dire en France. La classe la plus importante est toutefois celle des personnes qui ont des amis des deux côtés de la frontière. Les deux classes où les amis habiteraient principalement et uniquement en Suisse représentent seulement 2.28% et 0.15% du total. En comparant les deux communes, on peut constater que Villers-le-Lac est sensiblement plus tournée vers la Suisse : par exemple, seuls 27.80% des sondés de Villers-le-Lac ont des amis uniquement en France contre 35.84% à Morteau. Les sondés de Villers-le-Lac ont plus tendance à avoir un cercle d'amis également en Suisse : ainsi ils sont 40.89% à avoir un réseau social à prédominance transfrontalière (contre 35.55% à Morteau). Toutefois, les différences entre les deux communes ne sont pas statistiquement significatives.

On voit clairement que le lieu de résidence et ses alentours proches sont au cœur de la vie sociale (amicale) ; les amis se trouvent principalement autour du lieu de résidence, mais pas uniquement : le lieu de travail a manifestement une influence.

Tableau 22: Répartition géographique des amis autour de la frontière selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

		Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
En France uniquement	<i>Prédominance nationale</i>	35.84%	27.80%	32.02%
La plupart en France		28.61%	31.31%	29.89%
En France et en Suisse	<i>Prédominance transfrontalière</i>	34.39%	37.06%	35.66%
La plupart en Suisse		1.16%	3.51%	2.28%
Uniquement en Suisse		0.00%	0.32%	0.15%
Total		100% (346)	100% (313)	100% (659)

N.S.

Pour mieux saisir l'influence du lieu de travail dans l'élaboration d'un réseau d'amis, il convient de s'intéresser aux différences de la répartition géographique des amis selon le lieu où prend place l'activité principale. Dans le Tableau 23, nous avons procédé à des regroupements dans les différentes catégories de la répartition géographique des amis pour permettre d'avoir dans chaque catégorie une quantité suffisante d'individus. Ainsi, nous n'avons plus que deux catégories : réseau d'amis à prédominance nationale (plutôt en France) et réseau d'amis à prédominance transfrontalière (c'est-à-dire, soit des deux côtés de la frontière, soit plutôt en

Suisse)¹⁰⁵. Nous pouvons constater que les non-frontaliers ont plus tendance à avoir un réseau d'amis à prédominance nationale (72.03%) que les frontaliers (45.63%). Il est intéressant de noter que la majorité des travailleurs frontaliers ont un réseau d'amis à prédominance transfrontalière (54.37%). En effet, le lieu de travail semble avoir un effet important sur la création d'un réseau d'amis, tout comme le lieu de vie.

Tableau 23: Répartition géographique des amis autour de la frontière (frontaliers et non-frontaliers) (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Frontaliers	Non-frontaliers
Réseau d'amis à prédominance nationale	45.63%	72.03%
Réseau d'amis à prédominance transfrontalière	54.37%	27.97%
Total	100% (252)	100% (404)

p<0.001 ; $\chi^2=45.84$

Quelques sondés émettent une certaine réserve concernant les réseaux d'amis transfrontaliers, notamment en lien avec une certaine jalousie :

« Les amis suisses font souvent remarquer que les Français prennent leur travail, il y a beaucoup de jalousie, cela crée un climat pesant » (Femme, 56-60 ans, Morteau, frontalière).

D'autres trouvent qu'il est difficile de se faire des amis en Suisse :

« Malgré 40 ans de travail en Suisse, je n'ai jamais lié de grandes amitiés avec des personnes en Suisse » (Homme, 61-65 ans, Villers-le-Lac, retraité).

« Il est très difficile de se faire des amis en Suisse, on est des collègues et non des amis. Le Français reste un étranger » (Homme, 41-45 ans, Villers-le-Lac, frontalier).

« Je pense qu'un frontalier reste frontalier vis-à-vis d'un Suisse » (Homme, 56-60 ans, Villers-le-Lac, à la recherche d'un emploi).

Toutefois ces commentaires plutôt négatifs ne sont pas majoritaires : en effet, la plupart des commentaires sont positifs et les sondés se réjouissent d'avoir des amis des deux côtés de la frontière, tout en insistant sur le fait que le lieu de résidence (France ou Suisse) n'est pas important dans les relations amicales.

« Les Français ont toujours été bien accueillis en Suisse » (Homme, 71-75 ans, Morteau, retraité).

« C'est super d'avoir des amis suisses et de faire des activités des deux côtés de la frontière » (Homme, 26-30 ans, Morteau, frontalier).

« Les amis qu'ils soient suisses ou français, je ne fais pas de différences. Si nous sommes amis, c'est que nous avons des points communs, la nationalité [(le lieu de résidence)] n'a pas d'importance » (Femme, 61-65 ans, Villers-le-Lac, frontalière).

11.2.1. Sorties avec les amis et collègues

Sur le Tableau 24 ci-dessous¹⁰⁶ est représentée la localisation des activités et sorties des habitants de Morteau et Villers-le-Lac avec leurs amis et collègues français. Nous constatons que seuls 22.31% des sondés entreprennent des activités uniquement en France avec leurs collègues/amis français et 28.83% le font principalement en France. Ceci signifie que près de

¹⁰⁵ Ce regroupement est utilisé dans la suite de la recherche.

¹⁰⁶ Trois sondés ont déclaré ne pas avoir d'amis/collègues français, 53 personnes n'ont pas répondu à la question.

la moitié des sondés (48.86%) déclarent entreprendre avec leurs collègues et amis français des activités des deux côtés de la frontière (0% uniquement en Suisse). Ce tableau nous montre que même pour les sorties et activités avec des collègues et amis français, la Suisse est une destination intéressante pour les habitants des deux communes étudiées. Lorsque l'on compare les deux communes entre elles, on remarque que les habitants de Villers-le-Lac entreprennent davantage d'activités dans les deux pays ou en Suisse uniquement (54.05% contre 44.02% pour Morteau). La part de frontaliers plus importante à Villers-le-Lac peut expliquer cette différence, tout comme l'offre moins conséquente de loisirs à Villers-le-Lac qu'à Morteau ; dans la partie consacrée aux loisirs se trouvent davantage d'informations sur ce thème.

Tableau 24: Localisation des activités/sorties avec les collègues et les amis français selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Uniquement en France	26.73%	17.57%	22.31%
Principalement en France	29.25%	28.38%	28.83%
En France et en Suisse	43.08%	52.70%	47.72%
Principalement en Suisse	0.94%	1.35%	1.14%
Uniquement en Suisse	0%	0%	0%
Total	100% (318)	100% (296)	100% (614)

N.S. (avec regroupement¹⁰⁷ : $p < 0.05$; $\chi^2 = 6.17$)

Dans le Tableau 25 sont représentées les sorties et activités avec des collègues ou amis suisses ; seules les personnes qui ont des amis ou collègues suisses y figurent¹⁰⁸. On voit qu'une faible part des activités a lieu uniquement ou principalement en France (2.93% et 6.34%), en revanche beaucoup plus d'activités ont lieu uniquement ou principalement en Suisse (6.10% et 25.36%). La catégorie la plus importante est celle des activités avec des collègues/amis suisses entreprises dans les deux pays.

Tableau 25: Localisation des activités/sorties avec les collègues et les amis suisses selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
En France uniquement	4.76%	1.00%	2.93%
Principalement en France	6.67%	6.00%	6.34%
En France et en Suisse	59.52%	59.00%	59.27%
Principalement en Suisse	22.38%	28.50%	25.36%
Uniquement en Suisse	6.67%	5.50%	6.10%
Total	100% (210)	100% (200)	100% (410)

N.S.

¹⁰⁷ Le regroupement signifie une mise en classe différente pour atteindre des effectifs par classe plus importants. Ce regroupement peut se voir dans les tableaux grâce à la différence de couleur (blanc/gris).

¹⁰⁸ 85 sondés ont déclaré ne pas avoir d'amis/collègues suisses, 175 personnes n'ont pas répondu à la question (on peut penser qu'une grande partie de ceux qui n'ont pas répondu ont voulu indiquer qu'ils n'avaient pas d'amis ou collègues suisses).

Le Tableau 25 nous montre que, lors de relations amicales (ou avec des collègues) transfrontalières, les habitants de la partie française de l'espace transfrontalier sont plus enclins à traverser la frontière pour entreprendre des activités avec leurs collègues/amis suisses que le contraire. Ce constat est également fait par plusieurs sondés qui indiquent par exemple :

*« Il est plus difficile de faire passer la frontière aux Suisses qu'aux Français »
(Homme, 36-40 ans, Morteau, frontalier).*

*« [Les] Français sortent plus facilement de leurs pays que les Suisses » (Homme,
31-35 ans, Morteau, frontalier).*

Ces deux tableaux concernant les sorties avec les amis et les collègues nous montrent que tant lors de sortie entre Français qu'avec des Suisses, le territoire helvétique est une destination envisagée souvent en complément à la Franche-Comté.

11.2.2. Déterminants des relations amicales transfrontalières

Pour finir cette partie concernant les relations amicales, nous avons cherché à connaître les caractéristiques socio-économiques des individus qui ont un réseau d'amis à prédominance transfrontalière. Dans le Tableau 26 se trouvent les différentes caractéristiques socio-économiques. Seules les caractéristiques qui ont une relation statistiquement significative avec le réseau d'amis sont inscrites dans le Tableau 26, sauf si la non-significativité est due à une valeur nulle (dans ce cas, nous mentionnons que la relation est non-significative).

A titre de rappel, nous avons vu dans la partie sur la répartition géographique des amis que les personnes qui travaillent en Suisse ont plus tendance à avoir un réseau d'amis à prédominance transfrontalière : les frontaliers sont 54.37% contre 27.97% des non-frontaliers à avoir un réseau d'amis à prédominance transfrontalière. Par contre, les différences entre les deux communes sont considérées comme non-significatives.

Concernant l'âge, nous voyons que les personnes qui ont le plus tendance à avoir un réseau d'amis transfrontalier sont des personnes qui ont entre 41 et 60 ans. Nous pouvons constater une évolution intéressante : ainsi, dans la tranche d'âge la plus jeune, 36.49% des sondés déclarent avoir des amis également en Suisse. Ce taux s'amplifie légèrement pour la tranche d'âge suivante (37.19%), puis le taux maximal est atteint pour la tranche d'âge 41-50 ans. Puis, la part des sondés dont le réseau d'amis est à prédominance transfrontalière décroît de manière linéaire avec l'âge pour atteindre le taux minimal pour la tranche d'âge 81 ans et plus à 16.22%. Ainsi, on peut imaginer que les sondés n'ont pas forcément eu lors de leur enfance ou de leur adolescence l'occasion de rencontrer des Suisses. Les premières rencontres amicales avec des citoyens suisses doivent avoir lieu lors des études, d'un premier travail en Suisse ou de sorties en Suisse. L'augmentation du nombre de personnes qui ont un réseau d'amis à prédominance transfrontalière, jusqu'à 50 ans, peut être due au fait que tisser des liens amicaux peut prendre du temps. Avec l'âge (problème de santé, mobilité plus difficile), les sorties en Suisse peuvent diminuer, les liens amicaux transfrontaliers se desserrer, ce qui, de fait privilégie les amis vivant proche du domicile. De plus, la retraite implique pour les frontaliers de ne plus se rendre en Suisse quotidiennement pour y travailler. Ce phénomène est illustré par un commentaire d'un sondé :

« Etant retraité, le "local" devient de plus en plus important. Les amis de travail sont des amis que l'on voit moins. » (Homme, 66-70 ans, Villers-le-Lac, retraité).

Concernant le niveau de formation, on voit que ce sont les personnes avec les formations les plus hautes - tertiaires (41.78%) et secondaires (40.63%) - qui ont le plus tendance à avoir des amis des deux côtés de la frontière. Par contre, les personnes sans formation post-obligatoire sont proportionnellement beaucoup moins nombreuses à avoir un réseau d'amis à prédominance transfrontalière (27.62%).

Même si la relation entre le réseau d'amis et la nationalité est considérée comme non-significative (à cause d'une valeur nulle), nous pouvons constater que les personnes de nationalité suisse (100% !) et les Franco-Suisses (66.67%) ont beaucoup plus tendance à avoir des amis des deux côtés de la frontière que les Français (38.08%).

Nous constatons une corrélation intéressante entre l'ancrage familial - la région où habite la famille proche - et la répartition géographique des amis¹⁰⁹. Les personnes qui ont de la famille en Suisse sont celles qui ont le plus tendance (71.56%) à avoir des amis des deux côtés de la frontière, suivis de ceux de la catégorie « reste de la France et étranger » (39.09%). Par contre, les personnes de la catégorie « Doubs » ont proportionnellement moins tendance à avoir des amis en Suisse (29.72%). Cette différence de près de 10 points entre ces deux catégories est intéressante, puisqu'elle pourrait indiquer que les personnes avec un ancrage familial dans la région (dans le Doubs mais pas en Suisse) ont moins besoin ou moins envie de tisser des relations amicales avec des personnes de l'autre côté de la frontière, au contraire des personnes n'ayant pas de famille à proximité.

Par rapport à l'activité principale, nous pouvons voir que ce sont les personnes qui sont ni actives, ni à la retraite, qui ont le plus tendance à avoir des amis en Suisse (48.57%), suivis des actifs (41.71%). En revanche, les retraités ont proportionnellement moins tendance à avoir des amis des deux côtés de la frontière : ceci rejoint les considérations sur l'âge. Toujours en lien avec l'activité principale, nous voyons que les personnes qui travaillent en Suisse (54.37%) ont proportionnellement beaucoup plus tendance à avoir un réseau d'amis à prédominance transfrontalière que ceux qui travaillent en France (23.08%). Les non-actifs (retraités ou autres) se situent entre les deux (31.49%).

Nous voyons également que les personnes qui ont déjà travaillé en Suisse ont plus tendance à avoir un réseau d'amis à prédominance transfrontalière (48.43%) que ceux qui n'y ont jamais travaillé (21.93%). Le lieu de travail semble avoir une grande influence sur la création d'un nouveau réseau d'amis, dans notre cas un réseau d'amis transfrontalier¹¹⁰.

Finalement, les personnes qui ont déjà vécu en Suisse ont également plus tendance à avoir un réseau d'amis transfrontalier (70.65%) que les personnes qui n'y ont jamais vécu (32.69%). Le lieu de domicile ou d'ancien domicile joue également un rôle prépondérant.

¹⁰⁹ Pour faciliter l'analyse, nous avons regroupé la région de domicile de la famille en trois catégories : « Doubs », (toutes les personnes qui ont au moins de la famille dans le département du Doubs, mais pas en Suisse), « Suisse » (toutes les personnes qui ont de la famille en Suisse) et « Reste de la France et étranger » (toutes les personnes qui n'ont ni de famille dans le département du Doubs, ni en Suisse). Ce regroupement est également utilisé dans les parties suivantes.

¹¹⁰ Nous avons aussi constaté l'importance du lieu de travail, au niveau du couple : lorsque le conjoint travaille en Suisse, la personne a une tendance plus marquée à avoir des amis des deux côtés de la frontière, cf. Tableau : Répartition géographique des amis (conjoint frontalier et non-frontalier ; uniquement les couples), Annexe IV.

Tableau 26: Caractéristiques socio-économiques des individus et réseau d'amis (source : enquête par questionnaire, 2011)

		Réseau à prédominance nationale	Réseau à prédominance transfrontalière	Total	Significativité
Age	21-30 ans	63.51%	36.49%	100%	p<0.01 $\chi^2=20.93$
	31-40 ans	62.81%	37.19%	100%	
	41-50 ans	48.67%	51.33%	100%	
	51-60 ans	57.14%	42.86%	100%	
	61-70 ans	64.46%	35.54%	100%	
	71-80 ans	74.07%	25.93%	100%	
	81 ans ou plus	83.78%	16.22%	100%	
	<i>Total</i>	<i>61.76%</i>	<i>38.24%</i>	<i>100%</i>	
Niveau de formation	Sans formation post-obligatoire	72.38%	27.62%	100%	p<0.05 $\chi^2=6.73$
	Secondaire	59.37%	40.63%	100%	
	Tertiaire	58.22%	41.78%	100%	
	<i>Total</i>	<i>61.22%</i>	<i>38.78%</i>	<i>100%</i>	
Nationalité	France	61.92%	38.08%	100%	N.S. ¹¹¹
	Suisse	0.00%	100%	100%	
	Franco-Suisse	33.33%	66.67%	100%	
	<i>Total</i>	<i>57.73%</i>	<i>42.27%</i>	<i>100%</i>	
Répartition géographique de la famille	Doubs	70.28%	29.72%	100%	p<0.001 $\chi^2=64.57$
	Suisse	28.44%	71.56%	100%	
	Reste de la France et étranger	60.91%	39.09%	100%	
	<i>Total</i>	<i>61.72%</i>	<i>38.28%</i>	<i>100%</i>	
Activité principale	Actif/ve	58.29%	41.71%	100%	p<0.01 $\chi^2=12.34$
	Autres ¹¹²	51.43%	48.57%	100%	
	Rentier/ère, retraité(e)	71.86%	28.14%	100%	
	<i>Total</i>	<i>62.04%</i>	<i>37.96%</i>	<i>100%</i>	
Activité principale/Lieu	Actifs français	76.92%	23.08%	100%	p<0.01 $\chi^2=48.79$
	Frontaliers	45.63%	54.37%	100%	
	Non-actifs	68.51%	31.49%	100%	
	<i>Total</i>	<i>61.89%</i>	<i>38.11%</i>	<i>100%</i>	
A déjà travaillé en Suisse ?	Non	78.07%	21.93%	100%	p<0.001 $\chi^2=47.29$
	Oui	51.57%	48.43%	100%	
	<i>Total</i>	<i>62.52%</i>	<i>37.48%</i>	<i>100%</i>	
A déjà vécu en Suisse ?	Non	67.31%	32.69%	100%	p<0.001 $\chi^2=48.42$
	Oui	29.35%	70.65%	100%	
	<i>Total</i>	<i>62.01%</i>	<i>37.99%</i>	<i>100%</i>	

11.3. LA VIE ASSOCIATIVE

Comme troisième indicateur des réseaux sociaux, nous avons choisi de prendre en compte la participation des résidents de Morteau et de Villers-le-Lac à différentes associations, groupements ou clubs du côté suisse. Participer à la vie d'un club ou d'une association peut

¹¹¹ Non-significatif à cause d'une valeur nulle. En effet, tous les Suisses de notre échantillon ont un réseau d'amis à prédominance transfrontalière.

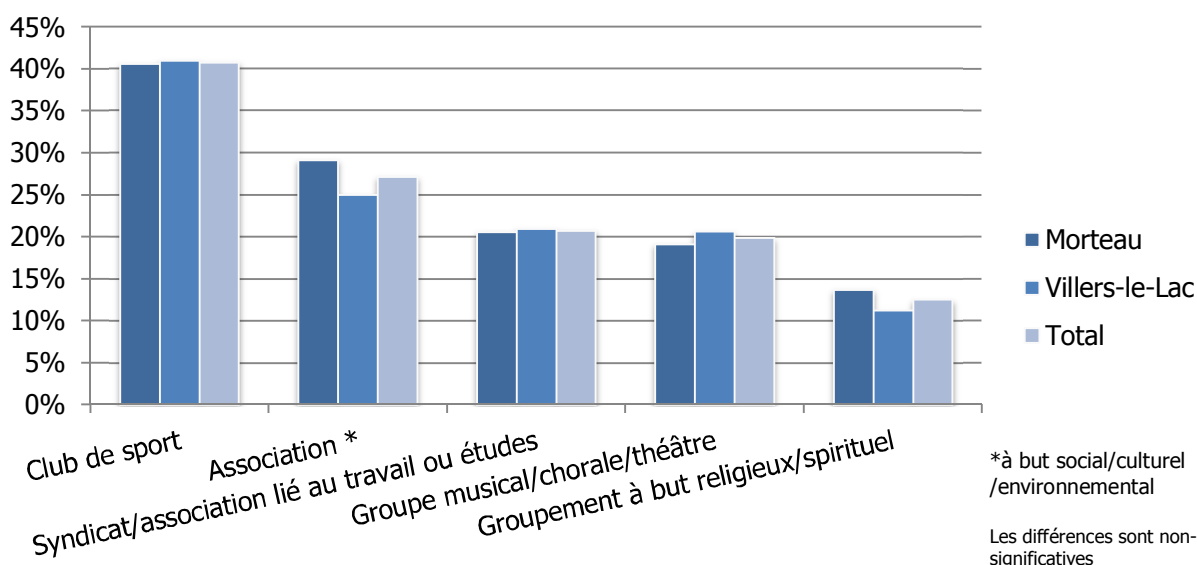
¹¹² Homme/femme au foyer, en formation, à la recherche d'un emploi.

demander un investissement important, et nous semble très révélateur d'une « intégration sociale¹¹³ transfrontalière ».

La Figure 11 représente la participation de la population aux différentes associations et groupements. Les clubs de sport sont le type d'association le plus populaire : un peu plus de 40% de notre échantillon fait partie d'un club de sport. Les associations à but social, culturel ou environnemental arrivent en deuxième position ; ainsi, 27.16% de la population fait partie d'une association de ce genre. Un peu plus de 20% de la population est membre d'un syndicat ou d'une association liée au monde du travail ou des études ; nous trouvons quasiment la même proportion de personnes faisant partie d'un groupe musical, d'une chorale ou d'une troupe de théâtre (19.85%). Les groupements à but religieux ou spirituel sont la catégorie la moins représentée puisque seulement 12.54% de la population en fait partie¹¹⁴. On ne constate pas de grandes différences entre les deux communes, mise à part une différence de quatre points concernant la participation à une association à but social, culturel ou environnemental : on fait plus partie de ce genre d'associations à Morteau (29.14%) qu'à Villers-le-Lac (25%).

En somme, mis à part les clubs de sport, les autres types d'associations n'attirent pas une part importante de la population. Si l'on considère l'ensemble des sondés, on remarque que tout de même 63.73% d'entre eux font partie au moins d'une association de ces cinq types¹¹⁵.

Figure 11 : Fréquentation d'associations selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)



¹¹³ Selon la Confédération suisse, « L'intégration sociale signifie que les étrangers vivant en Suisse participent à la vie publique ». Notre cas demande une certaine adaptation ; ainsi, on considérera l' « intégration sociale transfrontalière » comme la participation à la vie publique en Suisse des habitants de la zone frontalière française. Site de la Confédération suisse :

http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/integration/themen/soziale_integrati.html

¹¹⁴ Il est possible que les personnes fréquentant occasionnellement les lieux de cultes (telles que les églises traditionnelles) se soient considérées comme ne faisant pas partie de ce genre de groupements, car ce taux nous semble relativement faible.

¹¹⁵ Cf. Tableau : Nombre d'associations fréquentées (tous types confondus selon la commune d'habitation), Annexe IV.

11.3.1. Vie associative transfrontalière

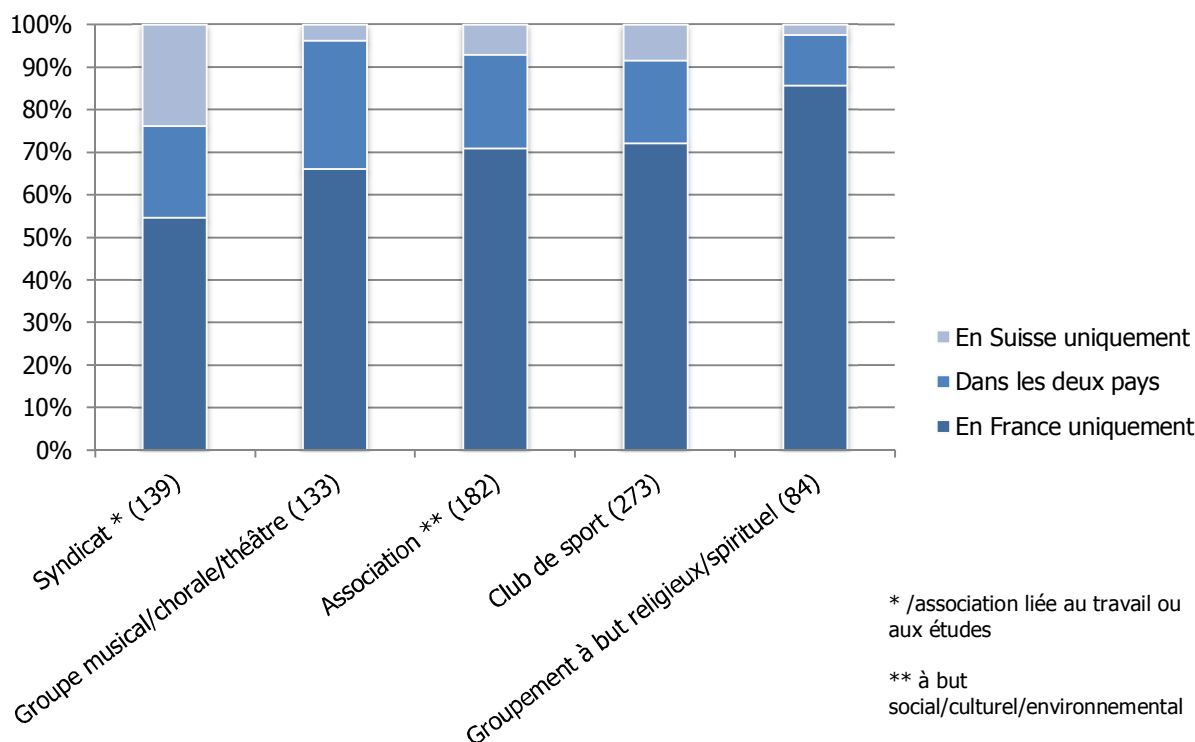
Après avoir quantifié l'intérêt porté par la population pour les différentes catégories d'associations, la Figure 12 ci-dessous représente la localisation géographique de ces activités. Nous constatons que la majorité des personnes qui font partie de ce genre d'associations ou de groupements le font uniquement dans leurs pays de résidence, c'est-à-dire en France.

Les personnes membres d'un syndicat ou d'une association liée à leur travail ou leurs études le sont principalement en France (54.68%), mais aussi à 21.58% dans les deux pays et 23.74% uniquement en Suisse. Vu le nombre de travailleurs frontaliers dans la région, on comprend la part importante de personnes affiliées à un syndicat suisse (pour ceux effectivement membres d'un syndicat) ou d'une association à vocation transfrontalière telle que le « groupement transfrontalier européen », qui est une association à but non lucratif visant à protéger et défendre les intérêts des travailleurs frontaliers.

Les groupes de musique, de théâtre ou les chorales en Suisse attirent également une part importante d'amateurs de ce genre d'activités (un tiers environ), même si pour la plupart d'entre eux, ils pratiquent ces activités dans les deux pays. Seule une part infime de ces personnes pratique ce genre d'activités uniquement en Suisse (3.76%).

Les associations à but social, culturel ou environnemental (21.98% et 7.14%) et les clubs de sport attirent environ la même part de personnes en Suisse : 21.98% dans les deux pays et 7.14% en Suisse uniquement pour la première catégorie, et 19.41% dans les deux pays et 8.43% en Suisse uniquement pour les clubs de sports.

Figure 12 : Fréquentation d'associations en Suisse (source : enquête par questionnaire, 2011)



Si l'on considère l'ensemble de l'échantillon (et pas seulement les personnes qui fréquentent une association, un groupement ou un club), c'est les clubs de sport qui attirent le plus de monde en Suisse : 73 sondés (11.34% de l'échantillon) déclarent faire partie d'un club de

sport soit dans les deux pays (53 sondés, 7.91% de l'échantillon) soit uniquement en Suisse (23 sondés, 3.43% de l'échantillon)¹¹⁶. Le type d'associations ou de groupements qui a la vocation nationale la plus forte est celui lié aux questions religieuses et spirituelles : 85.71% des pratiquants le font uniquement en France, 11.91% dans les deux pays et 2.38% uniquement en Suisse.

Nous pouvons constater sur le Tableau 27 que la grande majorité des répondants (74.92%), ne font partie d'aucune association, club ou groupement en Suisse. Les personnes qui fréquentent des associations en Suisse ou dans les deux pays de différents types (club de sport et chorale par exemple) sont peu nombreuses : 16.12% fréquentent un type d'associations, 6.27% deux types d'associations différentes et 2.69% plus de trois types d'associations différentes. Même si les chiffres du tableau ci-dessous concernant la participation à des associations en Suisse ne sont pas très importants, on retiendra tout de même qu'un quart des répondants fréquentent au moins un type d'association en Suisse uniquement ou dans les deux pays.

Tableau 27: Nombre de type d'associations fréquentées dans les deux pays ou en Suisse uniquement selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
0	78.57%	70.94%	74.92%
1	12.86%	19.69%	16.12%
2	6.29%	6.25%	6.27%
3 ou plus	2.28%	3.12%	2.69%
Total	100% (350)	100% (320)	100% (670)

N.S. (avec regroupement : $p < 0.05$; $\chi^2 = 5.19$)

Lorsque que l'on compare la fréquentation d'associations en Suisse (ou dans les deux pays) entre les frontaliers et les non-frontaliers, nous constatons que 42.52% des frontaliers participent à la vie associative en Suisse, ce qui montre une « intégration sociale transfrontalière » importante de leur part (Tableau 28)¹¹⁷. Les personnes qui ne travaillent pas en Suisse (donc soit qui travaillent en France, soit qui ne travaillent pas) par contre, ne participent pas à environ 85% à des associations en Suisse.

Tableau 28 : Fréquentation transfrontalière d'associations (frontaliers et non-frontaliers) (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Frontaliers	Non-frontaliers
Aucune participation transfrontalière	57.48%	85.92%
Participation transfrontalière	42.52%	14.08%
Total	100% (254)	100% (412)

$p < 0.001$; $\chi^2 = 67.40$

¹¹⁶ Les chiffres concernant la fréquentation d'associations en Suisse par rapport à la population totale se trouve dans le tableau : Personnes fréquentant des associations dans les deux pays ou en Suisse uniquement (en % de la population totale) selon la commune d'habitation, Annexe IV.

¹¹⁷ Certains pourraient dire que les personnes faisant partie d'un syndicat en Suisse, ne participent pas vraiment à la vie associative en Suisse ; si on enlève la participation aux syndicats/associations liée aux travail/études, nous trouvons tout de même que 34.25% des frontaliers font partie d'une association en Suisse d'un autre type.

Certains sondés font part d'expériences transfrontalières concernant la mise en place d'associations ou de groupements, qui illustrent une envie de coopération et de meilleure connaissance entre les deux pays :

« J'ai été à l'origine d'un club de sport à Morteau. Sans l'aide des clubs du Locle et de La Chaux-de-Fonds, celui de Morteau n'aurait jamais vu le jour » (Femme, 56-60 ans, Morteau, frontalier).

« J'ai initié des actions ou des activités franco-suisse dans le cadre de démarches éducatives : échanges entre jeunes, rencontres internationales, randonnées. Ces activités ne sont plus d'actualité » (Homme, 71-75 ans, Villers-le-Lac, retraité).

« Je suis à l'origine d'un ensemble de cuivre franco-suisse de 25 musiciens: le Brass Band du Saut-du-Doubs qui réunit Suisses et Français. Nous répétons à Montlebon et nous sommes dirigés par un Neuchâtelois » (Homme, 41-45 ans, Villers-le-Lac, frontalier).

Ces diverses expériences, bien que personnelles, démontrent toutefois une envie certaine de s'entendre, de coopérer et de partager des activités.

11.3.2. Déterminants de la fréquentation transfrontalière d'association(s)

Pour tenter de cerner au mieux les raisons et les facteurs qui influencent les pratiques spatiales transfrontalières en matière de participation à la vie associative, nous avons d'une part donné aux sondés la possibilité d'invoquer certaines raisons pour expliquer ce qui les motivait ou au contraire les empêchait de venir en Suisse. Mais tout d'abord, nous avons également cherché à mesurer cette participation à la vie associative pour chaque individu : dès lors, nous avons croisé cet indicateur avec différentes caractéristiques socio-économiques, comme nous l'avons fait pour le réseau d'amis (Tableau 29).

Pour commencer, nous constatons que les ménages avec enfant(s) sont ceux qui proportionnellement ont le plus tendance à participer à la vie associative en Suisse. Ainsi, 37.93% des personnes seules avec enfant(s) et 30.71% des couples avec enfant(s) font partie d'une ou plusieurs associations en Suisse, contre seulement 23.87% des personnes vivant seules et 20.09% des couples sans enfants.

Au niveau de l'âge, on remarque que les plus jeunes (21-30 ans) sont un peu moins d'un quart à faire partie d'association(s) en Suisse. Par contre, les personnes de la tranche d'âge suivante (31-40 ans) sont celles qui participent proportionnellement le plus à la vie associative en Suisse (38.02%). Les personnes entre 41-50 ans et entre 51-60 ans sont membres également d'associations en Suisse. Au-delà de 60 ans la fréquentation transfrontalière d'associations baisse considérablement ; comme pour le réseau d'amis, la retraite ou les problèmes liés à l'âge (mobilité, santé) peuvent expliquer cette baisse de participation.

On voit que les personnes qui ont une formation tertiaire sont celles qui participent le plus à la vie associative transfrontalière avec une proportion de 34.88%. Il y a une différence de 10 points avec les personnes de formation secondaire (24.66%) et de plus de 23 points avec les personnes sans-formation. La participation à la vie associative semble être passablement influencée par le niveau de formation : en effet, plus la personne possède une formation élevée, plus elle a tendance à fréquenter des associations en Suisse.

A nouveau, les Suisses (50%) et les Franco-Suisses (59.26%) participent plus aux associations en Suisse que les Français.

Les personnes qui ont de la famille en Suisse et les personnes n'ayant ni de famille dans le Doubs, ni en Suisse, ont plus tendance à avoir une pratique transfrontalière (en matière d'association) que celles qui ont de la famille dans le Doubs. Dans le même ordre d'idée, le réseau d'amis joue un rôle dans la participation transfrontalière à des associations : ainsi, les personnes qui ont un réseau d'amis à prédominance transfrontalière ont plus tendance à participer à la vie associative en Suisse (40.24%) que celles qui ont un réseau d'amis à prédominance nationale (16.18%).

Concernant l'activité principale, nous voyons que ce sont les actifs qui participent proportionnellement le plus à des associations en Suisse (31.46%) suivis de la catégorie qui regroupe les hommes/femmes au foyer, les personnes à la recherche d'un emploi et celles en formation (20%). Par contre, les retraités sont peu à participer à la vie associative en Suisse, ils sont seulement 13.11% à le faire. Toujours en lien avec l'activité principale, nous voyons que ce sont surtout les frontaliers qui proportionnellement participent le plus à la vie associative en Suisse (42.52%). Seulement 15.29% des actifs qui travaillent en France et 13.22% des non-actifs participent à des associations en Suisse.

Comme nous l'avons vu à propos du réseau d'amis, les personnes qui ont déjà travaillé ou vécu en Suisse (33.93% et 37.23%) ont plus tendance à fréquenter des associations en Suisse. On voit que tant le lieu de travail que le fait d'avoir résidé dans le pays voisin influencent la fréquentation transfrontalière d'associations.

Tableau 29: Caractéristiques socio-économiques des individus et de la fréquentation d'associations en Suisse (source : enquête par questionnaire, 2011)

		Aucune participation transfrontalière	Participation transfrontalière	Total	Significativité
Type de ménage	Couple sans enfants	79.91%	20.09%	100%	P<0.05 $\chi^2=9.29$
	Personne vivant seule	76.13%	23.87%	100%	
	Couple avec enfant(s)	69.29%	30.71%	100%	
	Personne seule avec enfants	62.07%	37.93%	100%	
	<i>Total</i>	<i>74.22%</i>	<i>25.78%</i>	<i>100%</i>	
Age	21-30 ans	75.68%	24.32%	100%	P<0.001 $\chi^2=31.89$
	31-40 ans	61.98%	38.02%	100%	
	41-50 ans	66.67%	33.33%	100%	
	51-60 ans	74.22%	25.78%	100%	
	61-70 ans	83.87%	16.13%	100%	
	71-80 ans	92.73%	7.27%	100%	
	81 ans ou plus	85.37%	14.63%	100%	
<i>Total</i>	<i>74.89%</i>	<i>25.11%</i>	<i>100%</i>		
Niveau de formation	Sans formation post-obligatoire	88.18%	11.82%	100%	P<0.001 $\chi^2=20.62$
	Secondaire	75.34%	24.66%	100%	
	Tertiaire	65.12%	34.88%	100%	
	<i>Total</i>	<i>74.07%</i>	<i>25.93%</i>	<i>100%</i>	
Nationalité	France	76.60%	23.40%	100%	P<0.001 $\chi^2=19.68$
	Suisse	50.00%	50.00%	100%	
	Franco-suisse	40.74%	59.26%	100%	
	<i>Total</i>	<i>73.10%</i>	<i>26.90%</i>	<i>100%</i>	
Répartition géographique de la famille	Doubs	78.73%	21.27%	100%	P<0.01 $\chi^2=11.93$
	Suisse	63.39%	36.61%	100%	
	Reste de la France et étranger	71.82%	28.18%	100%	
	<i>Total</i>	<i>75.00%</i>	<i>25.00%</i>	<i>100%</i>	
Répartition géographique des amis	Réseau à prédominance nationale	83.82%	16.18%	100%	P<0.001 $\chi^2=47.56$
	Réseau à prédominance transfrontalière	59.76%	40.24%	100%	
	<i>Total</i>	<i>74.66%</i>	<i>25.34%</i>	<i>100%</i>	
Activité principale	Actif/ve	68.54%	31.46%	100%	P< 0.001 $\chi^2=25.34$
	Autres	80.00%	20.00%	100%	
	Rentier/ère, retraité(e)	86.89%	13.11%	100%	
	<i>Total</i>	<i>74.81%</i>	<i>25.19%</i>	<i>100%</i>	
Activité principale/Lieu	Actifs français	84.71%	15.29%	100%	P< 0.001 $\chi^2=68.16$
	Frontaliers	57.48%	42.52%	100%	
	Non-actifs	86.78%	13.22%	100%	
	<i>Total</i>	<i>75.08%</i>	<i>24.92%</i>	<i>100%</i>	
A déjà travaillé en Suisse ?	Non	87.55%	12.45%	100%	P< 0.001 $\chi^2=39.39$
	Oui	66.07%	33.93%	100%	
	<i>Total</i>	<i>74.92%</i>	<i>25.08%</i>	<i>100%</i>	
A déjà vécu en Suisse ?	Non	77.04%	22.96%	100%	P<0.01 $\chi^2=8.79$
	Oui	62.77%	37.23%	100%	
	<i>Total</i>	<i>75.04%</i>	<i>24.96%</i>	<i>100%</i>	

Concernant les raisons invoquées pour expliquer la fréquentation d'une association en Suisse (Tableau 30 ci-dessous), un peu moins de la moitié des personnes ayant répondu à la question disent le « faire simplement car ils se plaisent en Suisse ». Comme nous considérons la participation à une association comme un élément très fort d'une « intégration sociale transfrontalière », mais également comme un élément très personnel qui n'est peu ou pas influencé par des questions de prix ou d'offre, nous avons ajouté cette « affirmation » plus subjective que les autres.

Environ 42% des personnes qui fréquentent une association en Suisse le font car ils ont connu cette association/groupement à travers des amis suisses. On remarque bien le rôle d'« entremetteur » que jouent les amis, afin de faciliter « l'intégration sociale » des personnes désireuses de participer plus à la vie associative suisse.

Près d'un tiers (33.58%) fréquentent une association en Suisse car il n'en existe pas de ce genre dans leur commune : l'offre en matière d'association est effectivement importante du côté suisse, principalement dans les trois villes du canton ; mais les autres communes ne sont pas en reste, la plupart accueillant également différents clubs ou associations sur leur territoire. Par conséquent, on peut considérer que le territoire suisse propose une offre complémentaire à l'offre locale pour les différentes associations qui n'existent pas à Morteau et à Villers-le-Lac. On remarque toutefois en comparant les deux communes étudiées que cet argument est moins invoqué à Morteau (30.77%) qu'à Villers-le-Lac (36.23%). Cette différence de six points peut montrer que Morteau, par son statut de petit centre régional, dispose d'une offre en matière d'associations plus large.

Parmi les « autres raisons », plusieurs sondés évoquent une sorte de « non-choix » lié à leur travail en Suisse comme raison de faire partie d'une association en Suisse (affilié à un syndicat suisse ou à une association liée au travail ou plus largement pour des raisons professionnelles). D'autres évoquent une plus large offre du côté suisse (par ex : niveau sportif du club mieux adapté) ou une offre qui s'adapte mieux aux horaires de travail (cours de musique).

Tableau 30: Raisons invoquées pour la fréquentation d'associations en Suisse, selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Je me plais en Suisse	46.15%	42.03%	44.03%
J'ai connu cette association/groupement à travers des amis suisses	43.08%	40.58%	41.79%
Ce genre d'associations n'existe pas dans ma commune	30.77%	36.23%	33.58%
Autres raisons	20%	14.49%	17.16%
Nombres de personnes ayant évoquées une ou plusieurs raisons	65	69	134
N.S.			

Après s'être demandé pourquoi les personnes venaient en Suisse pour faire partie d'une association, il convient de s'intéresser aux raisons qui les poussent à le faire uniquement dans leur pays de domicile. La raison principale est que l'offre est considérée comme suffisante dans leur commune : 50.22% des personnes de Morteau et 42.19% de celles de Villers-le-Lac l'invoquent (total : 46.57%). La différence de huit points peut indiquer à nouveau que l'offre à Morteau est plus large. Un rapide comptage du nombre d'associations recensées sur le site de

la commune de Morteau montre qu'il existe environ 180 associations, clubs ou groupements à Morteau et dans les environs (dont Villers-le-Lac) ; ce qui nous semble relativement conséquent pour la taille des communes. Un sondé évoque également une offre relativement importante à Morteau concernant la vie associative.

La deuxième raison qui freine les pratiques spatiales transfrontalières en matière de vie associative est la non-connaissance de ce qui se passe du côté suisse et/ou le manque d'informations. La frontière est un obstacle à certaines informations, comme celles concernant la vie associative. Nous voyons une différence de neuf points entre Morteau et Villers-le-Lac, par rapport à cette affirmation. Il est possible que les habitants de Villers-le-Lac, à travers les liens plus étroits entre cette commune et la Suisse, aient une meilleure connaissance des associations, groupements et clubs suisses.

Près d'un tiers des personnes qui ne fréquentent pas d'associations en Suisse, le font car elles préfèrent faire partie d'une association ou d'un groupement français. Dans les théories économiques, on appellerait cela de la consommation ethnocentriste ; même si on ne peut pas parler de consommation dans le cas d'associations, on peut constater une certaine analogie. Ainsi, pour diverses raisons, les personnes préfèrent faire partie d'une association en France. Nous pensons que c'est moins l'engagement national qui importe, mais plutôt le niveau local : on s'engage pour le développement, le bien-être de sa commune (ou des alentours proches). De plus, il est sûrement plus facile de se retrouver entre « Français », entre concitoyens dans une association en France que d'être le seul « étranger » dans une association suisse (des problèmes de « mentalités incompatibles » sont également évoqués). Des commentaires de sondés illustrent cette hypothèse :

« Je préfère favoriser les relations dans ma commune » (Homme, 31-35 ans, Villers-le-Lac, frontalier).

« Je ne fais pas partie d'une association en Suisse, car j'ai peur d'être rejeté: les Français ne sont pas toujours les bienvenus » (Femme, 31-35 ans, Villers-le-Lac, frontalière).

Les autres raisons représentent le 16.55% des réponses et une majorité d'entre elles concerne le manque d'intérêt (de faire partie d'une association, qu'elle soit en Suisse ou en France), le manque de temps et finalement l'âge trop élevé (problème de santé, difficulté pour se déplacer). D'autres personnes donnent des raisons plus pratiques.

« Nous fréquentons des associations et clubs en France, car c'est plus pratique avec les horaires d'école en France » (Femme, 46-50 ans, Villers-le-Lac, frontalière).

Très peu de personnes (7.33%) considèrent la distance comme un frein à la fréquentation transfrontalière d'associations : 6.93% à Morteau et 7.81% à Villers-le-Lac (pourtant plus proche de la Suisse). La distance ne semble pas être un frein, du moins quand il n'existe pas d'association du genre dans la commune. S'il existe déjà une association du genre dans la commune, il est fort probable que les personnes s'y rendent plutôt que d'aller en Suisse (même si la distance ne leur pose pas de problème) :

« Je fais de la boxe à Morteau à dix mètres de chez moi. Le club de la Chaux-de-Fonds est très bien aussi, mais c'est plus simple de marcher dix mètres que de rouler trente minutes » (Homme, 31-35 ans, Morteau, frontalier).

Le prix (élevé) n'a également que peu d'influence, puisque seuls 6.15% le mentionne.

Tableau 31: Raisons invoquées pour la non-fréquentation d'associations en Suisse selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Il y a suffisamment d'associations /groupements dans ma commune	50.22%	42.19%	46.57%
Je ne connais pas les associations/groupements suisses	38.96%	29.69%	34.75%
Je préfère faire partie d'une association ou d'un groupement français	31.17%	29.17%	30.26%
Autre raison	15.15%	18.23%	16.55%
La distance est trop grande	6.93%	7.81%	7.33%
Le prix de la cotisation est trop élevé	5.19%	7.29%	6.15%
Nombre de personnes ayant évoquées une ou plusieurs réponses	231	192	423
N.S.			

En comparant les raisons invoquées par les frontaliers et les non-frontaliers à propos de leur fréquentation ou non-fréquentation d'associations en Suisse, on remarque certaines différences. Par rapport aux motivations qui poussent à faire partie d'une association en Suisse, la plus grosse différence concerne le fait de se plaire en Suisse : 49.40% des frontaliers contre 36.73% des non-frontaliers font partie d'une association en Suisse pour cette raison. Les non-frontaliers invoquent proportionnellement plus le fait que le genre d'associations qu'ils désirent fréquenter n'existe pas dans leur commune pour expliquer leur venue en Suisse (42.86%, contre 28.92% des frontaliers). La différence la plus grande concerne toutefois un mécanisme de frein : les non-frontaliers disent ne pas venir en Suisse car la vie associative est suffisamment riche dans leur commune (18.46 points de différence avec les frontaliers qui invoque proportionnellement moins cet argument). La proportion de non-frontaliers qui déclarent ne pas faire partie d'associations en Suisse car ils préfèrent le faire en France est également plus grande que celle des frontaliers. Il est intéressant de constater que les frontaliers sont plus nombreux à invoquer la distance ou le prix comme frein à la fréquentation d'associations en Suisse.

Tableau 32: Raisons invoquées pour la fréquentation et la non-fréquentation d'associations en Suisse (frontaliers et non-frontaliers) (source : enquête par questionnaire, 2011)

Motivations:	Frontaliers	Non-frontaliers
Je me plais en Suisse	49.40%	36.73%
J'ai connu cette association/groupement à travers des amis suisses	39.76%	46.94%
Ce genre d'associations n'existe pas dans ma commune	28.92%	42.86%
Autre raison	19.28%	10.20%
Nombres de personnes ayant évoquées une ou plusieurs raisons	83	49
N.S.		
Freins:	Frontaliers	Non-frontaliers
Il y a suffisamment d'associations/groupements dans ma commune	34.46%	52.92%
Je ne connais pas les associations/groupements suisses	35.14%	34.67%
Je préfère faire partie d'une association ou d'un groupement français	18.92%	29.93%
Autre raison	22.30%	13.50%
La distance est trop grande	10.14%	5.84%
Le prix de la cotisation est trop élevé	10.81%	3.65%
Nombre de personnes ayant évoquées une ou plusieurs réponses	231	192
p<0.001 ; $\chi^2=26.42$		

Dans l'ensemble, l'offre et d'autres facteurs de la logique socio-culturelle (se plaire en Suisse, rôle d' « entremetteur » des amis suisses, non-connaissance de l'offre suisse) sont les facteurs qui semblent être les plus importants.

11.4. SYNTHÈSE : RÉSEAUX SOCIAUX

Dans ce chapitre, nous avons étudié les réseaux sociaux transfrontaliers des habitants de Morteau et de Villers-le-Lac à travers trois indicateurs : la répartition géographique de la famille, celle des amis et la participation à la vie associative.

Concernant la répartition de la famille des habitants des deux communes, nous avons vu que celle-ci réside principalement dans une aire correspondant au niveau local (département du Doubs) puis national. Les réseaux familiaux transfrontaliers sont en somme assez peu nombreux : 13.86% de notre échantillon a de la famille dans l'Arc jurassien suisse.

La situation est toute autre concernant la répartition des amis : il existe beaucoup plus de relations amicales transfrontalières. Nous constatons que près de 40% de la population a un réseau d'amis à prédominance transfrontalière. Cette proportion est même de 54% pour les frontaliers ; ceci nous indique une relativement grande « intégration sociale » des travailleurs frontaliers dans leur pays de travail. La relation qu'ils entretiennent avec la Suisse n'est dans la majorité des cas pas uniquement pécuniaire (en relation avec le travail).

Ces liens de la population des deux communes françaises avec la Suisse se confirment à travers la participation à des associations. La part de la population de notre échantillon qui fait partie d'une association ou groupement en Suisse n'est certes pas très grande (tout de même

un quart de la population), mais on trouve par contre une part importante de frontaliers qui font partie d'une association ou groupement en Suisse, 42.52%.

Concernant les facteurs qui influencent les pratiques spatiales des habitants de Villers-le-Lac et de Morteau en lien avec les réseaux sociaux, nous avons vu que ceux-ci sont principalement liés à des logiques socio-culturelles, ainsi qu'à l'offre pour la fréquentation d'associations en Suisse. Un rapport avec la Suisse (travail¹¹⁸, amis, famille, résidence) influence très nettement le fait de développer des réseaux sociaux transfrontaliers. Certaines caractéristiques socio-économiques (l'âge, la situation familiale ou le niveau de formation par exemple) ont également une influence.

¹¹⁸ Le lieu de travail du conjoint a également une influence, cf. Tableau : Fréquentation transfrontalière d'associations (conjoint frontalier et non-frontalier ; uniquement les couples), Annexe IV.

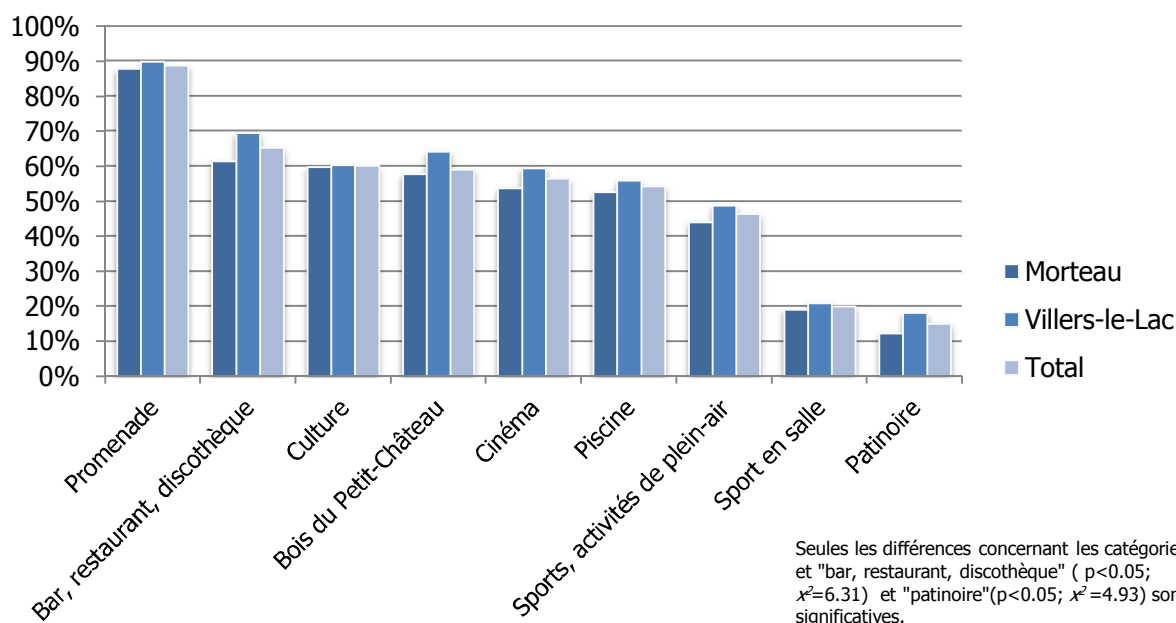
12. LOISIRS

Après s'être intéressé aux pratiques spatiales transfrontalières en matière de réseaux sociaux, nous consacrons ce chapitre aux loisirs. Différents aspects de la pratique des loisirs sont étudiés : la pratique des loisirs en général, l'infrastructure des loisirs dans l'espace transfrontalier, la pratique des loisirs en Suisse (dont notamment la participation à des manifestations populaires et le moment de la pratique des loisirs), les communes fréquentées et finalement les déterminants de la pratique transfrontalière de loisirs.

12.1. PRATIQUE DES LOISIRS

Nous pouvons constater sur la Figure 13 quels sont les loisirs les plus pratiqués dans la population étudiée. La promenade, activité gratuite et accessible au plus grand nombre, est le loisir le plus pratiqué par notre échantillon. Ensuite, les bars, restaurants et discothèques sont fréquentés par 65.22% de la population suivi des loisirs liés à la culture -théâtre, spectacle, concert, musée, événement culturel- avec 60%. La quatrième catégorie la plus pratiquée est un peu spécifique, puisqu'il s'agit d'une activité localisée en Suisse, le Bois du Petit-Château, qui n'entrait dans aucune des autres catégories : 58.96% de la population fréquente ce parc animalier gratuit situé à La Chaux-de-Fonds. Le cinéma et la piscine attirent environ 55% de la population, suivi des sports et activités de plein-air (46.27%). Le sport en salle (tels que fitness, tennis ou squash), ainsi que la patinoire ferment la marche et sont pratiqués par respectivement 20% et 15.07% de la population. En prenant en compte l'ensemble des loisirs, nous constatons que les loisirs d'ordre sportif sont les moins pratiqués et occupent les cinq dernières places. Il existe dans l'ensemble assez peu de différences dans les pratiques des habitants des deux communes. On peut toutefois noter que les habitants de Villers-le-Lac pour chaque catégorie sont proportionnellement plus nombreux que ceux de Morteau à la pratiquer. Les différences entre communes restent par contre relativement faibles : les plus importantes concernent la fréquentation des bars, restaurants et discothèques (7.95 points de différences), ainsi que la fréquentation du Bois du Petit-Château (6.44 points de différence).

Figure 13 : Loisirs pratiqués selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)



12.2. INFRASTRUCTURES DE LOISIRS DANS L'ESPACE TRANSFRONTALIER

Pour mieux cerner la pratique de ces différentes activités dans l'espace transfrontalier, il est intéressant de brièvement passer en revue l'offre que proposent les deux régions frontalières en matière de loisirs.

La promenade peut, bien entendu, se pratiquer dans les deux pays : la Suisse dans ce domaine est intéressante puisqu'elle propose une offre complémentaire à la France avec des promenades urbaines, des espaces naturels, ainsi que le Lac de Neuchâtel, qui à travers les commentaires des sondés, apparaît comme très attrayant. Concernant les loisirs sportifs une large palette d'activités et de sports de plein-air peuvent être pratiqués tant en Suisse qu'en France.

Par rapport aux autres loisirs sportifs, la région frontalière française ne dispose pas de patinoire artificielle, le Doubs (Lac des Brenets¹¹⁹) offre de temps à autre une surface de glace naturelle. Du côté suisse, les patinoires du Locle, de La Chaux-de-Fonds, des Ponts-de-Martel, de Fleurier ou de Neuchâtel proposent en plus du Doubs et du Lac des Taillères de nombreuses possibilités en matière de patinage ou de pratique du hockey sur glace. Le Val de Morteau dispose d'une piscine intérieure située aux Fins, à quelques kilomètres de Morteau, mais pas de piscine extérieure. Contrairement à la Suisse où l'on trouve autant de piscines extérieures qu'intérieures : les deux piscines extérieures (donc complémentaires à l'offre française) les plus proches des communes de Morteau et de Villers-le-Lac se situent au Locle (piscine du Communal) et à La Chaux-de-Fonds (piscine des Mélézes). Les sports d'intérieurs tels que le fitness ou le tennis peuvent se pratiquer en France mais aussi en Suisse, il ne semble pas y avoir par contre de terrain de squash dans la région frontalière française, contrairement à la région frontalière suisse (entre autres au Locle et à La Chaux-de-Fonds).

Concernant les bars, restaurants et discothèques, il en existe des deux côtés de la frontière. Il est probable que l'offre dans un rayon proche soit plus diversifiée en Suisse, du fait de la taille des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds (près de 64% des personnes qui fréquentent ce genre d'établissements le font également en Suisse, ce qui montre que le territoire helvétique est une alternative réelle à la France dans ce domaine). Concernant spécifiquement les discothèques, en France, la plus proche se trouve aux Fins. D'autres établissements de ce type se trouvent vers Pontarlier, Belfort/Montbéliard et bien sûr à Besançon, tout comme des bars ou des restaurants. En Suisse, il existe des discothèques dans différentes communes, dont la plupart à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds.

Les installations culturelles étant une vaste catégorie, il est difficile de les répertorier toutes. En ce qui concerne les musées, du côté français comme du côté suisse nous trouvons des institutions muséales liées à la montre notamment. L'offre muséale du côté suisse est un peu plus étoffée avec des musées d'art, d'histoire et d'histoire naturelle, situés principalement dans les trois villes du canton de Neuchâtel. Divers concerts, spectacles (dont théâtre) sont organisés notamment au théâtre de Morteau et à la salle des Fêtes de Villers-le-Lac. En Suisse, il existe plusieurs théâtres ou lieux de concerts. A propos des musiques plus « actuelles » et attirant un public plus jeune, l'offre semble assez faible du côté français par rapport au côté suisse avec le Lux au Locle, Bikini Test à La Chaux-de-Fonds et la Case-à-Chocs à Neuchâtel. D'autres événements culturels tels que des festivals viennent étoffer l'offre

¹¹⁹ Appelé Lac de Chaillexon du côté français.

et ce principalement du côté suisse, avec notamment le Festineuch (festival de musique) à Neuchâtel ou la Plage des Six-Pompes (festival des arts de la rue) à La Chaux-de-Fonds.

Concernant le cinéma, il existe dans la région frontalière française uniquement un cinéma à Morteau. Pour trouver une offre plus large, les habitants de la région doivent se rendre à Pontarlier ou à Besançon du côté français, ou alors en Suisse à La Chaux-de-Fonds (quatre cinémas) ou à Neuchâtel (cinq cinémas).

Le Bois du Petit-Château, comme nous l'avons mentionné dans la méthodologie, offre une activité unique dans la région, c'est-à-dire un parc animalier qui en plus est gratuit. A notre connaissance c'est le seul endroit dans la région qui propose une telle offre.

Par rapport aux manifestations collectives, telles que les fêtes populaires et les événements sportifs. Nous pouvons dire que les fêtes populaires les plus importantes du côté suisse sont la Fête des Vendanges à Neuchâtel, la Braderie à la Chaux-de-Fonds (biannuelle) et la Fête des Promotions au Locle. Elles attirent chacune plusieurs dizaines de milliers de participants. D'autres manifestations de taille plus réduites existent également des deux côtés de la frontière. Les événements sportifs sont difficiles à décrire puisque l'offre est abondante si l'on prend en compte tous les matchs ou compétitions des ligues inférieures ou locales. Concernant les compétitions de plus grande envergure et suivies par de nombreux spectateurs : une équipe de première division¹²⁰ du championnat de football se trouve à Sochaux-Montbéliard (en France), ainsi qu'à Neuchâtel (Suisse). Une équipe de hockey sur glace de deuxième division (Ligue nationale B) a ses quartiers à La Chaux-de-Fonds. Il existe bien sûr d'autres événements sportifs liés à d'autres sports (basket, volley, course à pied, VTT, etc.).

Dans l'ensemble, nous pouvons dire que l'offre de loisirs dans l'espace transfrontalier Morteau-Villers-le-Lac-Le Locle- La Chaux-de-Fonds est plus large du côté suisse, notamment grâce à la taille des villes qui est plus importante. Les installations de loisirs de base (bars, restaurants, salles de sport, etc.) se trouvent des deux côtés, des installations plus spécifiques (salles de musique actuelle par exemple) quant à elles se trouvent plutôt du côté suisse. La théorie des « lieux centraux » est illustrée ici, les villes de La Chaux-de-Fonds ou de Neuchâtel offrent une plus large palette d'activités que les localités plus petites, telles que Morteau et Villers-le-Lac.

12.3. LOISIRS PRATIQUÉS EN SUISSE

Les pratiques spatiales qui ont lieu sur le territoire suisse sont l'objet principal de notre étude, c'est pourquoi nous nous intéressons à la fréquence des pratiques spatiales liées aux loisirs en Suisse (Figure 14) ; les personnes ne pratiquant pas les loisirs en question n'apparaissent pas dans le graphique¹²¹.

En bleu le plus foncé est représentée la pratique des loisirs uniquement en France ; les catégories de loisirs sont d'ailleurs classées en fonction de cet indicateur, de la pratique la plus transfrontalière à la pratique la plus nationale. Le Bois du Petit-Château à La Chaux-de-Fonds est spécifique dans la mesure où sa pratique ne peut se faire évidemment qu'en Suisse. Nous constatons que, pour les activités telles que la promenade, la piscine, les bars, restaurants et discothèques, les sports et activités de plein-air, ainsi que les activités liées à la culture, le

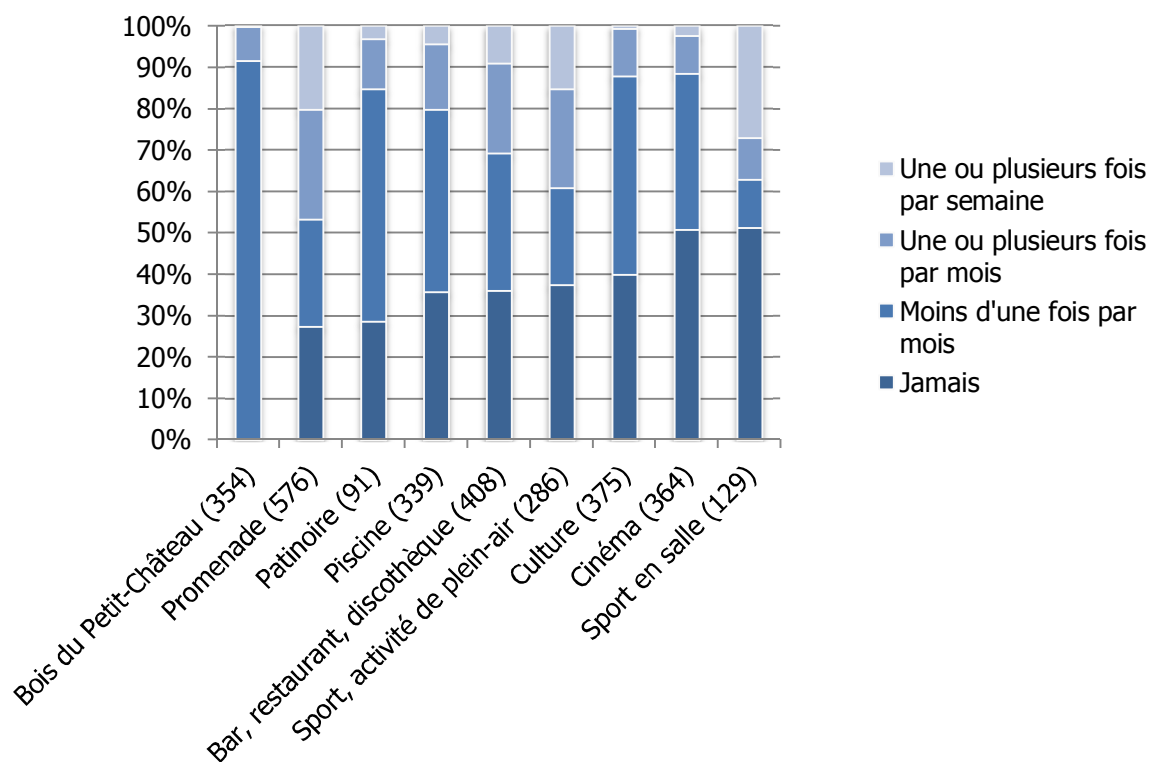
¹²⁰ Appelée Ligue 1 en France et Super League en Suisse.

¹²¹ Les résultats par rapport à la population totale sont présentés en Annexe V, Figure : Fréquence des loisirs en Suisse par rapport à la population totale, y compris pour les événements sportifs.

territoire suisse est une destination relativement courue puisqu'entre 72.57% et 60% des adeptes de ces activités le fréquentent. Les cinéphiles ainsi que les adeptes de sport en salle par contre pratiquent ce genre de loisirs en majorité exclusivement en France.

Concernant la fréquence des activités pratiquées en Suisse, nous pouvons constater que dans la plupart des activités, celle-ci est peu élevée (moins d'une fois par mois). Ces résultats sont toutefois à nuancer car certaines de ces activités sont plus ou moins saisonnières : la pratique du patin, la piscine (les piscines extérieures sont ouvertes uniquement l'été) et les événements sportifs (les championnats sportifs marquent pour la plupart une grande pause à un moment donné de l'année). Le Bois du Petit-Château bien que fréquenté par 354 personnes de notre échantillon (ce qui correspond à 58.96% du total de l'échantillon) l'est bien souvent à une fréquence basse (à plus de 90%). La patinoire, la culture et la piscine revêtent également un caractère épisodique. La promenade (46.7%), les sports et activités de plein-air (39.16%), les bars et restaurants (30.88%), ainsi que les sports en salle (37.21%) font l'objet d'une fréquentation plus régulière en Suisse (entre une fois par semaine et une fois par mois). Le sport en salle est d'ailleurs l'activité dont la pratique très régulière (une à plusieurs fois par semaine) est proportionnellement la plus élevée (27.13% des adeptes de sport en salle le pratiquent très régulièrement en Suisse).

Figure 14: Fréquence des loisirs en Suisse (source : enquête par questionnaire, 2011)



Sur le Tableau 33 ci-dessous, nous avons représenté la pratique des loisirs en Suisse selon la commune¹²². Nous remarquons certaines différences, dont une très importante par rapport au cinéma (vingt-trois points de différence). Les habitants de Villers-le-Lac se rendent beaucoup plus en Suisse pour aller au cinéma que ceux de Morteau. La présence d'un cinéma dans cette

¹²² A nouveau, les pourcentages inscrits sont ceux des personnes qui pratiquent leurs loisirs en Suisse par rapport aux personnes pratiquant ce type de loisirs en général et non par rapport à la population totale (mis à part concernant le Bois du Petit-Château).

dernière semble expliquer cette différence. On observe aussi que les habitants de Villers-le-Lac se rendent moins souvent en Suisse pour aller à la piscine ; nous n'avons pas d'explications pour cette différence.

Tableau 33: Pratique des loisirs en Suisse selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Significativité
Bois du Petit-Château	57.73%	64.17%	N.S.
Promenade	71.53%	73.67%	N.S.
Patinoire	72.97%	70.37%	N.S.
Piscine	67.25%	61.31%	$p < 0.01$; $\chi^2 = 12.11$
Bar, restaurant, discothèque	63.64%	64.11%	N.S.
Sports, activités de plein-air	64.03%	61.22%	N.S.
Culture	56.70%	63.54%	N.S.
Cinéma	37.70%	60.77%	$p < 0.001$; $\chi^2 = 19.38$
Sport en salle	50.77%	46.88%	N.S.

Nous avons vu que, mis à part pour quelques activités, la pratique transfrontalière des loisirs diffère en somme assez peu entre les deux communes. Par contre, comme nous pouvons le constater sur le Tableau 34, les différences entre les frontaliers et les non-frontaliers sont très importantes. La différence la plus grande entre non-frontaliers et frontaliers concerne la fréquentation des bars, restaurants et discothèques suisses : en effet, ces-derniers utilisent beaucoup plus le territoire suisse que les non-frontaliers (plus de trente points de différence). Ce type de loisirs est caractérisé par des contacts humains plus importants. La socialisation secondaire des frontaliers semble avoir une influence soit à travers leurs amis « suisses » soit en s'adaptant aux pratiques du pays de travail en fréquentant les mêmes bars par exemple.

Il est intéressant de noter que les loisirs pour lesquels les différences sont les plus petites (Bois du Petit-Château et piscine¹²³) sont des loisirs qui ne sont pas praticables en France : il n'existe pas de parc animalier gratuit ni de piscine extérieure (et de patinoire) dans la région frontalière. Ceci pourrait indiquer que pour les loisirs qui n'existent pas du côté français, tant les frontaliers que les non-frontaliers se rendent en Suisse pour les pratiquer ; pour les autres loisirs praticables en France, les différences sont plus grandes entre les non-frontaliers et les frontaliers.

¹²³ Ces différences sont considérées comme non-significatives, toute comme celle concernant la patinoire, pourtant plus grande.

Tableau 34: Pratique des loisirs en Suisse (frontaliers et non-frontaliers) (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Frontaliers	Non-frontaliers	Significativité
Bois du Petit-Château	65.06%	58.44%	N.S.
Promenade	84.23%	64.96%	$p < 0.001$; $\chi^2 = 25.30$
Patinoire	78.85%	61.54%	N.S.
Piscine	67.70%	61.58%	N.S.
Bar, restaurant, discothèque	79.70%	49.28%	$p < 0.001$; $\chi^2 = 40.59$
Sports, activités de plein-air	69.70%	55.92%	$p < 0.05$; $\chi^2 = 5.71$
Culture	74.07%	49.53%	$p < 0.001$; $\chi^2 = 23.08$
Cinéma	60.82%	38.86%	$p < 0.01$; $\chi^2 = 17.49$
Sport en salle	60.27%	33.93%	$p < 0.001$; $\chi^2 = 8.80$

12.3.1. Participation à des manifestations collectives en Suisse (fêtes populaires, événements sportifs)

A côté des loisirs « classiques » que nous venons d'aborder, nous avons également ajouté la participation à des manifestations/fêtes populaires en Suisse comme par exemple, les Promotions du Locle, la Braderie ou la Fête des Vendanges, ainsi que la participation en tant que spectateur à des événements sportifs. Ce type d'événements est plus basé sur les contacts humains que d'autres loisirs, comme aller au cinéma. Dans ce sens, ils s'approchent plutôt de la fréquentation de bars, restaurants ou discothèques. Par conséquent, la participation à des fêtes populaires ou événements sportifs pourrait indiquer une certaine envie de « partage » transfrontalier, un soutien à la culture (sportive) locale.

Nous pouvons constater sur le Tableau 35, que plus d'un quart de la population des communes de Morteau et Villers-le-Lac ne participent jamais à des fêtes populaires en Suisse, ainsi que 30.36% supplémentaires ne les fréquentent que très rarement. Ceci indique qu'un peu moins de la moitié des personnes participent à des manifestations populaires sur le territoire suisse régulièrement. On constate certaines différences : les habitants de Morteau sont proportionnellement plus nombreux à ne jamais participer à ce genre de manifestations et moins à participer souvent.

Tableau 35: Participation à des manifestations populaires en Suisse selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Souvent	10.74%	13.81%	12.21%
De temps en temps	30.45%	28.62%	29.58%
Très rarement	25.97%	35.20%	30.36%
Jamais	32.84%	22.37%	27.85%
Total	100% (335)	100% (304)	100% (639)

$p < 0.01$; $\chi^2 = 12.15$

On remarque aisément sur le Tableau 36, les différences importantes concernant la participation à des fêtes populaires en Suisse entre les frontaliers et les non-frontaliers. Seul 14% des frontaliers n'en fréquentent jamais contre 36.62% des non-frontaliers. On remarque

qu'un tiers des non-frontaliers fréquente ce genre de manifestations régulièrement (de temps en temps ou souvent) contre plus de la moitié pour les frontaliers (57.6%).

Tableau 36: Participation à des manifestations populaires en Suisse (frontaliers et non-frontaliers) (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Frontaliers	Non-frontaliers
Souvent	20.80%	6.75%
De temps en temps	36.80%	24.94%
Très rarement	28.40%	31.69%
Jamais	14.00%	36.62%
Total	100% (250)	100% (385)

$p < 0.001$; $\chi^2 = 60.08$

Les événements sportifs, tels que matchs de championnats de hockey, de foot, tournois amateurs ou événements ponctuels, n'intéressent qu'un peu moins d'un tiers de la population des deux communes (28.31%)¹²⁴. Parmi ces personnes, la majorité d'entre eux se rendent à des événements sportifs uniquement en France (51.85%). La fréquentation d'événements sportifs semble être par conséquent une pratique plutôt tournée vers le territoire national.

Tableau 37 : Participation à des événements sportifs selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
En Suisse et en France (ou uniquement en Suisse)	42.11%	54.26%	48.85%
En France uniquement	57.89%	45.74%	51.85%
Total	100% (95)	100% (94)	100% (189)

N.S.

En comparant la participation à des événements sportifs en Suisse des frontaliers (68.09%) et des non-frontaliers (28.72%), on constate une très grande différence (près de 40 points). Les frontaliers se rendent beaucoup plus en Suisse pour y voir du sport que les non-frontaliers. On voit ici l'influence du lieu de travail à travers différents mécanismes comme la socialisation secondaire: les frontaliers s'adaptent aux coutumes du lieu de travail, découvrent de nouvelles choses grâce à leurs amis « suisses » et dans le cas d'un championnat de sport soutiennent les équipes locales. Parmi toutes les activités de loisirs étudiées, c'est celle où la différence entre frontaliers et non-frontaliers est la plus frappante.

Tableau 38: Participation à des événements sportifs en Suisse (frontaliers et non-frontaliers) (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Frontaliers	Non-frontaliers
En Suisse et en France (ou uniquement en Suisse)	68.09%	28.72%
En France uniquement	31.91%	71.28%
Total	100% (94)	100% (94)

$p < 0.001$; $\chi^2 = 29.16$

¹²⁴ Cf. Figure : Fréquence des loisirs en Suisse par rapport à la population totale, y compris pour les événements sportifs, Annexe V.

L'étude de ces deux types de manifestations collectives (fêtes populaires et événements sportifs) montre une participation importante de la population de la région frontalière française : plus des deux tiers de la population fréquentent des fêtes populaires en Suisse (un peu moins de la moitié le font régulièrement) et un peu moins de la moitié des spectateurs d'événements sportifs le font aussi en Suisse.

12.3.2. Moment de la pratique des loisirs en Suisse

Sur le Tableau 39 qui concerne le moment de la pratique des loisirs en Suisse, comme dans les tableaux précédents, seuls les sondés qui pratiquent des loisirs en Suisse apparaissent et non pas tout l'échantillon. Nous pouvons constater que 37.24% des personnes pratiquent leurs loisirs tant la semaine que le week-end. Le week-end semble convenir à plus de personnes car ils sont 46.81% à pratiquer leurs loisirs principalement ou uniquement le week-end contre environ 16% principalement ou uniquement la semaine. La pratique des loisirs en Suisse aurait tendance à être une activité pratiquée plutôt le week-end

Tableau 39: Moments de la pratique des loisirs en Suisse selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Uniquement la semaine	5.17%	2.94%	4.04%
Principalement la semaine	15.52%	8.40%	11.91%
La semaine et le week-end	31.47%	42.86%	37.24%
Principalement le week-end	32.76%	33.19%	32.98%
Uniquement le week-end	15.08%	12.61%	13.83%
Total	100% (232)	100% (238)	100% (470)
p<0.05 ; $\chi^2=11.06$ (avec regroupement : p<0.01 ; $\chi^2=11.06$)			

Pour voir si les frontaliers sont plus enclins à pratiquer leurs loisirs en Suisse directement après le travail, nous avons croisé le moment de la pratique des loisirs en Suisse, selon le fait d'être frontalière ou non (Tableau 40). Étonnamment les non-frontaliers sont proportionnellement plus nombreux à pratiquer leurs loisirs en Suisse plutôt la semaine (19.36%) que les frontaliers (11.87%). Les frontaliers quant à eux privilégient plutôt la pratique des loisirs pendant le week-end (48.86%) ou tant la semaine que le week-end (39.27%).

Tableau 40: Moment de la pratique des loisirs en Suisse (frontaliers et non-frontaliers) (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Frontaliers	Non-frontaliers
Plutôt la semaine	11.87%	19.36%
La semaine et le week-end	39.27%	35.48%
Plutôt le week-end	48.86%	45.16%
Total	100% (219)	100% (248)
N.S.		

Grâce au Tableau 41, nous voyons que c'est principalement les non-actifs qui pratiquent leurs loisirs en Suisse plutôt la semaine (33.06%), en effet leur pratique est moins conditionnée par les horaires de travail. Par contre, les actifs français sont très peu à pratiquer leurs loisirs la

semaine (6.30%) : en effet, ils privilégient plutôt le week-end pour pratiquer leurs loisirs en Suisse (62.99%).

Tableau 41: Moment de la pratique des loisirs selon l'activité principale et sa localisation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Actifs français	Frontaliers	Non-actifs
Plutôt la semaine	6.30%	11.87%	33.06%
La semaine et le week-end	30.71%	39.27%	40.50%
Plutôt le week-end	62.99%	48.86%	26.44%
Total	100% (127)	100% (219)	100% (121)
p<0.001 ; $\chi^2=52.14$			

Ce que l'on peut retenir concernant le moment de la pratique des loisirs en Suisse, c'est le fait que les frontaliers viennent en Suisse pendant la semaine pour travailler, mais la plupart y reviennent également le week-end pour leurs loisirs.

12.4. COMMUNES FRÉQUENTÉES

Jusqu'à présent, nous avons cherché à savoir quelles étaient les pratiques de loisirs des habitants de Morteau et de Villers-le-Lac, à quelle fréquence elles avaient lieu et surtout dans quel pays elles étaient exercées. Nous n'avons par contre pas encore vraiment précisé les communes concernées par les pratiques de loisirs des habitants des deux localités françaises.

Pour rappel, les sondés avaient le choix entre quatre réponses pour décrire le lieu dans lequel ils pratiquent leurs loisirs : « La Chaux-de-Fonds », « Le Locle », « Neuchâtel », « Autres communes suisses » et pouvaient en choisir une seule ou plusieurs (Figure 15). Les personnes ne pratiquant jamais de loisirs en Suisse ne pouvaient donc mentionner de commune(s) visitée(s).

La promenade et les activités/sports de plein-air sont principalement pratiquées dans les « autres communes suisses » (environ 60% des sondés s'y rendent). En effet, cette catégorie regroupe un grand nombre de communes, dont de nombreuses sont rurales et où peuvent être entreprises différentes activités sportives ou des ballades dans la nature, à la montagne, au bord du lac, mais aussi certaines plus urbaines. La commune de La Chaux-de-Fonds représente une destination pour environ 55% des personnes pratiquant la promenade, tout comme celle de Neuchâtel. Bien que plus éloignée de la frontière, cette dernière dispose d'un atout majeur : le lac. En effet, de nombreuses personnes déclarent aimer se balader au bord du lac de Neuchâtel. Le Locle est mentionné par 37.57% des personnes pour la promenade. Concernant les activités et sports de plein-air, les trois villes du canton attirent à peu près la même proportion de personnes (autour de 40%).

Par rapport à la fréquentation de piscine, nous voyons que c'est au Locle que la majorité des personnes se rendent (61.82%) suivi de La Chaux-de-Fonds (43.18%) ; les autres destinations sont en retrait. C'est également Le Locle qui attire le plus de monde pour la pratique du patin, loin devant la patinoire de La Chaux-de-Fonds (qui en dispose pourtant de deux). La patinoire de Neuchâtel n'est mentionnée par aucune personne et les autres patinoires sont fréquentées par environ 16% des personnes.

Les sports en salle sont pratiqués en grande majorité à La Chaux-de-Fonds (69.09%), ainsi que dans une moindre mesure au Locle (32.73%). Comme nous l'avons vu auparavant la pratique de sport en salle est souvent régulière et demande donc de ne pas être trop éloignée de la commune de domicile : ainsi, il est possible que Neuchâtel soit à une distance trop grande pour une pratique hebdomadaire.

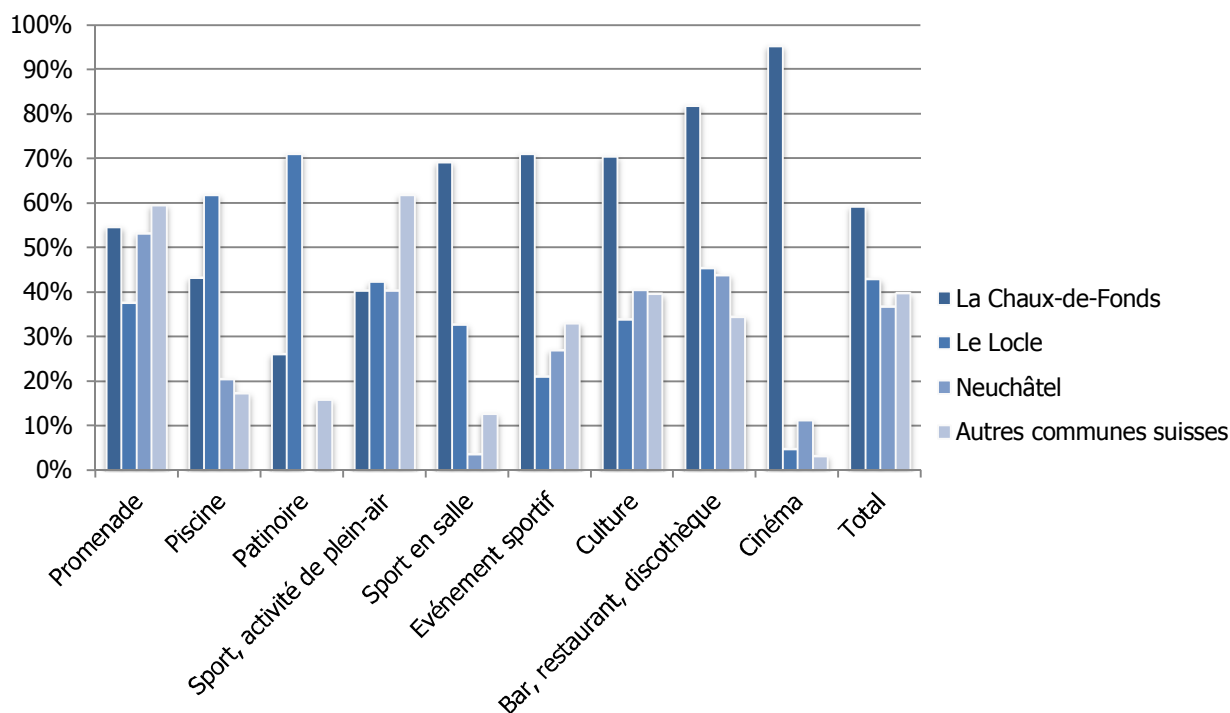
Pour terminer avec les loisirs liés au sport, les spectateurs d'événements sportifs se rendent principalement à La Chaux-de-Fonds (plus de 70%) : il est fort probable que l'équipe locale de hockey sur glace, qui bénéficie d'un large soutien populaire, attire également des spectateurs de la région frontalière voisine. D'autres événements plus ponctuels, comme des courses de VTT ou à pied, ainsi que des courses de cyclisme (professionnelles ou semi-professionnelles) peuvent également attirer des personnes de Morteau et de Villers-le-Lac. A ce propos, plusieurs sondés ont déclaré participer à des courses à pied dans la région. Neuchâtel, par contre, qui pourtant accueille des équipes sportives de haut niveau, attire nettement moins de spectateurs. Les autres communes suisses attirent quant à elles environ un tiers des personnes ; il est impossible de préciser quelles communes ou quels types d'événements sportifs sont concernés, tant la catégorie est vaste.

Toujours sur la Figure 15, nous remarquons que la métropole horlogère attire à nouveau la plus grande proportion de personnes pour ce qui est des activités culturelles (70.43%). En effet, l'offre culturelle y est bien développée, tant pour les jeunes que pour les moins jeunes, tout comme à Neuchâtel qui attire environ 40% des personnes. L'offre en matière de concerts et festivals en Suisse est appréciée notamment à La Chaux-de-Fonds (Bikini Test, Plage des Six-Pompes) ou à Neuchâtel (Case à chocs, Festineuch).

Concernant la fréquentation de bars, restaurants et de discothèques, la ville de La Chaux-de-Fonds attire à nouveau le plus de personnes, puisque 81.78% des personnes qui pratiquent ce genre de loisirs en Suisse, le font entre autres dans cette ville. En deuxième position se trouve le Locle (45.35%) suivi de près par Neuchâtel (43.80%). Les trois villes du canton sont les communes qui sont les plus attractives au niveau de la fréquentation d'établissements comme les bars, restaurants ou discothèques.

Finalement, la quasi-totalité des personnes venant en Suisse au cinéma, se rendent à La Chaux-de-Fonds (95.16%). Les autres communes sont nettement en retrait : on voit une différence de près de 84 points entre la première et la deuxième commune (Neuchâtel) attirant le plus de cinéphiles. Par ailleurs, il faut noter qu'il n'y a pas de cinéma dans toutes les communes ; certaines comme Le Locle dispose en revanche d'un ciné-club.

Figure 15: Destination des pratiques de loisirs (source : enquête par questionnaire, 2011)



Pour résumer, on voit dans la colonne « total » ci-dessus (Figure 15) que la commune de La Chaux-de-Fonds est celle qui attire le plus de personnes (59.15% tous loisirs confondus¹²⁵) : pour certains types de loisirs, les différences de fréquentation avec les autres communes sont très importantes (cinéma, bar/restaurant/discothèque, culture, événements sportifs ou les sports en salle). Le Locle, la ville la plus proche de la frontière, attire dans l'ensemble 42.89% des personnes pratiquant des loisirs en Suisse : la piscine et la patinoire sont proportionnellement les installations les plus fréquentées au Locle. Les « autres communes suisses » sont fréquentées par près de 40% des personnes, elles se démarquent spécifiquement pour la promenade et les sports et activités de plein-air. Finalement, Neuchâtel attire 36.72% des sondés pratiquant des loisirs en Suisse.

Pour la pratique des loisirs, La Chaux-de-Fonds semble être un compromis idéal entre l'offre et la distance pour les habitants de Morteau et Villers-le-Lac : Le Locle, bien que plus proche, dispose d'une offre plus limitée et Neuchâtel qui propose une offre plus ou moins équivalente à celle de La Chaux-de-Fonds, est plus éloignée géographiquement.

12.5. DÉTERMINANTS DE LA PRATIQUE TRANSFRONTALIÈRE DE LOISIRS

Cette partie consacrée à ce qui influence la pratique transfrontalière de loisirs est composée de deux sous-parties. Avant d'aborder les facteurs explicatifs liés aux affirmations, nous avons calculé l'intensité de la pratique transfrontalière de loisirs de chaque individu selon certaines caractéristiques socio-économiques (Tableau 42). Pour ces croisements, nous avons utilisé l'indicateur de l'intensité de la pratique des loisirs en Suisse (nombre de loisirs pratiqués en Suisse, cf. 12.6, page 117).

¹²⁵ Pour être précis, il faudrait ajouter encore la fréquentation du Bois du Petit-Château.

Pour commencer, nous voyons qu'à nouveau, les ménages avec des enfants sont ceux qui pratiquent le plus de loisirs en Suisse. Ainsi, seulement 6.64% des couples avec enfant(s) et 10.35% des personnes seules avec enfant(s) ne pratiquent aucune activité de loisirs en Suisse ; de plus, 29.88% des couples avec enfant(s), et 31.03% des familles monoparentales pratiquent même entre 6 et 10 types de loisirs différents en Suisse. Les personnes seules et les couples sans enfant, en revanche, pratiquent moins de loisirs en Suisse.

Concernant l'âge, on remarque que les personnes âgées entre 21 et 60 ans pratiquent plus de loisirs en Suisse que la moyenne. Plus particulièrement, c'est les personnes entre 31 et 40 ans qui pratiquent proportionnellement le plus de loisirs en Suisse puisque seul 3.30% d'entre eux ne pratiquent jamais de loisirs en Suisse et 38.02% d'entre eux ont une pratique transfrontalière modérée à forte. Les plus âgés par contre ne pratiquent que très peu de loisirs en Suisse (29.09% des 71-80 ans et 58.54% des 81 ans et plus) ne pratiquent pas de loisirs en Suisse. Moins de 5% de ces deux classes pratiquent plus de 6 activités différentes en Suisse) : on peut aisément imaginer que la pratique de loisirs (en Suisse ou non) décroît avec l'âge pour des problèmes liés à la vieillesse.

Au niveau de la formation, nous pouvons constater que plus la formation est élevée plus les personnes utilisent le territoire suisse pour leurs loisirs.

Les personnes qui ont de la famille en Suisse pratiquent plus de loisirs en Suisse (seulement 8.04% n'en pratiquent pas et 39.29% pratiquent plus de 6 activités différentes en Suisse). Les personnes qui ont de la famille dans le Doubs et ceux qui n'ont ni famille dans le Doubs, ni en Suisse utilisent plus ou moins de la même manière le territoire suisse pour leurs activités de loisirs.

On peut noter de grandes différences de pratique transfrontalière de loisirs entre les personnes qui ont un réseau d'amis à prédominance transfrontalière et celles qui ont un réseau d'amis à prédominance nationale. En effet, seul 5.18% des premiers n'utilisent pas le territoire suisse pour leurs loisirs et 38.25% ont une pratique intensive de loisirs en Suisse. En revanche, ceux qui ont plutôt des amis en France sont 21.08% à ne pas pratiquer de loisirs en Suisse et seulement 14.46% à pratiquer plus de 6 activités en Suisse.

Concernant l'activité principale, les actifs sont ceux qui se rendent le plus sur le territoire suisse pour leurs loisirs et les retraités le moins ; les personnes au foyer, à la recherche d'un emploi ou en formation se situent entre les deux, toutefois plus près des actifs que des retraités. Toujours en lien avec l'activité principale, les frontaliers, sans surprise, pratiquent le plus le territoire suisse. On constate toutefois qu'une part non-négligeable d'actifs français pratique des loisirs en Suisse : 12.35% ne pratiquent aucune activité en Suisse et 24.12% en pratiquent entre 6 et 10.

Les personnes qui ont déjà travaillé en Suisse ou celles qui y ont déjà vécu utilisent proportionnellement plus le territoire suisse pour leurs activités de loisirs. On remarque que le lieu de travail, ainsi que l'ancien lieu de domicile ont une influence certaine sur la pratique de loisirs en Suisse.

Tableau 42 : Caractéristiques socio-économiques des individus et de la pratique transfrontalière de loisirs (source : enquête par questionnaire, 2011)

		Aucune	Faible à modérée	Modérée à forte	Total	Significativité
Type de ménage	Couple sans enfants	20.09%	58.90%	21.01%	100%	p<0.001 $\chi^2=29.07$
	Personne vivant seule	21.94%	61.29%	16.77%	100%	
	Couple avec enfant(s)	6.64%	63.49%	29.88%	100%	
	Personne seule avec enfants	10.3%	58.62%	31.03%	100%	
	<i>Total</i>	<i>15.06%</i>	<i>61.18%</i>	<i>23.76%</i>	<i>100%</i>	
Age	21-30 ans	6.76%	66.21%	27.03%	100%	p<0.001 $\chi^2=127.20$
	31-40 ans	3.30%	58.68%	38.02%	100%	
	41-50 ans	8.77%	59.65%	31.58%	100%	
	51-60 ans	10.16%	61.72%	28.12%	100%	
	61-70 ans	21.77%	67.74%	10.49%	100%	
	71-80 ans	29.09%	67.27%	3.64%	100%	
	81 ans ou plus	58.54%	36.58%	4.88%	100%	
	<i>Total</i>	<i>15.07%</i>	<i>61.34%</i>	<i>23.59%</i>	<i>100%</i>	
Niveau de formation	Sans formation post-obligatoire	25.45%	63.64%	10.91%	100%	p<0.001 $\chi^2=41.97$
	Secondaire	14.38%	62.33%	23.29%	100%	
	Tertiaire	4.65%	60.93%	34.42%	100%	
	<i>Total</i>	<i>12.97%</i>	<i>62.07%</i>	<i>24.96%</i>	<i>100%</i>	
Famille	Doubs	16.97%	62.44%	20.59%	100%	p<0.001 $\chi^2=21.38$
	Suisse	8.04%	52.67%	39.29%	100%	
	Reste de la France et étranger	13.64%	67.27%	19.09%	100%	
	<i>Total</i>	<i>14.91%</i>	<i>61.60%</i>	<i>23.49%</i>	<i>100%</i>	
Amis	Réseau à prédominance nationale	21.08%	64.46%	14.46%	100%	p<0.001 $\chi^2=65.10$
	Réseau à prédominance transfrontalière	5.18%	56.57%	38.25%	100%	
	<i>Total</i>	<i>15.02%</i>	<i>61.46%</i>	<i>23.52%</i>	<i>100%</i>	
Activité principale	Actif/ve	8.45%	59.62%	31.92%	100%	p<0.001 $\chi^2=91.59$
	Autres	5.71%	77.14%	17.14%	100%	
	Rentier/ère, retraité(e)	32.04%	61.17%	6.80%	100%	
	<i>Total</i>	<i>15.59%</i>	<i>61.02%</i>	<i>23.39%</i>	<i>100%</i>	
Activité principale/Lieu	Actifs français	12.35%	63.53%	24.12%	100%	p<0.001 $\chi^2=84.17$
	Frontaliers	5.90%	57.09%	37.01%	100%	
	Non-actifs	28.10%	63.22%	8.68%	100%	
	<i>Total</i>	<i>15.62%</i>	<i>60.96%</i>	<i>23.42%</i>	<i>100%</i>	
A déjà travaillé en Suisse?	Non	21.98%	63.73%	14.29%	100%	p<0.001 $\chi^2=28.78$
	Oui	11.31%	58.87%	29.82%	100%	
	<i>Total</i>	<i>15.71%</i>	<i>60.88%</i>	<i>23.41%</i>	<i>100%</i>	
A déjà vécu en Suisse ?	Non	16.52%	62.44%	21.04%	100%	p<0.01 $\chi^2=12.72$
	Oui	9.58%	53.19%	37.23%	100%	
	<i>Total</i>	<i>15.55%</i>	<i>61.14%</i>	<i>23.32%</i>	<i>100%</i>	

Pour tenter d'expliquer les pratiques de loisirs des sondés, nous avons ajouté dans notre questionnaire des affirmations concernant différents facteurs : les sondés devaient indiquer s'ils étaient d'accord ou non. Ces affirmations sont regroupées selon la logique à laquelle elles appartiennent (*calculatrice et économique, utilitaire et socio-culturelle*, cf. 5.3, page 40).

Premièrement, par rapport à la *logique calculatrice et économique* pouvant influencer les pratiques de loisirs transfrontalières (Tableau 43-1) : nous pouvons dire que le prix des loisirs est considéré comme élevé en Suisse par 61.49% de la population et peut décourager certaines pratiques, notamment toutes celles qui sont payantes.

« Le prix de certains loisirs est exorbitant: par exemple le cinéma » (Homme, 31-35 ans, Morteau, frontalier).

Il est vrai que le coût d'une place de cinéma est particulièrement élevé en Suisse. Toutefois cela ne décourage pas tous les cinéphiles puisqu'un peu moins de la moitié d'entre eux vient également en Suisse pour y voir des films. En effet, le choix est plus limité au cinéma à Morteau et certains films n'y sont pas projetés ou avec plusieurs semaines de retard.

Le taux de change n'influence qu'assez peu les pratiques spatiales transfrontalières des habitants de Morteau et de Villers-le-Lac, puisque seul 23.96% d'entre eux déclarent pratiquer davantage de loisirs quand le taux de change leur est plus favorable. Il faut se rappeler qu'un peu plus d'un tiers de nos sondés sont frontaliers et une partie des retraités reçoivent leur retraite en francs suisses ; pour eux les fluctuations du taux de change sont moins cruciales. Dans l'ensemble, le taux de change ne semble pas être un facteur déterminant pour expliquer les pratiques spatiales transfrontalières.

« Je me fiche du taux de change, c'est la proximité le critère de choix » (Homme, 31-35 ans, Villers-le-Lac, frontalier).

« Mes loisirs n'ont pas de frontières et encore moins un taux de change. Quand je patine sur le Doubs, je me moque de savoir de quel côté je suis » (41-45 ans, Morteau, homme/femme au foyer).

« Le taux de change n'est pas forcément important au niveau des loisirs » (Homme, 26-30 ans, Morteau, frontalier).

Par rapport à la *logique utilitaire* (Tableau 43-2), nous voyons que la distance à parcourir pour pratiquer des loisirs en Suisse est considérée comme trop grande par seulement 20.75% de la population. Au contraire, de nombreuses personnes viennent en Suisse pour pratiquer leurs loisirs à cause de la proximité couplée à un aspect pratique (horaire de travail par exemple). 52.17% des sondés déclarent pratiquer des loisirs en Suisse, car ils ne peuvent pas pratiquer ce genre d'activités dans leur commune par manque d'offre. L'offre plus importante en Suisse semble jouer un rôle important parmi les facteurs que nous avons regroupés dans la logique utilitaire tout comme le côté commode de la pratique en Suisse (proximité, adéquation aux horaires de travail).

« Ma pratique est opportuniste. Je fais au mieux selon les possibilités » (Homme, 51-55 ans, Villers-le-Lac, frontalier).

« Les sorties en Suisse sont surtout dirigées par l'impossibilité de pratiquer en France ou par la proximité du territoire suisse » (Homme, 36-40 ans, Morteau, actif en France).

« Pour moi il n'y a pas de frontière. Je choisis le lieu de mes loisirs selon le côté pratique. Je vais en Suisse quand l'offre est meilleure ou quand c'est plus près » (Habitant de Morteau, frontalier).

« Je privilégie le côté pratique : c'est plus simple de faire du fitness en Suisse la semaine après le travail, mais par contre le foot, je le pratique le week-end en France » (Homme, 26-30 ans, Morteau, frontalier).

« Je ne pratique pas mes loisirs selon le pays, mais plutôt selon ce qui m'intéresse. Je trouve que du côté de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel il y a plus de choses à faire qu'à Villers-le-Lac ou à Morteau: Festineuch, Case-à-chocs, Bikini Test, La plage des Six- Pompes » (Femme, 41-45 ans, Villers-le-Lac, frontalière).

Toujours concernant l'offre, de nombreuses personnes la trouvent sur certains points mieux adaptée à leurs pratiques et de meilleure qualité (notamment pour les enfants ou les activités en plein-air).

« Les possibilités pour la randonnée sont meilleures et plus variées dans la région frontalière suisse : l'accès et le balisage sont meilleurs. De plus, il existe une meilleure offre pour se restaurer en montagne ou lors de ballade en Suisse » (Homme, 51-55 ans, Villers-le-Lac, frontalier).

« Je vais souvent en Suisse avec mes enfants car je trouve qu'il existe beaucoup plus de parcs pour enfants en Suisse qu'en France ; de plus l'accès y est souvent gratuit, comme au Bois du Petit-Château. L'été, je vais très souvent à la piscine du Locle qui est à la fois peu chère, très propre et spacieuse » (Femme, 31-35 ans, Villers-le-Lac, active en France).

« La Suisse est un magnifique terrain de jeux, les infrastructures sont multiples, les pistes cyclables infinies. Tout y est propre, organisé et accueillant. Le pays est idéal pour la détente en sécurité avec par exemple, des enfants en bas âge » (Homme, 46-50 ans, Villers-le-Lac, frontalier).

Pour environ un quart de la population, la possibilité de payer en Euro leurs loisirs est importante et environ un quart de la population pense qu'il n'y a pas assez de place de parking en Suisse pour accéder aux infrastructures de loisirs.

Finalement, concernant la *logique socio-culturelle* (Tableau 43-3), nous pouvons constater que l'habitude est le facteur le plus invoqué pour expliquer les pratiques spatiales de loisirs en France (65.54%). On peut voir ici la représentation mentale de la frontière qui continue d'affecter les esprits en dépit de l'ouverture des frontières et des nombreuses possibilités de loisirs de l'autre côté. La fait de préférer pratiquer ces loisirs en France peut aussi aller dans ce sens, il est invoqué par un peu plus de la moitié des sondés (50.27%). Il est également intéressant de noter que ces deux affirmations sont celles qui ont récolté le plus de réponses : de nombreuses personnes (ne pratiquant jamais de loisirs en Suisse ou ne se sentant pas concernées) n'ont pas répondu aux affirmations sauf à celles concernant l'habitude et la préférence.

La différence de mentalité entre Français et Suisses ne « retient » qu'une petite partie de la population (18.17%) de pratiquer ces loisirs en Suisse. Ces personnes se sentent mal accueillies et stigmatisées par la population suisse.

« La Suisse ne me tente pas beaucoup, car il n'y a pas beaucoup de liberté. L'impression d'être étranger est plus forte. Je ne m'y sens pas à l'aise. Nous sommes surveillés, fliqués » (Homme, 51-55 ans, Villers-le-Lac, actif en France).

« Etant français, j'estime ne pas avoir besoin d'un pays étranger pour me satisfaire. De plus, l'écart de mentalité ne m'incite pas à entreprendre des activités en Suisse » (Homme, 66-70 ans, Morteau, retraité).

« Nous ressentons vivement une mentalité anti-frontaliers y compris sur la route, surtout depuis la crise. Dommage car nous nous y plaisons bien en Suisse » (Homme, 51-55 ans, Villers-le-Lac, frontalier).

« Je ne fais rien en Suisse. La mentalité n'est pas la même. Les Suisses et les frontaliers nous compliquent plus la vie qu'autre chose (loyer et prix qui grimpent) » (Femme, 36-40 ans, Morteau, active en France).

Dans un registre assez proche, plusieurs sondés sont moins enclins à pratiquer le territoire suisse à cause du nombre de radars et d'amendes reçues sur des parkings.

« Parfois on hésite à voyager en Suisse car le nombre de radars est devenu insupportable. Le sentiment de racket est grand! » (Homme, 56-60 ans, Villers-le-Lac, frontalier).

Toutefois, il est important de noter que ces avis sont en minorité, la plupart se sentent bien accueillis et ne ressentent pas la frontière comme une gêne, comme le note ce sondé :

« La question sur la mentalité est choquante!!! Merci la Suisse pour ses festivals de musique l'été, pour ses lacs, ses événements culturels et les lieux aménagés pour les enfants » (Femme, 31-35 ans, Villers-le-Lac, active en France).

Le dernier facteur de la *logique socio-culturelle*, le manque de connaissance est invoqué par 35.70% pour expliquer leur non-pratique de loisirs en Suisse. Comme nous l'avons écrit dans la partie sur l'actualité suisse (cf. 9.8.3, page 79), il n'existe pas de médias transfrontaliers. De nombreuses personnes déplorent le fait que les informations en matière de loisirs ou de culture ne traversent que trop peu la frontière.

« Nous aimons beaucoup sortir en Suisse, mais nous ne sommes pas toujours bien informés de ce qui se passe en Suisse » (Homme, 51-55 ans, Villers-le-Lac, actif en France).

Les affirmations qui dépendent d'une logique socio-culturelle semblent avoir une influence relativement importante sur les pratiques spatiales transfrontalières des habitants de Morteau et de Villers-le-Lac.

Les différences les plus importantes à relever entre les affirmations des habitants Morteau et ceux de Villers-le-Lac concernent l'offre, la non-connaissance et la distance. La commune de Morteau étant plus grande, elle dispose d'une offre de loisirs plus importante ; pour cette raison, il est possible que ses habitants puissent plus facilement exercer leurs loisirs dans leur commune que ceux de Villers-le-Lac. Au contraire, Villers-le-Lac se trouvant à une distance plus réduite de la Suisse, ces habitants considèrent moins la distance comme un problème.

Tableau 43: Facteurs influençant les pratiques transfrontalières de loisirs selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac	Significativité
1. Logique calculatrice et économique :				
Les prix des loisirs en Suisse sont trop élevés.	61.60%	61.38%	61.49%	N.S.
Lorsque le taux de change est favorable, je pratique davantage de loisirs en Suisse.	28.00%	19.61%	23.96%	p<0.05 $\chi^2=5.11$
2. Logique utilitaire :				
La distance pour aller pratiquer des loisirs en Suisse est trop grande.	27.24%	13.67%	20.75%	p<0.001 $\chi^2=14.95$
Je pratique mes loisirs en Suisse, car certaines de ces activités ne peuvent pas être pratiquées dans ma commune.	44.44%	60.32%	52.17%	p<0.001 $\chi^2=12.82$
Je pratique mes loisirs en Suisse de préférence s'il est possible de payer en Euro.	28.57%	23.32%	25.98%	N.S.
Il n'y a pas assez de place de parking pour accéder aux loisirs en Suisse.	21.84%	26.27%	24.03%	N.S.
3. Logique socio-culturelle :				
Je pratique mes loisirs en France par habitude.	70.79%	59.93%	65.54%	p<0.01 $\chi^2=7.35$
Je préfère pratiquer mes loisirs en France.	56.45%	43.80%	50.27%	p<0.05 $\chi^2=5.11$
Je ne pratique pas de loisirs en Suisse car je ne connais pas les possibilités de loisirs en Suisse.	42.54%	28.52%	35.69%	p<0.01 $\chi^2=8.97$
La différence de mentalité entre la France et la Suisse me retient de pratiquer mes loisirs en Suisse.	17.20%	19.17%	18.17%	N.S.

Nous nous sommes également intéressés aux différences dans les affirmations en lien avec le fait de travailler ou non en Suisse. Les plus grandes différences entre les frontaliers et les non-frontaliers concernent tout d'abord la *logique socio-culturelle* : l'habitude de pratiquer ses loisirs en France (différence de 20.46 points), la « consommation ethnocentriste » (la préférence de pratiquer ses loisirs dans son pays de résidence) avec une différence de 23.08 points et la non-connaissance (qui freine la pratique transfrontalière de loisirs, avec une différence de 19.33 points). Ainsi, les non-frontaliers sont plus influencés par ces facteurs que l'on peut qualifier de socio-culturels. En revanche les frontaliers en pratiquant le territoire suisse dans le cadre de leur travail, apprennent à connaître les possibilités, à les apprécier et surtout à les utiliser. On trouve aussi des différences importantes concernant les autres logiques. Dans la *logique utilitaire*, on trouve 24.83 points de différence concernant le paiement en Euro : pour les non-frontaliers, il est beaucoup plus important de pouvoir payer dans leur monnaie. On remarque également que les frontaliers sont proportionnellement plus nombreux à se tourner vers la Suisse quand les loisirs qu'ils désirent pratiquer ne peuvent pas l'être dans leur commune (différence de 13.22 points). Finalement, dans la *logique calculatrice et économique*, il y a une différence de 13.47 points concernant le taux de change : les non-frontaliers sont plus influencés que les frontaliers par le taux de change dans leur pratique transfrontalière de loisirs.

Tableau 44: Facteurs influençant les pratiques transfrontalières de loisirs (frontaliers et non-frontaliers) (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Frontaliers	Non-frontaliers	Significativité
1. Logique calculatrice et économique :			
Les prix des loisirs en Suisse sont trop élevés.	64.41%	58.37%	N.S.
Lorsque le taux de change est favorable, je pratique davantage de loisirs en Suisse.	16.39%	29.86%	$p < 0.001$ $\chi^2 = 13.06$
2. Logique utilitaire :			
La distance pour aller pratiquer des loisirs en Suisse est trop grande.	17.43%	23.45%	N.S.
Je pratique mes loisirs en Suisse, car certaines de ces activités ne peuvent pas être pratiquées dans ma commune.	59.49%	46.27%	$p < 0.01$ $\chi^2 = 8.82$
Je pratique mes loisirs en Suisse de préférence s'il est possible de payer en Euro.	12.86%	37.69%	$p < 0.001$ $\chi^2 = 40.71$
Il n'y a pas assez de place de parking pour accéder aux loisirs en Suisse.	23.08%	24.37%	N.S.
3. Logique socio-culturelle :			
Je pratique mes loisirs en France par habitude.	53.91%	74.37%	$p < 0.001$ $\chi^2 = 25.43$
Je préfère pratiquer mes loisirs en France.	37.30%	60.38%	$p < 0.001$ $\chi^2 = 29.24$
Je ne pratique pas de loisirs en Suisse car je ne connais pas les possibilités de loisirs en Suisse.	25.31%	44.64%	$p < 0.001$ $\chi^2 = 21.09$
La différence de mentalité entre la France et la Suisse me retient de pratiquer mes loisirs en Suisse.	14.52%	20.93%	N.S.

12.6. SYNTHÈSE : LOISIRS

Pour synthétiser les pratiques spatiales transfrontalières en matière de loisirs, nous avons mesuré l'intensité de cette pratique. Pour créer cet indicateur, nous avons calculé le nombre de loisirs pratiqués en Suisse par chaque sondé, nous avons ensuite séparé le nombre de loisirs pratiqués en trois catégories : aucune pratique transfrontalière de loisirs (0 loisir pratiqué en Suisse), pratique transfrontalière de loisirs faible à modérée (1 à 5 loisirs pratiqués en Suisse) et pratique transfrontalière de loisirs modérée à forte (6 à 10 loisirs en Suisse)¹²⁶. Même si sa dénomination peut le laisser entendre, cet indicateur ne prend pas en compte la fréquence des loisirs.

On constate sur le Tableau 45 que seule une petite partie de la population (15.52%) ne pratique jamais (quelle que soit la fréquence) de loisirs en Suisse. La grande majorité de la population (61.20%) a une pratique de loisirs transfrontalière que nous qualifions de faible à modérée, c'est-à-dire que les personnes pratiquent entre 1 et 5 types de loisirs différents en Suisse. Un peu moins d'un quart de la population pratique le territoire suisse pour un grand nombre de loisirs différents.

¹²⁶ Nous avons ajouté la participation à des événements sportifs en tant que spectateur aux neuf autres types de loisirs pour créer cet indicateur.

Tableau 45: Intensité de la pratique transfrontalière de loisirs selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Aucune pratique transfrontalière de loisirs	16.86%	14.06%	15.52%
Pratique transfrontalière de loisirs faible à modérée (1 à 5 loisirs en Suisse)	62.57%	59.69%	61.20%
Pratique transfrontalière de loisirs modérée à forte (6 à 10 loisirs en Suisse)	20.57%	26.25%	23.28%
Total	100% (350)	100% (320)	100% (670)
N.S.			

Le Tableau 46 permet de voir dans quelle mesure les loisirs en Suisse sont pratiqués par les frontaliers et les non-frontaliers. Comme on peut l'imaginer, les frontaliers utilisent davantage le territoire suisse pour leurs loisirs que le reste de la population. Ainsi, ils sont seulement 5.90% à ne jamais pratiquer de loisirs en Suisse contre 21.60% des non-frontaliers. Et au contraire, ils sont 37.01% contre 15.05% des non-frontaliers à pratiquer de nombreux loisirs en Suisse. Il est important de retenir que la pratique transfrontalière de loisirs concerne également les non-frontaliers, puisqu'ils sont plus des trois-quarts (78.4%) à pratiquer au moins un type de loisirs sur le territoire helvétique.

Tableau 46: Intensité de la pratique transfrontalière de loisirs (frontaliers et non-frontaliers) (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Frontaliers	Non-frontaliers
Aucune pratique transfrontalière de loisirs	5.90%	21.60%
Pratique transfrontalière de loisirs faible à modérée (1 à 5 loisirs en Suisse)	57.09%	63.35%
Pratique transfrontalière de loisirs modérée à forte (6 à 10 loisirs en Suisse)	37.01%	15.05%
Total	100% (254)	100% (412)
$p < 0.001 \chi^2 = 58.15$		

Même si la fréquence de ces pratiques est souvent peu régulière, pour plusieurs types de loisirs, le rythme de fréquentation est plus élevé comme pour la promenade (46.7% des promeneurs pratiquent régulièrement la Suisse pour cette activité), les sports et activités de plein-air (39.16%), le sport en salle (37.21%), ainsi que les bars et restaurants (30.88%). Nous avons vu également que la pratique transfrontalière se faisait plutôt le week-end, ce qui signifie que les frontaliers reviennent également le week-end en Suisse.

Par rapport aux communes concernées, nous avons vu que les pratiques spatiales transfrontalières en matière de loisirs se répartissent dans différentes communes selon le type de loisirs. Ainsi, la promenade ou les activités de plein-air se pratiquent principalement dans les « autres communes suisses », parmi lesquelles se trouvent de nombreuses communes rurales. Le Locle par exemple, attire une majorité des personnes pour la piscine. Neuchâtel, qui offre pourtant de nombreuses possibilités de loisirs semble être trop éloignée de la frontière pour capter une grande part des flux. Toutefois, la ville de Neuchâtel attire une proportion non-négligeable de personnes grâce à son offre culturelle et au lac (ballade, vue, sport). La Chaux-de-Fonds est dans l'ensemble la commune qui attire le plus de personnes,

spécifiquement pour les loisirs non-sportifs (hormis le sport en salle). En effet, la ville de La Chaux-de-Fonds a le double avantage de disposer d'une offre importante en matière de loisirs et d'être située relativement proche de la frontière.

Finalement, concernant les mécanismes qui expliquent les pratiques spatiales transfrontalières, nous pouvons dire qu'ils sont multiples. Nous sommes bien loin d'un « homo oeconomicus », qui recherche uniquement à maximiser sa satisfaction: en effet, bien que le prix et le taux de change (*logique calculatrice et économique*) aient une influence, ils ne semblent pas être les facteurs les plus importants. Par rapport à *la logique utilitaire*, l'offre du côté suisse plus importante et pour certains points mieux adaptée (pour les ménages avec enfant(s) par exemple), couplée à une distance « raisonnable », semble avoir une influence certaine sur les pratiques spatiales transfrontalières en matière de loisirs des habitants de Morteau et de Villers-le-Lac. On peut noter également le côté pratique, du moins pour les frontaliers, d'exercer certaines activités en Suisse (moins de trajet, adéquation avec les horaires de travail). Bien que nous ne puissions pas mesurer le poids exact de chaque logique, nous pouvons dire que la *logique socio-culturelle* a une influence considérable sur les pratiques spatiales transfrontalières de loisirs des habitants des localités étudiées, autant comme « motivation » que comme « frein ». Ainsi le lieu de travail (actuel, passé ou de son conjoint¹²⁷) joue un rôle important, les personnes qui ont un lien avec la Suisse au niveau professionnel pratiquent en moyenne plus de loisirs en Suisse. D'autres caractéristiques, comme le fait d'avoir des amis en Suisse, indépendamment du fait d'y travailler, a aussi une influence. Au niveau de ce qui retient les personnes à pratiquer leurs loisirs en Suisse, notons principalement l'habitude. En effet, 65% des sondés pratiquent leurs loisirs en France par habitude : nous pensons y voir l'influence de l'inscription de la frontière dans les esprits. Même si pour certains loisirs, il serait plus avantageux, facile ou proche par exemple, de se rendre en Suisse, de nombreuses personnes préfèrent rester en France, car ils ne connaissent pas les possibilités en Suisse ou plus simplement, ils « n'en ont pas le réflexe ». Une hypothétique différence de mentalité ou une attitude anti-frontalière qui en découlerait, ne semble heureusement pas avoir de grande influence sur la pratique des loisirs en Suisse des habitants de Morteau et de Villers-le-Lac. Certaines autres caractéristiques socio-économiques, comme l'âge ou la formation ont également une influence.

¹²⁷ Cf. Tableau : Intensité de la pratique transfrontalière de loisirs (conjoint frontalier et non-frontalier : uniquement les couples), Annexe V.

13. ACHATS

Après s'être intéressé aux réseaux sociaux transfrontaliers, ainsi qu'à la pratique transfrontalière de loisirs, nous allons aborder la dernière thématique de cette étude, à savoir les achats que les habitants de Morteau et Villers-le-Lac effectuent sur le territoire suisse. Dans cette partie, nous nous intéressons à différents types d'achats (achats de produits courants et de produits non-courants), à leur fréquence et aux communes concernées, mais aussi aux types de magasins fréquentés et au moment où sont effectués ces achats. Finalement, nous nous intéressons à ce qui influence ces pratiques transfrontalières de consommation. Contrairement aux parties sur les réseaux sociaux et les loisirs, dans la partie sur les achats, c'est la consommation du ménage (et non des individus) qui a été examinée.

13.1. OFFRE DANS L'ESPACE TRANSFRONTALIER

L'objectif ici est donner un bref aperçu de l'offre de magasins dans l'espace transfrontalier, afin de mieux comprendre les pratiques spatiales des habitants de Morteau et de Villers-le-Lac. Nous ne cherchons pas à faire un recensement exact de tous les commerces de la région - tâche qui dépasse l'ambition de cette étude - mais bien à donner quelques pistes pour faciliter la compréhension des résultats présentés dans cette partie¹²⁸.

Du côté français, la commune de Villers-le-Lac dispose d'une offre limitée de commerces. A côté des commerces « de bases », tels que pharmacie, boulangerie, kiosque (tabac/presse), on trouve également deux supermarchés (Atac et Lidl). L'offre est très limitée concernant les magasins vendant d'autres produits. A Morteau, l'offre de magasins est bien supérieure à celle de Villers-le-Lac et relativement bien fournie pour une commune d'environ 7000 habitants : on peut supposer que cette offre relativement abondante soit en partie due aux pratiques transfrontalières d'achats des ressortissants suisses¹²⁹. Ainsi, on trouve plusieurs supermarchés (Carrefour, Intermarché, Casino, Lidl), ainsi que des petits commerces de toutes les catégories retenues pour l'étude (vêtements/articles de sports, électroménager/HIFI, etc.). On remarque que la plupart des magasins sont des petits commerces, on trouve peu de succursales de chaînes mis à part un magasin d'électroménager/HIFI (Expert) et les supermarchés. Pour trouver une offre plus large, il faut se rendre à Pontarlier¹³⁰, où se trouvent de nombreux grands magasins à l'extérieur de la ville, ou à Besançon, la plus grande ville de la région, où l'offre est naturellement plus grande, tant dans les zones commerciales à l'extérieur de la ville, que dans les magasins situés au centre-ville.

Du côté suisse, on trouve une offre plus large, notamment avec des grands magasins d'alimentation, couplée avec de nombreux petits commerces, ainsi que certaines succursales de chaîne (H&M, Interdiscount, Casa, etc.). Au Locle, on trouve un grand supermarché, ainsi que de nombreux petits commerces, couvrant toutes les catégories retenues. La Chaux-de-Fonds dispose de trois grands centres commerciaux, regroupant supermarchés (pas

¹²⁸ Les informations qui suivent ont été récoltées soit sur le terrain, soit à travers le site de la commune de Villers-le-Lac (<http://www.villers-le-lac.fr/la-ville/index.php>), le site des commerces du Doubs (<http://www.achat-doubs.com/>), ainsi qu'à travers Google Maps et Google Street View.

¹²⁹ CREVOISIER, MOINE 2006 ; CREVOISIER, MAILLAT 1995.

¹³⁰ Selon un rapport sur l'économie frontalière française : « *L'offre commerciale [à Pontarlier] est exceptionnelle, digne d'une agglomération de 100 000 habitants* » (2007 : 4). Prognos, Viaregio (cabinets), 2007 : *L'économie frontalière franc-comtoise à la croisée des chemins*. Chambres de commerce et d'industrie du Doubs.

uniquement de la nourriture), avec des petits commerces et des succursales de chaînes, tant au centre-ville que dans d'autres quartiers (ex : zones commerciales situées à la périphérie). La ville de Neuchâtel dispose d'une offre, que nous estimons un peu supérieure à celle de La Chaux-de-Fonds. Cette commune dispose surtout d'un gros avantage en proposant une grande zone piétonne. Finalement, à Marin se situent des grands centres commerciaux avec certains magasins non-présents dans les trois villes du canton (ex : Pfister). Les grandes villes comme Lausanne ou Berne (à environ 1h30 de route depuis Morteau), ainsi que les zones commerciales situées dans leurs périphéries proposent une offre encore plus large, notamment pour des biens très spécialisés (ex : IKEA, Mediamarkt).

13.2. DIFFÉRENTS TYPES D'ACHATS

Pour mieux appréhender les achats qu'effectuent les habitants de Morteau et Villers-le-Lac en Suisse, nous les avons séparés en deux catégories. D'une part les achats qui se font à intervalle très régulier, c'est-à-dire des achats pour des biens de consommations courants, comme la nourriture, l'essence ou les cigarettes (cf. 4.2.2, page 30). Dans la deuxième catégorie se trouvent les produits qui s'achètent à intervalle moins régulier, mais qui par contre sont plus spécifiques, comme les vêtements et articles de sports, les produits liés à l'équipement de la maison (meubles, décorations), les montres et bijoux, l'électroménager et le HIFI ainsi que les cosmétiques (avec les produits liés au bien-être et la fréquentation de salon de coiffure). Par conséquent, nous avons pris en compte la question de la fréquence des achats uniquement pour les achats courants. En revanche, concernant les achats de produits non-courants, nous les avons séparés entre achats transfrontaliers (en France et en Suisse) et achats nationaux (en France uniquement), car la fréquence d'achats est, pour ce type d'achat, moins pertinente.

Les personnes qui n'ont pas répondu aux questions concernant la fréquence d'achats en Suisse des différents produits, ont été considérées comme ne faisant jamais d'achat transfrontalier pour la catégorie de produits en question.

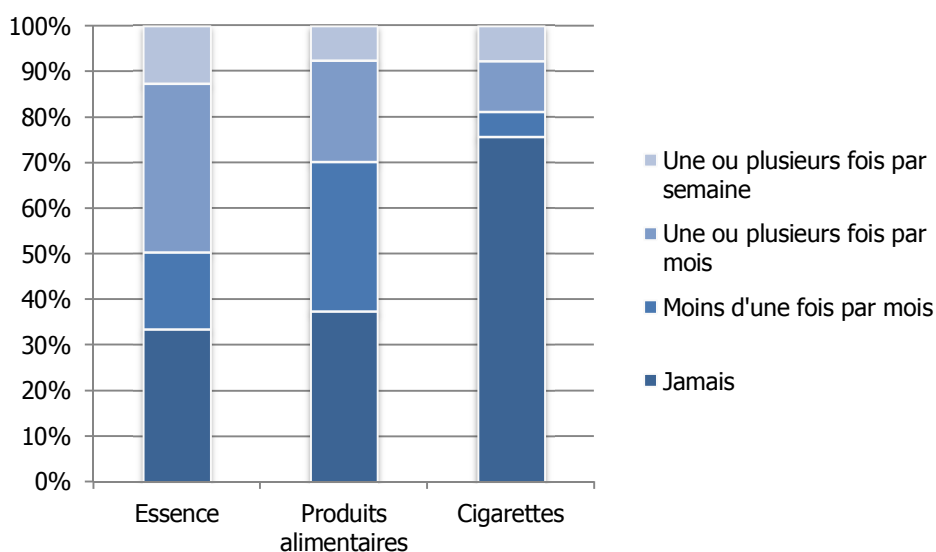
13.2.1. Achats de produits courants

Nous pouvons constater sur la Figure 16 que l'essence est le produit qui est acheté par le plus grand nombre de personnes : deux tiers de la population des deux localités étudiées achètent leur essence en Suisse à différentes fréquences. 16.87% de la population le fait moins d'une fois par mois, donc assez rarement, par contre 37.01% le fait une ou plusieurs fois par mois et 12.69% le fait même une ou plusieurs fois par semaine. Ceci signifie que l'essence est un produit acheté couramment en Suisse par la population de la zone frontalière française à une fréquence élevée (au moins une à plusieurs fois par mois pour 49.7% de la population).

Les produits alimentaires sont également achetés en Suisse par une grande partie de la population puisque seul 37.46% des sondés déclarent ne jamais acheter de produits alimentaires en Suisse. Toutefois, il faut noter que près d'un tiers d'entre eux achètent de l'alimentation en Suisse à une fréquence assez faible (moins d'une fois par mois). Finalement, un peu moins de 30% des sondés achètent régulièrement des produits alimentaires en Suisse : 22.24% le font une ou plusieurs fois par mois et 7.61% une ou plusieurs fois par semaine. Il ressort de l'analyse des commentaires que le chocolat est une denrée très prisée par les consommateurs français.

Il est plus difficile de faire des comparaisons concernant l'achat de cigarettes en Suisse, puisque seule une minorité de la population fume (en France, environ 30% des 18-75 ans¹³¹). Sur la Figure 16, nous voyons que 75.67% des sondés n'achètent jamais de cigarettes en Suisse. Mise en perspective avec la proportion de fumeurs en France (30%¹³²), cette proportion de personnes achetant des cigarettes en Suisse (25% de la population) est très importante : cela pourrait signifier que quasiment tous les fumeurs des localités de Morteau ou Villers-le-Lac achètent parfois ou plus régulièrement des cigarettes en Suisse. Concernant la fréquence d'achats : 5.52% de la population le fait moins d'une fois par mois, 11.04% une ou plusieurs fois par mois et 7.76% une ou plusieurs fois par semaine.

Figure 16: Fréquence d'achats en Suisse de produits courants (source : enquête par questionnaire, 2011)



Sur le Tableau 47 se trouve la proportion de personnes faisant des achats transfrontaliers (c'est-à-dire des achats qui ont eu lieu en Suisse et en France ; la fréquence n'est pas prise en compte¹³³). Nous pouvons constater que la proportion de personnes achetant des produits courants en Suisse est assez semblable dans les deux communes, même si la proportion est plus élevée à Villers-le-Lac qu'à Morteau : environ de 5 points pour l'essence et les produits alimentaires, un peu moins pour les cigarettes¹³⁴.

Tableau 47 : Achats transfrontaliers de produits courants selon la commune (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac	Significativité
Essence	64.00%	69.38%	66.57%	N.S.
Produits alimentaires	55.71%	70.00%	62.54%	p<0.001 ; $\chi^2=14.56$
Cigarettes	22.86%	25.94%	24.33%	N.S.

¹³¹ International Tobacco Control 2009 : *Projet d'évaluation des politiques publiques de lutte antitabac. Rapport national ITC France.*

¹³² Il se peut qu'il y ait des différences régionales quant à la proportion de fumeurs dans la population.

¹³³ Nous utilisons cette méthode de regroupement des fréquences et cette dénomination « achats transfrontaliers » dans certains tableaux et figures à venir.

¹³⁴ Seule la différence concernant les produits alimentaires est considérée comme statistiquement significative.

Nous avons également cherché à différencier les pratiques transfrontalières d'achats des produits courants entre les frontaliers et les non-frontaliers. Nous pouvons constater sur le Tableau 48 que les frontaliers achètent plus en Suisse que les non-frontaliers, toutefois les différences ne sont pas si grandes qu'on pourrait le penser selon les produits. Ceci est particulièrement vrai pour l'achat d'essence : 71.65% des frontaliers achètent de l'essence en Suisse contre 63.35% des non-frontaliers (différence de 8.3 points). Concernant l'achat de produits alimentaires, plus des trois-quarts des frontaliers en achètent en Suisse contre un peu plus de la moitié des non-frontaliers. Finalement les cigarettes sont achetées par plus d'un tiers des frontaliers contre 18.2% des non-frontaliers. Il est intéressant de constater que 34.65% des frontaliers achètent des cigarettes en Suisse, alors qu'il y a environ 30% de fumeurs dans la population française (entre 18 et 75 ans). Cela pourrait éventuellement indiquer que certains frontaliers achètent des cigarettes en Suisse pour leurs connaissances non-frontalières. Ce phénomène a été évoqué lors d'un entretien avec un frontalière qui déclarait ramener souvent des produits pour ses amis non-frontaliers.

*Tableau 48: Achats transfrontaliers de produits courants (frontaliers et non-frontaliers)
(source : enquête par questionnaire, 2011)*

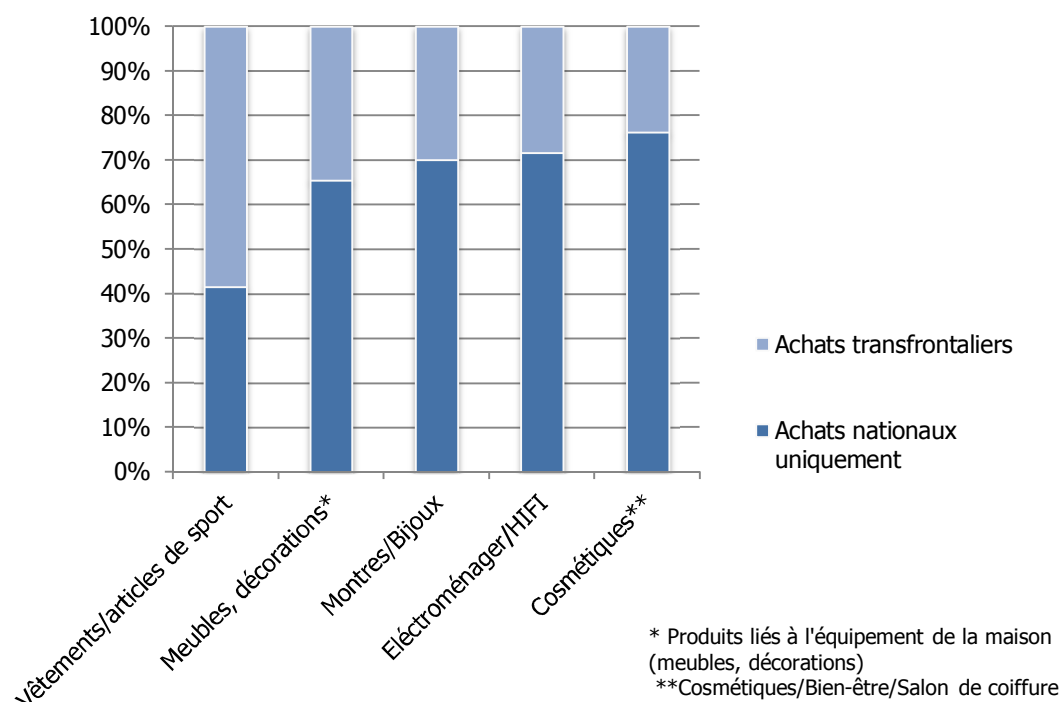
	Frontaliers	Non-frontaliers	Significativité
Essence	71.65%	63.35%	$p < 0.05$; $\chi^2 = 4.86$
Produits alimentaires	76.38%	54.13%	$p < 0.001$; $\chi^2 = 33.24$
Cigarettes	34.65%	18.20%	$p < 0.001$; $\chi^2 = 22.98$

Dans l'ensemble, on peut dire que la proportion d'habitants de Villers-le-Lac achetant des produits courants en Suisse est élevée pour l'essence et les produits alimentaires. De même, concernant la cigarette une grande proportion des fumeurs achète leurs cigarettes en Suisse.

13.2.2. Achats de produits non-courants

Comme nous l'avons dit auparavant, la fréquence d'achats de produits non-courants ne nous intéresse pas. Nous pouvons constater qu'une proportion importante (58.36%) des habitants de la zone frontalière fréquente les magasins suisses pour y acheter des vêtements et des articles de sport (Tableau 49). Concernant les produits ciblés, les vêtements et les articles de sport sont la seule catégorie de produits non-courants à être achetée en Suisse par plus de la moitié de la population. Les produits liés à l'équipement de la maison arrivent en deuxième position avec 34.48% de la population qui achète ce genre de produits en Suisse. L'achat en Suisse des trois dernières catégories de produits (montres/bijoux, électroménager/HIFI et cosmétiques/bien-être/salon de coiffure) concerne respectivement 30%, 28.36% et 23.73% de la population. Même si la proportion de personnes achetant des produits non-courants en Suisse peut paraître assez faible en comparaison aux achats de produits courants, il faut toutefois retenir qu'environ un quart de la population le fait pour chaque catégorie. Les vêtements et articles de sport semblent réellement attractifs en Suisse puisque plus de la moitié de la population en achète.

Figure 17 : Achats transfrontaliers de produits ciblés (source : enquête par questionnaire, 2011)



Le Tableau 49 nous renseigne sur les différences d'achats de produits ciblés selon la commune d'habitation. Les habitants de Villers-le-Lac sont à nouveau proportionnellement plus nombreux à faire des achats en Suisse et ce pour toutes les catégories. Les différences les plus importantes concernent l'achat d'habits et d'articles de sport (14.51 points) ainsi que l'achat d'électroménager et HIFI (10.92 points). On pourrait expliquer ces différences importantes par la présence de plus de magasins d'habits et articles de sport et d'électroménager/HIFI à Morteau qu'à Villers-le-Lac : les habitants de Villers-le-Lac n'ayant pas ou peu de magasins de ce genre dans leur commune et devant de toute façon se déplacer se rendraient plus facilement en Suisse que les habitants de Morteau. Les facteurs qui influencent les pratiques spatiales sont traités plus en détail par la suite.

Tableau 49: Achats transfrontaliers de produits non-courants selon la commune (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac	Significativité
Vêtements/articles de sport	51.43%	65.94%	58.36%	$p < 0.001$; $\chi^2 = 14.48$
Meubles, décoration	31.14%	38.13%	34.48%	N.S.
Montres/Bijoux	28.00%	32.19%	30.00%	N.S.
Électroménager/HIFI	23.14%	34.06%	28.36%	$p < 0.01$; $\chi^2 = 9.81$
Cosmétiques	21.43%	26.25%	23.73%	N.S.

Dans le Tableau 50, ce sont les différences entre les pratiques transfrontalières d'achats des frontaliers et des non-frontaliers qui nous intéressent. Les différences sont importantes : autour des 30 points de différence sauf pour la catégorie de produits la moins achetée, les cosmétiques/bien-être/salon de coiffure où la différence est de 17.9 points. Le plus important dans le Tableau 50, c'est que, sauf pour les achats de cosmétiques, près de la moitié des

frontaliers achètent des produits (des autres catégories) en Suisse ; ceci signifie que les magasins situés en Suisse sont fréquentés par de nombreux frontaliers. On peut aussi noter qu'un peu moins de la moitié des non-frontaliers achète des vêtements et articles de sport en Suisse.

Tableau 50: Achats transfrontaliers de produits non-courants (frontaliers et non-frontaliers) (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Frontaliers	Non-frontaliers	Significativité
Vêtements/articles de sport	77.17%	46.84%	$p < 0.001$; $\chi^2 = 59.47$
Meubles, décorations	49.61%	25.24%	$p < 0.001$; $\chi^2 = 41.25$
Montres/Bijoux	50.00%	17.72%	$p < 0.001$; $\chi^2 = 57.27$
Électroménager/HIFI	48.82%	15.78%	$p < 0.001$; $\chi^2 = 84.40$
Cosmétiques	34.65%	16.75%	$p < 0.001$; $\chi^2 = 27.94$

Dans l'ensemble, on peut constater que l'achat de produits non-courants, concerne avant tout l'achat de vêtements/articles de sport, puisque plus de la moitié des sondés achètent cette catégorie de produits en Suisse. A noter également qu'un peu plus d'un tiers des habitants de Morteau et Villers-le-Lac questionnés effectuent des achats de produits liés à l'équipement de la maison en Suisse ; les autres catégories de produits sont en revanche moins achetées. Si l'on ne constate que peu de différence entre les deux communes (mis à part concernant les habits/articles de sport et l'électroménager/HIFI), les différences entre les achats des non-frontaliers et des frontaliers sont nettement plus importante. Ces derniers sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à consommer en Suisse.

13.2.3. Moments où sont effectués les achats en Suisse

Pour cerner au mieux les pratiques transfrontalières de consommation des habitants de Morteau et Villers-le-Lac, nous avons également cherché à connaître les jours où ils se rendaient dans des magasins en Suisse. Nous remarquons que la majorité des personnes qui font des achats en Suisse, le font plutôt durant la semaine (soit uniquement ou principalement) (47.31%). Un tiers environ déclare faire leurs achats la semaine et le week-end, alors que seulement 18.74% le font plutôt le week-end (principalement ou uniquement).

Tableau 51 : Moment des achats en Suisse selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Uniquement la semaine	15.71%	15.83%	15.77%
Principalement la semaine	31.03%	32.01%	31.54%
La semaine et le week-end	29.89%	37.77%	33.95%
Principalement le week-end	18.39%	12.23%	15.21%
Uniquement le week-end	4.98%	2.16%	3.53%
Total général	100% (261)	100% (278)	100% (539)
N.S			

En comparant le moment des achats entre les frontaliers et les non-frontaliers, on constate étonnamment que les non-frontaliers sont proportionnellement plus nombreux que les frontaliers à faire leurs achats plutôt la semaine (53.24% contre 40.33%). On aurait pu

penser que les frontaliers étant déjà en Suisse pour le travail fassent leurs achats plutôt en semaine. Comme pour les loisirs, ce sont les non-actifs qui sont à l'origine de cette part importante de personnes faisant leurs courses plutôt la semaine¹³⁵. Par contre, les frontaliers sont proportionnellement plus nombreux à faire leurs achats la semaine et le week-end (43.62%) que les non-frontaliers.

Tableau 52 : Moment des achats en Suisse (frontaliers et non-frontaliers) (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Frontaliers	Non-frontaliers
Plutôt la semaine	40.33%	53.24%
La semaine et le week-end	43.62%	25.60%
Plutôt le week-end	16.05%	21.16%
Total	100% (243)	100% (293)
p<0.001 ; $\chi^2=19.29$		

Contrairement à la pratique des loisirs, qui avait principalement lieu le week-end (cf. 12.3.2 page 107), les habitants de Villers-le-Lac et de Morteau font leurs achats en Suisse plutôt la semaine. On constate toutefois que plus de la moitié des frontaliers déclarent faire leurs courses également le week-end ; ceci signifie qu'ils reviennent sur le territoire suisse en fin de semaine même s'ils y travaillent déjà la semaine.

13.3. COMMUNES FRÉQUENTÉES

Dans la partie précédente sur les produits achetés, nous avons pu mettre en évidence quelques produits qui sont achetés en Suisse par de nombreuses personnes, comme par exemple les produits alimentaires, l'essence ou encore les vêtements. Dans cette partie-ci, nous cherchons à observer vers quelles communes suisses se dirigent ces flux de consommation. Comme nous l'avons fait pour les loisirs, les sondés pouvaient donner plusieurs réponses, ce qui explique les totaux supérieurs à 100% sur les différents graphiques et tableaux.

Ce sous-chapitre s'intéresse aux communes concernées par les pratiques spatiales transfrontalières de consommation et est divisé en quatre parties : achats de produits courants, achats de produits non-courants, le type de magasins, ainsi que le shopping.

13.3.1. Communes fréquentées pour les achats de produits courants

Sur la Figure 18, nous pouvons voir quelles communes sont concernées par l'achat de produits courants tels que l'essence, les produits alimentaires et les cigarettes.

Concernant l'achat d'essence, nous constatons que 60.66% des personnes qui achètent de l'essence en Suisse le font au Locle. Le Locle est la ville la plus proche de la frontière, elle capte également le flux de voitures en transit pour La Chaux-de-Fonds (et ailleurs); par conséquent, il est possible que de nombreuses personnes en profitent pour faire le plein. La deuxième commune la plus fréquentée est les « autres communes suisses » (47.37%). Même si nous ne pouvons pas connaître avec certitude les communes qui sont concernées, nous pouvons penser que Les Brenets, la commune la plus proche de Morteau et Villers-le-Lac, y

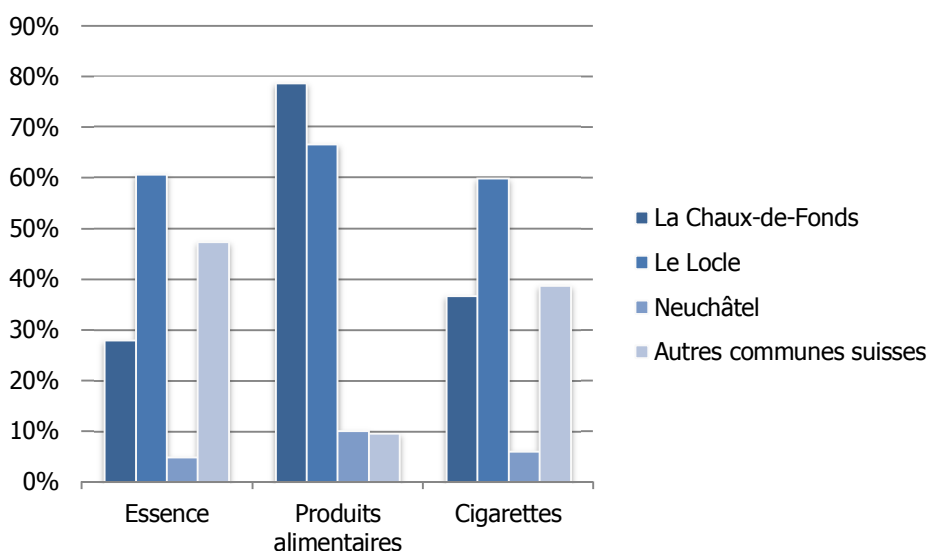
¹³⁵ 74.07% des non-actifs effectuent leurs achats en Suisse plutôt la semaine. Cf. Tableau Moment des achats selon l'activité principale et sa localisation (source : enquête par questionnaire, 2011), Annexe VI.

prend une place importante. En effet, de nombreuses personnes ont ajouté qu'ils y achetaient de l'essence (et des cigarettes). Cette commune peut être particulièrement intéressante pour les personnes ne travaillant pas en Suisse et souhaitant acheter uniquement de l'essence (ou des cigarettes), car elle est la plus proche de leur domicile (à moins de 5 minutes de Villers-le-Lac, cf. 6.2.2, page 50). Finalement, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel sont fréquentées respectivement par 27.98% et 4.99% des personnes achetant de l'essence en Suisse.

L'achat de cigarettes suit à peu près la même logique que pour l'achat d'essence, Le Locle est la commune la plus fréquentée (59.86%) suivi des « autres communes suisses » (38.78%), dont Les Brenets font partie. La Chaux-de-Fonds est fréquentée pour l'achat de cigarettes par 36.73% des personnes achetant des cigarettes en Suisse et Neuchâtel seulement 6.12%. Nous pouvons constater que les villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds sont plus fréquentées pour l'achat de cigarettes que pour l'essence.

Finalement, les communes concernées par l'achat de produits alimentaires sont différentes de celles concernées par l'achat d'essence et de cigarettes. C'est La Chaux-de-Fonds qui est la plus fréquentée : plus des trois-quarts des personnes qui achètent des produits alimentaires en Suisse, le font dans cette ville. Le Locle suit la ville de La Chaux-de-Fonds de près avec 65.58%. Par contre, Neuchâtel (10.16%) et les « autres communes suisses » (9.63%) sont que peu concernées par l'achat d'alimentation pour diverses raisons. Une commune comme Les Brenets très proche de la frontière ne dispose que d'un choix limité dans les produits alimentaires, tandis que Neuchâtel est relativement éloigné. La Chaux-de-Fonds et Le Locle, dans une moindre mesure, allient une offre importante et une distance de la frontière « raisonnable ».

Figure 18 : Communes concernées par l'achat de produits courants (source : enquête par questionnaire, 2011)

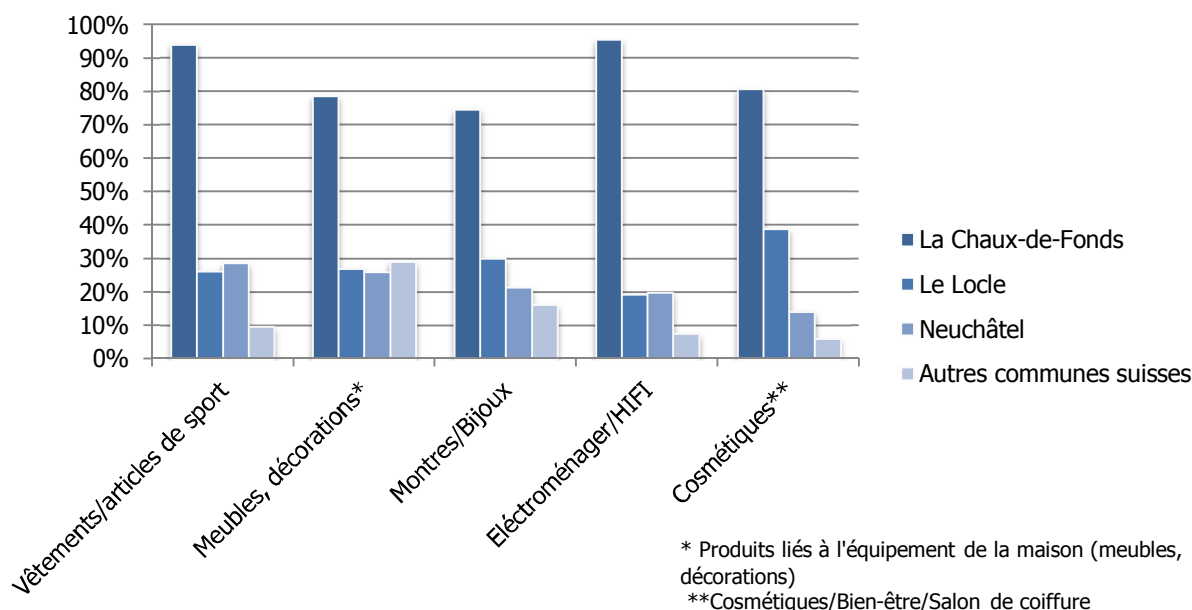


Pour résumer, on peut dire que Le Locle est la commune la plus importante pour l'achat de produits courants (essence, produits alimentaires, cigarettes). Les « autres communes suisses » comme la commune des Brenets qui profite de sa situation proche de la frontière, tirent leur épingle du jeu concernant l'achat d'essence et de cigarettes. La Chaux-de-Fonds par contre, est la commune la plus fréquentée pour l'achat de produits alimentaires.

13.3.2. Communes fréquentées pour les achats de produits non-courants

Contrairement à l'achat de produits courants, l'ensemble des achats de produits non-courants comme par exemple les habits ou l'électroménager s'effectuent avant tout à La Chaux-de-Fonds. La Figure 19 est claire et montre bien l'importance de cette ville pour les produits plus spécifiques. En effet, 93.88% des personnes qui achètent des vêtements/articles de sport en Suisse ainsi que 95.35% de ceux qui achètent de l'électroménager/HIFI en Suisse le font dans cette ville. Le Locle arrive en deuxième position pour l'achat de cosmétiques (38.81%), de montres/bijoux (30.06%). Neuchâtel qui n'était que très peu fréquentée pour les achats de produits courants arrive en deuxième position pour l'achat de vêtements/articles de sport (28.57%) et pour l'électroménager (19.77%). Les « autres communes suisses » arrivent en deuxième position seulement concernant les produits liés à l'équipement de la maison (meubles, décorations) : plusieurs grands magasins de meubles se situent par exemple à Marin, mais aussi, comme le notent plusieurs sondés, beaucoup plus loin à Aubonne avec le magasin IKEA. En effet, cette chaîne de magasins de meubles très populaire n'est pas présente dans le Doubs : les magasins les plus proches de Morteau se trouvent effectivement en Suisse (1h16 pour celui d'Aubonne et 1h20 pour celui de Lyssach) contre 2h03 pour celui de Dijon et 2h53 pour celui de Strasbourg (les plus proches de Morteau)¹³⁶.

Figure 19: Communes concernées par l'achat de produits non-courants (source : enquête par questionnaire, 2011)



L'analyse des communes concernées par les pratiques spatiales d'achats de produits non-courants montre que pour des produits ciblés, les habitants de Morteau et de Villers-le-Lac sont prêts à effectuer une plus grande distance que pour l'achat de produits courants. En effet, on remarque que Neuchâtel est pour certains achats plus fréquentée que Le Locle ; son offre de magasins plus large peut en être la cause. Les « autres communes suisses » sont importantes pour des achats très spécifiques qui ne se trouvent pas dans toutes les villes (seulement dans la périphérie de grandes villes) comme pour les produits liés à l'équipement de la maison (ex : des meubles). Comme pour l'achat de produits alimentaires, La Chaux-de-Fonds est la commune la plus fréquentée pour toutes les catégories de produits non-courants, ce qui en fait une commune très importante en matière d'achats pour l'espace transfrontalier.

¹³⁶ Site IKEA (avec calculateur de temps de parcours) : www.ikea.com

13.3.3. Types de magasins fréquentés

Pour connaître au mieux les pratiques spatiales transfrontalières de consommation, nous avons posé des questions concernant le type de magasins (centre commercial et petit commerce) que les habitants de Morteau et de Villers-le-Lac fréquentent. La localisation des magasins fréquentés a également été prise en compte (uniquement pour la Suisse, plusieurs réponses possibles).

13.3.3.1. Centres commerciaux

Sur le Tableau 53, nous pouvons constater que la fréquentation de centres commerciaux se déroule plutôt en France (61.12%), puisque 20.27% de la population le fait uniquement en France et 40.85% principalement en France. 38.43% des sondés déclarent fréquenter des centres commerciaux dans les deux pays, 0.45% principalement en Suisse et 0% uniquement en Suisse.

On remarque certaines différences entre les deux communes, comme pour les pratiques précédentes : les habitants de Villers-le-Lac sont proportionnellement plus à être tournés vers la Suisse¹³⁷.

Tableau 53: Fréquentation de centres commerciaux selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Uniquement en France	25.00%	15.14%	20.27%
Principalement en France	40.41%	41.33%	40.85%
En France et en Suisse	34.30%	42.90%	38.43%
Principalement en Suisse	0.29%	0.63%	0.45%
Uniquement en Suisse	0%	0%	0%
Total	100% (344)	100% (317)	100% (661)
N.S. (avec regroupement : $p < 0.05$; $\chi^2 = 5.55$)			

Le Tableau 54 représente les différences de fréquentation de centres commerciaux entre les frontaliers et les non-frontaliers. On constate que les frontaliers se rendent en majorité dans les deux pays (56.97%) que plutôt en France (43.03%). En revanche les non-frontaliers sont seulement 27.83% à fréquenter les centres commerciaux tant en France qu'en Suisse.

Tableau 54: Fréquentation de centres commerciaux (frontaliers et non-frontaliers) (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Frontaliers	Non-frontaliers
Plutôt en France	43.03%	72.17%
En France et en Suisse	56.97%	27.83%
Total	100% (251)	100% (406)
$p < 0.001$; $\chi^2 = 55.38$		

Comme pour les achats de produits non-courants et de produits alimentaires, la plupart des personnes qui fréquentent des centres commerciaux en Suisse le font à La Chaux-de-Fonds

¹³⁷ Statistiquement non-significatif, car il y a des valeurs nulles. Par contre, si on procède à un regroupement comme sur le Tableau 54, les différences sont significatives.

(90.21%). Environ la moitié le fait au Locle, 25% à Neuchâtel et finalement 14.38% dans les « autres communes suisses ». A La Chaux-de-Fonds, tant les centres commerciaux situés au centre-ville que ceux situés dans les zones commerciales sont fréquentés par une proportion de personnes plus ou moins semblable (65.63%, contre 61.04%).

Tableau 55: Localisation des centres commerciaux fréquentés en Suisse selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
La Chaux-de-Fonds	89.27%	91.09%	90.21%
Au centre-ville	66.09%	65.18%	65.63%
Dans les zones commerciales	56.65%	65.18%	61.04%
Le Locle	45.06%	55.06%	50.21%
Neuchâtel	28.33%	22.27%	25.21%
Autres communes suisses	14.59%	14.17%	14.38%
N.S.			

13.3.3.2. Petits commerces

Comme pour la fréquentation de centres commerciaux, les petits commerces sont davantage fréquentés en France (33.44% uniquement en France et 41.49% principalement en France) qu'en Suisse (Tableau 56). Seul un quart des sondés fréquente des petits commerces à environ parts égales dans les deux pays ou plutôt en Suisse (contre 38.88% pour les centres commerciaux). Par ailleurs, on constate une différence de 13.8 points entre la fréquentation plutôt en France des petits commerces (74.92%) et des centres commerciaux (61.12%).

Tableau 56: Fréquentation de petits commerces selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Uniquement en France	39.53%	26.75%	33.44%
Principalement en France	40.70%	42.36%	41.49%
En France et en Suisse	19.19%	29.62%	24.16%
Principalement en Suisse	0.58%	0.95%	0.76%
Uniquement en Suisse	0%	0.32%	0.15%
Total	100% (344)	100% (314)	100% (658)
N.S. (avec regroupement : $p < 0.01$; $\chi^2 = 10.81$)			

Sur le Tableau 57, nous pouvons voir que les frontaliers sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à fréquenter des petits commerces en France et en Suisse (40.71%) que les non-frontaliers (seulement 15.21%).

Tableau 57: Fréquentation de petits commerces (frontaliers et non-frontaliers) (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Frontaliers	Non-frontaliers
Plutôt en France	59.29%	84.79%
En France et en Suisse	40.71%	15.21%
Total	100% (253)	100% (401)

$p < 0.001$; $\chi^2 = 53.69$

Pour terminer cette sous-partie consacrée aux petits commerces, le Tableau 58 permet de connaître dans quelles communes sont situés les petits commerces fréquentés. Ainsi, nous voyons que près des trois-quarts des personnes qui fréquentent les petits commerces en Suisse le font à La Chaux-de-Fonds (principalement au centre-ville), ce qui est proportionnellement plus faible que pour les centres commerciaux. Le Locle attire en proportion plus de personnes pour ses petits commerces que pour son centre commercial (58.87% contre 50.21%), tout comme les « autres communes suisses » (18.79% contre 14.38%). En revanche, les petits commerces de Neuchâtel attirent proportionnellement moins de personnes (14.54%) que les centres commerciaux présents dans cette même ville (25.21%).

Tableau 58: Localisation des petits commerces fréquentés en Suisse selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
La Chaux-de-Fonds	74.02%	75.48%	74.82%
Au centre-ville	65.35%	63.23%	64.18%
Dans d'autres quartiers	29.92%	30.97%	30.50%
Le Locle	56.69%	60.65%	58.87%
Autres communes suisses	18.11%	19.35%	18.79%
Neuchâtel	12.60%	16.13%	14.54%
N.S.			

13.3.4. Communes fréquentées pour le shopping

Les pratiques de consommation liées au shopping (à considérer comme une sorte de loisirs, comme des achats sans but précis, de la flânerie) nous donnent des précisions supplémentaires quant aux pratiques spatiales de consommation des habitants des deux communes étudiées. Les sondés pouvaient choisir entre huit réponses (plusieurs réponses possibles) correspondant à différentes communes, quatre en France et quatre en Suisse.

Nous pouvons constater sur le Tableau 59 que la commune la plus fréquentée pour le shopping est la ville de Besançon, le chef-lieu du département du Doubs. Cette commune d'environ 120 000 habitants (d'une taille comparable à celle de Lausanne en Suisse) attire près de 70% des personnes pratiquant le shopping. La ville de Besançon concentre de nombreux magasins, dans un cadre propice à la flânerie (zone piétonne, vieille ville).

Morteau arrive en deuxième position : en effet, 53.80% des sondés déclarent faire du shopping dans cette commune. Même si le choix est plus limité que dans une grande ville, les habitants de Morteau peuvent fréquenter les magasins sans quitter leur commune et ceux de Villers-le-Lac ne sont qu'à quelques minutes de voiture.

La Chaux-de-Fonds, première ville suisse dans les réponses des sondés, est fréquentée par un peu moins de la moitié des personnes faisant du shopping (46.68%). Elle devance même les « autres communes françaises » comme Belfort/Montbéliard ou Pontarlier située à peu près à la même distance que La Chaux-de-Fonds et disposant d'une large offre commerciale (40.98%). Cependant, l'absence de zone piétonne à La Chaux-de-Fonds peut être un frein au shopping : pour certains, la ville reste peu attractive.

« Pour le shopping nous préférons les villes plus grandes, où l'on peut flâner dans un cadre "joli". La Chaux-de-Fonds n'est pas accueillante, trop triste. » (Homme, 36-40 ans, Morteau, frontalier)

Neuchâtel, malgré son éloignement, attire tout de même un peu plus de 20% des flux d'amateurs de shopping grâce notamment à un cadre plus propice au shopping (zone piétonne, vieille ville). Villers-le-Lac, Le Locle et les « autres communes suisses » restent en retrait : respectivement seuls 9.81%, 8.70% et 7.91% des sondés s'y rendent pour y cette activité.

On peut distinguer certaines différences de pratiques spatiales de shopping entre les deux communes. Les habitants de Villers-le-Lac se rendent un peu moins à Besançon, à Morteau, dans les « autres communes françaises », mais par contre plus dans les communes suisses, ainsi que dans leur propre commune que les habitants de Morteau. La Chaux-de-Fonds est d'ailleurs la deuxième commune la plus fréquentée pour le shopping par les habitants de Villers-le-Lac (derrière Besançon, à 52.67%), alors qu'elle arrive seulement en quatrième position (derrière Besançon, Morteau et les « autres communes françaises » avec 41.27%) pour les habitants de Morteau.

Tableau 59: Communes concernées par le shopping selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Besançon	71.08%	65.67%	68.51%
Morteau	56.93%	50.33%	53.80%
La Chaux-de-Fonds	41.27%	52.67%	46.68%
Autres communes françaises	44.28%	37.33%	40.98%
Neuchâtel	20.48%	24.33%	22.31%
Villers-le-Lac	3.01%	17.33%	9.81%
Le Locle	7.83%	9.67%	8.70%
Autres communes suisses	6.33%	9.67%	7.91%
p<0.001 ; $\chi^2=45.02$			

Si l'on considère les différences de destinations de shopping entre les frontaliers et les non-frontaliers, on constate que ces derniers se rendent plus en France. En effet, les non-frontaliers privilégient Besançon (61.36%), Morteau (56.92%), les « autres communes françaises » (38.12%) et La Chaux-de-Fonds, première ville suisse (37.08%). Les autres communes suisses et Villers-le-Lac sont en retrait.

Les frontaliers par contre privilégient Besançon (79.27%), La Chaux-de-Fonds (61.79%), Morteau (48.37%), les « autres communes françaises » (45.12%). Neuchâtel, même un peu plus éloignée, attire également une proportion importante des frontaliers faisant du shopping (35.37%), tout comme les « autres communes suisses » (14.23%). Le Locle et Villers-le-Lac ne sont que peu concernées par le shopping.

Il est très intéressant de constater que les frontaliers font du shopping dans plus de villes que les non-frontaliers. Les frontaliers ont indiqué en moyenne 3.01 destinations de shopping, contre seulement 2.31 pour les non-frontaliers. On peut émettre l'hypothèse que le pouvoir d'achat plus important, ainsi qu'une meilleure connaissance de la Suisse incitent plus les frontaliers à visiter des villes des deux côtés de la frontière. On peut également imaginer que les frontaliers soient plus mobiles, ayant pour la plupart l'habitude de faire des trajets fréquents en voiture. Du côté français, on constate que les frontaliers sont plus nombreux à se rendre à Besançon (79.27%) ainsi que dans les « autres communes françaises » (45.12%) que les non-frontaliers (61.36% et 38.12%).

Tableau 60: Communes concernées par le shopping (frontaliers et non-frontaliers) (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Frontaliers	Non-frontaliers
Besançon	79.27%	61.36%
Morteau	48.37%	56.92%
La Chaux-de-Fonds	61.79%	37.08%
Autres communes françaises	45.12%	38.12%
Neuchâtel	35.37%	13.84%
Villers-le-Lac	6.91%	11.75%
Le Locle	9.76%	8.09%
Autres communes suisses	14.23%	3.92%
p<0.001 ; $\chi^2=85.69$		

13.4. DÉTERMINANTS DE LA PRATIQUE TRANSFRONTALIÈRE D'ACHATS

Comme nous l'avons fait dans les parties précédentes, nous avons cherché à mettre en évidence les caractéristiques socio-économiques qui influencent les pratiques transfrontalières d'achats (Tableau 61). Dans un second temps, les facteurs explicatifs des pratiques transfrontalières d'achats liés aux affirmations du questionnaire sont analysés.

A nouveau, nous voyons que les ménages avec enfant(s) sont ceux qui ont la pratique transfrontalière d'achats la plus intensive : seul 3.32% des couples avec enfant(s) et 3.45% des personnes seules avec enfant(s) ne font aucun achat en Suisse. Par contre, une grande proportion d'entre eux ont une pratique transfrontalière d'achats modérée à forte, c'est-à-dire entre 5 à 8 catégories de produits achetés (respectivement 35.68% et 48.28%). Les personnes vivant seules forment la catégorie qui achète le moins de produits en Suisse.

Concernant l'âge, nous voyons que ce sont les personnes entre 31 et 60 ans qui ont le plus tendance à consommer en Suisse. Il faut noter que c'est chez les 21-30 ans que la proportion de personnes achetant en Suisse (pratique faible à modérée ou modérée à forte est la plus grande : 98.65% d'entre eux achètent au moins une catégorie de produits en Suisse. A

contrario, les pratiques transfrontalières diminuent avec l'âge principalement à partir de 61 ans.

Nous constatons que les personnes qui possèdent une formation de niveau tertiaire, mais aussi secondaire ont plus tendance à consommer en Suisse que les personnes sans formation post-obligatoire.

La nationalité des individus semble avoir une grande influence sur les pratiques transfrontalières d'achats puisque 0% des Suisses ou des binationaux franco-suisses n'effectuent aucun achat en Suisse¹³⁸.

Dans le même ordre d'idée, les personnes qui ont de la famille en Suisse ont plus tendance à consommer en Suisse. On peut noter que les personnes qui n'ont ni de famille en Suisse, ni dans le département du Doubs consomment légèrement plus en Suisse que les personnes qui ont de la famille dans le Doubs.

La présence d'un réseau d'amis en Suisse influence aussi les achats en Suisse : seul 3.59% des personnes qui ont un réseau d'amis à prédominance transfrontalière ne font jamais d'achats en Suisse (contre 12.01% de ceux qui ont un réseau d'amis à prédominance nationale) et 44.22% ont une pratique transfrontalière d'achats modérée à forte (contre 18.87%).

En lien avec l'activité principale, nous pouvons voir que ce sont surtout les retraités qui ont moins tendance à consommer en Suisse (19.42% n'achètent rien en Suisse, et seulement 10.68% ont une consommation transfrontalière modérée à forte). Les actifs et les « autres¹³⁹ » ont tendance à plus consommer en Suisse. Dans le même registre, ce sont surtout les personnes qui travaillent en Suisse qui ont le plus tendance à effectuer des achats en Suisse, suivi des personnes qui travaillent en France ; les non-actifs sont ceux qui consomment le moins en Suisse.

Les personnes qui ont travaillé ou vécu en Suisse ont une pratique transfrontalière plus intense que les personnes qui n'y ont jamais travaillé ou vécu.

¹³⁸ Ces différences ne sont toutefois pas statistiquement significatives à cause des valeurs nulles.

¹³⁹ Homme/femme au foyer, à la recherche d'un emploi ou en formation.

Tableau 61: Caractéristiques socio-économiques des individus et de la pratique transfrontalière d'achats (source : enquête par questionnaire, 2011)

		Aucune	Faible à modérée	Modérée à forte	Total	Significativité
Type de ménage	Couple sans enfants	10.50%	66.67%	22.83%	100%	p<0.001 $\chi^2=35.90$
	Personne vivant seule	16.77%	61.94%	21.29%	100%	
	Couple avec enfant(s)	3.32%	61.0%	35.68%	100%	
	Personne seule avec enfant	3.45%	48.27%	48.28%	100%	
	<i>Total</i>	<i>9.01%</i>	<i>62.58%</i>	<i>28.42%</i>	<i>100%</i>	
Age	21-30 ans	1.35%	71.62%	27.03%	100%	p<0.001 $\chi^2=95.59$
	31-40 ans	3.31%	63.63%	33.06%	100%	
	41-50 ans	3.51%	50.00%	46.49%	100%	
	51-60 ans	7.03%	57.03%	35.94%	100%	
	61-70 ans	17.74%	66.94%	15.32%	100%	
	71-80 ans	12.73%	81.82%	5.45%	100%	
	81 ans ou plus	31.71%	58.54%	9.75%	100%	
	<i>Total</i>	<i>9.00%</i>	<i>62.71%</i>	<i>28.16%</i>	<i>100%</i>	
Niveau de formation	Sans formation post-obligatoire	17.27%	67.27%	15.46%	100%	p<0.001 $\chi^2=24.01$
	Secondaire	7.19%	63.36%	29.45%	100%	
	Tertiaire	5.12%	60.00%	34.88%	100%	
	<i>Total</i>	<i>8.27%</i>	<i>62.88%</i>	<i>28.85%</i>	<i>100%</i>	
Nationalité	France	9.12%	65.35%	25.53%	100%	N.S. valeur 0
	Suisse	0.00%	33.33%	66.67%	100%	
	Franco-Suisse	0.00%	48.15%	51.85%	100%	
	<i>Total</i>	<i>8.15%</i>	<i>63.04%</i>	<i>28.81%</i>	<i>100%</i>	
Répartition géographique de la famille	Doubs	10.86%	64.71%	24.43%	100%	p<0.001 $\chi^2=23.22$
	Suisse	2.68%	51.79%	45.53%	100%	
	Reste de la France et étranger	9.09%	64.55%	26.36%	100%	
	<i>Total</i>	<i>9.19%</i>	<i>62.50%</i>	<i>28.31%</i>	<i>100%</i>	
Répartition géographique des amis	Réseau à prédominance nationale	12.01%	69.12%	18.87%	100%	p<0.001 $\chi^2=54.64$
	Réseau à prédominance transfrontalière	3.59%	52.19%	44.22%	100%	
	Total	8.80%	62.67%	28.53%	100%	
Activité principale	Actif/ve	4.69%	59.39%	35.92%	100%	p<0.001 $\chi^2=69.01$
	Autres	2.86%	62.86%	34.28%	100%	
	Rentier/ère, retraité(e)	19.42%	69.90%	10.68%	100%	
	<i>Total</i>	<i>9.14%</i>	<i>62.82%</i>	<i>28.04%</i>	<i>100%</i>	
Activité principale/Lieu	Actifs français	8.24%	74.12%	17.65%	100%	p<0.001 $\chi^2=99.52$
	Frontaliers	1.97%	50.00%	48.03%	100%	
	Non-actifs	16.94%	68.18%	14.88%	100%	
	<i>Total</i>	<i>9.01%</i>	<i>62.76%</i>	<i>28.23%</i>	<i>100%</i>	
A déjà travaillé en Suisse?	Non	15.75%	68.13%	16.12%	100%	p<0.001 $\chi^2=47.47$
	Oui	4.63%	58.87%	36.50%	100%	
	<i>Total</i>	<i>9.21%</i>	<i>62.69%</i>	<i>28.10%</i>	<i>100%</i>	
A déjà vécu en Suisse?	Non	10.26%	64.52%	25.22%	100%	p<0.001 $\chi^2=21.53$
	Oui	2.13%	51.06%	46.81%	100%	
	<i>Total</i>	<i>9.12%</i>	<i>62.63%</i>	<i>28.25%</i>	<i>100%</i>	

Comme nous l'avons fait pour expliquer les pratiques spatiales transfrontalières en matière de loisirs, nous avons également ajouté dans notre questionnaire des affirmations concernant les achats sur lesquelles les sondés devaient dire s'ils étaient d'accord ou non. Ces affirmations traitent différents aspects de la consommation et sont regroupées en trois grandes logiques que nous avons déjà utilisées précédemment: *calculatrice et économique*, *utilitaire* et *socioculturelle*. Dans un deuxième temps, nous avons calculé l'intensité de la pratique transfrontalière d'achats que nous avons ensuite croisée avec différents facteurs.

Tout d'abord, concernant la *logique calculatrice et économique*, nous remarquons que 42% des sondés sont influencés par le taux de change dans leurs achats transfrontaliers (Tableau 62-1). Ainsi, lorsque le taux de change devient plus favorable pour eux (le franc s'affaiblit face à l'Euro), ils consomment plus et vice-versa.

« J'étais une fidèle consommatrice en Suisse il y a quelques années, mais avec le taux de change rien n'est plus attractif » (Femme, 56-60 ans, Villers-le-Lac, active en France).

La crise du franc fort (juillet-août 2011) aura probablement un impact sur les achats transfrontaliers des habitants des zones frontalières¹⁴⁰, surtout lorsque seul l'avantage économique est recherché, comme par exemple pour l'essence et les cigarettes. Par contre pour d'autres produits, uniquement vendu en Suisse ou plus pratique à acheter en Suisse (diversité de l'offre, distance, etc.), le taux de change risque d'avoir moins d'effet.

En se référant aux facteurs explicatifs de la pratique de loisirs (cf. Tableau 43, page 116), nous remarquons que le taux de change paraît beaucoup plus important pour les achats que pour les loisirs : en effet, 42% des sondés consomment plus en Suisse, lorsque que le taux de change leur est avantageux, alors qu'ils sont seulement 23.96% à pratiquer plus de loisirs.

Le prix, longtemps évoqué comme l'unique facteur explicatif des pratiques de consommation des individus, est un frein à la consommation transfrontalière pour 39.30% des sondés. Le prix élevé des produits en Suisse revient souvent dans les commentaires des sondés, ce qui démontre qu'il reste un facteur important. Les prix en général semblent être considérés comme plus chers en Suisse, principalement pour les produits alimentaires; d'autres produits en revanche comme le tabac et l'essence (mais pas le diesel) sont considérés comme plus avantageux et finalement certains produits deviennent très intéressants en périodes de soldes par exemple. Le différentiel de prix des cigarettes et de l'essence entre la Suisse et la France est principalement dû à des différences de taxation entre les deux pays. Les pratiques transfrontalières d'achats concernant ces produits sont clairement assimilables à un effet frontière.

La deuxième logique mise en avant ici, est la *logique utilitaire* (Tableau 62-2). L'offre plus large du côté suisse, nous semble être un facteur très important qui explique les pratiques spatiales transfrontalières de consommation, car d'une part 41.62% des sondés estiment l'offre plus large en Suisse et d'autre part les commentaires des sondés l'évoquent également. On peut distinguer deux mécanismes en rapport avec l'offre suisse. Premièrement, les personnes viennent y chercher des produits « uniques » à la Suisse (le chocolat par exemple) qui permettent d'avoir accès à une plus large palette de produits, mais aussi des produits qu'ils estiment de meilleure qualité.

¹⁴⁰ Au moment de l'envoi du questionnaire aux alentours de février le taux de change avoisinait les 1.30 francs suisse pour 1 euro ; à ce moment-là déjà l'Euro était déjà considéré faible face au franc et désavantageux pour les achats en Suisse.

« Je fais mes achats dans les deux pays : en Suisse l'offre est différente et me permet de varier les produits » (Femme, 46-50 ans, Morteau, frontalière).

« J'achète certains produits de meilleure qualité en Suisse comme le chocolat, le poisson frais ou l'électroménager, sinon le reste je l'achète en France » (Femme, 51-55 ans, Morteau, frontalière).

« La qualité des produits suisses ainsi que leur diversité sont attractives » (Femme, 61-65 ans, Morteau, active en France).

L'autre mécanisme de l'offre est à prendre en considération avec l'affirmation concernant la distance *« Je fais mes achats en Suisse car les grandes villes comme Besançon ou Belfort/Montbéliard sont trop éloignées »* (41.26% des sondés sont d'accord avec cette affirmation). En fait, la partie suisse de l'espace transfrontalier fait coïncider une offre relativement importante à une distance relativement courte. Par conséquent, une partie des habitants des deux localités étudiées se rendent dans des magasins en Suisse pour tout ce qu'ils ne trouvent pas sur place (à Morteau et à Villers-le-Lac). Les achats en Suisse semblent être plus spécialisés, plus ciblés, pour des produits que l'on ne trouve que dans des centres urbains de taille plus conséquente. Ce constat est partagé par de nombreuses personnes, comme en témoignent les commentaires suivants :

« Je fais mes achats en Suisse pour les articles qu'on ne trouve pas en France ou du moins, pas sur place » (Homme, 61-65 ans, Villers-le-Lac, frontalier).

« Je vais souvent faire du shopping à La Chaux-de-Fonds: les magasins valent ceux de Besançon et c'est bien moins loin. Heureusement qu'il y a la Suisse car en Franche-Comté, on ne trouve pas de produits qui sortent de l'ordinaire » (Femme, 51-55 ans, Villers-le-Lac, active en France).

« Les grandes villes françaises sont en effet éloignées de Villers-le-Lac, c'est la principale raison qui fait de nous des consommateurs des magasins suisses » (Femme, 26-30 ans, Villers-le-Lac, frontalière).

Par exemple, concernant l'achat d'habits, des magasins comme H&M, se trouvent à La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et à Marin, mais pas en France voisine¹⁴¹. La partie suisse de l'espace transfrontalier semble profiter de l'éloignement des grandes villes françaises : malgré des prix plus élevés, les magasins suisses sont fréquentés par des résidents de la zone frontalière, non pas pour le « gros » des achats, mais pour des achats plus ciblés et des produits que l'on ne trouve pas dans la partie française de l'espace transfrontalier. Ici, au contraire de l'achat de cigarettes et d'essence (effet frontière, à cause du différentiel de prix), on remarque plutôt un effet d'agglomération et de centralité : les habitants des zones périphériques d'habitations (entre autres Morteau et Villers-le-Lac) se rendent dans une ville-centre (à La Chaux-de-Fonds, ou dans d'autres villes plus « centrales ») pour trouver des produits plus spécifiques.

La possibilité de payer en Euro, service offert par plusieurs magasins revêt une certaine importance aux yeux des habitants de Morteau et Villers-le-Lac (31.18%).

« Lorsque que l'on n'est pas frontalier, le fait de faire le change ou de devoir payer par carte bancaire (avec les frais que cela occasionne) est un frein à la consommation de produits en Suisse » (Femme, 31-35 ans, Villers-le-Lac, active en France).

Faire ses achats en Suisse ne fait pas gagner de temps à plus de 80% des personnes interrogées. Dans le même ordre d'idée, le fait que certains petits commerces soient fermés

¹⁴¹ Le magasin H&M le plus proche du côté français se trouve à Besançon.

pendant la pause de midi n'a que peu d'influence (seulement 18.16% des sondés ne font pas leurs courses en Suisse car ces magasins sont fermés).

Les sondés ne semblent pas non plus considérer les surfaces commerciales comme peu accessibles en voiture (parking), puisque seul 17.52% ne font pas d'achats en Suisse à cause du manque de place de parking. De même, seulement 13.22% des sondés ne font pas leurs courses en Suisse, car ils trouvent le choix de produits dans les rayons des magasins trop limité.

Dans un autre registre, plus de la moitié des sondés déclarent faire plus d'achats en Suisse en périodes de fêtes (53.61%). On peut imaginer diverses raisons, comme la recherche de produits peu courants en Franche-Comté ou des spécialités culinaires helvétiques (ex : chocolat).

Deux sondés ont mis en avant un aspect des achats transfrontaliers auquel nous n'avions pas pensé : certains appareils électriques ne sont pas compatibles ou demandent des adaptateurs pour fonctionner. De plus, lors d'achats d'appareils munis d'une garantie avec un service d'installation/réparation, il est difficile de les faire venir en France. Il est très probable que certaines lois posent problème aux entreprises pour procéder à des travaux en dehors du territoire suisse.

Nous avons évoqué dans la partie sur l'intégration formelle de l'espace transfrontalier en question, le fait que les taxes douanières (cf.4.2.2, page 30, et 4.3, page 32) puissent affecter les achats transfrontaliers. Même si nous n'avions pas traité cet aspect dans le questionnaire, un seul sondé a déclaré ne pas faire ses achats en Suisse à cause de la douane (taxes, formalités, limites admises). On peut en déduire que les différentes réglementations sur l'importation des biens personnels de consommation ne posent pas de problème aux habitants de Morteau et Villers-le-Lac. Un autre sondé évoque d'ailleurs une tolérance douanière plus large qu'auparavant, des règles moins strictes.

La troisième et dernière logique, la *logique socioculturelle* semble également être très importante pour expliquer les pratiques spatiales transfrontalières des habitants de Morteau et Villers-le-Lac (Tableau 62-3). Ainsi plus des trois-quarts des sondés estiment faire leurs achats en France par habitude. Cette habitude peut être un produit de l'inscription de la frontière dans l'esprit des habitants, comme nous l'avons déjà mentionné pour les loisirs. Toutefois pour les loisirs, l'habitude était invoquée par « seulement » 65.54% des sondés contre 78.17% pour les achats (près de 13 points de différence). L'image de la Suisse comme un îlot de cherté a probablement une grande influence sur la consommation transfrontalière des habitants des deux localités étudiées.

De plus, 41.68% des sondés font leurs achats en France car ils préfèrent consommer des produits français; ce taux est moins élevé que pour les loisirs (50.17%). La consommation ethnocentriste n'est pas à considérer exclusivement comme une volonté de ne pas consommer des produits étrangers (ou Suisse en l'occurrence) car ils ne sont pas français, mais aussi comme une volonté de soutenir la production locale (et nationale), ainsi que dans une perspective écologique (limitation des transports de marchandises). Comme nous l'avions constaté pour les loisirs, les affirmations concernant l'habitude et la préférence sont celles qui ont récolté le plus de réponses.

Finalement, la non-connaissance des magasins suisses, le manque d'informations (ou de publicités) les concernant empêchent un peu plus d'un tiers des sondés d'effectuer des achats

en Suisse. Tout comme pour les loisirs, les informations concernant les magasins (publicités, offres) ne traversent que très peu la frontière. Ceci est fort dommageable pour les magasins suisses, puisque les consommateurs de la zone frontalière semblent être intéressés par les produits suisses et plus particulièrement par les offres et les soldes en Suisse (qui permettent d'atténuer les différences de prix).

« Je trouve dommage de ne pas mieux connaître les offres en Suisse, sinon je m'y rendrais plus souvent » (Femme, 46-50 ans, Morteau, active en France).

« Le Locle et La Chaux-de-Fonds sont beaucoup plus près que Besançon ou Montbéliard. Mais je manque d'informations et d'habitude pour m'y rendre régulièrement » (Femme, 51-55 ans, Morteau, active en France).

On remarque sur le Tableau 62 également des différences entre les réponses des habitants de Morteau et ceux de Villers-le-Lac. La plus grande différence concerne la distance (14.93 points) : les habitants de Villers-le-Lac invoquent proportionnellement plus la proximité (48.74%) que les habitants de Morteau (33.81%) pour expliquer leurs achats en Suisse, même si la distance entre les deux localités n'est que de 7 kilomètres. Par contre, les habitants de Morteau sont proportionnellement plus nombreux à invoquer l'habitude (13.41 points) et la non-connaissance de l'offre suisse (13.25 points) pour donner une raison à leur retenue quant aux achats transfrontaliers¹⁴². Ici aussi la commune de Villers-le-Lac semble plus tournée vers la Suisse tant dans les pratiques que dans les esprits comme en témoigne la différence de perception de la distance avec la Suisse.

¹⁴² On trouve aussi une différence significative concernant les achats supplémentaires pendant les Fêtes.

Tableau 62: Facteurs influençant les pratiques transfrontalières d'achats selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac	Significativité
1. Logique calculatrice et économique :				
Lorsque le taux de change est favorable, je fais davantage d'achats en Suisse.	43.77%	40.15%	42.00%	N.S
Je n'achète pas en Suisse car les prix sont trop élevés.	41.30%	37.22%	39.30%	N.S
2. Logique utilitaire :				
Pendant les périodes de fêtes, je fais plus d'achats en Suisse.	48.75%	58.61%	53.61%	p<0.05 $\chi^2=5.41$
L'offre de magasins est plus importante en Suisse.	42.65%	40.54%	41.62%	N.S.
Je fais mes achats en Suisse car les grandes villes comme Besançon ou Belfort/Montbéliard sont trop éloignées.	33.81%	48.74%	41.26%	p<0.001 $\chi^2=12.75$
Je fais mes achats en Suisse de préférence s'il est possible de payer en Euro.	33.21%	29.15%	31.18%	N.S.
En faisant mes achats en Suisse, je gagne beaucoup de temps.	17.80%	20.75%	19.28%	N.S.
Je ne fais pas mes courses en Suisse, car beaucoup de petits commerces sont fermés pendant la pause de midi.	20.30%	15.95%	18.16%	N.S.
Le manque de place de parking me retient de faire mes achats en Suisse.	18.41%	16.61%	17.52%	N.S.
Je ne fais pas mes courses en Suisse car le choix de produits dans les magasins est trop petit.	12.84%	13.58%	13.22%	N.S.
3. Logique socio-culturelle :				
Je fais mes achats en France par habitude.	84.64%	71.23%	78.17%	p<0.001 $\chi^2=15.56$
Je fais mes achats en France parce que je préfère consommer des produits français.	42.61%	41.07%	41.86%	N.S.
Je ne fais pas mes achats en Suisse, car je ne connais pas l'offre des magasins.	41.07%	27.82%	34.62%	p<0.01 $\chi^2=10.58$

En comparant les réponses aux affirmations des frontaliers on remarque de nombreuses différences souvent importantes. Concernant la *logique calculatrice et économique*, les frontaliers sont moins influencés par le taux de change (33.6%) que les non-frontaliers (48.33%), puisqu'ils sont payés en francs suisses (Tableau 63-1). De plus, ils sont proportionnellement moins nombreux à trouver les prix trop élevés (31.30%) que les non-frontaliers (46.08%).

La différence la plus importante concerne un facteur de la *logique utilitaire* : la possibilité de payer en Euro (Tableau 63-2). Ainsi, les frontaliers sont seulement 13.01% à préférer pouvoir payer en Euro contre 46.08% des non-frontaliers (différence de 33.07 points) ; les premiers sont payés en francs suisses et par conséquent n'ont pas besoin d'effectuer des opérations de change (frais, perte de temps). 49.4% des frontaliers font des achats en Suisse à cause de la proximité (contre 34.98% des non-frontaliers), ils sont également proportionnellement plus à estimer gagner du temps en faisant leurs achats en Suisse (différence de 20.59 points).

On trouve des différences très importantes également dans la logique *socio-culturelle* et ce concernant la non-connaissance et la préférence (Tableau 63-3). Les frontaliers acquièrent une connaissance du territoire suisse en le pratiquant chaque jour : cette connaissance se

manifeste également pour les achats (différence de 22.66 points). De même, ils sont moins à privilégier une consommation ethnocentriste (30% contre 51.26% des non-frontaliers). Il est possible que cela soit dû à un phénomène de socialisation secondaire : les frontaliers s'adaptent aux habitudes des Suisses et découvrent au fur et à mesure les produits proposés en Suisse.

De plus, plusieurs sondés frontaliers estiment qu'il est normal de dépenser en Suisse une partie de leur salaire, puisqu'ils le gagnent dans ce pays.

« Mon salaire provenant de Suisse, j'estime logique d'en dépenser une part en Suisse » (Femme, 56-60 ans, Villers-le-Lac, frontalière).

Tableau 63: Facteurs influençant les pratiques transfrontalières d'achats (frontaliers et non-frontaliers) (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Frontaliers	Non-frontaliers	Significativité
1. Logique calculatrice et économique :			
Lorsque le taux de change est favorable, je fais davantage d'achats en Suisse.	33.60%	48.33%	p<0.01 $\chi^2=12.09$
Je n'achète pas en Suisse car les prix sont trop élevés.	31.30%	46.08%	p<0.001 $\chi^2=12.23$
2. Logique utilitaire :			
Pendant les périodes de fêtes, je fais plus d'achats en Suisse.	59.84%	48.51%	p<0.05 $\chi^2=7.05$
L'offre de magasins est plus importante en Suisse.	46.50%	37.76%	p<0.05 $\chi^2=4.13$
Je fais mes achats en Suisse car les grandes villes comme Besançon ou Belfort/Montbéliard sont trop éloignées.	49.40%	34.98%	p<0.01 $\chi^2=11.70$
Je fais mes achats en Suisse de préférence s'il est possible de payer en Euro.	13.01%	46.08%	p<0.001 $\chi^2=68.76$
En faisant mes achats en Suisse, je gagne beaucoup de temps.	30.20%	9.61%	p<0.001 $\chi^2=35.78$
Je ne fais pas mes courses en Suisse, car beaucoup de petits commerces sont fermés pendant la pause de midi.	19.26%	17.33%	N.S.
Le manque de place de parking me retient de faire mes achats en Suisse.	17.27%	17.57%	N.S.
Je ne fais pas mes courses en Suisse car le choix de produits dans les magasins est trop petit.	14.81%	11.91%	N.S.
3. Logique socio-culturelle :			
Je fais mes achats en France par habitude.	72.47%	82.35%	p<0.01 $\chi^2=8.20$
Je fais mes achats en France parce que je préfère consommer des produits français.	30.00%	51.26%	p<0.001 $\chi^2=25.98$
Je ne fais pas mes achats en Suisse, car je ne connais pas l'offre des magasins.	22.27%	44.93%	p<0.001 $\chi^2=30.56$

Dans cette partie consacrée aux facteurs qui influencent les pratiques transfrontalières de consommation des habitants des Morteau et Villers-le-Lac, nous avons vu que de nombreux facteurs entraient en jeu. Le prix et le taux de change semblent, certes avoir une importance non négligeable, mais d'autres facteurs comme l'offre couplée avec la distance peuvent expliquer en partie les pratiques spatiales transfrontalières en matière d'achats. Certains facteurs plutôt d'ordre socio-culturels, comme l'habitude ou la « consommation ethnocentriste » ou encore le manque de connaissance des offres des magasins en Suisse semblent freiner en partie ces pratiques. Certaines caractéristiques socio-économiques en lien

avec la Suisse (travail, famille, amis, etc.), ainsi que d'autres (âge, formation, type de ménage, etc.) influent également les pratiques spatiales transfrontalières en matière d'achats.

13.5. SYNTHÈSE : ACHATS

Tout comme pour les loisirs, nous avons calculé l'intensité des pratiques transfrontalières d'achats (de produits courants et non-courants) de chaque individu. Dès lors, nous avons classé l'intensité de leurs achats : aucune pratique transfrontalière d'achats, pratique transfrontalière d'achats faible à modérée (1 à 4 catégories de produits) et pratique transfrontalière d'achats modérée à forte (5 à 8 catégories de produits). Cet indicateur ne tient pas compte de la fréquence des achats.

Sur le Tableau 64, nous pouvons constater que moins d'un dixième de la population de la zone frontalière ne fait aucun achat en Suisse. La grande majorité des habitants de Morteau et de Villers-le-Lac ont une pratique transfrontalière d'achats faible à modérée, c'est-à-dire qu'ils achètent entre une et quatre catégories de produits différentes. Un peu moins de 30% des sondés se rendent en Suisse pour y acheter de nombreux produits : pour eux, le territoire suisse semble être une alternative importante à la France. Comme nous l'avons évoqué plusieurs fois, les habitants de Villers-le-Lac sont plus tournés vers la Suisse pour leurs achats que les habitants de Morteau : ainsi seulement 5.63% des habitants de Villers-le-Lac ne font pas d'achat en Suisse (contre 12.28% de ceux de Morteau) et plus de 34% d'entre eux ont une pratique transfrontalière d'achats qualifiée de modérée à forte (contre 22.86% des habitants de Morteau).

Tableau 64: Intensité de la pratique transfrontalière d'achats selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Aucune pratique transfrontalière d'achats	12.28%	5.63%	9.10%
Pratique transfrontalière d'achats faible à modérée (1 à 4 catégories de produits)	64.86%	60.31%	62.69%
Pratique transfrontalière d'achats modérée à forte (5 à 8 catégories de produits)	22.86%	34.06%	28.21%
Total	100% (350)	100% (320)	100% (670)
p<0.001 ; $\chi^2=16.14$			

Le Tableau 65 montre les différences entre les frontaliers et les non-frontaliers au niveau de leur pratique transfrontalière d'achats. Ainsi, on peut constater que l'image du frontalière qui vient en Suisse uniquement pour travailler sans y dépenser son argent semble passablement éloignée de la réalité : seul 1.97% des frontaliers n'achètent rien et près de la moitié d'entre eux ont une pratique transfrontalière d'achats modérée à forte ! Les non-frontaliers sont proportionnellement un peu plus à ne pas faire d'achats en Suisse (13.35%). Par ailleurs, seul 16.02% des non-frontaliers achètent de nombreux produits de catégories différentes en Suisse. On peut toutefois retenir, que les personnes qui ne travaillent pas en Suisse y consomment tout de même.

Tableau 65: Intensité de la pratique transfrontalière d'achats (frontaliers et non-frontaliers) (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Frontaliers	Non-frontaliers
Aucune pratique transfrontalière d'achats	1.97%	13.35%
Pratique transfrontalière d'achats faible à modérée (1 à 4 catégories de produits)	50.00%	70.63%
Pratique transfrontalière d'achats modérée à forte (5 à 8 catégories de produits)	48.03%	16.02%
Total	100% (254)	100% (412)
p<0.001 ; $\chi^2=90.29$		

Par rapport aux communes concernées, nous pouvons constater que la ville de La Chaux-de-Fonds joue un rôle de lieu central pour les achats, puisque c'est elle qui attire le plus de personnes (69.80%). Nous avons vu que son attrait était spécifiquement lié à la catégorie de produits, notamment pour tous les produits non-courants ainsi que pour les produits alimentaires. En revanche, pour l'essence et les cigarettes elle est moins importante : ce sont les communes du Locle et les « autres communes suisses » comme celle des Brenets, qui sont fréquentées par le plus de personnes. On peut penser que leur localisation très proche de la frontière joue un rôle. Le Locle arrive en deuxième position avec une fréquentation de 43.96% : cette commune est principalement fréquentée pour les achats de produits courants. Par rapport aux « autres communes suisses », il est plus difficile de tirer des conclusions à cause de l'étendue de cette catégorie. On peut toutefois distinguer deux phénomènes : 1) pour les cigarettes et l'essence, la commune des Brenets, située à quelques kilomètres de la frontière, semble être passablement fréquentée ; 2) pour des biens très spécifiques, les sondés se rendent dans des communes situées dans la périphérie de grandes villes (ex : Ikea à Aubonne, près de Lausanne) ou à Marin (plus grand centre commercial du canton de Neuchâtel). La ville de Neuchâtel n'est fréquentée que par 16.02% des personnes qui font des achats en Suisse malgré son offre considérable. Le chef-lieu du canton de Neuchâtel est très peu concerné par les achats de produits courants (probablement dû à son éloignement de la frontière), par contre elle arrive en deuxième position pour les achats d'habits/articles de sport et d'électroménager/HIFI.

Tableau 66 : Communes concernées par les achats (courants et non-courants) selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
La Chaux-de-Fonds	71.05%	68.69%	69.80%
Le Locle	44.65%	43.34%	43.96%
Autres communes suisses	18.93%	23.26%	21.22%
Neuchâtel	17.26%	14.91%	16.02%
N.S.			

Toujours concernant les communes, mais cette fois au niveau des centres commerciaux. Nous avons constaté que les centres commerciaux situés sur le territoire français sont plus fréquentés (à environ 61%). Les personnes qui se rendent dans des centres commerciaux en Suisse le font pour la majorité à La Chaux-de-Fonds (90.21%), tant au centre-ville que dans les zones commerciales à l'extérieur de la ville. On peut faire à peu près le même constat pour la fréquentation de petits commerces, même si ce type de commerce fait l'objet d'une

fréquentation plutôt nationale (pour près des trois-quarts de la population). Pour ceux qui effectuent tout de même des achats dans des petits commerces suisses, la ville de La Chaux-de-Fonds est la plus fréquentée (principalement son centre-ville). On constate que Le Locle est proportionnellement plus fréquenté pour ses petits commerces que pour son centre commercial. Au niveau du shopping, nous avons pu voir que la plus grande ville de Franche-Comté, Besançon, est la destination la plus prisée pour le shopping. La première destination en Suisse, est à nouveau la ville de La Chaux-de-Fonds qui devance même les « autres communes françaises » dont font partie Pontarlier ou Belfort/Montbéliard. On peut noter que pour le shopping, Neuchâtel est la deuxième ville suisse la plus fréquentée par les habitants de Morteau et de Villers-le-Lac.

A propos des facteurs qui influencent les pratiques transfrontalières d'achats, nous pouvons dire à nouveau que le prix (et bien évidemment le taux de change qui y est lié), ne semble pas être le facteur le plus important, même s'il semble l'être davantage que pour les loisirs (*logique calculatrice et économique*). Le cours de l'Euro très bas durant l'été 2011 aura une influence très certaine sur l'intensité des achats transfrontaliers, mais principalement sur les non-frontaliers (les frontaliers étant payés en francs suisses) et spécifiquement sur certains produits achetés avant tout pour des raisons de coûts (essence ou cigarettes). Par rapport, à la *logique utilitaire*, l'offre de produits, plus large du côté helvétique de l'espace transfrontalier, couplée avec une distance « raisonnable » entre Morteau/Villers-le-Lac et la Suisse paraît être un facteur très important pour expliquer la consommation transfrontalière. Dans la problématique, nous parlions d'une nuance au niveau de l'intégration formelle des deux territoires à cause des possibilités assez limitées d'importer des biens personnels de consommation en France sans payer de taxes : il semblerait que ces limitations ne posent pas de réels problèmes aux habitants vu, d'une part le nombre de personnes concernées par les achats transfrontaliers (Tableau 64), et d'autre part, seul un sondé a mentionné ce problème¹⁴³. La troisième logique, la *logique socio-culturelle* semble avoir également un impact non-négligeable. Le fait d'avoir des liens avec la Suisse, en première ligne y travailler soi-même ou son conjoint¹⁴⁴, mais aussi y avoir travaillé, y avoir vécu ou y avoir des amis par exemple a une influence importante sur les pratiques spatiales transfrontalières d'achats. Au niveau des freins à la consommation transfrontalière, on peut voir l'influence de l'habitude ou dans une moindre mesure de la préférence pour les produits et les magasins français (« consommation ethnocentriste »). Certaines caractéristiques socio-économiques des individus ont également une influence : comme par exemple, les ménages avec enfant(s), les personnes entre 31 et 60 ans ou celles possédant une formation de niveau tertiaire voire secondaire.

¹⁴³ Nous n'avons pas abordé ce point dans le questionnaire, mais les sondés avaient la possibilité d'ajouter des commentaires.

¹⁴⁴ Cf. Tableau : Intensité de la pratique transfrontalière d'achats (conjoint frontalier et non-frontalier : uniquement les couples), Annexe VI.

Cinquième partie

CONCLUSION

14. CONCLUSION

Dans cette recherche, nous souhaitons mettre en lumière les interactions transfrontalières dans une région de l'Arc jurassien. Pour cela, nous avons étudié les pratiques spatiales transfrontalières (réseaux sociaux, loisirs, achats) des habitants de deux localités françaises – Morteau et Villers-le-Lac – situées à proximité de la frontière suisse. Bien souvent, seul le travail frontalier est étudié ; prendre les pratiques spatiales de manière plus générale, permet de mieux retranscrire la vie quotidienne des habitants des zones frontalières.

Cette étude avait deux objectifs principaux : d'une part, décrire les pratiques spatiales, d'autre part, d'en comprendre les mécanismes sous-jacents.

Pour conclure cette recherche, nous revenons dans un premier temps sur les hypothèses et les principaux résultats de cette étude. Dans un deuxième temps, nous avons souhaité mettre en exergue quatre éléments que nous estimons particulièrement intéressants. Finalement, nous évoquons trois pistes de réflexions relatives à l'espace frontalier en question.

14.1. PRINCIPAUX RÉSULTATS ET RETOUR SUR LES HYPOTHÈSES

Le retour sur les hypothèses et la présentation des résultats sont divisés en deux sous-parties, correspondante chacune à un objectif de l'étude. Le premier point correspond à l'objectif descriptif, qui visait à décrire les pratiques spatiales (le type, la fréquence, la localisation). Le second point correspond, quant à lui, au deuxième objectif qui cherchait à comprendre les mécanismes sous-jacents aux pratiques spatiales, c'est-à-dire ce qui pousse les habitants de la zone frontalière française à pratiquer le territoire suisse ou au contraire ce qui les en retient.

14.1.1. Pratiques spatiales transfrontalières

Pour étudier les régions frontalières et leur degré d'intégration, MARTINEZ estime qu'il est fondamental de prendre en compte les interactions transfrontalières (2005). Plusieurs auteurs ont abordé l'intégration transfrontalière et ce de manière relativement semblable (DE OLIVEIRA 2009 ; REITEL 2007 ; SOHN&WALTHER 2009 ; RENARD 2007, WONG GONZALEZ 2004). Pour notre étude, nous avons retenu la terminologie de DE OLIVEIRA (2009) et l'avons adapté à nos besoins. Ainsi, nous avons considéré deux aspects de l'intégration transfrontalière : l'intégration formelle (les accords-cadres permettant les pratiques spatiales transfrontalières) et l'intégration fonctionnelle (les pratiques spatiales transfrontalières en soi). Nous avons vu dans la problématique que les accords-cadres et les dispositions légales entre la France et la Suisse permettaient de circuler aisément dans cet espace transfrontalier, mais également de travailler ou de consommer dans le pays voisin (intégration formelle). Le premier objectif de la partie empirique de l'étude consistait à décrire les pratiques spatiales transfrontalières des habitants de la zone frontalière (intégration fonctionnelle) : en voici les principaux résultats

Le premier point de l'analyse concernait les réseaux sociaux. Nous avons pu constater que peu de sondés (13.86%) avaient de la famille de l'autre côté de la frontière, c'est-à-dire dans l'Arc jurassien suisse. En revanche, plus de sondés (38%) ont un réseau d'amis à prédominance transfrontalière, c'est-à-dire des amis tant en France qu'en Suisse voire principalement en Suisse. Dernier aspect de l'analyse des réseaux sociaux, la participation à des associations montre que 25% des sondés sont membres d'une association en Suisse. La

participation transfrontalière à des associations est peut-être l'aspect où l'intégration est la moins forte.

Les pratiques spatiales en matière de loisirs des habitants de la zone frontalière française ont démontré que le territoire suisse est largement pratiqué. En effet, près de 85% des sondés se rendent en Suisse pour y pratiquer des loisirs, même si pour la plupart d'entre eux, la pratique des loisirs en Suisse revêt un caractère épisodique. La promenade, la fréquentation de bars, restaurants et discothèques, la culture ou encore le Bois du Petit-Château sont des activités qui attirent de nombreux résidents français en Suisse. Au contraire, pour le cinéma et le sport en salle, les personnes qui pratiquent ces activités ont majoritairement tendance à le faire en France.

Finalement, concernant les achats, nous avons pu observer que plus de 90% des sondés effectuaient des achats en Suisse, même si pour une grande partie, ceux-ci se limitent à de l'essence, des cigarettes ou à du chocolat par exemple. Nous avons toutefois constaté que l'achat de vêtements/articles de sport en Suisse était aussi particulièrement pratiqué puisque plus de 58% des sondés en achètent en Suisse. L'achat d'autres produits non-courants en Suisse (meubles ou HIFI) est en revanche plus en retrait : seul un tiers environ de la population achète de tels produits en Suisse.

L'analyse de l'ensemble de ces pratiques spatiales transfrontalières des habitants révèlent qu'elles se dirigent en grande partie vers La Chaux-de-Fonds. En effet, en plus des 3300 emplois occupés par des frontaliers, la ville de La Chaux-de-Fonds attire de nombreux habitants de Morteau et de Villers-le-Lac pour ses infrastructures de loisirs et ses commerces. Concernant les loisirs, c'est la ville la plus fréquentée : plus spécifiquement, ce sont surtout les infrastructures pour les loisirs non-sportifs qui sont le plus plébiscitées. Par rapport aux achats, La Chaux-de-Fonds est la ville la plus fréquentée pour tous les types de produits, sauf pour l'essence et les cigarettes. Au même titre, les centres commerciaux et les petits commerces sont également principalement fréquentés dans la métropole horlogère ; par ailleurs, près de la moitié des sondés déclarent venir faire du shopping dans cette ville.

Comme nous venons de le voir, cette mobilité liée à tous les pans de la vie quotidienne entraîne une interaction et des flux transfrontaliers importants (intégration fonctionnelle) : on peut réellement parler d'espace de vie transfrontalier ou de zones frontalières interdépendantes pour reprendre la typologie de MARTINEZ (2005). **L'hypothèse 1** de notre étude supposait un décalage entre les possibilités offertes par l'intégration formelle de ces deux régions frontalières et leur intégration fonctionnelle. Au contraire ce décalage semble s'estomper, bien que la frontière reste en partie gravée dans les esprits. Malgré leurs nombreuses pratiques spatiales transfrontalières, il ne faut pas oublier qu'une grande part de la vie quotidienne des habitants de Morteau et Villers-le-Lac se déroule en France. On peut en conclure que **l'espace transfrontalier La Chaux-de-Fonds-Le Locle-Morteau-Villers-le-Lac est un espace transfrontalier fortement intégré tant formellement que fonctionnellement.**

14.1.2. Déterminants des pratiques spatiales transfrontalières

Lorsque l'on cherche à expliquer les pratiques spatiales des individus, il est parfois fort tentant de s'intéresser uniquement au prix. En effet, certaines études sur les pratiques spatiales transfrontalières ne les approchent qu'à travers le prisme économique, cherchant leurs motivations uniquement dans un différentiel de prix, des taxations différentes ou un taux de change favorable (par ex : SCHULLER, ZANARDELLI 2002). Certaines études au contraire

cherchent à y intégrer d'autres aspects que le prix, comme celle de BOLZMANN et VIAL (2007) qui regroupent les facteurs influençant les pratiques spatiales selon trois logiques : économique et calculatrice, utilitaire et socio-culturelle. Ces trois logiques ont été reprises dans cette étude pour structurer les différents facteurs.

Dans notre étude, nous avons pu constater que les pratiques spatiales transfrontalières ne sont de loin pas uniquement motivées par un différentiel de prix (*logique économique et calculatrice*), même s'il est clair que le prix et le taux de change ont une influence importante. Par ailleurs, il convient de rappeler qu'au moment de l'envoi du questionnaire aux alentours de février 2011 le taux de change avoisinait les 1.30 francs suisse pour 1 euro contre un peu plus de 1.20 en automne 2011 après avoir frôlé la parité en août 2011. Cette dépréciation de l'euro face au franc suisse aura certainement une influence sur les achats de produits en Suisse, principalement pour les produits achetés uniquement pour leur prix avantageux tels qu'essence et cigarettes (moins taxés et par conséquent moins chers en Suisse). Néanmoins, on peut imaginer que les frontaliers – qui reçoivent leur salaire en francs suisses – soient moins influencés par ce taux de change. Les achats qui répondent à d'autres logiques, que celle économique et calculatrice, devraient être moins touchés.

Un élément important relatif à la *logique utilitaire* que nous avons mis en exergue est la structuration particulière de cet espace frontalier. En effet, celui-ci n'est pas structuré autour d'une grande ville, mais d'une ville moyenne (La Chaux-de-Fonds) ; de plus, du côté français, la seule grande ville de la région, Besançon, se trouve à environ une heure de route. Cette absence de grande ville du côté français encourage une partie des habitants des localités de Morteau et de Villers-le-Lac à consommer ou à pratiquer des loisirs en Suisse, malgré des prix plus élevés ou un taux de change moins favorable.

D'autres facteurs, influencent de manière importante les pratiques spatiales transfrontalières, notamment ceux de la *logique socio-culturelle*. Il semble que la frontière, bien que de plus en plus perméable, reste gravée dans les esprits de la population. Ainsi, on a constaté qu'une grande majorité de personnes déclarent pratiquer ses loisirs ou faire ses achats en France, simplement par habitude. De plus, une part non négligeable de la population préfère pratiquer les loisirs dans son pays de résidence ou consommer des produits français, même s'il serait plus avantageux ou plus pratique de se rendre en Suisse pour ses loisirs ou pour ses achats. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que certains facteurs, comme l'âge ou la formation ont également une influence sur les pratiques spatiales transfrontalières.

En regard des éléments ci-dessus, nous pouvons conclure que, comme le stipulait **l'hypothèse 2, les pratiques spatiales transfrontalières sont influencées par des facteurs ne répondant pas uniquement à une logique économique et calculatrice, mais aussi à une logique utilitaire et socio-culturelle.**

En complément à l'hypothèse 2, nous avons étudié plus spécifiquement les pratiques spatiales des frontaliers. Nous avons pu constater que ces derniers pratiquaient davantage le territoire suisse. Les frontaliers ont plus tendance à avoir des amis des deux côtés de la frontière (54% contre 28% des non-frontaliers), à fréquenter des associations en Suisse (42.52% contre 14%), à y pratiquer des loisirs (94% contre 78%) et à y effectuer des achats (98% contre 86%¹⁴⁵). Travailler en Suisse a de grands effets sur les pratiques spatiales transfrontalières, mais aussi sur les facteurs qui influencent ces pratiques. Ainsi, dans chaque logique

¹⁴⁵ Les résultats relatifs aux loisirs et aux achats concernent tous les types de loisirs/achats confondus et ne prennent pas en compte la fréquence.

(économique, utilitaire et socio-culturelle) le fait de travailler en Suisse influe sur certains facteurs. On remarque que le taux de change est moins significatif, car les frontaliers sont payés en francs suisses ; de même, la distance avec la Suisse semble moins importante, puisque les frontaliers s'y rendent quotidiennement et peuvent en profiter pour pratiquer leurs loisirs ou effectuer leurs achats directement après le travail. De même, ils sont plus nombreux à estimer gagner du temps en pratiquant certaines activités en Suisse. Les facteurs de la logique socio-culturelle se voient également influencés : les frontaliers connaissent mieux le territoire suisse ce qui peut impliquer des changements dans les préférences et les habitudes. De manière plus générale, nous avons pu observer qu'avoir un lien avec la Suisse, comme le fait d'y travailler ou d'y avoir travaillé ou que son conjoint y travaille, d'entretenir des relations amicales ou familiales de l'autre côté de la frontière ou d'avoir habité en Suisse augmente grandement la probabilité de pratiquer le territoire suisse. Nous pouvons dire, en rapport à **l'hypothèse 2.1, que les frontaliers sont plus enclins à se rendre en Suisse pour différentes raisons liées aux logiques économique, utilitaire et socio-culturelle.**

14.2. QUATRE ÉLÉMENTS RELATIFS AUX PRATIQUES SPATIALES TRANSFRONTALIÈRES

En plus de la présentation des résultats principaux, nous souhaitons revenir dans cette conclusion sur quatre éléments relatifs aux pratiques spatiales transfrontalières que nous estimons particulièrement intéressants pour l'espace transfrontalier en question mais aussi de manière plus générale pour l'étude des frontières.

1) Pour rendre compte de l'interaction frontalière entre deux régions, il ne suffit pas de prendre en compte le travail frontalier. D'autres pratiques spatiales telles que la consommation ou la pratique des loisirs semblent fondamentales.

En effet, comme nous l'avons vu dans notre cas, les habitants de la zone frontalière pratiquent le territoire suisse lors de nombreuses autres occasions que pour le travail. Bien trop souvent, les études, manquant de données empiriques sur les pratiques spatiales (loisirs, consommation ou rendre visite à ses amis par ex.), ne s'intéressent qu'au phénomène du travail frontalier. Ne prendre en compte que le travail, laisse de côté de nombreux autres aspects de la vie quotidienne d'autant plus que le « temps libre » prend de nos jours une place de plus en plus importante.

2) La grande majorité des frontaliers fait plus que simplement travailler dans le pays voisin.

Nous avons pu constater que l'image du frontalier qui se rend dans le pays voisin uniquement pour le travail est erronée. En effet, en plus d'y travailler, bon nombre de frontaliers pratiquent leurs loisirs en Suisse ou y consomment. Ce constat est d'autant plus intéressant qu'il peut s'appliquer à la plupart des régions frontalières, même dans celles où le différentiel de prix est important, comme dans notre cas. De même, la majorité des frontaliers cherche à s'intégrer socialement en Suisse en développant un réseau d'amis ou en prenant part à la vie associative en Suisse. De plus, à travers la lecture de certains commentaires, on peut constater qu'une partie des frontaliers s'estime redevable à la Suisse et cherche à faire des efforts pour s'y intégrer et contribuer à sa prospérité. Par ailleurs, de nombreuses personnes sont très satisfaites de leur vie à cheval sur deux pays grâce à l'offre complémentaire que la Suisse a à leur proposer ; certains considèrent la Suisse comme un « deuxième chez-soi » ou leur pays d'adoption. Même si les frontaliers ont plus tendance à exercer des activités en

Suisse, d'y consommer ou de participer à la vie locale, le reste de la population des deux localités prend également part à cet espace de vie transfrontalier. Dès lors, il est important que les études portant sur les interactions transfrontalières ou plus généralement sur les régions frontalières, prennent en compte toute la population et pas uniquement les frontaliers.

3) Le différentiel de prix n'est pas le seul facteur pour expliquer les pratiques spatiales transfrontalières.

Tant par rapport aux loisirs et à la consommation que concernant le travail, le prix ou le revenu sont certes des éléments importants, mais d'autres facteurs entrent en jeu. Comme nous l'avons vu dans notre enquête, l'offre plus importante du côté suisse permet d'expliquer certaines pratiques d'achats ou de loisirs. Il est important que les études portant sur cette thématique, en Suisse et ailleurs, considèrent les questions d'offre, de proximité, ainsi que les facteurs socio-culturels pour donner une image plus réaliste des mécanismes sous-jacents aux pratiques spatiales transfrontalières.

4) Une grande partie des flux induits par les pratiques spatiales transfrontalières ne relèvent pas uniquement d'effets-frontières mais également d'une logique d'agglomération.

En effet, nous avons pu constater dans notre étude que la majorité des pratiques spatiales se dirigent vers la plus grande ville de la région, La Chaux-de-Fonds et ce plus spécifiquement pour certains services relatifs à la consommation (achat de produits non-courants) et aux loisirs (bars, restaurants, activités culturelles, cinéma) ou pour le travail. Comme nous l'avons dit au point 3, certaines pratiques spatiales sont motivées par des raisons liées à l'offre, plus développée dans la ville-centre. On observe donc que cet espace transfrontalier est constitué d'une agglomération transfrontalière autour de La Chaux-de-Fonds, dont une partie des couronnes se situent en France. La commune de Villers-le-Lac semble avoir la fonction de première couronne de l'agglomération : en effet, ses habitants sont plus tournés vers la Suisse que ceux de Morteau. Cette dernière par sa taille et son « éloignement » de la frontière semble être plus « indépendante » ou du moins un peu plus tournée vers la France. Le fait que des habitants d'une région frontalière utilisent une ville du pays voisin comme lieu central démontre un lien très fort, un véritable espace transfrontalier. Ceci implique toutefois de mener une réflexion quant aux enjeux et éventuels problèmes relatifs à ce trafic d'agglomération et plus généralement de mieux connaître et reconnaître les agglomérations transfrontalières. Pour la région étudiée, il serait intéressant de connaître les pratiques spatiales transfrontalières des habitants de Maïche et des environs, pour voir si La Chaux-de-Fonds fait également office de ville-centre.

14.3. PISTES DE RÉFLEXION

Pour poursuivre la discussion par rapport au vaste débat que peut représenter les frontières et les espaces transfrontaliers, nous souhaitons évoquer trois pistes de réflexions relatives à la consolidation de cet espace transfrontalier :

- **l'amélioration de la desserte en transports publics**
- **l'intensification de la coopération transfrontalière**
- **une meilleure diffusion de l'information au niveau transfrontalier**

Nous avons constaté que les transports publics transfrontaliers étaient très peu développés, ils ne permettent pas de relier les deux régions frontalières correctement. Villers-le-Lac, bien que fortement tournée vers la Suisse, ne dispose pas de ligne de transports publics directe en direction de la Suisse. Ainsi, il serait souhaitable d'instaurer une telle ligne en direction de La Chaux-de-Fonds ou du Locle, tout en continuant la réflexion menée sur l'électrification de la ligne ferroviaire entre La Chaux-de-Fonds et Besançon (via Morteau). Une meilleure desserte des transports publics pourrait favoriser les relations transfrontalières en diminuant les nuisances liées au trafic automobile et en permettant un développement plus serein de cet espace transfrontalier.

Sur le plan de la coopération transfrontalière, on peut regretter que les engagements pris par les différentes communes ne se soient pas (encore) traduits par de nombreux projets concrets. Même si ces projets existent, le manque de visibilité ne joue pas en la faveur de l'Agglomération Urbaine du Doubs. Ces projets doivent être concrétisés et des grands efforts doivent être entrepris pour leur promotion. Le grand nombre de personnes concernées par des pratiques spatiales transfrontalières méritent que les politiques des deux pays s'engagent dans un projet commun.

Finalement, nous avons constaté que tant au niveau des infrastructures de loisirs (l'offre culturelle par exemple) qu'au niveau des commerces, les habitants de Morteau et de Villers-le-Lac regrettent que les informations et la publicité ne soient pas plus diffusées en direction de la France. Les institutions culturelles ou les privés ont ici un rôle à jouer : en faisant connaître leur offre en France, ils peuvent attirer de nouveaux clients ou visiteurs. L'absence de médias transfrontaliers ou de médias relatant régulièrement l'information de la région voisine ne contribuent pas à améliorer la situation.

Sixième partie

BIBLIOGRAPHIE, ANNEXES

15. BIBLIOGRAPHIE

15.1. OUVRAGES

- Amilhat-Szary, A.-L.** et **Fourny, M.-C.** 2006 éditeurs : *Après les frontières, avec la frontière : Nouvelles dynamiques transfrontalières en Europe*. La Tour d'Aigues : Editions de l'aube
- Baudrillard, J.** 1970 : *La société de consommation : ses mythes, ses structures*. Paris : S.G.P.P.
- Berthier, N.** 2006 : *Les techniques d'enquête en sciences sociales : Méthodes et exercices corrigés*. Paris : Armand Colin.
- Blackwell, R.D., Miniard, P.W, Engel, J.F.** 2006 editors : *Consumer behaviour, 10th edition*. Mason: Thomson Higher Education.
- Boggs, S.W.** 1940: *International Boundaries: a study of Boundary functions and problems*. New York: Columbia University Press.
- Bolzman, C.** et **Vial, M.** 2007 : *Migrants au quotidien : les frontaliers. Pratiques, représentations et identités collectives*. Zurich : Seismo.
- Bourdieu, P.** 1979 : *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris : Editions de Minuit.
- Brée, J.** 2009 : *Le comportement du consommateur*. Paris : Dunod.
- Chevallier, J.-C.** 1990 : *Les travailleurs frontaliers francs-comtois en Suisse*. Besançon, CETAP/ Université de Franche-Comté.
- Crevoisier, O.** et **Maillat, D.** (eds) 1995 : *Quel développement pour l'Arc jurassien*. Neuchâtel : EDES.
- Cop, R.** 2006 : *Histoire de La Chaux-de-Fonds*. Le Locle : G d'Encre
- Daveau, S.** 1959 : *Les Régions Frontalières de la Montagne Jurassienne : étude de géographie humaine*. Lyon : Institut des études rhodaniennes de l'Université de Lyon.
- Foucher, M.** 1986 : *L'invention des frontières*. Paris : Fondation pour les Etudes de Défense Nationale.
- Foucher, M.** 2007 : *L'obsession des frontières*. Paris : Perrin.
- Frémont, A., Chevalier, J., Hérim, R.** et **Renard, J.** 1984 : *Géographie sociale*. Paris : Masson.
- Funk, D. C.** 2008: *Consumer behaviour in sport and events: marketing action*. Oxford : Butterworth-Heinemann.
- Germanà, C.** 2006 : *Interaction spatiale dans un espace en mutation : Les rapports entre les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle à travers les pratiques spatiales de leurs habitants*. Neuchâtel : Mémoire, Institut de géographie.
- Guichonnet, P.** et **Raffestin, C.** 1974 : *Géographie des frontières*. Presses universitaires de France.
- Häkli, J.** and **Kapland, D. H** 2002: *Learning from Europe? Borderlands in Social and Geographical Context*. Lanham: Rowman& Littlefield Publishers. Inc.
- Held, D.** 2003: *The global transformations reader: an introduction to the globalization debate*. Cambridge: Polity Press.

Juan, S. 1997: *Les sentiers du quotidien : rigidité, fluidité des espaces sociaux et trajets routiniers en ville*. Paris : L'Harmattan.

Lussault, M. 2007 : *L'homme spatial : la construction sociale de l'espace*. Paris : Editions du Seuil.

Mauil, O. 1925: *Politische Geographie*. Berlin: Gebrüder Borntraeger.

O'Brien, R. 1992: *Global financial integration: the end of geography*. Londres: Royal Institute of International Affairs.

Omaha, K. 1991: *L'entreprise sans frontières : nouveaux impératifs stratégiques*. Paris: InterEditions

Prescott, J. R. V. 1987: *Political frontiers and boundaries*. London: Allen&Unwin.

Pumain, D. et **Saint-Julien, T.** 2001 : *Les interactions spatiales : flux et changements dans l'espace géographique*. Paris : A. Colin.

Ratti, R. 1991 : *Théorie du développement des régions-frontières*. Fribourg : Centre de recherches en économie de l'espace de l'Université de Fribourg.

Rérat, P. 2010 : *Habiter la ville. Evolution démographique et attractivité résidentielle d'une ville-centre*. Neuchâtel : Editions Alphil- Presses universitaires suisses.

Schuler, G. et **Zanardelli, M.** 2002 : *Les dépenses des salariés transfrontaliers au Luxembourg*. Luxembourg : Instead/CEPS Statec.

Soutif, V. 1999 : *L'intégration européenne et les travailleurs frontaliers de l'Europe occidentale*. Paris : L'Harmattan.

Wackerman, G. 1973 : *Les loisirs dans l'espace rhénan de la région zurichoise à la frontière germano-néerlandaise : une analyse géographique dans un espace multinational*. Lille.

Wackermann, G. 2003 : *Les frontières dans un monde en mouvement*. Paris : Editions Ellipses.

Werlen, B. 1993: *Society, action and space: an alternative human geography*. London: Routledge.

15.2. ARTICLES PUBLIES DANS UNE REVUE, DANS UN OUVRAGE COLLECTIF

Auburtin, E. 2005 : *Anciennes frontières, nouvelles discontinuités : les impacts du développement du travail frontalier sur les populations et les territoires du Nord lorrain*. *Espaces et sociétés*, 2, 199-210.

Belkacem, R., Borsenberger, M. et **Pigeron-Piroth, I.** 2006 : *Les travailleurs frontaliers lorrains*. *Travail et emploi*, 106, 65-77.

Bertrand, L. 2003 : *Les territoires transfrontaliers, entre échelle locale et régionale. L'exemple de Saar-Lo-Lux*. *Mosella*, 1-2, 129-143.

Blake, G. 2000: *State limits in the early twenty-first century: Observations on form and function*. *Geopolitics*, 5 1, 1-18.

Brunet-Jailly, E. 2005: *Theorizing Borders: An Interdisciplinary Perspective*. *Geopolitics*, 10 4, 633-649.

- Bygvra, S.** 1998: The road to the Single European Market as seen through the Danish retail trade: Cross-border shopping between Denmark and Germany. *The International Review of Retail, Distribution and Consumer Research*. 8 2, 147-164.
- Crozat, D.** 2008 : Lille en fêtes : les recompositions de l'espace frontalier par les pratiques festives. *Site internet Géoconfluences*. <http://geoconfluences.enslyon.fr/doc/typespace/frontier/FrontScient4.htm>
- Daveau, S.** 1959 : Déclin des rapports frontaliers avec la France aux limites du canton de Neuchâtel. *Bulletin de la Société Neuchâteloise de Géographie*, 305-313.
- De Oliveira, T.C.M.** 2009 : Frontières en Amérique latine : réflexions méthodologiques. *Espaces et sociétés*. 138 3, 19-33.
- Diener, A. C. and Hagen, J.** 2009: Theorizing Borders in a „Borderless World“: Globalization, Territory and Identity. *Geography Compass*. 3 3, 1196-1216.
- Di Méo, G. et Veyret, Y.** 2002 : Problématique, enjeux théoriques et épistémologiques pour la géographie. In : Gamblin, A. éditeur : *Limites et discontinuités en géographie*. Paris : Sedes, 5-26.
- Do Alamar, I.** 2005: New reflections on the theme of international boundaries. In Schofield, C., editor, *World Boundaries, Global Boundaries, Vol. 1*, London: Routledge, 16-22.
- Eder, S. and Sandtner, M.:** Common Spirit in the Upper Rhine Valley? In: Häkli, J. and Kapland, D. H. editors 2002: *Learning from Europe? Borderlands in Social and Geographical Context*. Lanham: Rowman& Littlefield Publishers. Inc.
- Garufo, F.,** 2009 : Travail frontalier et segmentation du marché de l'emploi horloger dans l'Arc jurassien. *Géo-Regards*. 2, 23-37.
- Gottmann, J.** 1980 : Les frontières et les marches : cloisonnement et dynamique du monde. In : Kishimoto, H. editor, *La géographie et ses frontières : In memory of Hans Boesch*. Berne : Kümmerly + Frey, 53-58.
- Hartshorne, R.** 1936: Suggestions on the Terminology of Political Boundaries. *Annals of the Association of American Geographers*. 26 1, 38-69.
- Hamez, G.** 2005: Approche multiscalaire de la nuptialité franco-belge. *Espaces, populations, sociétés*. 2, 237-250.
- Hoorn, A.** 2006 : Wahrnehmungs- und Handlungsmuster an der deutsch-polnischen Grenze : Ergebnisse einer Untersuchung unter Jugendlichen in Guben-Gubin. *Europa Regional*. 14 1, 22-32.
- Kay, P. L., Wong, E. and Polonsky, M.J.** 2009: Marketing cultural attractions: understanding non-attendance and visitation barriers. *Marketing Intelligence & Planning*. 27:6, 833-854.
- Kossolov, V.** 2005: Border Studies: Changing Perspectives and Theoretical Approaches. *Geopolitics*. 10 4, 606-632.
- Kristol, A.** 1999 : Histoire linguistique de la Suisse romande: quelques jalons. *Babylonia* 3 99, 8-13. Version internet : <http://www2.unine.ch/dialectologie/page10429.html> (Centre de dialectologie, Université de Neuchâtel).
- Leloup, F. et Moyart, L.** 2006 : La région frontalière : vers quels nouveaux modes de développement et de gouvernance. In Amilhat-Szary, A.-L. et Fourny, M.-C. éditeurs : *Après les frontières, avec la frontière : Nouvelles dynamiques transfrontalières en Europe*. La Tour d'Aigues : Editions de l'aube, 38-54.

Martinez, O. J. 2005: The dynamics of border interaction. In Schofield, C., editor, *World Boundaries, Global Boundaries, Vol. 1*, London: Routledge, 1-15.

Merlin, P. 1998 : La mobilité urbaine : Données et analyses. In : Pumain, D. et Mattei, M.-F., éditeurs, *Données urbaines*. Paris : Anthropos, 139-146.

Michna, R. 2006: Südliches Oberrheingebiet – eine grenzüberschreitender Lebensraum? Zur transnationalen Freizeitmobilität zwischen Baden und dem Elsass. *Europa Regional*, 14 1, 80-91.

Minghi, J. 2002: Changing Geographies of Scale and Hierarchy in European Borderlands. In Häkli, J. and Kapland, D. H., editors, *Learning from Europe? Borderlands in Social and Geographical Context*. Lanham: Rowman& Littlefield Publishers. Inc, 34-49.

Piron, F. 2002: International outshopping and ethnocentrism. *European Journal of Marketing*. 36 1 2, 189-210.

Prentice, R., Davies, A. and Beeho, A. 1997: Seeking Generic Motivations fort Visiting and Not Visiting Museums and Like Cultural Attractions. *Museum Management and Curatorship*. 16 1, 45-70.

Rayner, H. 2008 : Les travailleurs frontaliers français en Suisse. *Grande Europe : La revue sur les pays du continent européen*. La documentation française, 1, 55-62.

Reitel, B. 2007 : Les agglomérations transfrontalières : des systèmes urbains en voie d'intégration? : les espaces urbains de la "frontière" du territoire français. *Geographica Helvetica*, 62, 4-15.

Renard, J.-P. 2002 : La frontière : limite géographique mais aussi aire de transition. In : Gamblin, A. éditeur : *Limites et discontinuités en géographie*. Paris : Sedes, 40-66.

Rérat, P. 2008 : Reconstruire la ville en ville : Tendances et enjeux. *Géo-Regards*, 1, 7-26.

Scheiner, J. 1998 : Aktionsraumforschung auf phänomenologischer und handlungstheoretischer Grundlage. *Geographische Zeitung*, 86 1, 50-66.

Scott, A.J. and Storper, M. 2006. Régions, mondialisation et développement. *Géographie Economie Société*. 8. 169-192.

Sohn, C. et Walther, O. 2009: Métropolisation et intégration transfrontalière : le paradoxe luxembourgeois. *Espaces et sociétés*. 3 :138, 51-67.

Van der Velde, M. 1999: Shopping, Space and Borders. How to understand cross-border shopping activities in the Euregio Rijn-Waal. *39th European Congress of the Regional Science Association August 23-27, 2000*. Dublin.

Van der Velde, M. 2000: Borders and shopping: business as usual or ever-changing moods?, *40th European Congress of the Regional Science Association Aug. 29- Sep. 1, 2000*. Barcelona

Van Houtum, H. and Scott, J. 2005: *Boundaries and Europeanisation of Space: The EU, Integration and Evolving Theoretical Perspectives on Borders*. Berlin, Nijmegen: EXLINEA.

Vélasco-Graciet, H. 2005 : Les jeux de la frontière franco-espagnole au Pays Basque dans le contexte européen. *Espaces populations sociétés*. 2, 305-317.

Walter, H. et Paunier, D. 2004 : Antiquité. In : Dumas, J.-C., Tissot, L. éditeurs, *L'Arc jurassien: Histoire d'un espace transfrontalier*. Vesoul, Yens-sur-Morges : Maé-Erti, Cabédita.

Wastl-Walter, D. 2009 : Borderlands. In: Kitchin R., Thrift N. editors, *International Encyclopedia of Human Geography, Volume 1*. Oxford: Elsevier, 332-339.

Wong González, P. 2004 : Conflict and Accommodation in the Arizona-Sonora Region. In : Pavlakovich-Kochi V., Morehouse B. J. and Wastl-Walter D. editors, *Challenged Borderlands: Transcending Political and Cultural Boundaries*. Hants : Ashgate, 123-15

15.3. SITES INTERNET

Site de la Confédération suisse : <http://www.admin.ch/index.html?lang=fr>

Site INTERREG/regiosuisse : http://www.regiosuisse.ch/cte/interreg-1/interreg1?set_language=fr

Site de l'Eurométropole : <http://fr.eurometropolis.eu/>

Site de l'Europairport: <http://www.euroairport.com/FR/euroairport.php?PAGEID=83&lang=FR>

Site de l'Union européenne: http://europa.eu/about-eu/eu-history/index_fr.htm

Site de l'OFS : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html>

Site de la commune de Villers-le-Lac : (<http://www.villers-le-lac.fr/la-ville/index.php>),

Site des commerces du Doubs :(<http://www.achat-doubs.com/>)

Site de Google Maps (et Google Street View) : <http://maps.google.ch/>

Site du Conseil régional de Franche-Comté : <http://www.franche-comte.fr/politiques-regionales/formation-professionnelle/metiers-des-secteurs-sanitaire-social-et-paramedical.html>

Site des douanes françaises : <http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=47>

Site des douanes allemandes : http://www.zoll.de/DE/Home/home_node.html (source Figure 2: http://www.zoll.de/DE/Privatpersonen/Reisen/Rueckkehr-aus-einem-Nicht-EU-Staat/Zoll-und-Steuern/Eingeschraenkte-Reisefreimengen/ingeschraenkte-reisefreimengen_node.html)

Site IKEA : www.ikea.com

Site de l'Observatoire statistique de l'Arc Jurassien : <http://www.ostaj.org/>

Site du service des statistiques du canton de Neuchâtel :
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=10>

Site du service de l'économie de La Chaux-de-Fonds : <http://www.chaux-de-fonds.ch/fr/economie/Default.asp>

Site de l'OFS : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html>

Site du Lycée Jean-Piaget : <http://www.lyceejeanpiaget.ch/>

Site du CIFOM : <http://www.cifom.ch/accueil/>

Site de la HE-ARC : <http://www.he-arc.ch/>

Site www.macommune.info, site d'information locale (Besançon et alentours) :
<http://www.macommune.info/actualite/compte-rendu-du-comite-de-ligne-besancon-morteau-la-chaux-de-fonds-7556.html>

Site du groupement transfrontalier européen : www.frontalier.com

Site de Global Market Insite, Inc : <http://fr.gmi-mr.com/solutions/resources.php/sample-size-calculator.php>

Site de l'Unesco (sur Salins-les-Bains) : <http://whc.unesco.org/fr/list/203>

Site de « travailler en Suisse » : <http://www.travailler-en-suisse.ch/>

Site de Migros France : <http://www.migros.fr/>

15.4. RAPPORTS

Bureau de l'intégration, DFAE / DFE, Schengen/Dublin, Août 2011, (www.admin.ch).

OSTAJ, 2011 : *Profil du travailleur franc-comtois*.

IGN, INSEE, OFS 2011 : *Autorisations frontalières*. Statistiques des frontaliers en décembre 2009.

Conférence Transfrontalière Jurassienne, Schéma de cohérence des mobilités transfrontalières de l'Arc jurassien, Rapports techniques, 2010.

Anwander Phan-huy, S., Hofer, B., Thoma, S. et Wehrle, F. 2009 : *Etude 2009 sur le tourisme d'achat*. Coop.

Office fédéral de la statistique, 2007 : *La mobilité en Suisse : résultats du micro-recensement 2005 sur le comportement de la population en matière de transports*. Neuchâtel : OFS.

Crevoisier, O. et Moine, A. 2006 : *Impact de l'accord bilatéral relatif à la libre circulation des personnes sur la région transfrontalière du Canton de Neuchâtel et du Département du Doubs*. Neuchâtel/Besançon : GRET/THEMA.

Leresche, J.-P., Malatesta, D. et Bassand, M. 1998 : *Vers de nouveaux modes de coopération régionale transfrontalière? : Le cas de l'Arc jurassien*. Lausanne : IREC-EPFL.

Prognos, Viaregio (cabinets), 2007 : *L'économie frontalière franc-comtoise à la croisée des chemins*. Chambres de commerce et d'industrie du Doubs.

Info Institut, 2005 : *Les frontaliers vers un espace de vie et de travail intégré dans la Grande Région*. Documentation de l'atelier-débat de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi. Sarrebrück, 17.02.2005.

Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs, 2008 : *Consumer Behavior Choice*, Bruxelles.

« **International Tobacco Control** » 2009 : *Projet d'évaluation des politiques publiques de lutte antitabac* : Rapport national ITC France.

15.5. AUTRES : ENCYCLOPEDIAS, TEXTES DE LOIS, MEDIAS

Daremberg, C. V. et Saglio E., 1877-1919 *Dictionnaires des Antiquités grecques et romaines*, Paris : Hachette. Disponible sur Internet, site de l'Université de Toulouse. <http://dagr.univ-tlse2.fr/sdx/dagr/feuilleter.xsp>

Johnston, R. J. (ed) 2003: *The dictionary of human geography*. Oxford: Blackwell.

Lévy, J. et Lussault, M. 2003 : *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris: Belin.

Encyclopedia Universalis Online : <http://www.universalis-edu.com/>:

Battisti, E. 2008 : *Renaissance*.

Châtelet, F. 2008 : *Grèce antique*

Coulangeon, F. 2008 : *Loisirs*

Durand, Y. 2008 : *France (Histoire et Institution), Formation territoriale*

Dubois, B. 2008 : *Consommation, Comportement du consommateur*

Hairault, J.-O. 2008 : *Macroéconomie, croissance économique*

Conseil de l'Union européenne : *DIRECTIVE 2007/74/CE DU CONSEIL du 20 décembre 2007 concernant les franchises de la taxe sur la valeur ajoutée et des accises perçues à l'importation de marchandises par des voyageurs en provenance de pays tiers truc droit européen. Chapitre 4, article 14).* : http://ec.europa.eu/taxation_customs/common/travellers/enter_eu/index_fr.htm

Confédération suisse, texte de loi, 0.142.112.681, *Accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes*. Etat le 1^{er} juin 2011.

Communes de Morteau, Villers-le-Lac, Le Locle, La Chaux-de-Fonds, 2008 : *Convention de coopération instituant un groupement intercommunal de réflexion territoriale transfrontalière (GRITT) : « Agglomération Urbaine du Doubs (AUD) »*. 28 février 2008.

TSR, Archives du 19:30, 9 mars 2004 : <http://www.tsr.ch/video/info/journal-19h30/114873-bale-les-douaniers-allemands-creent-des-bouchons-a-la-frontiere.html>

Bysaeth, L. 2010 : *Bouger facile et futé avec le covoiturage*. L'Impartial. 8.12.10.

Freda, S. 2011 : *En Suisse, c'est très simple, nous sommes des vaches à traire* », L'Impartial, 25.07.11.

Travelletti, C. 2011 : *La cherté du franc pénalise également les commerçants frontaliers suisses*. Archives Arcinfo/Canalalpha, 25.05.11.

Weber, B. 2009 : *Suchard et la collection Sandoz ont attiré des foules records*. L'Impartial, 16.12.09.

16. ANNEXES :

I. COMPLEMENTS HISTORIQUES (APPROCHES DE LA FRONTIERE)

Dans un premier temps, nous abordons l'évolution de la notion de frontière d'un point de vue historique, dans l'Antiquité puis au Moyen-Âge et à la Renaissance. Dans un second temps, quelques éléments concernant les débuts de l'étude des frontières sont mentionnés.

La frontière dans l'Antiquité

Dans la Grèce antique, la frontière « horos » servait à délimiter les propriétés, elle marquait la limite entre deux Etats ainsi qu'entre le profane et le sacré¹⁴⁶. Bien souvent, elle était symbolisée par des « hermès », tout d'abord sous la forme d'un tas de cailloux, puis sous celle de statue ; ils honoraient le dieu du même nom. Ces « hermès » servaient non seulement à marquer la frontière mais bordaient aussi les chemins et assuraient la protection des voyageurs¹⁴⁷. La notion de frontière entre Etats (« frontière nationale ») chez les Grecs a deux sens : « elle désigne d'une part une ligne idéale parfaitement artificielle et qui fait l'objet d'innombrables arbitrages minutieux, et de l'autre une zone indécise et disputée » (CHÂTELET 2008). Certains scientifiques à l'image de Platon dans « Les Lois » s'intéressent déjà à la frontière et à son rôle. En esquissant la cité-idéale, Platon donne un rôle de barrière à la frontière : en implantant la cité à distance de la mer, Platon veut éviter que des contacts trop nombreux la souillent et pervertissent ses habitants (cité par GOTTMANN 1980 :54). Toutefois d'autres, comme Aristote ne prônent pas une fermeture aussi stricte et voient dans les contacts avec l'extérieur une issue intéressante pour la cité (cité par GOTTMANN 1980 :54).

Chez les Romains la délimitation du territoire a aussi pris une forme symbolique et religieuse à travers le dieu Terminus. Les « terminus » ou « termini » « désignaient chez les Romains, les bornes artificielles, à l'aide desquelles on délimitait des territoires de toutes sortes »¹⁴⁸. Mais la contribution la plus célèbre des Romains au niveau des frontières est sans doute le « limes », une structure défensive composée de trois éléments : une route (sens précis du mot « limes »), des obstacles naturels (fleuves, déserts, montagnes) ou artificiels (murs, palissades, fossés) et des défenses ponctuelles (fortins, camps). Même si les « limes » (principalement à cause des murs) donnent l'illusion de frontières linéaires, il faut plutôt concevoir la volonté des dirigeants de l'Empire romain comme le contrôle sur les peuples et les territoires plus que la délimitation claire de frontière. Toutefois, les Romains ont utilisé le concept de frontière (non-nationale) pour organiser leur espace intérieur, en délimitant les territoires des colonies, villes, provinces et régions et en leur donnant leurs fonctions respectives (BRUNET-JAILLY 2005 : 635). Nous ne voulons pas dire par là que les frontières nationales (dans ce cas, celles de l'Empire) étaient floues et les limites intérieures bien définies, mais plutôt démontrer qu'il y avait chez les Romains déjà une volonté d'organisation de l'espace (ici l'espace intérieur) grâce aux frontières. Les frontières servent à délimiter mais aussi à organiser l'espace.

¹⁴⁶ Daremberg, C. V. et Saglio E., 1877-1919 *Dictionnaires des Antiquités grecques et romaines*, Paris : Hachette. Tome 3, volume 1, 130-134.

¹⁴⁷ Daremberg, C. V. et Saglio E., 1877-1919 *Dictionnaires des Antiquités grecques et romaines*, Paris : Hachette Tome 3 volume 1, 264-167.

¹⁴⁸ Daremberg, C. V. et Saglio E., 1877-1919 *Dictionnaires des Antiquités grecques et romaines*, Paris : Hachette. Tome 5, 121-122.

La frontière au Moyen-Âge et à la Renaissance

Au Moyen-Âge, la frontière n'a toujours pas de limites bien définies, les gouvernants ont tout au plus une liste de villes qu'ils dirigent ; on parle dès lors de marches (marches-frontières), des zones de contacts où les droits se superposent (BATTISTI 2008). Comme dans la Rome antique: « *there is some evidence that the feudal system was more concerned with the control of cities and territories, which, rather than having clear boundaries, had somewhat vague borderlands* » (BRUNET-JAILLY 2005: 635).

Il faut attendre le XV^{ème} siècle environ pour observer les prémices de la frontière-ligne. Eugenio BATTISTI pense que l'évolution vers des frontières-lignes bien définies est précipitée par le développement des douanes en Europe (2008). Cette période correspond également à celle de la création des Etats-nations modernes. Ce sont ces nouvelles formes d'organisations politiques qui généraliseront la notion de frontière telle qu'elle existe aujourd'hui. Le traité de Westphalie de 1648, lors duquel les frontières étatiques de neuf pays européens ont été précisées et, point essentiel, reconnues mutuellement, est considéré comme l'acte de naissance de l'Europe « moderne » : « *l'ordre politique moderne implique la reconnaissance par les autres de frontières d'Etat démarqués, à base territoriale et souveraine* » (FOUCHER 2007 : 22). Il a fallu près de trois siècles pour que l'idée d'Etat-nation, basé sur des frontières définies et reconnues, atteigne tous les pays du monde (BLAKE 2000 : 2).

La frontière au XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle

Bien que certains auteurs grecs comme Aristote ou Platon se soient intéressés indirectement à la question de la frontière (en s'interrogeant sur les contacts que la cité devait avoir ou non avec l'extérieur), Friedrich Ratzel (1844-1904) (et l'école allemande de géographie) est considéré comme le père de la géographie politique et de l'étude des frontières. Ratzel développe une théorie selon laquelle les Etats sont des organismes vivants : « *Der Staat ist ein Stück Menschheit und ein Stück organisierter Erde* » (cité par MAULL 1925 :69). L'Etat et sa frontière sont par conséquent mouvants en fonction des besoins d'espace de leur population (concept de « Lebensraum ») : « *La dynamique des conquêtes, des incursions, des annexions déplace la frontière* » (WACKERMANN 2003 :16). Cette approche, très influencée par le déterminisme, montre un monde évolutif dans lequel les Etats-nations émergent, englobent ou disparaissent (VAN HOUTUM, SCOTT 2005 : 5). Les théories de Ratzel seront souvent liées à l'idéologie expansionniste allemande. D'autres théoriciens de l'Ecole allemande ont continué à promouvoir et à développer les idées de Ratzel à l'image d'Otto Maull qui cherche, entre autres, à distinguer les frontières naturelles des frontières artificielles (VAN HOUTUM, SCOTT 2005 :6). Maull avait également la volonté de faire de la géographie politique une science à part entière, notamment en lui donnant une base empirique et méthodologique (VAN HOUTUM, SCOTT 2005 : 6).

L'époque qui suit la Première Guerre mondiale est très fertile pour l'étude des frontières ; HÄKLI et KAPLAND la considèrent même comme l'apogée de l'étude des frontières (2002 ; 1). Il est vrai qu'à cette époque, on s'évertuait à redéfinir et à redélimiter de nombreux territoires lors de différentes réunions internationales qui ont suivi la fin de la guerre. Le Traité de Versailles ampute à l'Allemagne de nombreux territoires au profit de la France, de la Belgique, de la Pologne et du Danemark ; les traités de Saint-Germain et de Trianon dissolvent l'Empire austro-hongrois et celui de Sévres l'Empire Ottoman. On comprend bien comment ces nouveaux découpages de territoires inspirent et donnent du travail aux géographes, notamment à travers de nombreuses études de cas de régions frontières

(KOSSOLOV 2005 : 611). Les travaux des géographes à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} ont aussi contribué à la délimitation des possessions coloniales en Afrique et en Asie.

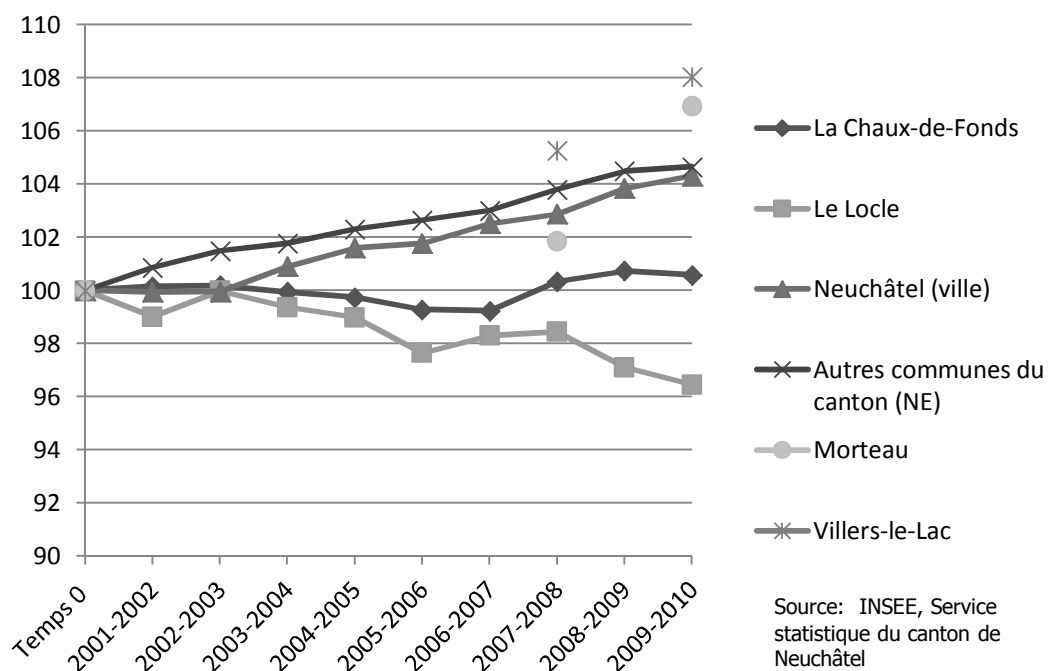
II. OBJET DE L'ETUDE

Nombre approximatif de pendulaires frontaliers par douane de passage (2006) autour de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

(selon parcours reconstitués « au plus court chemin ») *Source : CTJ, Schéma de cohérence des mobilités transfrontalières de l'Arc jurassien, Rapports techniques, 2010, page 95.*

Col des Roches	5700
Biaufond	2000
Goumois	1800
Les Verrières	450

Evolution de la population entre 2001 et 2010. (Pour Morteau et Villers-le-Lac, le « temps 0 » est en 1999, de plus seules les données pour 2008 et 2010 sont disponibles)



III. PROFIL SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DES CONJOINTS

Sexe (conjoint) selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Homme	31.03%	32.14%	31.58%
Femme	68.97%	67.86%	68.42%
Total	100% (232)	100% (224)	100% (456)
N.S.			

Age (conjoint), selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
16-20 ans	0%	0%	0%
21-25 ans	5.15%	0.87%	3.02%
26-30 ans	8.15%	8.66%	8.41%
31-35 ans	13.73%	10.39%	12.07%
36-40 ans	6.44%	7.79%	7.11%
41-45 ans	10.73%	12.55%	11.64%
46-50 ans	8.58%	14.72%	11.64%
51-55 ans	9.87%	9.09%	9.48%
56-60 ans	8.15%	11.26%	9.70%
61-65 ans	11.16%	6.06%	8.62%
66-70 ans	8.15%	6.49%	7.33%
71-75 ans	3.86%	7.36%	5.60%
76-80 ans	3.00%	2.16%	2.59%
81 ans ou plus	3.00%	2.60%	2.80%
Total	100% (233)	100% (231)	100% (464)
Moyenne d'âge	49.37 ans	50.22 ans	49.79 ans
Age minimum	21 ans (1)	22 ans (1)	21 ans (1)
Age maximum	86 ans (1)	89 ans	89 ans (1)
N.S.			

Niveau de formation (conjoint) selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Sans formation post-obligatoire	15.46%	16.67%	16.06%
Secondaire	53.62%	51.47%	52.55%
Tertiaire	30.92%	31.86%	31.39%
Total	100% (207)	100% (204)	100% (411)
N.S.			

Nationalité (conjoint), selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

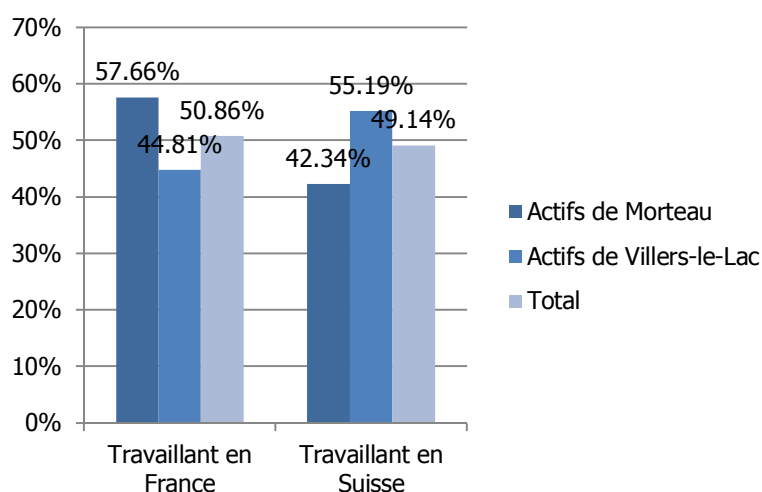
	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Français	83.21%	82.22%	82.71%
Suisses	2.29%	8.15%	5.26%
Binationaux (franco-suisses)	3.82%	6.67%	5.26%
Autres	10.69%	2.96%	6.77%
Total	100% (131)	100% (135)	100% (266)

$p < 0.02$; $\chi^2 = 11.23$

Activité principale (conjoint) selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Actif/ve	60.94%	67.81%	64.38%
Rentier/rentière, retraité (e)	26.18%	24.89%	25.54%
Homme/femme au foyer	7.73%	4.72%	6.22%
A la recherche d'un emploi	3.43%	2.58%	3.00%
En formation	1.72%	0.00%	0.86%
Total	100% (207)	100% (204)	100% (211)
N.S.			

Pays de travail, selon la commune d'habitation (conjoint) (source : enquête par questionnaire, 2011)



IV. RESEAUX SOCIAUX

Personnes fréquentant des associations dans les deux pays ou en Suisse uniquement (en % de la population totale) selon la commune d'habitation (source : enquête par questionnaire, 2011)

		Morteau	Villers-le-Lac	Morteau et Villers-le-Lac
Club de sport	Dans les deux pays	6.57%	9.38%	7.91%
	En Suisse uniquement	2.29%	4.69%	3.43%
	Total	8.86%	14.06%	11.34%
Syndicat/association lié au travail ou études	Dans les deux pays	4.00%	5.00%	4.48%
	En Suisse uniquement	4.86%	5.00%	4.93%
	Total	8.86%	10.00%	9.40%
Association à but social/culturel /environnemental	Dans les deux pays	6.00%	5.94%	5.97%
	En Suisse uniquement	2.00%	1.88%	1.94%
	Total	8.00%	7.81%	7.91%
Groupe musical /chorale/théâtre	Dans les deux pays	5.43%	6.56%	5.97%
	En Suisse uniquement	0.57%	0.94%	0.75%
	Total	6.00%	7.50%	6.72%
Groupement à but religieux/spirituel	Dans les deux pays	1.14%	1.88%	1.49%
	En Suisse uniquement	0.00%	0.63%	0.30%
	Total	1.14%	2.50%	1.79%

N.S.

Fréquentation transfrontalière d'associations (conjoint frontalier et non-frontalier ; uniquement les couples) (source : enquête par questionnaire, 2011)

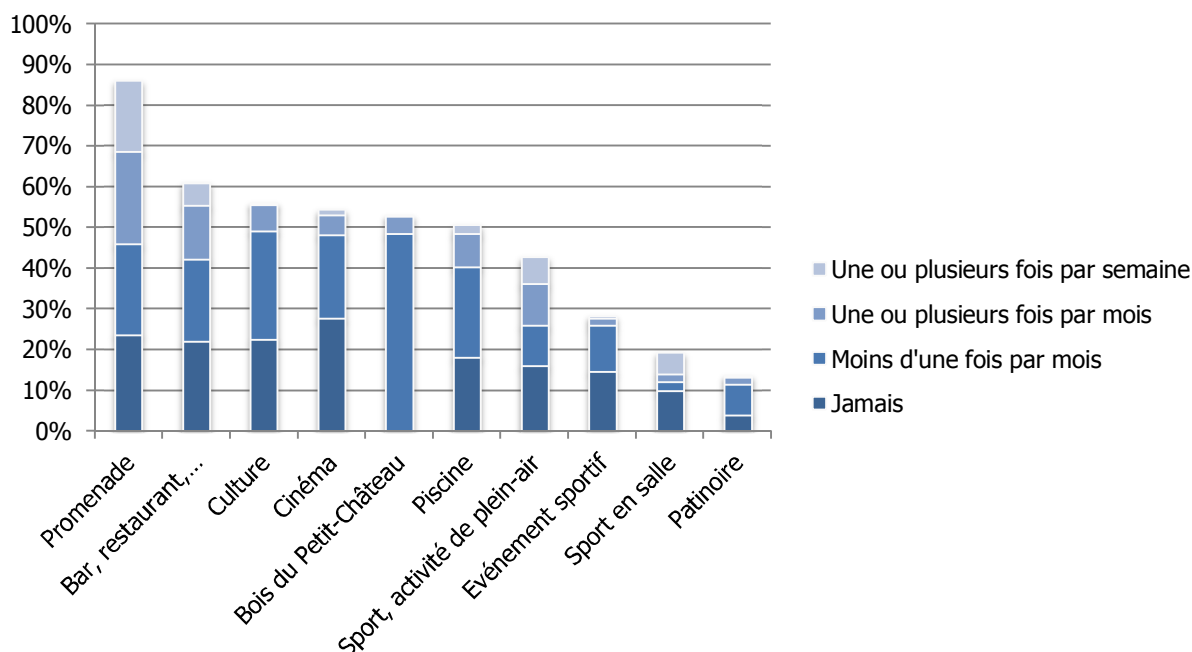
		Aucune participation transfrontalière	Participation transfrontalière	Total	Significativité
Conjoint : frontalier/non-frontalier (uniquement les couples)	Frontaliers	66.42%	33.58%	100%	p<0.05 $\chi^2=5.69$
	Non-frontaliers	77.14%	22.86%	100%	
	<i>Total</i>	<i>73.89%</i>	<i>26.11%</i>	<i>100%</i>	

Répartition géographique des amis (conjoint frontalier et non-frontalier ; uniquement les couples) (source : enquête par questionnaire, 2011)

		Réseau national	Réseau transfrontalier	Total	Significativité
Conjoint : frontalier/non-frontalier (uniquement les couples)	Frontaliers	50.00%	50.00%	100%	p<0.001 $\chi^2=12.82$
	Non-frontaliers	67.86%	32.14%	100%	
	<i>Total</i>	<i>62.39%</i>	<i>37.61%</i>	<i>100%</i>	

V. LOISIRS

Fréquence des loisirs en Suisse par rapport à la population totale, y compris pour les événements sportifs (source : enquête par questionnaire, 2011)



Intensité de la pratique transfrontalière de loisirs (conjoint frontalier et non-frontalier : uniquement les couples) (source : enquête par questionnaire, 2011)

		Aucune	Faible à modérée	Modérée à forte	Total	Significativité
Conjoint : frontalier /non-frontalier (uniquement les couples)	Frontaliers	3.55%	56.74%	39.72%	100%	p<0.001 $\chi^2=39.07$
	Non-frontaliers	19.15%	62.28%	18.57%	100%	
	<i>Total</i>	<i>15.81%</i>	<i>61.09%</i>	<i>23.10%</i>	<i>100%</i>	

VI. ACHATS

Moment des achats selon l'activité principale et sa localisation (source : enquête par questionnaire, 2011)

	Actifs français	Frontaliers	Non-actifs	Total
Plutôt la semaine	27.48%	40.33%	74.07%	47.39%
La semaine et le week-end	36.64%	43.62%	16.67%	33.77%
Plutôt le week-end	35.88%	16.05%	9.26%	18.84%
Total général	100% (131)	100% (243)	100% (162)	100% (536)
p<0.001; $\chi^2=88.27$				

Intensité de la pratique transfrontalière d'achats (conjoint frontalier et non-frontalier : uniquement les couples) (source : enquête par questionnaire, 2011)

		Aucune	Faible à modérée	Modérée à forte	Total	Significativité
Conjoint : frontalier /non-frontalier (uniquement les couples)	Frontaliers	0.73%	54.01%	45.26%	100%	p<0.001 $\chi^2=29.02$
	Non-frontaliers	9.52%	67.30%	23.17%	100%	
	<i>Total</i>	<i>6.86%</i>	<i>63.27%</i>	<i>29.87%</i>	<i>100%</i>	

VII. QUESTIONNAIRE

Questionnaire sur vos activités de part et d'autre de la frontière



Les réponses seront traitées de manière confidentielle et anonyme dans le cadre d'un travail de mémoire de fin d'études sur les activités transfrontalières des habitants de Morneau et de Villers-le-Lac.

En répondant à ce questionnaire vous me permettrez de mener à bien mon travail de fin d'études. Merci beaucoup pour votre collaboration !

N'hésitez pas à ajouter des commentaires.

VOTRE ACTIVITE PRINCIPALE, RENSEIGNEMENTS PERSONNELS:

1. Quelle est votre activité principale ? (Cochez ce qui convient, un seul choix possible)

- Homme/femme au foyer
- Rente/rétra, retraité(e)
- En formation
- A la recherche d'un emploi
- Active

Si vous êtes actif/ve, dans quelle commune travaillez-vous ?

- Morneau
- Villers-le-Lac
- Autre commune française
- Le Locle
- Au centre-ville
- Dans les zones industrielles à l'extérieur de la ville
- Neuchâtel
- Autre commune suisse

2. Au cours de votre carrière avez-vous déjà travaillé en Suisse (y compris stage ou apprentissage) ?

- NON
- OUI, Combien d'années en tout ?.....

3. Avez-vous déjà vécu en Suisse ?

- NON
- OUI, Combien d'années en tout ?.....

4. Combien de personnes vivent dans votre logement ?

5. Dans quel type de ménage vivez-vous ?

- Couple marié sans enfant
- Couple non marié sans enfant
- Couple marié avec enfant(s)
- Couple non marié avec enfant(s)
- Personne vivant seule
- Personne seule avec enfant(s)
- Colocation
- Autre :

6. Si vous vivez en couple, quelle est l'activité principale de votre conjoint(e)/partenaire ?

- Homme/femme au foyer
- Rente/rétra, retraité(e)
- En formation
- A la recherche d'un emploi
- Active, S'il (elle) est actif/ve, dans quelle commune travaille-t-il (elle) ?

7. Renseignements personnels

Année de naissance	19		19	
Sexe	H	F	H	F
Nationalité(s)			
Formation achevée (Le plus haut diplôme obtenu)			
Diplôme national du brevet (Brevet des Collèges, BEPC)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
BEP, CQP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Bac, Bac professionnel, Brevet professionnel, Brevet de technicien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Bac +2, BTS, DUT, DEUG, Ecoles des formateurs sanitaires ou sociales, etc	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Supérieur à Bac+2 (licence, maîtrise, master, doctorat, diplôme de grande école)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Autre, précisez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

8. Dans quelle région habite votre famille proche (parents, frères(s)/sœur(s), beaux-parents, beau(x)-frère(s)/belle(s)-sœur(s), enfant(s), petit(s)-enfant(s)) ? (Cochez ce qui convient, plusieurs réponses possibles)

Dans le département du Doubs	<input type="checkbox"/>	Ailleurs en Franche-Comté	<input type="checkbox"/>	Dans le reste jurassien suisse (NE, JU, BE, VD)	<input type="checkbox"/>	Ailleurs en Suisse	<input type="checkbox"/>	Dans d'autres pays	<input type="checkbox"/>
------------------------------	--------------------------	---------------------------	--------------------------	---	--------------------------	--------------------	--------------------------	--------------------	--------------------------

9. Suivez-vous l'actualité suisse (ou celle du canton de Neuchâtel) à travers les médias ?

- Souvent
- De temps en temps
- Très rarement
- Jamais

Commentaires sur votre activité principale et sur vos renseignements personnels :

.....

.....

.....

.....

.....

VOS ACHATS :

14. Vos achats en Suisse (ou ceux d'un autre membre de votre ménage)

Achats	1) A quelle fréquence faites-vous (ou un autre membre de votre ménage) les achats suivants en Suisse ? (cochez ce qui convient <i>un seul choix possible</i>)	2) Si vous (ou un autre membre de votre ménage) achetez ces produits en Suisse: dans quelles communes le faites-vous ? (cochez ce qui convient, <i>plusieurs choix possibles</i>)
Produits alimentaires	<input type="checkbox"/> Une ou plusieurs fois par semaine <input type="checkbox"/> Une ou plusieurs fois par mois <input type="checkbox"/> Moins d'une fois par mois <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> La Chaux-de-Fonds <input type="checkbox"/> Le Locle <input type="checkbox"/> Neuchâtel <input type="checkbox"/> Autres communes suisses
Cigarettes	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> La Chaux-de-Fonds <input type="checkbox"/> Le Locle <input type="checkbox"/> Neuchâtel <input type="checkbox"/> Autres communes suisses
Vêtements/articles de sport	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> La Chaux-de-Fonds <input type="checkbox"/> Le Locle <input type="checkbox"/> Neuchâtel <input type="checkbox"/> Autres communes suisses
Électroménager /HIFI	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> La Chaux-de-Fonds <input type="checkbox"/> Le Locle <input type="checkbox"/> Neuchâtel <input type="checkbox"/> Autres communes suisses
Produits liés à l'équipement de la maison (meubles, décorations)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> La Chaux-de-Fonds <input type="checkbox"/> Le Locle <input type="checkbox"/> Neuchâtel <input type="checkbox"/> Autres communes suisses
Montres /Bijoux	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> La Chaux-de-Fonds <input type="checkbox"/> Le Locle <input type="checkbox"/> Neuchâtel <input type="checkbox"/> Autres communes suisses
Cosmétiques/ Bien-être/ Salon de coiffure	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> La Chaux-de-Fonds <input type="checkbox"/> Le Locle <input type="checkbox"/> Neuchâtel <input type="checkbox"/> Autres communes suisses
Essence	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> La Chaux-de-Fonds <input type="checkbox"/> Le Locle <input type="checkbox"/> Neuchâtel <input type="checkbox"/> Autres communes suisses

15. Lorsque vous (ou un autre membre de votre ménage) faites des achats dans des centres commerciaux, où allez-vous ?

- Uniquement en France
 Principalement en France et en Suisse
 En France et en Suisse
 Principalement en Suisse
 Uniquement en Suisse
- Dans quelle(s) commune(s) suisses vous rendez-vous ?**
 Au Locle
 Au centre-ville de La Chaux-de-Fonds
 Dans les zones commerciales à l'extérieur de La Chaux-de-Fonds

16. Lorsque vous (ou un autre membre de votre ménage) faites des achats dans des petits commerces, où allez-vous ?

- Uniquement en France
 Principalement en France et en Suisse
 En France et en Suisse
 Principalement en Suisse
 Uniquement en Suisse
- Dans quelle(s) commune(s) suisse(s) vous rendez-vous ?**
 Au Locle
 Au centre-ville de La Chaux-de-Fonds
 A Neuchâtel
 Dans d'autres communes suisses
 A la Chaux-de-Fonds mais dans d'autres quartiers

17. Lorsque vous (ou un autre membre de votre ménage) faites vos achats en Suisse, quand le faites-vous ?

- Uniquement la semaine
 Principalement la semaine et le week-end
 La semaine le week-end
 Uniquement le week-end
 Je ne fréquente pas de commerce en Suisse

18. Lorsque vous (ou un autre membre de votre ménage) faites du «shopping», c'est-à-dire des achats sans buts précis, dans quelle(s) commune(s) vous rendez-vous ?

- Morneau
 Villers-le-Lac
 Besançon
 Le Locle
 La Chaux-de-Fonds
 Neuchâtel
 D'autres communes françaises
 Autres communes suisses

19. Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?

	Pas du tout d'accord	Plutôt en désaccord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
Lorsque le taux de change est favorable, je fais davantage d'achats en Suisse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je n'achète pas en Suisse car les prix sont trop élevés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'offre de magasins est plus importante en Suisse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je ne fais pas mes courses en Suisse car le choix de produits dans les magasins est trop petit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je fais mes achats en France par habitude.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En faisant mes achats en Suisse, je gagne beaucoup de temps.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je fais mes achats en France parce que je préfère consommer des produits français.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je fais mes achats en Suisse car les grandes villes comme Besançon ou Belfort/Montbéliard sont trop éloignées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je ne fais pas mes achats en Suisse, car je ne connais pas l'offre des magasins.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je fais mes achats en Suisse de préférence s'il est possible de payer en Euro.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pendant les périodes de fêtes, je fais plus d'achats en Suisse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le manque de place de parking me retient de faire mes achats en Suisse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je ne fais pas mes courses en Suisse, car beaucoup de petits commerces sont fermés pendant la pause de midi.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

